

Werk

Titel: CLASSE DES LETTRES

Jahr: 1876

PURL: https://resolver.sub.uni-goettingen.de/purl?129323659_0041 | log31

Kontakt/Contact

[Digizeitschriften e.V.](#)
SUB Göttingen
Platz der Göttinger Sieben 1
37073 Göttingen

✉ info@digizeitschriften.de

LES
LÉGATS PROPRIÉTAIRES ET LES PROCURATEURS

DES

PROVINCES DE BELGIQUE ET DE LA GERMANIE INFÉRIEURE,

PAR

J. ROULEZ,


MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.

(Mémoire présenté à la classe des lettres dans la séance du 5 avril 1875.)

AVANT-PROPOS.

Nous avons lu à l'Académie, dans sa séance de mai 1843, un mémoire sur les magistrats romains de la Belgique, qui a été inséré dans le tome XVII de sa collection in-4°. Ce travail, rédigé au point de vue de notre histoire nationale, comprend non-seulement les légats propréteurs et les procurateurs des provinces de la Gaule Belgique et de la Germanie inférieure confondus ensemble, avec la seule observation de l'ordre chronologique, mais encore les chefs de l'empire transalpin fondé par Postume au III^e siècle et dont la Belgique faisait partie, ainsi que les préfets du prétoire des Gaules depuis Constantin. La première partie, c'est-à-dire celle qui concerne les magistrats de ces deux provinces, est basée, pour la moitié, sur des inscriptions. Or, depuis trente-deux ans qu'elle a paru, il est venu au jour plusieurs monuments lapidaires révélant des noms nouveaux, et le texte de plusieurs

autres a été publié plus exactement. En outre, la science épigraphique a fait tant de progrès, que l'interprétation de quelques-unes des inscriptions citées a besoin d'être rectifiée. C'est uniquement cette partie, aujourd'hui trop arriérée, qui fait l'objet du mémoire que nous présentons à l'Académie. Cependant c'est moins la révision de notre premier travail que le même sujet traité à nouveau, cette fois au point de vue de l'histoire de l'empire romain.



LES
LÉGATS PROPRÉTEURS ET LES PROCURATEURS

DES

PROVINCES DE BELGIQUE ET DE LA GERMANIE INFÉRIEURE.

CHAPITRE PREMIER.

LES LÉGATS PROPRÉTEURS DE BELGIQUE ET DE GERMANIE AVANT L'ÉTABLIS-
SEMENT DE DEUX PROVINCES DE GERMANIE.

L'an 227 de Rome = 27 ans avant J.-C., Auguste divisa la Gaule conquise par César, en trois provinces : l'Aquitaine, la Lyonnaise et la Belgique, et surveilla lui-même leur organisation ¹. Dans le partage qui eut lieu, la même année, des provinces de l'empire entre le peuple ou le Sénat et l'empereur, ces trois provinces furent rangées parmi les provinces impériales ². La Gaule Belgique reçut donc un légat propréteur chargé de l'administrer au nom du prince et ayant des troupes sous ses ordres. Le pays situé sur la rive gauche du Rhin, et soumis déjà en partie, ne paraît pas avoir formé

¹ DION CASSIUS, LIII, 22; LIVIUS, *Epitom.*, CXXXIV.

² DION CASSIUS, LIII, 12.

d'abord une province particulière et limitée ; il a probablement été annexé provisoirement à la Belgique et administré par le gouverneur de cette province. Les besoins de la guerre et de la défense de la frontière de l'empire obligèrent Auguste à faire stationner plusieurs légions sur le Bas-Rhin et plusieurs autres sur le Haut-Rhin. Aucun indice ne révèle et il n'est pas à supposer que le légat propréteur de la Belgique ait été placé dans une condition exceptionnelle. On est autorisé en conséquence à admettre qu'il eut sous ses ordres les légions du Bas-Rhin, et en outre à considérer comme ayant exercé les fonctions de légat propréteur de la Belgique, quelques hommes de guerre, dont l'histoire nous a conservé les noms, mais en les mentionnant seulement en leur qualité de commandants de l'armée du Bas-Rhin. Selon toute apparence, le légat de l'empereur qui commandait les légions du Haut-Rhin était un chef exclusivement militaire.

Par l'établissement de deux grandes stations militaires sur les bords du Rhin, Auguste avait jeté les bases de l'institution ultérieure de deux nouvelles provinces. Aussi, lorsque ses armées eurent soumis et pacifié toute la Germanie jusqu'à l'embouchure de l'Elbe¹, semble-t-il avoir jugé que le moment était venu de détacher ces contrées de la Belgique et d'en former sinon déjà deux provinces distinctes², au moins transitoirement une seule province³. 745 de Rome = 9 avant J.-C.

La concentration à l'une des extrémités de l'empire de forces militaires aussi considérables aurait pu inspirer des projets ambitieux à l'un ou à l'autre chef et mettre en péril le trône impérial. La prudence et l'habileté d'Auguste surent écarter une pareille éventualité. Pendant toute la durée de son règne, le commandement en chef des troupes cantonnées dans les trois provinces

¹ *Monument. Ancyrr.*, v. 10-12 : *Gallias ad ostium Albis flum[inis pacavi]*.

² MARQUARDT, *Römische Staatsverwaltung*, I, p. 124, avec les textes anciens cités dans la note 1.

³ Notre conjecture s'appuie sur le témoignage d'un historien contemporain, Vellejus, dans le passage suivant, II, 97 : (Nero) *sic domuit eam (Germaniam) ut in formam pæne stipendiariae redigeret provinciae*. Le juriconsulte Macer avance formellement que la province de Germanie a subi une subdivision postérieurement à sa constitution. *Digest.*, lib. I, tit. XII, *de offic. assessor.*, l. 5 : *Si eadem provincia, postea divisa, sub duobus praesidibus constituta est, velut Germania, Mysia.....* Cf. *Bullet. de l'Acad. roy. de Belgique*, t. XXIII, 1^{re} part., p. 772.

gauloises et sur le Rhin fut remis à des mains sûres ; l'empereur le confia successivement à M. Agrippa, à Tibère Néron, à Drusus Néron et à Germanicus, que des liens de parenté attachaient tous à sa maison ¹. Ceux-ci ne relevèrent pas de lui de la même façon que les légats propréteurs des provinces particulières ; il les arma d'un pouvoir proconsulaire égal au sien, et en vertu duquel les gouverneurs des provinces et les légats simplement chefs de troupes se trouvèrent vis-à-vis d'eux dans le même état de subordination que vis-à-vis de l'empereur lui-même.

A partir du commencement du règne de Tibère, après le retour de Germanicus à Rome, l'an 17 après J.-C. ², ce commandement supérieur disparaît. La méfiance du nouvel empereur fut plus grande encore que celle de son prédécesseur ; il ne voulut plus mettre sous les ordres d'un seul chef, quel qu'il fût, les nombreuses légions des bords du Rhin ; il préféra les laisser entre les mains de leurs chefs normaux, les légats propréteurs, et à cet effet il divisa la Germanie en deux provinces : la Germanie inférieure et la Germanie supérieure ³. L'histoire garde le silence sur ce changement, mais Tacite nous fournit la preuve de l'existence, quatre à cinq ans plus tard, de la province de Germanie inférieure ⁴, d'où résulte implicitement la coexistence de la province de Germanie supérieure ⁵.

¹ Cf. W. A. ZUMPT, *Comment. de Gallia romana provincia* dans ses *Studia Romana*. Berol., 1859, pp. 102, 104, 118 sq., 126.

² TACIT., *Annal.*, II, 41.

³ Cf. ZUMPT, *ouv. cit.*, p. 124 sq. ; MARQUARDT, *ouv. cit.*, p. 122.

⁴ *Annal.*, III, 41 : *Visellius Varro inferioris Germaniae legatus*.

⁵ L'existence de deux provinces de Germanie à cette époque a été niée par WALKENAER, *Géographie des Gaules*, vol. II, pp. 319, 325, et plus tard par D. A. FECHTER, *Helvetien in der vorconstantinischen Provinzialtheilung* dans le *Schweizer Museum für histor. Wissenschaft*. Frauenfeld, 1859, s. 308 fgg. M. MOMMSEN, de son côté (*Epigraph. Analecten*, dans les *Bericht. der philolog. histor. Classe der Sächs. Gesellsch. der Wiss.* Leipz., 1852, s. 220, fgg.), a soutenu qu'elles ne formaient pas des provinces, mais seulement des districts militaires dépendant de la province de Belgique. Ces opinions ont été combattues par nous d'abord dans les *Bullet. de l'Académ. roy. de Belgique*, t. XXIII, 1^{re} part., p. 765, svv., 1856, puis avec de longs développements par M. ZUMPT, *ouv. cité*, p. 94, sqq. (1859), enfin par M. ERNEST DES JARDINS, *Géographie de la Gaule*. Paris, 1869, p. 58, svv. M. MARQUARDT (*ouv. c.*, p. 120, note 5) rapporte que M. Mommsen a discuté de nouveau cette question dans un article intitulé : *Die Germanische Politik des Augustus*, et inséré dans le journal hebdomadaire *Im neuen Reich*, 1871. Bd. I, s. 537, fgg.

M. VINICIUS. — Au rapport de Dion Cassius ¹, il tira vengeance, l'an 739 de Rome = 25 av. J.-C., de quelques tribus germanes, à cause de la mort de citoyens romains qui, entrés sur le territoire de ces peuples pour faire le commerce, y avaient été massacrés. Cette expédition n'a pas été sans importance, puisqu'elle valut à Auguste le titre d'*imperator* pour la huitième fois ². L'historien ne dit pas en quelle qualité Vinicius l'avait entreprise. M. Haakh ³ suppose qu'il était légat d'une légion, mais dans ce cas l'honneur du succès fût revenu à son chef. Nous aimons mieux admettre qu'il était légat propréteur de la province de Belgique. Il aura été nommé à ce poste après avoir géré la préture, car il ne fut créé consul *suffectus* qu'en l'année 735 = 19 ⁴. Plus tard, il commença avec Agrippa la seconde guerre contre les Pannoniens, laquelle, après la mort de ce dernier, fut continuée et terminée par Tibère ⁵. Suivant le récit de Vellejus ⁶, un soulèvement d'un grand nombre de peuples de la Germanie ayant eu lieu l'an 754 ou 755 = 1 ou 2 ap. J.-C., M. Vinicius attaqua les uns et se défendit avec succès contre les autres. Il obtint pour ce fait d'armes les *ornamenta triumphalia*. La présence à deux reprises de ce capitaine sur les bords du Rhin à un intervalle de temps aussi grand, nous avait fait douter autrefois ⁷ s'il s'agissait bien d'un seul et même personnage ⁸, ou de deux expéditions différentes ⁹.

¹ LIII, 26.

² Voir ECKHEL, *Doct. Numm. Vet.*, t. VI, p. 89.

³ Pauly's *Real Encyclop. der Alterthumsw.*, VI, 2. S. 2626.

⁴ *Tabul. Colotiana* chez PIGHIUS, *Annal.* III, p. 458, et chez BAITER, *Fast. Cons.*, p. 245.

⁵ VELLEJUS, II, 96. DION CASSIUS, LIV, 51.

⁶ II, 104 : *in Germaniam misit, ubi ante triennium sub M. Vinicio, avo tuo, clarissimo viro, immensum exarserat bellum. Erat ab eo quibusdam in locis gestum, quibusdam sustentatum feliciter, eoque nomine decreta ei cum speciosissima inscriptione operum, ornamenta triumphalia.*

⁷ *Mémoire sur les magistrats romains de la Belgique*, p. 11.

⁸ L'identité a été soutenue par MM. H. Düntzer dans le compte rendu de notre mémoire, *Jahrbüch. der Alterthumsfreund. im Rheinland.* Bonn, 1844. S. 391, et Haakh, *l. c.*, p. 2627.

⁹ M. ZUMPT, *Comment. Epigraphic.*, vol. I, p. 58, not. 1, identifie les deux faits d'armes au moyen d'une correction très-spécieuse, mais nullement indispensable dans le texte cité ci-dessus (not. 6) de Vellejus, où il propose de substituer *triginta annos* à *triennium*. Si cet historien avait parlé d'un événement arrivé avant le consulat de Vinicius, il n'aurait pas qualifié celui-ci de *vir clarissimus*.

Mais aujourd'hui nous ne faisons plus aucune difficulté d'admettre qu'après avoir été légat propréteur de la Belgique en l'année 25 av. J.-C., Vinicius ait rempli les mêmes fonctions vingt-cinq ans plus tard dans la province de Germanie ¹. Il est incertain si c'est à notre Vinicius que se rapporte une inscription existante à Naples ²; elle nous apprend peu de chose, car il y est dit seulement qu'elle a été consacrée à Vinicius après sa mort par les soins et aux frais de ses concitoyens. Des savants pensent que ce monument lapidaire a été déterré à Calès, municpe de la Campanie d'où la famille des Vinicii était originaire. D'après une autre conjecture, regardée comme probable par M. Mommsen, il proviendrait d'Herculanum.

M. LOLLIIUS PAULLINUS ³ débuta dans la carrière des charges publiques par celle de triumvir monétaire ⁴. Il avait géré la préture et les autres magistratures qui y conduisaient, lorsque, en l'année 25 av. J.-C., Auguste l'envoya en Galatie, avec le titre de légat propréteur, pour réduire à l'état de province et administrer ce pays, dont le roi, Amyntas, venait de mourir ⁵. A son retour de cette mission, il obtint les honneurs du consulat avec Q. Æmilius Lepidus [733 = 24] ⁶. Quelques années plus tard, s'il faut ajouter foi à un passage de Dion ⁷, il porta secours en Thrace à Rhymetalces, oncle et tuteur des enfants de Cotys et subjugua les Besses. Dans ce cas, il a dû se rendre immédiatement après dans la Gaule Belgique, en qualité de légat propréteur de cette province (l'an 738 = 16), car, selon le récit du même

¹ Voir ci-dessus, p. 2.

² GRUTER., p. 488, 6. MOMMSEN, *Inscript. Napol.*, n° 2651. Nous la transcrivons ici d'après ce dernier : M · VINICIO · P · F · POST · MORTEM || MVNICIPES · SVI · AERE · CONLATO · PIETATIS || CAVSSA · POSVERVNT

³ Voir sur ce surnom, OBBARIUS, *Comment. in Horat. Epist.*, I, 2, p. 134.

⁴ RASCHE, *Lexic. Rei Numar.* II, 2, p. 1817.

⁵ DION CASSIUS, LIII, 26. STRABON, XII, 5. SEXTUS RUFUS, *Breviar. rerum gest. pop. Rom.*, 11. EUSEBIUS, *Chron.* VII, 10, p. 168. Scalig. Cf. G. PERROT, *De Galatia provincia romana*, p. 68, sqq.

⁶ DION, LVI, 6. *Fasti consul.*, éd. BAITER, p. LVII; GRUTER., p. 166, 1.

⁷ LIV, 20 : 'Εν τῇ Θράκῃ πρότερον μὲν Μάρκος Δόλλιος κτλ.. Stürz et d'autres éditeurs donnent Μάρκελλος Κλαύδιος. Le premier de ces mots se rencontre dans plusieurs MSS., mais le second est une conjecture.

historien ¹, les Sicambres, les Usipètes et les Tenctères, ayant franchi le Rhin, ravagèrent la Germanie et les Gaules, attirèrent la cavalerie romaine dans une embuscade et en la poursuivant rencontrèrent Lollius, gouverneur de cette contrée ², qu'ils battirent également. Mais la nouvelle de l'arrivée d'Auguste dans la Gaule et des préparatifs faits par Lollius pour prendre sa revanche engagea les Barbares à repasser le Rhin.

Lorsque, en 753 de Rome = 1 av. J.-C., Auguste envoya C. Cæsar, son petit fils en Orient avec des pouvoirs extraordinaires (*Orienti praepositus*), il jugea convenable d'adjoindre à ce jeune prince, comme compagnon et conseil (*comes et rector*) un homme qui connût le pays pour y avoir vécu. Son choix tomba sur M. Lollius, l'ancien gouverneur de Galatie ³. Pendant les quatre années du séjour de Caius dans ces contrées, il ne fut point nommé, paraît-il, de légat propréteur dans la province de Syrie ⁴. Lollius n'a donc pas pu occuper ce poste comme le suppose M. Zumpt ⁵. Sa mort subite, arrivée en 755 = 1 ap. J.-C., a fait croire à un suicide par le poison dans le but de prévenir la colère d'Auguste. On insinue en effet qu'il se serait laissé corrompre par les présents de rois orientaux et aurait donné des conseils perfides et de nature à exciter des troubles ⁶. Vellejus ⁷ dépeint Lollius comme un homme d'une sordide avarice, et cachant sous le masque de la vertu les vices les plus abjects, tandis qu'Horace, dont il fut l'ami, vante surtout son désintéressement ⁸; ce qui porterait à croire que si le blâme qui lui a été infligé est fondé, il ne l'aurait mérité qu'à la fin de sa carrière ⁹.

L. DOMITIUS AHENOBARBUS s'était fait une grande réputation dans sa jeunesse par son habileté à conduire un char. Il épousa Antonia, l'aînée des

¹ *Ibid.*

² ἄρχοντι αὐτῆς (τῆς τε Γερμανίας καὶ τῆς Γαλατίας).

³ VELLEJUS, II, 102. TACIT., *Annal.*, III, 48; SUTTON. *Tiber.* 12.

⁴ C'est l'opinion de M. MOMMSEN, *Res gestæ Div. Augusti*, p. 115.

⁵ *Comment. Epigraph.*, II, p. 107, sqq.

⁶ VELLEJUS, *l. c.*, TACIT., *l. c.*; PLIN., *Hist. Nat.*, IX, 55, 58.

⁷ II, 97.

⁸ *Od.* IV, 9, 50, sqq.

⁹ Cf. TEUFFEL, *Pauly's Real Encycl. d. cl. Alterthumsw.*, Bd., IV, p. 1139 et PERROT, *ouv. c.* pp. 70, sv.

filles du triumvir Antoine et d'Octavie, sœur d'Auguste ¹. Suétone ² cite des actes d'arrogance, de prodigalité et de cruauté, qu'il posa dans l'exercice des fonctions d'édile, de préteur et de consul. Il fut investi de cette dernière magistrature l'an 738 = 16, avec P. Cornelius Scipion ³. Quelques années plus tard l'empereur l'envoya en qualité de légat propréteur dans la Gaule Belgique. Pendant son séjour dans ce pays, il fit construire à travers les marais une longue jetée, qui a été retrouvée de nos jours dans la province de Drenthe en Hollande ⁴. Tacite ⁵ rapporte qu'il passa l'Elbe avec son armée et pénétra dans la Germanie plus avant qu'aucun général romain ne l'avait fait antérieurement. Il obtint pour cette expédition les ornements du triomphe. Dans un fragment de Dion Cassius ⁶, que l'on peut soupçonner de ne pas se trouver à sa place et même d'être altéré, il est aussi question du passage de l'Elbe par Domitius, mais alors qu'il était gouverneur des régions voisines du Danube et ce passage aurait eu lieu sans que le général romain éprouvât la moindre résistance. Il est au moins singulier que dans cette condition, les insignes des triomphateurs lui aient été conférés. Les textes des deux historiens peuvent donc difficilement se rapporter au même fait; ils constatent seulement une chose, c'est que Domitius a été chargé successivement du gouvernement de deux provinces. Afin de donner une explication du texte de Dion, M. Zumpt ⁷ conjecture que le neveu de l'empereur reçut le gouvernement de la Gaule Lyonnaise à la fin de l'an 6 av. J.-C., d'où il passa, après trois ans, à celui de la Belgique et l'occupa jusqu'en l'an 2 ap. J.-C. Domitius mourut en l'année 779 = 26 ⁸.

¹ SÜETON., *Ner.*, 4. sq.

² *Loc. cit.*

³ *Fasti cons.*, éd. BAITER, p. LVIII; DION CASSIUS, LIV, 19.

⁴ TACIT., *Annal.*, I, I, 65 : *Augustus is trames vastas inter paludes et quondam a L. Domitio aggeratus*. Voir, BARON DU TOUR, *Gedachten over de ontdekte bruggen in de provincie Drenthe*. Amsterd., 1819. KARSTEN, *Verslag wegens het oude planken voetpad tusschen ter Apel en Valthe*. Haarlem, 1819.

⁵ *Annal.*, IV, 44. Cf. SÜETON., *Ner.*, 4.

⁶ LV, t. III, p. 562, éd., STURZ, t. VII, p. 600, éd. BOISSÉE.

⁷ *Studia Romana*, etc., p. 119, sqq.

⁸ TACIT., *Annal.*, IV, 44.

C. SENTIUS SATURNINUS. — Il n'est fait aucune mention de lui avant l'année 739 = 19, où il fut créé consul avec Auguste et fonctionna d'abord seul, en l'absence de son collègue, qui se trouvait en Orient¹. Nous le voyons figurer ensuite dans les Fastes Capitolins² pour l'année 17 av. J.-C. en qualité de *Magister XV vir sacris faciundis*, à l'occasion de la célébration des jeux séculaires. On peut inférer d'un texte de Tertullien³ qu'il fut proconsul d'Afrique vers l'année 740 = 14. Il obtint ensuite le gouvernement de la Syrie⁴ qu'il occupa pendant deux ou trois ans, de l'an 745 ou 746 à l'an 748 = 5.

Plus tard, Auguste envoya Saturninus dans la Germanie en qualité de légat propréteur de cette province⁵. Il prit part en 758 aux expéditions de Tibère, qui s'avança au delà du fleuve Visurgis et de l'Elbe, et tandis que celui-ci reçut conjointement avec Auguste le titre d'*imperator*, lui-même obtint les ornements du triomphe⁶. L'année suivante, il conduisit, sur les ordres de Tibère, ses légions à travers le pays des Chattes et de la forêt Hercynienne contre Maroboduus, et il était sur le point de faire sa jonction avec le commandant en chef, qui venait de Carnuntum à la tête des légions de l'Illyrie, quand le soulèvement de la Pannonie et de la Dalmatie fit abandonner l'expédition contre le chef des Marcomans⁷. Sentius Saturninus quitta après cela sa province pour retourner à Rome. M. Mommsen⁸ conclut du silence de Tacite sur sa mort qu'elle arriva avant celle d'Auguste.

¹ DION CASSIUS, *Arg.* lib. LIV et cap. 40; VELLEJUS, II, 92; *Fast. Consul.*, p. LVIII et *Tab. Colotian.* p. CCXLV, éd. BAITER.

² Chez BAITER, *l. c.*, p. LVIII.

³ *De Pallio*, c. I : *Ubi moenia Statilius Taurus imposuit, solemnia Sentius Saturninus enarravit.* Cf. HENZEN, *Inscr. lat. select.*, vol. III, p. 496.

⁴ FLAV. JOSEPH, *Antiq.* XVI, 9, 1.10, 8.11, 5; XVII, 1, 1. 2.1.5, 2. *Bell. Jud.*, I, 27, 1, sqq. Cf. ZUMPT, *Comment. Epigr.*, II, p. 84 sq.; MOMMSEN, *Res gestae D. Augusti*, pp. 115 et 117.

⁵ VELLEJUS, II, 105 : *Sentium Saturninum, qui tum legatus patris (sc. Augusti) ejus in Germania fuerat*; DION, LV, 28 : Γαίου Σεντίου τοῦ τῆς Γερμανίας ἀρχοντος.

⁶ VELLEJUS, *l. c.*; DION, *l. c.*

⁷ VELLEJUS, II, 108, sqq.

⁸ *Ouv. cit.*, p. 117.

P. QUINTILIUS VARUS était apparenté à la famille impériale par sa femme, Clodia Pulchra, qui était cousine d'Agrippine, petite fille d'Auguste ¹. Nous ne rencontrons aucune mention de lui avant son consulat, où il fut maintenu pendant toute l'année avec son collègue Tibère Néron 744 = 13 av. J.-C ². Cinq ans plus tard (747 = 7), il alla prendre le gouvernement de la province d'Afrique, fait qui nous est connu seulement par les médailles ³.

L'année suivante (748 = 6) il remplaça Sentius Saturninus dans le gouvernement de la Syrie qu'il occupa jusqu'en 750 = 4 ⁴.

Vers l'an 760 (7 ap. J.-C.) l'empereur l'envoya, avec le titre de légat propréteur, dans la province de Germanie, où il fut le successeur de Sentius Saturninus comme il l'avait été en Syrie ⁵.

Son administration peu sage et son imprévoyance provoquèrent une conspiration des peuples Germains, dont Arminius, prince Chérusque, fut le chef; elle eut pour suite la défaite et l'extermination de trois légions romaines dans la forêt de Teutberg. Varus, pour ne pas tomber vivant entre les mains des ennemis, se donna lui-même la mort ⁶.

A. CAECINA SEVERUS était à la tête des légions romaines du Bas-Rhin dans les années 767 et 768 = 14 et 15, sous les ordres de Germanicus, dont le commandement supérieur s'étendait sur les Gaules et la Germanie ⁷.

¹ Voy. BORGHESI, *OEuvres comp.*, I, p. 417.

² *Fasti consul.*, p. LIX, éd. BAITER, DION. CASS., LIV, 25. Une inscription chez GRUT., p. 11, 2 et une autre chez BORGHESI, *OEuv. c.*, IV, p. 567.

³ ECKHEL, *Doct. Num. Vet.*, IV, p. 155. BORGHESI, *Osservazioni numism.*, *OEuv. c.*, I, pp. 507-311; ZUMPT, *Comment. Epigr.*, II, p. 86.

⁴ JOSEPH, *Antiq.*, XVII, 5, 2 sq. *Bell. Jud.*, I, 51, 5 sq; VELLEJUS, II, 117; TACIT., *Hist.*, V, 9. Cf. ECKHEL, *D. Num. Vet.*, III, p. 275; ZUMPT, *ouv. c.*, p. 87; MOMMSEN, *Res Gestae D. Augusti*, p. 115.

⁵ DION CASSIUS, LVI, 18 : 'Ο Οὔαρος ὁ Κουίντιλιος [μετὰ τῆν τῶν Σύρων ἀρχῆν] τῆν τε ἡγεμονίαν τῆς Γερμανίας λαβὼν καὶ τὰ παρ'ἐκείνοις ἐκ τῆς ἀρχῆς διοικῶν... — Quelques savants regardent à tort Varus comme l'organisateur de la province de Germanie. HOECK, *Römisch. Geschichte*, I, 2, s. 89, fgg., HAAKH, dans Pauly's *Real Encyclop. d. cl. Alterthumsw.*, Bd. VI, 1. p. 572.

⁶ DION CASS., LVI, 18-21; VELLEJUS, II, 117-119; TACIT., *Annal.*, I, 5-45, 60; OROS., VI, 21; ZONARAS, X, 57.

⁷ TACIT., *Annal.*, I, 31 : *Duo apud ripam Rheni exercitus erant. Cui nomen superiori sub C. Silio legato; inferiorem A. Caecina curabat. Regimen summae rei penes Germanicum....* Cf. cap. 66.

Comme il paraît peu vraisemblable que tous les lieutenants de celui-ci aient été des chefs exclusivement militaires et que les gouverneurs des provinces aient été laissés tous dans l'inaction, on peut admettre, sans trop s'aventurer, que Caecina occupa le gouvernement de la Germanie. La part qu'il eut aux succès du fils de Drusus lui firent décerner les ornements du triomphe¹. Il avait gouverné quelques années auparavant la province de Moesie² récemment constituée et dont il est le plus ancien légat propréteur que nous connaissions³. Nous le trouvons, dans les années 773 et 774, au Sénat, où il propose d'élever un autel à la Vengeance, en expiation de la mort de Germanicus⁴ et demande qu'à l'avenir on ne permette plus aux femmes des magistrats de suivre leurs maris dans les provinces⁵. C'est à l'occasion de cette dernière proposition qu'il se vante d'avoir fait quarante campagnes. Borghesi⁶ conjecture qu'il fut consul *suffectus* l'an 745 = 9.

¹ TACIT., *Annal.*, I, 72 : *Decreta eo anno triumphalia insignia A. Caecinae, L. Apronio, C. Silio, ob res cum Germanico gestas.*

² DION CASS., LV, 29, Cf. VELLEJUS, II, 412.

³ Cf. MARQUARDT, *Röm. Staatsverwalt.*, I, p. 147.

⁴ TACIT., *Ann.*, III, 18.

⁵ *Ibid.*, III, 53.

⁶ *OEuv. compl.*, vol. IV, p. 461. Le savant épigraphiste y propose de corriger *Caecina* pour *Porcina* ou *Peccina* dans le *Digest.*, lib. 1, tit. XIII, l. I.



CHAPITRE II.

LES LÉGATS PROPRÉTEURS DE BELGIQUE.

La liste des légats propréteurs de Belgique, dont les noms se sont conservés, commence au règne de Néron et finit à celui de Gordien III; ils sont au nombre de onze, répartis sur un espace de temps de près de deux siècles, et appartiennent en majeure partie à l'époque des Antonins. Si le nombre des légats propréteurs de la Germanie inférieure est presque triple, cette différence ne provient pas uniquement du hasard. L'une et l'autre province relevaient de l'empereur. Mais, tandis que le gouvernement de la Belgique était accessible aux citoyens après la gestion de la préture, l'empereur n'envoyait dans la Germanie inférieure, à cause de la position géographique de cette province, que d'anciens consuls, le plus souvent des hommes de guerre distingués. Il arrivait ainsi que beaucoup de gouverneurs de la Belgique ne parvenaient jamais ni aux emplois les plus élevés ni à la renommée. Les légats propréteurs de la Germanie inférieure, au contraire, allaient, au sortir de cette province, occuper le même poste dans des provinces d'une importance majeure ou au moins égale et obtenaient de hautes magistratures à Rome même. Les noms de ceux-ci ont donc été en plus grand nombre consignés dans les annales de l'histoire ou gravés sur le marbre.

ÆLIUS GRACILIS était, au témoignage de Tacite ¹, légat propréteur de la Belgique l'an 59 après J.-C. Guidé par un sentiment de basse jalousie, il empêcha L. Vetus, légat propréteur de la haute Germanie, d'exécuter le

¹ *Annal.*, XIII, 55.

projet que celui-ci avait formé de joindre par un canal la Moselle à la Saône, dans le but d'occuper ses soldats pendant la paix. Ce personnage ne nous est pas connu d'ailleurs.

VALERIUS ASIATICUS occupait le gouvernement de la Belgique, lorsque, en janvier 69, les légions de Germanie élevèrent Vitellius à l'empire. Il embrassa le parti du nouvel empereur, qui, pour se l'attacher davantage, lui donna sa fille en mariage ¹ et le désigna dans la même année comme consul ²; mais il paraît avoir péri avant son entrée en charge, victime des troubles qui accompagnèrent l'avènement de Vespasien à l'empire ³. Son père, qui, après avoir été deux fois consul, fut mis à mort par Claude, était originaire de Vienne en Gaule ⁴.

[L. LICINIUS SURA.] — Une inscription du Capitole donne le *cursus honorum* d'un des légats de Trajan; mais les premières lignes en sont effacées et avec elles le nom du personnage auquel elle fut consacrée ⁵. Il semble que cet anonyme ait échappé à l'obligation du service militaire, préalable à l'exercice des magistratures urbaines, car nous le voyons débiter par la charge de *quatuorvir viarum curandarum* et obtenir successivement la questure, le tribunat du peuple et la préture : ces deux dernières charges par la recommandation de l'empereur. Il fut ensuite nommé légat de la légion I

¹ TACIT., *Hist.*, I, 59.

² TACIT., *Ibid.*, IV, 4.

³ Voy. MARINI, *Atti degl. Frat. Arvali*, p. 545. B. et HAAKH, dans Pauly's *Real. Encycl. d. Alterthumsw.* Bd. VI, 2560.

⁴ TACIT., *Annal.*, XI, 1; DION CASSIUS, LX, 27.

⁵ Dans notre *Mémoire sur les magistrats romains de la Belgique*, p. 22, nous avons publié cette inscription d'après la copie que nous en avons faite en 1859. A l'exemple de BORGHESI (*Œuvres complètes*, t. V, p. 52) et de M. HENZEN (vol. III, n° 5448), nous la reproduisons ici d'après Fulvius Ursinus, qui l'a copiée lorsqu'elle était plus complète : cum || IMP · CAESAR · NERVA · TRAIANVS · aug · germanicus || DACICVS · GENTEM · DACOR · ET · REGEM · DECEBALVM || BELLO · SVPERAVIT · SVB · EODEM · DVCE · LEG · PROPR · AB || EODEM · DONATO · HASTIS · PVRI · VIII · VEXILLIS · VIII || CORONIS · MVRALIB · II · VALLARIB · II · CLASSICIS · II || AVRATIS · II · LEG · PROP · PROVINCIAE · BELGICAE · LEG · LEG · I || MINERVIAE · CANDIDATO · CAESARIS · IN · PRAETVRA || ET · IN · TRIBVNATV · PLEB · QVAESTORI · PROVINCIAE || ACHIAE · III · VIRO · VIARVM · CVRANDARVM || HVIC · SENATVS · AVCTORE · IMP · TRAIANO · AVG || GERMANICO · DACICO · TRIVMPHALIA · ORNAMENT || DECREVIT · STATVAMQ · PECVN · PVBLIC · PONEND · CENSIVIT

Minervia, cantonnée dans la Germanie inférieure, et quitta ce commandement pour passer au gouvernement de la province voisine de Belgique en qualité de légat propréteur. Plus tard, il prit part aux deux expéditions contre les Daces ¹ avec le titre de légat propréteur (probablement d'une province voisine du pays ennemi), mais sous les ordres immédiats de Trajan. Cet empereur ne lui accorda pas seulement les récompenses militaires les plus élevées, à savoir huit hastes pures, huit *vexilla*, deux couronnes murales, deux couronnes vallaires, deux couronnes navales et deux couronnes d'or, mais proposa encore au sénat de lui décerner les ornements triomphaux et de lui ériger la statue à laquelle la pierre qui porte notre inscription a servi de piédestal. Nous avons supposé autrefois ² que le personnage de notre inscription était L. Publicius Celsus, préfet du prétoire et consul pour la seconde fois l'an 113. Borghesi avait aussi songé à ce nom, mais il a dû l'abandonner, par la raison qu'il résulte d'une inscription publiée par Vernazza ³ que les emplois gérés par Celsus sont différents de ceux qui sont énumérés dans l'inscription du Capitole. Se ralliant en conséquence à l'opinion émise par Juste Lipse, entre autres, que le personnage anonyme est L. Licinius Sura, l'éminent épigraphiste l'a établi de façon à ne plus laisser place à aucun doute ⁴. Sura était natif de Tarragone ou de Barcelone ⁵, et par conséquent compatriote de Trajan. Selon Borghesi, il n'aurait pas exercé de commandement dans les guerres contre les Daces, mais il aurait rempli les fonctions de chef d'état-major de l'empereur. Il reçut trois fois les honneurs du consulat : la première fois en juillet 98, l'année de l'avènement de Trajan à l'empire, la deuxième fois l'an 102, et la troisième l'an 107.

¹ Sa participation aux deux guerres daciques résulte du nombre double des distinctions qui lui furent accordées. Voy. HENZEN, *Annali dell' Instit. arch.*, vol. XXXII, p. 210.

² *Bulletins de l'Académie de Bruxelles*, t. VIII, 1^{re} part., pp. 188 et suiv. *Mémoire sur les magistrats romains*, l. c.

³ Nous ne connaissons pas alors cette inscription et ne la connaissons pas davantage aujourd'hui; l'ouvrage où elle est publiée a pour titre : *Monumenta Albae Pompeiae*, p. 15.

⁴ *Annali dell' Instituto arch.*, vol. XVIII (1846), pp. 545 et suiv. *OEuvres complètes*, t. V, pp. 52 et suiv.

⁵ Cela résulte d'un vers de Martial (I, 50, 40) et de plusieurs inscriptions trouvées dans cette contrée : chez HÜBNER, *Corp. inscript. latin.*, II, n^{os} 4282 et 4556 à 4548.

Un fragment d'inscription existant autrefois à Barcelone¹ et que Borghesi rapporte, avec la plus grande vraisemblance, à Sura, nous apprend qu'il fut admis dans deux des grands collèges sacerdotaux, à savoir dans le collège des Pontifes et dans celui des *Sodales Augustales*. L'époque de son séjour en Belgique doit être fixée dans les dernières années du règne de Domitien et au commencement de celui de Nerva, qui lui aura donné pour successeur Glitius Agricola.

Q. GLITIUS ATILIUS AGRICOLA, célèbre général du temps de Trajan, n'est connu que par sept fragments d'inscriptions trouvés à Turin sa patrie². Comme la plupart des fils de sénateurs, il débuta dans la carrière des fonctions publiques par l'une des charges du vigintivirat, notamment par celle de *decemvir stilitibus, judicandis*, et dans la carrière militaire par le grade de tribun d'une légion, à savoir de la légion I *Italica*. Ce service terminé, la confiance de Vespasien le fit nommer questeur attaché à la personne de l'empereur. Il obtint ensuite successivement l'édilité curule et la préture. Au sortir de cette dernière magistrature, il fut envoyé dans l'Espagne citérieure en qualité de légat du gouverneur de cette province³, puis nommé légat de la légion VI *ferrata*. C'est sous le court règne de Nerva (oct. 96 à fév. 98) que Glitius Agricola vint prendre le gouvernement de la Belgique avec le titre de légat propréteur, probablement en remplacement de Licinius Sura.

¹ HÜBNER, *ibid.*, n° 4508, p. 602.

² On en trouve cinq réunis dans MURATORI, *Nov. Thesaur. inscript.*, t. I, pp. 310 et sq. et dans les *Marmora Taurinensia*, pp. 25-59. Nous en avons fait imprimer les deux principaux dans notre *Mémoire sur les magistrats romains de la Belgique*, pp. 20 et suiv. La sixième inscription publiée par l'abbé GAZZERA, *Nuovi diplomi di congedo milit.*; Torino, 1831, p. 22, not. 1, et restituée par Cardinali, *Diplomi*, etc., p. 155, n° 282, est insérée dans le recueil de Orelli-Henzen, vol. III, n° 5449. Nous lui en empruntons le texte : q . glitio . p . f . STEL || atilio . AGRICOLAE . COS . II || vii viro EPVLON . LEG . PROPR || imp . nervae . TRAIANI CAES . AVG . GER || dacici prO-VINCIAE . PANNONIAE || donato . ab . eODEM . DONIS . MILITARIB . || hastis . puris . III . VEXILLIS . III . CORONA || vallari . corona . MYRALI . CORONA || classica corona . AVREA . LEG . PROPR || provinc . belgicAE . DIVI . NERVAE || leg . leg . vi . ferrATAE . LEG || hispaniae . citerIOR . PRAET || aed . cur . q . divi . vespasiani . trib . mil . || leg . I . italie . XVir . stilitib . iudic .

³ C'est le sens que, il y a trente ans, nous avons pensé (*Mémoire sur les magistrats rom.*, p. 121, not. 1) devoir être donné à l'expression *legato Hispaniae*, et que suit M. MARQUARDT, *Röm. Staatsverwaltung*, t. I, p. 105, not. 2.

Quoique cette province fût prétorienne, il avait probablement déjà été nommé consul *suffectus*, lorsque l'empereur l'y envoya. En effet, la mention de son premier consulat paraît s'être trouvée sur l'une des inscriptions précitées, laquelle a été rédigée du vivant de Nerva, et où la légation de la Belgique vient en dernier lieu dans l'énumération des emplois qu'il avait remplis jusqu'alors ¹. La seconde année de la guerre contre les Daces, Trajan l'appela au poste de légat propréteur de la Pannonie ², province voisine de la Dacie. Glitius Agricola prit une part glorieuse à cette guerre, dans laquelle il commanda un corps d'armée et obtint les récompenses militaires de l'ordre le plus élevé, à savoir quatre hastes pures, quatre *vexilla* et quatre couronnes. Après la conclusion de la paix, au commencement de l'année 104, il retourna à Rome avec l'empereur. Trajan lui donna une nouvelle marque de sa satisfaction pour ses services, en lui accordant les honneurs d'un second consulat en même temps qu'à Laberius Maximus, légat de la province de Mœsie, qui s'était également signalé dans cette guerre. Dans la suite, Agricola fut nommé préfet de la ville ³. Deux collèges sacerdotaux, le collège des *VII viri epulones* d'abord, puis celui des *Sodales Augustales Claudiales*, l'admirent dans leur sein.

CLAUDIUS SATURNINUS était légat propréteur de la Belgique sous le règne d'Hadrien. L'empereur lui adressa en cette qualité une lettre qui est citée dans un fragment de droit du Vatican ⁴. Pour arriver au gouvernement de

¹ Chez GAZZERA, *ouv. cit.*, p. 21, avec les suppléments de Macaneo : Q · GLITIO · P · FIL · STEL || *atilio-agricolae* || *cos VII VIRO · EPVLON* || *legato · PROPRAETOR* || *imp · NERVAE · CAES · AVG* || *PROVINCIAE · BELGICAE* || *LEGAT · LEG · VI · FERRATAE* || *LEG · CITERIORIS · HISPAN* || *PRAETORI · AEDILI · CV...* || Q · DIVI · VESPASIAN... || *LEG · XI* || *IVDIC · ST...* || ROM (?)... BORGHESI, *OEuvres complètes*, vol. V, p. 554, place également son premier consulat sous Nerva, mais postérieurement à son administration de la Belgique. Il faudrait pour cela qu'il ne fût resté que quelques mois à la tête de cette province, chose peu vraisemblable. Aussi le savant épigraphiste se contredit-il lui-même en écrivant ailleurs (*OEuvres complètes*, III, p. 71) : « All' opposto, la piu antica delle lapidi » Torinesi, che quantunque ora mutila, deve però ristaurarsi coll' autorità del Macaneo, che » la vide, quando era integra, ci fa conoscere che Q. Glitio nel breve imperò di Nerva era già » console e legato della Belgica. »

² Voy. BORGHESI, aux endroits cités dans la note précédente.

³ Vers l'année 100 ap. J.-C., selon CORSINI, *De praefectis urbis*, p. 52.

⁴ *Locor. ex jure Rom. Antejustin. ab incerto script. collect. fragmenta quae dicuntur Vaticana*, § 225, p. 174 du *Corpus Juris Rom. Antej. consilio prof. Bonnensium*.

cette province, il avait dû au moins passer par la préture et naturellement par les autres charges qui conduisaient à celle-ci. M. Zumpt¹ rapporte au même Claudius Saturninus deux rescrits d'Antonin Pie cités dans le Digeste². Mais, pour étayer son opinion, il est obligé de supposer qu'il vint en Belgique à la fin du règne d'Hadrien; que, sous le successeur de celui-ci, il obtint les honneurs du consulat avec Faustinus, et reçut ensuite le gouvernement d'une autre province. Selon Borghesi³, le Claudius Saturninus des rescrits d'Antonin Pie est le fils du gouverneur de la Belgique.

[P.] CALPURNIUS PROCLUS nous est connu par une inscription d'Ancyre de Galatie⁴. Il débuta dans la carrière des fonctions publiques par la charge de *quatuorvir viarum curandarum*, puis fut nommé tribun de la légion XIII *Gemina*. Cette légion, transférée de la Pannonie dans la Dacie pendant la guerre contre les Daces, demeura en cantonnement dans ce pays après sa réduction en province romaine en l'année 110⁵. La questure de Calpurnius n'est pas mentionnée dans l'inscription; elle a dû cependant, s'il n'en a pas été dispensé par l'empereur, lui donner accès à la préture, qu'il géra après le tribunat du peuple. On lui accorda ensuite le commandement de la légion I *Minervia*, qui, après la conquête de la Dacie, était venue reprendre ses cantonnements dans la Germanie inférieure. Calpurnius quitta les bords du Rhin pour aller en Achaïe en qualité de proconsul, et à l'expiration du terme de ces fonctions, il reçut de l'empereur le gouvernement de la province de Belgique avec le titre de légat propréteur. Les renseignements de l'inscription sur la carrière de notre personnage s'arrêtent là. Nous ne voyons pas qu'il ait exercé une charge ou rempli une mission quelconque en Galatie

¹ *Commentt. Epigraph.*, II, pp. 62, 19.

² Lib. L, tit. VII, de *legationibus*, l. 4; Lib. XX, t. III, *quo res pignori*, l. 1, § 2.

³ *Sul Digesto Antegust.*, *OEW. compl.*, III, p. 121.

⁴ *Corpus Inscriptt. Græc.*, vol. III, n° 4011 : Καλπούρνιον Πρόκλον ἐκ συνκλητικῶν κ[αί] ὑπατικῶν, χειλιάρχον ἐν Δακίᾳ λεγιῶνος τῆς Γεμίνης, δήμαρχον, στρατηγὸν Ῥώμ[ης], ἐπιμεληθέντα ὁδῶν, ἡγεμόνα λεγιῶνος ἁ Αθηνῶν ἐν Γερμανίᾳ, ἀνθύπατον Ἀχαΐας, πρεσβευτὴν καὶ ἀντιστράτηγον Βελγικῆς ἢ μητροπόλεως τῆς Γαλατίας Σεβαστῆς Τεκτοσάγων Ἄγκυρα τὸν ἑαυτῆς σωτήρα κ[αί] εὐεργέτην.

⁵ Cf. GROTEFEND dans Pauly's, *Real-Encycl. d. cl. Alterthumsw.*, Bd. IV, pp. 892 et suiv., et MOMMSEN, *Corp. inscriptt. latin.*, vol. III, p. 160.

ou dans l'une des provinces voisines. Nous ignorons quand et pourquoi la ville d'Ancyre a pu l'appeler son sauveur et son bienfaiteur. On ne peut pas douter que le Calpurnius Proclus de l'inscription d'Ancyre ne soit la même personne que le P. Calpurnius Proclus d'une inscription de Carlsbourg ¹, lequel fut légat propréteur des empereurs Marc-Aurèle et L. Verus dans la province de Dacie Apulienne. S'il n'avait pas déjà été élevé au consulat, avant sa mission dans cette dernière province, il l'aura été à son retour à Rome ². L'époque de son séjour en Belgique doit être fixée dans les dernières années du règne d'Antonin le Pieux.

L'inscription d'Ancyre dit que Calpurnius Proclus appartenait à une famille de sénateurs et de consulaires. On rencontre effectivement plusieurs Calpurnii occupant de hauts emplois sous Trajan et Hadrien ³.

A. JUNIUS PASTOR L. CAESENNIUS SOSPES, après avoir passé par les charges de Sévir d'une *Turma* de chevaliers, de triumvir monétaire, de tribun militaire de la légion XIII *Gemina*, fut nommé questeur de l'empereur Antonin Pie, puis tribun du peuple. A la sortie de cette dernière charge, il fut désigné pour la préture et envoyé dans la province d'Asie en qualité de légat du proconsul. Ensuite il obtint successivement le commandement de la légion XXII *Primigenia*, cantonnée dans la Germanie supérieure, et le gouvernement de la Belgique ⁴. Au commencement du règne

¹ *Corpus inscriptt. latin*, vol. III, n° 1007: FORTVNAE || AVG. SAC || P. CALPVRNIVS || PROCVLVS || LEG. AVGG || PR. PR

² Cf. MOMMSEN, *l. c.*

³ M. Calpurnius Flaccus, consul sous Nerva l'an 97 (Diplôme militaire de Nerva : *Corp. inscr. latin*, III, p. 864; BORGHESI, *ouv. cit.*, III, p. 587); Calpurnius Piso consul avec Trajan l'an 111 ap. J. C. (*Fast consul.*, ed. Baiter); P. Calpurnius Macer, légat propréteur de la Mœsie inférieure l'an 112 (*Corp. inscr. lat.*, III, n° 777); M. Calpurnius Rufus, proconsul d'Asie, etc., (*ibid.*, n° 6072); C. Calpurnius Flaccus, consul sous Hadrien (Acte de donation cité d'après Muratori par BORGHESI, *OEuvres complètes*, III, p. 586).

⁴ Plusieurs des charges remplies par Junius Pastor sont mentionnées dans deux inscriptions; la première trouvée à Rome est publiée par KELLERMANN, *Vigil. rom. latercul. cœlimont.*, p. 67, n° 245. Nous la reproduisons avec les restitutions de ce savant, que nous avons rectifiées :
 aJVNIQ · P · FIL · FABIA || paSTORI · L · CAEENNIO || soSPITI · COS · LEG · AVG || pr OPR · PROV · BELG · LEG ·
 || AVg || LeG XXII · P · P · F · PRAET. LEG · PROC || provinc asiae · tr · PLEB · Q · AVG
 La seconde inscription provenant d'Éphèse a été mise au jour pour la première fois par

de Marc Aurèle et de Lucius Verus, l'an 163, Junius Pastor fut élevé au consulat ¹.

M. DIDIUS SEVERUS JULIANUS, qui dans la suite occupa le trône impérial, avait été légat propréteur de la Belgique, vers l'année 177 ap. J.-C. — Voir le même nom au chapitre III.

C. SABUCIUS MAJOR CAECILIANUS. — Le fragment d'inscription qui nous fait connaître une grande partie de sa carrière publique, a été déterré en 1808, à l'intérieur de la basilique de St-Paul, sur la voie d'Ostie, et copiée par Gaetano Marini. Feu le marquis Melchiorri, qui l'avait extrait des papiers délaissés par celui-ci, avait bien voulu, à notre demande, nous en adresser en 1851 une copie, et nous l'avons publiée et commentée le premier ². Quelques années plus tard, M. Henzen l'a insérée dans son supplément du recueil d'Orelli, d'après une autre copie, qui lui avait été communiquée par Borghesi ³. La mention des deux ou trois charges que Sabucius a dû gérer avant d'arriver au tribunat du peuple, est perdue avec la partie de la pierre qui la contenait. Après avoir été tribun, il obtint la préture sur la recommandation de l'empereur, et, au sortir de cette magistrature, il fut chargé de la surveillance de la voie *Salaria* en même temps que de l'inspection des établissements destinés à subvenir à la subsistance des enfants

M. C. CURTIUS dans le *Hermes*, t. IV, p. 216, puis donnée par MOMMSEN, *Corpus inscr. latin.*, vol. III, part. II, p. 950, n° 6076; elle est de la teneur suivante : SPLENDIDISSIMAE || CIVITATIS EPHESIORVM || ΤΗΣ ΠΡΩΤΗΣ ΚΑΙ ΜΕΓΙΣΤΗΣ || ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ ΤΗΣ ΑΣΙΑΣ || ΚΑΙ · Β · ΝΕΩΚΟΡΟΥ ΤΩΝ ΣΕΒΑΣΤΩΝ · || A · IVNIVM · P · F · FABIA || PASTOREM · L · CAEENNIVM || SOSPITEM · LEG · PR · PR · PROVINCIAE || ASIAE · PRAETOREM · DESIGNATVM · TR || PLEB · QVAESTOREM · AVG · TRIBVNYM || MILITVM · LEG · XIII · GEMINAE · TRIVM || VIRVM · AERE · ARGENTO · AVRO · FLANdo || FERIVNDO · SEVIRO · TYRMAE · EQVITVM || ROMANORVM || RARISSIMO · VIRO || SEX · IVNIVS · PHILETVS || ET · M · ANTONIVS · CARPVS || HONORIS · CAVSA || H · C ·

¹ La mention du consulat de Pastor est confirmée par les *Fastes consul.*, ed. BAITER, p. LXXXVIII.

² *Bulletins de l'Académie de Belgique*, t. XVIII, 2^e part., pp. 515 à 527 (1851).

³ Vol. III, p. 511, n° 7420. En voici la teneur : C · SABVCIO · C · F · QVIR · MAIORI || CAECILIANO · COS || SODALI AVGVST · CLAVDIAL · PROCOS · PROV || ACHA · LEG · AVG · PR · PR · PROV · BELGICAE || PRAEF · AERARI · MIL · LEG · IVRID · PROV || BRITANNIAE · IVRID · PER · FLAMIN · ET || VMBRIAM · CVRAT · VIAE · SALAR · ET || ALIMEN · TORVM · PRAET · CANDID · TR · *pleb.* Au lieu de la restitution *pleb.* de M. Henzen, notre copie portait les lettres LAT. Ne voulant pas corriger une copie faite par Marini et ne pouvant nous rendre raison de l'investiture anormale du tribunat militaire après la questure, et immédiatement avant la préture, nous avons pris le parti de passer la difficulté sous silence.

pauvres dans toute la contrée traversée par cette voie, c'est-à-dire, dans la Sabine ¹. Il administra ensuite la justice avec le titre de *juridicus*, d'abord dans la contrée traversée par la voie *Flaminia* et dans l'Ombrie ², puis dans la Bretagne, comme auxiliaire du légat propréteur de cette province ³. De retour à Rome, Sabucius fut appelé à prendre part à l'administration des finances en qualité de préfet de la caisse militaire. A l'expiration du terme de ces fonctions, l'empereur l'envoya dans la province de Belgique comme légat propréteur, d'où il passa, avec le titre de proconsul, au gouvernement de la province sénatoriale d'Achaïe. Les six dernières magistratures, dont l'énumération précède, étant régulièrement confiées à d'anciens préteurs, il est vraisemblable que c'est après les avoir remplies toutes, que Sabucius fut élevé à la dignité de consul *suffectus*, sous le règne de Commode ⁴. Son admission au nombre des *Sodales Augustales Claudiales* est probablement postérieure à son consulat, puisque ce collège sacerdotal se recrutait parmi les plus hauts personnages de l'État.

L. MARIUS MAXIMUS, PERPETUUS AURELIANUS, l'un des lieutenants de l'empereur Septime Sévère, paraît avoir réuni extraordinairement le gouvernement de la Belgique et celui de la Germanie inférieure. — Voir le même nom au chapitre III.

PETRONIUS POLIANUS ne nous est connu que par une inscription trouvée à Carlsbourg, et que lui-même avait consacrée au Génie de Gordien III ⁵. On

¹ Cf. HENZEN, *Annal dell' institut. arch.*, t. XXI, pp. 226 et suiv.

² Cf. MARQUARDT, *Römisch. Staatsverwalt.*, t. I, p. 75.

³ Cf. HÜBNER, *Die röm. legaten in Britann.* dans le *Rhein. Mus.*, Bd XII, p. 79.

⁴ Le consulat de Sabucius est mentionné dans une autre inscription publiée par MARINI, *Atti e monumenti degli Arvali*, p. 428, et sa fixation au règne de Commode résulte de la table XXXIII des Frères Arvaux, chez MARINI, *l. c.*, p. CL. Cf. HENZEN, *Annal. dell. inst. arch.*, t. XXI, p. 227, not. 1. (Le même. *Acta frat. Arval. Ind. nomin.*, p. 196) et *Bulletin de l'Acad. de Belgique*, t. XVIII, 2^e part., pp. 516 et suivantes.

⁵ GENIO || IMP · GORDIANI || P · f · INVICT · || AVG · PETRONIVS || POLIANVS || V · C · LEG · LEG · XIII | g · GORD · LEG · AVG || pr · pr · RAET · IT || eM · BELGICAE. Tel est le texte publié par MOMMSEN, *Corp. inscr. lat.*, vol. III, p. 187, n° 1017. Nous avons corrigé nous-même (*Bull. de l'Acad. roy. de Belg.*, t. XX, n° 11 de 1854) le texte fautif donné en dernier lieu par NEIGEBEUR, *Dacien aus d. Ueberresten des klassischen Alterthums*, p. 126, n° 8; Kronstadt, 1851.

serait disposé à croire qu'il n'a voulu se donner que les titres des charges qu'il avait occupées sous le règne de cet empereur, et dont il avait été redevable à sa bienveillance. Ces charges, pour l'obtention desquelles il fallait avoir géré la préture, sont celles de légat de la légion XIII surnommée alors *Gordiana*, et stationnée dans la Dacie; de légat propréteur de la province de Raetie ¹, et de légat propréteur de la province de Belgique. Il a dû remplir ces dernières fonctions vers la fin du règne de Gordien, assassiné au commencement de l'année 244, ap. J.-C. ².

¹ M. MARQUARDT, *Röm. Staatsverwalt.*, t. 1, p. 133, not. 5, admet, mais à tort, nous paraît-il, qu'il aurait cumulé le gouvernement de la province et le commandement de la légion qui y stationnait.

² Nous n'avons pas admis le nom du grand historien Tacite sur la liste des légats propréteurs de la Belgique, parce que, si l'autorité d'une conjecture, même la plus vraisemblable, ne saurait justifier suffisamment cette admission, elle serait encore moins excusable lorsque la vraisemblance peut être contestée. Tacite, dans son *Agricola* (45), rapporte qu'à l'époque de la mort de son beau-père, arrivée au mois d'août 95, il se trouvait absent de Rome avec sa femme depuis quatre ans. On a conjecturé depuis longtemps qu'au sortir de la préture il avait obtenu le gouvernement de quelque province. Les termes dans lesquels il parle de son absence semblent indiquer qu'en effet elle a eu lieu pour l'accomplissement d'un devoir. Borghesi * a cherché à démontrer que cette province est celle de Belgique. Une première raison alléguée par ce savant c'est que, dans l'assignation des provinces, l'on avait grand égard à l'expérience, aux connaissances et aux relations des candidats. Or, le père de Tacite ayant été procureur de la Gaule-Belgique, le futur historien y avait lui-même, selon toute vraisemblance, passé une partie de ses jeunes années. Une seconde raison, c'est que les renseignements si précis contenus dans le livre de la Germanie semblent prouver que son auteur a connu ce pays par lui-même. Or, Tacite, au sortir de la préture, ne peut avoir été légat d'aucune des deux Germanies, parce qu'elles étaient des provinces consulaires. Il a donc dû visiter ces contrées à l'occasion d'un séjour dans une province voisine. Ces raisons autorisent à admettre qu'il a obtenu le gouvernement de la province prétorienne de Belgique, à laquelle d'ailleurs on ne connaît pas d'autre légat propréteur pour cette époque. Nous avons quelques objections à présenter contre ces arguments très-spécieux : c'est en 45 ou un peu après que Pline l'Ancien, lorsqu'il se trouvait à l'armée du Rhin, connut le Tacite, procureur de la Belgique et père de l'historien. A ce moment celui-ci n'était pas né, puisque l'on fixe la date de sa naissance à l'année 53, 54 ou 55. Pour qu'il eût vécu en Belgique jusqu'à l'âge de quinze ans seulement, il faudrait donc qu'il y eût vu le jour et que son père ait conservé ses fonctions pendant une vingtaine d'années au moins; ce qui est invraisemblable. On demande ensuite, et avec raison, si l'on aurait confié à Tacite l'orateur le

* *Lettre au comte de Roverella* publiée pour la première fois dans le tome VII de ses *Oeuvres complètes*. Quoique ce volume ait paru depuis deux ou trois ans, il ne se trouve encore dans aucune des bibliothèques de notre pays, qui possèdent les volumes précédents. Nous n'avons connu, à notre grand regret, les arguments de l'illustre épigraphiste que par M. Gefroy dans sa *Rome et les Barbares*, pp. 90 et suiv.; Paris. 1874.

CHAPITRE III.

LES LÉGATS PROPŔEUREURS DE LA GERMANIE INFÉRIEURE.

Des vingt-neuf légats propréteurs, dont il est fait mention dans ce chapitre, le premier exerça ses fonctions sous Tibère et le dernier sous Sevère Alexandre (21-223 ap. J.-C.). Ils se répartissent sur un grand nombre de règnes, toutefois quelques-uns se suivent. On remarque parmi eux trois empereurs, Vitellius, Trajan et Didius Julianus.

C. VISELLIUS VARRON était légat de la Germanie inférieure l'an 774 = 21, lorsque des troubles éclatèrent dans la Gaule, et notamment chez les Tréviriens et les Eduens ¹. Ce furent lui et C. Silius, légat de la Germanie supérieure, qui firent rentrer ces peuples dans le devoir ². Tacite ne dit rien de

commandement d'une légion plutôt que le gouvernement d'une province. Mais, en posant cette question, l'on perd de vue que la Belgique était une province impériale et que par conséquent son légat propréteur avait des troupes à commander. Aussi constatons-nous que des onze gouverneurs de la Belgique qui sont connus, sept avaient été préalablement légats d'une légion et quatre d'entre eux légats d'une des légions de Germanie; nous ignorons si les quatre autres avaient également exercé un pareil commandement. Il est donc plus probable que Tacite aura été envoyé dans une province sénatoriale, comme son ami Pline le Jeune, orateur aussi, lequel reçut, même après son consulat, le gouvernement de la province sénatoriale de Bithynie. Si l'on veut absolument que Tacite ait vu les contrées du Rhin à l'occasion de l'exercice de fonctions publiques, pourquoi ne pas supposer qu'il a satisfait à l'obligation du service militaire en qualité de tribun d'une légion, cantonnée dans l'une ou l'autre des deux provinces de Germanie.

¹ TACIT., *Annal.*, III, 41.

² *Ibid.*, c. 42. 43.

la conduite que tint dans cette circonstance le gouverneur de la Belgique, à la province duquel appartenait les Tréviriens. Selon cet historien Visellius, affaibli par l'âge, ne put déployer toute l'énergie nécessaire. Il avait été consul *suffectus* l'an 765 = 12¹.

L. APRONIUS. — Nous ne connaissons rien de sa carrière politique avant l'année 8 ap. J.-C. pendant laquelle il fut nommé consul *suffectus*². Dans les années 14 et 15 ap. J.-C., il fit la guerre de Germanie en qualité de légat de Germanicus et obtint les *insignia triumphalia*, pour la part glorieuse qui lui revenait dans les succès du général en chef³. Plus tard, il fut nommé proconsul de la province d'Afrique, où il eut à combattre le redoutable Tacfarinas qu'il refoula dans le désert⁴. Les médailles⁵ nous apprennent que son séjour dans cette province se prolongea pendant trois années (20-22 ap. J.-C.). Apronius ne fut pas aussi heureux dans l'expédition qu'il entreprit en l'année 28, lorsqu'il occupait le gouvernement de la Germanie inférieure⁶. Tacite le range parmi les adulateurs du pouvoir impérial dans le Sénat⁷.

A. GABINIUS SECUNDUS. — Au rapport de Dion Cassius⁸, ce général, auquel il donne le nom de Publius⁹, battit les Marse¹⁰ en l'année 41 et recon-

¹ *Fasti consular.*, p. LXIII, ed. BAITER, *Fast. Antiat.* dans le *Corp. Inscr. Lat.*, t. I, p. 475. Cf. BORGHESI, *Annotazion. a Tacito* dans ses *OEuvres complètes*, t. V, p. 306; HENZEN, *Acta frat. Arval. Ind. nom.*, p. 202.

² *Fasti consul.*, ed. BAITER, p. LXII.

³ TACIT., *Annal.*, I, 56. 72.

⁴ TACIT., *Annal.*, III, 21. IV, 15.

⁵ ECKHEL, *Doct. num. vet.*, t. IV, pp. 148 et 251. Cf. BORGHESI, *OEuvres comp.*, t. IV, p. 460.

⁶ TACIT., *Annal.*, IV, 75; XI, 19. — Selon Nipperdey sur le premier de ces passages, le légat propréteur de la Germanie ne serait pas notre L. Apronius, mais son fils Apronius Caesianus (*Annal.*, III, 21) qui serait devenu consul *suffectus* entre les années 20 et 28. Cette opinion ne saurait être admise, attendu que ce dernier n'est parvenu au consulat que dans l'année 59. (*Fast. consul.*, p. LXVII, ed. BAITER, DION CASSIUS, LIX, 15).

⁷ *Annal.*, II, 52.

⁸ Lib. LX, 8.

⁹ BORGHESI (*OEuvres compl.*, V, pp. 45 et suiv.) nous semble donner avec raison la préférence au surnom d'Aulus qu'il porte dans l'inscription de Venafrum citée ci-après, quoique les deux surnoms aient été en usage dans la famille *Gabinia*.

¹⁰ Nous avons cru devoir admettre dans le texte de Dion Μάρσους; d'après la conjecture de

quit la dernière aigle restée chez eux à la suite du désastre de Varus. Mais, selon Suétone ¹ ce fut sur les Chauques qu'il remporta cette victoire, pour prix de laquelle l'empereur Claude l'autorisa à prendre le surnom de *Chaucius*. Cette contradiction des deux historiens n'est peut-être qu'apparente et Gabinius a-t-il eu à combattre l'un et l'autre peuple coalisés. Sulpicius Galba, qui attaqua en même temps les Chattes, était légat propréteur de la Germanie supérieure ; il en résulte que Gabinius devait occuper le gouvernement de la Germanie inférieure. Il avait déjà été consul quand il fut nommé à ce poste. Une inscription de Venafrum ² mentionne son consulat, mais sans fournir aucun indice qui en détermine la date. Borghesi ³ se prononce pour l'année 38 au plus tard.

SANQUINIUS MAXIMUS, sur la vie duquel on possède peu de renseignements, est mentionné par Tacite ⁴ parmi les personnages consulaires, qui siégeaient au Sénat en l'année 785 = 32. Borghesi ⁵, s'appuyant sur l'autorité d'une inscription de Pompeï ⁶, fixe son premier consulat à l'année 779 = 26. Selon le témoignage de Dion ⁷ il était préfet de la ville en 792 = 39, lorsqu'il fut nommé consul *suffectus* pour la seconde fois, en remplacement de Caligula, qui résigna cette magistrature au bout de trente jours. Sanquinius succéda à A. Gabinius dans le gouvernement de la Germanie inférieure, où il

Xylander basée sur Tacite, *Ann.*, II, 25, au lieu de la vulgate : *Μαυρουσίους*. Celle-ci nous paraît provenir de l'erreur d'un copiste, préoccupé du nom de *Mauritanie*, qui se lit quelques lignes plus haut dans le même chapitre et de celui de *Maures* qui se trouve tout au commencement du chapitre suivant. Nous ne saurions donc approuver la transposition des mots *Μαυρουσίους* et *Χάρτους*, que les derniers éditeurs, Bekker, Dindorf et Boissée ont faite dans le texte. Il est plus rationnel de supposer que les Chattes ont été attaqués par le légat de la Germanie supérieure. Quant à ces *Maurusii*, ils sont inconnus d'ailleurs. Voy. UKERT, *Geographie der Griech. u. Römer*, III, II, p. 58.

¹ *Claud.*, c. 24.

² Publiée par BORGHESI, *Bulletino dell' Instit. arch.*, 1847, pp. 1-5. *OEuv. c.*, V, p. 47.

³ *Ouv. c.*, pp. 5 et 45. Cf. ZUMPT, *Studia Romana*, p. 153.

⁴ *Annal.*, VI, 4.

⁵ *Giornale Arcadico*, t. LXIX, p. 294. *OEuv. compl.*, t. III, p. 526.

⁶ Chez MOMMSEN, *Inscriptt. Napolitan.*, 2275.

⁷ *Lib. LIX*, 15. Cf. CORSINI, *De praefectis urbis*, p. 58 et sq.

arriva probablement vers 795. Il y mourut l'an 800 = 47 et eut pour successeur Corbulon ¹.

C. DOMITIUS CORBULON. — On ne connaît qu'en partie les magistratures remplies et les commandements exercés par cet homme de guerre des plus distingués. Il avait déjà été préteur avant l'an 21, sous le règne de Tibère ², mais ce n'est que beaucoup plus tard en l'année 39 qu'il fut créé consul *suffectus* par Caligula ³ qui avait épousé sa sœur. En 47 Claude lui confia le gouvernement de la Germanie inférieure ⁴ où il vainquit les Chauques; mais la jalousie ombrageuse de l'empereur ne lui permit pas de les soumettre. Claude défendit toute expédition ultérieure contre les Barbares et fit même ramener en deçà du Rhin toutes les garnisons romaines. Corbulon obtint pourtant les ornements du triomphe. Dans la crainte que ces légions ne s'amollissent par l'oisiveté, il fit creuser entre la Meuse et le Rhin un canal de vingt-trois mille pas destiné à empêcher que le reflux de l'Océan, faisant remonter ces fleuves, ne causât des inondations. En l'année 55, lorsqu'il était déjà plus que sexagénaire ⁵, il fut mis par Néron à la tête de l'expédition contre les Parthes ⁶ sans recevoir immédiatement le gouvernement d'une province dans le voisinage du théâtre de la guerre ⁷; ce ne fut que plusieurs années après, à la mort de Umnius Quadratus, lieutenant propré-

¹ TACIT., *Annal.*, XI, 18.

² TACIT., *Annal.*, III, 51.

³ DION CASSIUS, LIX, 15. L'intervalle d'environ une vingtaine d'années entre la gestion des deux magistratures pourrait faire songer à des titulaires différents, mais le rapprochement des textes de l'historien latin et de l'historien grec oblige d'admettre qu'il s'agit d'une seule et même personne.

⁴ TACIT., *Annal.*, XI, 18, sqq.; DION CASSIUS, LX, 30.

⁵ Comme il était déjà ancien préteur en l'année 21, il devait avoir alors plus de trente ans, minimum de l'âge légal pour obtenir cette magistrature.

⁶ TACIT., *Annal.*, XIII, 8; E. EGLI, *Feldzüge in Armenien von 41-65 n. Chr.*, dans Büdinger's *Untersuchungen zur Röm. Kaisergeschichte*, Bd. I, p. 281, fgg.

⁷ M. ZUMPT (*Comment. epigr.*, II, p. 159, sqq.), suivi par H. SCHILLER (*Geschichte des Röm. Kaiserreichs unter Nero*, p. 585, fg.), soutient qu'on créa pour Corbulon une nouvelle province composée de la Cappadoce et de la Galatie. Cette hypothèse est en contradiction avec le témoignage formel de SUTTON., *Vespas.*, 8 et de TACIT., *Hist.*, II, 81.

teur de la Syrie, qu'il prit le gouvernement de cette province¹. Mandé en Grèce par l'empereur dans l'année 67, le glorieux vainqueur des Parthes, à son débarquement à Canchrée, se perça lui-même de son épée, afin d'échapper au fer des sicaires de Néron².

POMPEIUS PAULINUS, après avoir été consul *suffectus*, on ne sait dans quelle année, fut nommé légat propréteur de la Germanie inférieure³. L'époque de son entrée en charge ne peut pas être déterminée, mais il remit son administration à son successeur en l'année 58⁴. Pompeius Paulinus profita de la tranquillité dont jouissait le pays pour faire achever par ses soldats la digue que soixante-trois ans auparavant Drusus avait commencé à élever contre les débordements du Rhin. Il est un des trois personnages consulaires que Néron, en l'année 62, plaça par mesure extraordinaire à la tête de l'administration des finances, que des dépenses excessives et intempestives avaient épuisées⁵.

A. VIBIUS AVITUS. — Tacite⁶ rapporte qu'il succéda à Paulinus dans le gouvernement de la Germanie inférieure, l'an 60 ap. J.-C., et qu'il défit les Frisons et les Ansibariens ; il avait été antérieurement légat de l'Aquitaine⁷. Borghesi⁸ pense qu'il était fils de A Vibius Abitus ou Avitus, consul *suffectus* en l'année 761 = 8⁹.

RUFUS SCRIBONIUS fut légat propréteur de la Germanie inférieure sous Néron en même temps que Proculus Scribonius occupait le même poste dans

¹ TACIT., *Annal.*, XIV, 26.

² DION, LXIII, 17.

³ TACIT., *Annal.*, XIII, 53.

⁴ Id., *ibid.*, 54.

⁵ Id., *ibid.*, XV, 18.

⁶ *Annal* XIII, 54-56. — Des manuscrits ont *Dubius* pour *Vibius* et *Habitus* au lieu de *Avitus* par la permutation fréquente de B et de V.

⁷ PLIN., *Hist. nat.*, lib. XXIV, c. 7 (18), § 47.

⁸ *Oeuvres complètes*, V, pp. 182 sv.

⁹ *Fasti consul.*, p. LXII, ed. BAITER, *Digest.*, lib. XLVIII, tit. XVIII, l. 8.

la Germanie supérieure¹ Ces deux frères à peu près du même âge, unis par l'inclination et la fortune aussi bien que par la naissance, ne firent jamais rien l'un sans l'autre. Leur modération leur avait fait confier antérieurement la mission délicate d'aller apaiser les troubles, qui avaient éclaté dans la ville de Pouzzoles en l'année 58². Plus tard mandés en Grèce par Néron, sous un faux prétexte, et accusés de crimes imaginaires, ils aimèrent mieux mourir ; ils mirent fin à leurs jours en s'ouvrant les veines³. Dion fait la remarque qu'ils avaient gouverné longtemps les provinces.

FonteiUS Capito. — Un personnage de ce nom occupait le gouvernement de la Germanie inférieure, quand Julius Vindex leva l'étendard de la révolte dans la Gaule, sous prétexte de délivrer l'empire de la tyrannie de Néron et de mettre Galba sur le trône⁴. Nous devons conclure du silence des historiens, relativement au légat propréteur de la Germanie inférieure, qu'il resta dans l'inaction, tandis que son collègue de la Germanie supérieure, Verginius Rufus, entra dans la Gaule avec ses légions. A l'avènement de Galba à l'empire les lieutenants de Capiton accusèrent leur chef d'ourdir des trames contre le nouvel empereur et n'attendirent pas les ordres de celui-ci pour le faire périr⁵. Tacite⁶ dépeint Capiton comme un homme avare, livré à la débauche et à la crapule. Il avait su, malgré cela, gagner l'affection de ses soldats, qui honorèrent sa mémoire⁷. Ce fut lui qui, sur une fausse accusation de révolte, fit mettre à mort Julius Paulus, Batave issu de sang royal⁸.

¹ DION CASSIUS, LXIII, 17 : Καὶ τὰς Γερμανίας δὲ ἀμφοτέρων ἐπὶ πολὺ ἄμ.α. διοίκησαν. — Il se pourrait que ce fût Proculus qui ait obtenu la Germanie inférieure. Il est à remarquer cependant que Tacite, dans un endroit (XIII, 55) où il a eu à citer, à la suite l'un de l'autre, les gouverneurs des deux Germanies, a placé en premier lieu celui de la Germanie inférieure.

² TACIT., *Annal.*, XIII, 48.

³ DION CASSIUS, *l. c.* Cf. TACIT., *Hist.*, IV, 41.

⁴ DION CASSIUS, LXIII, 22; SÜETON., *Nero*, 40; PLUT., *Galba*, c. 40, etc. — On peut consulter sur le but réel de la révolte SIEVERS, *Zur Geschichte des Nero und Galba*, dans ses *Studien z. Röm. Kaiserg.*, p. 142, fg., et H. SCHILLER, *Geschichte des Röm. Kaiserreichs unter Nero*, p. 261, fgg.

⁵ TACIT., *Hist.*, I, 7. 57. III, 62; SÜETON., *Galba.*, c. 11; PLUT., *Galba.*, c. 15.

⁶ *Ibid.*, I, 7.

⁷ TACIT., *ibid.*, 58.

⁸ TACIT., *Hist.*, IV, 15.

Le légat propréteur de la Germanie inférieure dont il s'agit, est-il le C. Fonteius Capito, consul l'an 59 ap. J.-C., ou le L. Fonteius Capito, consul l'an 67 ? C'est une question que l'on ne saurait trancher d'une manière catégorique et décisive ¹.

A. VITELLIUS. — Suivant le témoignage de Suétone ² il jouit des bonnes grâces des empereurs Caligula, Claude et Néron, qui favorisèrent son élévation aux magistratures et aux sacerdoces les plus importants. Son consulat, la première dignité ³ que nous trouvons mentionnée, date de l'an 48 ap. J.-C., lorsqu'il était âgé de trente-trois ans. En l'année 60 ⁴ nous le voyons proconsul d'Afrique ⁵ et à son retour à Rome *curator operum publicorum*. Les collègues sacerdotaux, dont, à notre connaissance, il fit partie sont ceux des *XV viri sacris faciundis* ⁶ et des *Fratres Arvales* ⁷. Galba à son avènement à l'empire l'envoya en qualité de légat propréteur dans la Germanie inférieure pour y succéder à Capiton, croyant n'avoir rien à craindre d'un gourmand, ruiné par ses débauches et qu'on était sûr de contenter en mettant à sa disposition les richesses d'une province. Vitellius était arrivé dans son gouvernement le 1^{er} décembre 68 et, dans les premiers jours de janvier 69, les légions de la Germanie le proclamaient empereur ⁸.

C. PETILLIUS CEREALIS CAESIUS RUFUS. — La première mention qui est faite de la carrière politique de ce personnage nous le montre, en l'année 61,

¹ Cf. Pauly's *Real. Encycl. d. Class. Allerthumsw.*, Bd. III, p. 505; W. ZUMPT (*Studia Romana*, p. 154) s'est prononcé en faveur du premier, tandis que BORGHESI (*OEuv. compl.*, p. 74) semble pencher pour le second.

² *Vitell.*, c. 4 et 5 : *Trium itaque principum indulgentia non solum honoribus verum et sacerdotiis amplissimis auctus*. Cf. TACIT., *Hist.*, III, 86.

³ TACIT., *Annal.*, XI, 23. Nous ne connaissons pas les charges qu'il avait remplies avant son consulat, ni celles dont il a pu avoir été dispensé. TACITE (*Hist.*, II, 76) dit de lui : *sibi ipse Vitellius documento, nullis stipendiis, nulla militari fama, Galbæ odio provectus*.

⁴ PIGH., *Annal.*, t. III, p. 594; BORGHESI, *OEuv. compl.*, t. IV, p. 556.

⁵ TACIT., *Hist.*, I, 70. II, 97.

⁶ ECKHEL, *D. N. Vet.*, t. VI, p. 516.

⁷ MARINI, *Atti.*, etc., pp. cxvi et cxviii et p. 99.

⁸ TACIT., *Hist.*, I, 62. 57; SÜETON., *l. c.*, 7 sq.

commandant en qualité de légat la légion IX, stationnée dans la Bretagne ¹, poste qui n'était accordé régulièrement qu'après la préture. Dans la guerre civile entre Vitellius et Vespasien, il embrassa le parti de ce dernier, dont il était parent par alliance; il commandait la cavalerie de l'armée qui marcha sur Rome ² [l'an 69]. Bientôt après, il fut envoyé dans la Germanie inférieure en qualité de légat propréteur pour y réprimer la révolte victorieuse des Bataves sous la conduite de Civilis ³ [l'an 70]. Cette province n'étant confiée qu'à des consulaires, Cerealis avait déjà dû passer par le consulat. Dans l'opinion de Borghesi ⁴, adoptée par M. Hübner ⁵, il aurait été consul dans la même année où il se rendit sur le Rhin. Après avoir défait les forces ennemies dans une bataille sanglante près de Trèves, il porta la dévastation dans l'île des Bataves. Des pourparlers entamés avec Civilis aboutirent à la soumission de celui-ci, qui obtint sa grâce ⁶. L'année suivante [71 ap. J.-C.] Vespasien confia à Cerealis le gouvernement de la Bretagne ⁷. Son activité et l'éclat des victoires qu'il remporta sur les *Brigantes* éclipsèrent, au dire de Tacite ⁸, la renommée de son successeur. A son retour à Rome en 74, il reçut pour récompense de ses services les honneurs d'un second consulat ⁹.

L. APPIUS MAXIMUS NORBANUS s'opposa à la révolte du légat propréteur de la Germanie supérieure Antonius Saturninus, qui, comptant sur l'assis-

¹ TACIT., *Annal.*, XIV, 52-55.

² Id., *Hist.*, III, 59-78 sqq; DION CASSIUS, LXXV, 18 sq.

³ TACIT., IV, 68, N, 19; JOSEPH, *de Bello jud.*, VII, 4, 2, t. II, p. 516. Dindorf, Paris, ap. Didot : Πετιλίου Κεραλίου τῷ πρότερον ἡγεμόνι Γερμανίας, γενομένῳ. Cet historien place le gouvernement de la Germanie de Cerealis avant la révolte des Bataves et suppose qu'il a étouffé celle-ci en passant par son ancienne province pour aller prendre possession de la Bretagne. Le court séjour de cet homme de guerre dans la Germanie inférieure a probablement donné naissance à cette méprise.

⁴ *OEuvres complètes*, t. VI, p. 474 svv.

⁵ *Die Röm. Legaten von Britann.*, *Rhein. Mus.*, Bd XII, p. 50 fgg.

⁶ TACIT., *Hist.*, IV, 71-79. V, 14-26; DION CASSIUS, LXVI, 5.

⁷ TACIT., *Agricol.*, 8.

⁸ *Ibid.*, 17.

⁹ *Q. Petillio Ceriali Caesio Rufo II*, diplôme militaire de Vespasien, publié par CAVEDONI, Modena, 1852; par ORELLI-HENZEN, t. III, n° 5418; et par MOMMSEN, *Corp. Inscr. Lat.*, vol. III, p. 852.

tance des Barbares d'au delà du Rhin, avait soulevé ses légions contre Domitien et s'était fait proclamer empereur. Le rebelle fut battu et écrasé avant que les légions envoyées contre lui d'Italie et d'Espagne parvinssent à leur destination ¹. Cet événement se passa pendant l'hiver de l'année 91 ou 93 ². Pour attaquer l'insurrection à sa naissance, Maximus Norbanus a dû se trouver dans le voisinage de la Germanie supérieure. On peut donc supposer avec toute vraisemblance qu'il était légat propréteur de la Germanie inférieure. Ses succès lui valurent les honneurs d'un second consulat ³. Les fastes consulaires fixent ce consulat en l'année 103, où Trajan aurait été consul pour la cinquième fois, tandis qu'un diplôme militaire non-seulement avance d'une année le consulat de l'empereur, mais donne à celui-ci pour collègue, au lieu de L. Appius Maximus, un certain Manius Laberius Maximus ⁴. Il n'est pas douteux que le L. Appius Maximus, proconsul de la Bithynie sous Domitien ⁵, ne soit le même que le nôtre ⁶.

M. ULPIUS TRAJANUS entra au service militaire avant l'âge légal ⁷, et y fit ses dix *stipendia* avec le grade de tribun probablement dans plusieurs

¹ Sueton., *Domit.*, 6; Dion Cassius, LXVII, 41. Cf. Spartian., *Pescen. Nig.*, 9; Plin., *Panegyric.*, 14.

² Voir sur cette date Imhof, *Flavius Domitianus*, p. 64 et Dierauer, *Beiträge zu einer krit. Geschichte Trajans*, p. 15.

³ Orelli, *Inscr. lat.*, 772 : ... LIAE || APPI · MAXIMI || BIS · COS · CONFECTORIS || BELLI || GERMANICI...

⁴ Chez Lysons, *Reliq. Britannico-roman.*, vol. I, part. IV, tab. 2. Publié plusieurs fois; en dernier lieu par Henzen, n° 5442 et par Mommsen, *Corp. inscr. lat.*, vol. III, 2, p. 864. Cf. Borghesi, *OEuv. compl.*, III, p. 70.

⁵ Plin., *Epist.*, X, 66, p. 545, ed. Schæfer.

⁶ Il est appelé L. Maximus par Dion, *l. c.*, ainsi que dans les Fastes consulaires; Norbanus Maximus par Aur. Victor, *Epitom.*, 12; Norbanus par Martial, *Epigr.*, IX, 85, si toutefois c'est bien de lui qu'il est question dans cette épigramme. Le premier distique semble, il est vrai, faire allusion à sa conduite lors de la révolte de Saturninus, mais elle lui est adressée dans la Vindelicie. Or ce n'est pas de cette province qu'il est parti pour combattre le propréteur rebelle, puisqu'elle était admistrée alors par un procurateur sans troupes; et il ne peut plus y avoir été envoyé après avoir été à la tête de la Germanie inférieure. La difficulté ne disparaîtrait que dans l'hypothèse où le poëte, par l'expression inexacte de *Vindelicis oris*, aurait eu en vue la Pannonie ou quelque autre province impériale voisine.

⁷ Plin., *Panegyric.*, 14 : *Quum puer admodum Parthica lauro gloriam patris augetes*. L'en-

légions ¹. Il était attaché à l'une des légions de Syrie, lorsque son père, alors légat de cette province, remporta une victoire éclatante sur les Parthes et lui-même obtint pour sa bravoure une récompense militaire ². Si son panégyriste compte ses dix *stipendia* à partir de son entrée effective à l'armée, Trajan a pu n'avoir que vingt-quatre à vingt-cinq ans lorsqu'il la quitta pour rentrer à Rome; il en aurait eu vingt-sept si ses années de service avaient été comptées à partir de l'âge légal. Quoi qu'il en soit, il obtint bientôt la questure, puis successivement l'édilité et la préture. Il était déjà sorti de cette dernière magistrature lorsque la tutelle d'Hadrien lui fut déferée en l'année 86 ³. Ses antécédents militaires lui auront fait confier sans tarder le commandement d'une légion et il était probablement légat de celle (VII *Gemina* ?) qui stationnait dans l'Espagne Tarraconnaise, quand Domitien lui donna l'ordre de la conduire à travers la Gaule contre Antonius Saturninus, qui s'était révolté dans la Germanie supérieure ⁴; mais malgré la célérité de sa marche, la révolte avait été étouffée avant son arrivée par un autre lieutenant de l'empereur ⁵. En 91, Trajan reçut les honneurs du consulat.

fance (*pueritia*) s'étendait jusqu'à l'âge de 17 ans, qui était celui du service militaire obligatoire. Mais il ne manque pas d'exemples de jeunes gens, qui firent leur apprentissage du métier des armes avant cet âge (voy. BECKER-MARQUARDT, *Handb. der Röm. Alterth.*, Th. V, 1, s. 136 et suiv.; MOMMSEN, *Röm. Staatsrecht*, I, p. 414, fg.). Toutefois la guerre en question ayant eu lieu vers l'année 76 et Trajan étant né en 55 (voy. DIERAUER, p. 9), il en résulte qu'il avait alors 25 ans et que c'est par une licence oratoire qu'il est qualifié de *puer*.

¹ PLIN., *ibid.*, 15 : *Tribunus vero DISJUNCTISSIMAS terras, teneris adhuc annis viri firmitate lustrasti.... Cognovisti per stipendia decem mores gentium*, etc. Il n'est pas impossible sans doute qu'il soit déjà venu sur le Rhin, étant tribun militaire, mais ce fait ne résulte aucunement du passage du Panégyrique invoqué par M. DIERAUER (*Beiträge zur einer krit. Geschichte Trajans*, p. 10, not. I). En effet, ce texte ne saurait s'appliquer qu'à un commandant d'armée et non à un simple tribun.

² Voir le texte cité, ci-dessus, p. 29, not. 7.

³ SPARTIAN., *Hadrian.*, c. I. Cf. DIERAUER, *Ouv. c.*, p. 11, not. 4.

⁴ PLIN., *l. c.*, 14 : *Ille qui te inter illa Germaniae bella ab Hispania usque, ut validissimum praesidium exciverat....* Cf. *Ibid.* : *Nomen que Germanici jam tum mererere, quum ferociam superbiam que barbarorum ex proximo auditus, magno terrore cohiberes*. Voir sur la révolte d'Antonius Saturninus, SUTTON., *Domit.* 6. DION CASSIUS, LXVII, 11 et sur l'année où elle eut lieu, A. IMBOF., *C. Flav. Domitianus*, p. 64 et DIERAUER, *Ouv. c.*, p. 15.

⁵ *Fusti consular.*, p. 77, ed. BAITER. DION CASSIUS, LXXVII, 12 et 14. HENZEN, *Acta fratrum Arval.*, p. CXXVIII, *Ind. nom.*, p. 202.

Que devint-il ensuite? On n'en sait rien. La place d'un consulaire, homme de guerre, était à la tête d'une province impériale et l'on s'expliquerait difficilement que Trajan n'eût pas obtenu l'une de ces provinces ¹. Nous ne saurions adopter l'opinion de M. Dierauer ² qui infère d'un passage du Panégyrique ³ qu'il est resté à Rome investi de quelque charge consulaire. Il résulte cependant d'un autre passage de Pline ⁴ qu'une fois l'empereur l'a laissé à l'écart. Trajan se trouvait investi du gouvernement de la Germanie inférieure ⁵, quand à la fin du mois d'octobre de l'année 97

¹ Si, dans les dernières années du règne de Domitien, Hadrien passa de la légion II *Adjutrix* cantonnée dans la Pannonie, à une légion de la Mœsie inférieure; si, lors de l'adoption de Trajan, l'armée de Mœsie s'empressa d'envoyer ses félicitations au nouveau César, ne serait-ce pas parce que celui-ci aurait été légat propréteur de cette province avant d'être envoyé dans celle de Germanie?

² *Ouv. c.*, p. 15.

³ Cap. 44.

⁴ *Paneg.*, 94 : *Praeteritus est a pessimo principe, qui praeteriri ab optimo non potuit.*

⁵ DION CASS., LXVIII, 3 : ἐρχε δὲ τῆς Γερμανίας ἐκείνος. — Contrairement à l'opinion généralement admise jusque-là, M. HENZEN (*Annali dell' Instit. arch.*, vol. XXXIV, p. 146; Rome, 1864. Cf. DIERAUER, *Ouv. c.*, p. 16), a cherché à établir que c'est de la Germanie supérieure que Trajan a été légat propréteur. Nous avons essayé de répondre à sa savante argumentation dans les *Bulletins de l'Académie de Belgique*, 2^e série, t. XXVI (1868), pp. 198 et suivv. Voici les principales raisons pour lesquelles nous ne pouvons pas encore nous rallier aujourd'hui à l'avis de cet éminent épigraphiste. Selon nous, la phrase suivante de Spartien (HADR., 2) : *Trajano a Nerva adoptato ad gratulationem exercitus missus, in Germaniam superiorem translatus est*, ne signifie aucunement qu'Hadrien a été envoyé dans la Germanie supérieure, pour porter à Trajan les félicitations de l'armée de Mœsie, mais elle relate deux faits distincts et successifs, à-savoir : 1^o la mission que reçut Hadrien de l'armée de Mœsie et dont il s'acquitta au lieu de la résidence de Trajan; 2^o son changement subséquent de légion. A l'appui de cette interprétation nous ferons remarquer qu'une autre mutation d'Hadrien est rapportée en termes identiques par son biographe quelques lignes plus haut : *Atque inde tribunus secundae adjutricis legionis creatus; post haec in inferiorem Mœsiam translatus est*. En outre si Trajan eût formé le projet de transférer sa résidence de Mayence à Cologne et qu'il eût voulu avoir près de lui son jeune parent et pupille, il l'eût fait incorporer dans une légion de la Germanie inférieure et non dans une de celles de la Germanie supérieure. Mais le nouveau César, qui connaissait sans doute les motifs de son adoption, ne devait pas s'attendre à rester encore longtemps sur le Rhin. En faisant entrer Hadrien dans la légion XXII *Primigenia*, il le mettait sous la surveillance de Servianus, le gouverneur de la Germanie supérieure, qui avait épousé la sœur de celui-ci. Si Trajan eût été légat de cette dernière province, l'on chercherait en vain la raison pour laquelle il se fût déplacé, puisque c'est par le Haut-Rhin que les nouvelles de Rome arrivaient dans la Germanie inférieure. Si l'on considère que trois mois d'hiver seulement ont séparé l'adoption

Nerva l'adopta, lui conféra le titre de César et lui accorda un second consulat¹. La mort de cet empereur, survenue trois mois plus tard² et dont la nouvelle lui fut apportée à Cologne³, le mit en possession du trône impérial.

VESTRICIUS SPURINNA. — Pline le Jeune a consacré toute une lettre⁴ à l'éloge de la vie privée de ce Romain, alors âgé de 77 ans; nous y lisons qu'il avait géré des magistratures et gouverné des provinces et qu'il était auteur de poésies lyriques grecques et latines, remarquables par leur charme et leur enjouement. Le même écrivain raconte dans une autre lettre⁵ que, sur la proposition de l'empereur, le Sénat lui vota une statue triomphale pour avoir rétabli par la force des armes le roi des Bructères dans sa dignité et pour avoir obtenu la soumission de ce peuple en le menaçant de la guerre. Or, pour avoir affaire avec les Bructères, Spurinna a dû se trouver à la tête de la Germanie inférieure en qualité de légat propréteur. On est donc en droit de supposer⁶ qu'il succéda à Trajan dans le gouvernement de cette province, lorsque celui-ci monta sur le trône impérial après la mort de Nerva en l'année 98.

de Trajan de son avènement à l'empire, l'on sera disposé à admettre qu'il resta dans la province où il se trouvait, en y attendant son successeur et la marche des événements dans la capitale de l'empire. Quant à la guerre contre les Suèves à laquelle Nerva dut, croit-on, son surnom de *Germanicus*, qu'il transmit à son fils adoptif, l'on n'en connaît pas les péripéties; on ignore si elle ne s'étendit pas aux peuples barbares du Bas-Rhin. On n'a donc pas le droit d'affirmer que le légat de la Germanie inférieure n'aurait pu y prendre aucune part. D'ailleurs, suivant M. MOMMSEN (*Zur Lebens Geschichte d. J. Plinius*, dans le *Hermes*, vol. III, p. 117), ce serait à la suite d'une victoire remportée dans la Pannonie que Nerva aurait reçu le surnom de *Germanicus*.

¹ DION CASS., LVIII, 4; TACIT., *Germania*, 57; PLIN., *l. c.*, VIII, 5 sq.

² AUREL. VICTOR, *Epit.*, 12, 9.

³ *Eutrop.*, VIII, 2; *Oros.*, VII, 12; A. VICT., *Epit.*, 15, 5.

⁴ *Epist.*, III, 1.

⁵ *Epist.*, II, 7.

⁶ Cf. BORGHESI, *OEuvres compl.*, t. V, p. 51; HENZEN, *Annali dell' Instit. arch.*, vol. XXXIV, p. 146, et ce que nous en avons dit nous-mêmes dans les *Bulletins de l'Académie de Belgique*, 2^e sér., t. XXVI, pp. 205 et suiv.

— Un fragment d'inscription ¹ déterré à Citluk, sur l'emplacement de l'ancienne colonie *Æquum*, dans la Dalmatie, contient la majeure partie du *cursus honorum* d'un personnage, dont nous ne connaissons pas le nom, le morceau de la pierre où il était inscrit n'ayant pas été retrouvé. Borghesi ² avait émis la conjecture que cette inscription était consacrée à Sex. Julius Severus, consul en l'année 127, sous Hadrien, mais la découverte postérieure d'une autre inscription, qui concerne indubitablement ce Severus, est venue démontrer l'erreur de l'illustre épigraphiste. La conjecture de M. W. Zumpt ³ qui la rapporte à Publicius Marcellus, lequel aurait été consul l'an 129, paraît fort incertaine. Mais si ces deux savants se sont trompés par rapport au nom du personnage en question, ils se sont probablement approchés davantage de la vérité en fixant la date de son consulat au règne d'Hadrien. Cependant tout ce qu'on peut affirmer de certain à cet égard, c'est qu'il a été élevé à cette dignité au plus tôt quelques années après la création par Trajan de la légion XXX *Ulpia*. Pour arriver au consulat, notre anonyme avait passé successivement par le vigintivirat, le tribunat militaire, la questure, le tribunat du peuple, la préture, le commandement d'une légion et la préfecture de l'*Ærarium*. Après le consulat, dont la mention s'est perdue avec son nom, il obtint, suivant l'ordre régulier d'avancement, le gouvernement des provinces de Germanie inférieure, de Bretagne et de Syrie. Peut-être aura-t-il été investi postérieurement de quelque autre magistrature telle que la préfecture de la ville. Son admission dans un collège sacerdotal, qui aura été mentionnée après son titre de consul, nous paraît très-probable.

TIBERIUS SEVERUS. — Deux inscriptions d'Ancyre ⁴ savamment commen-

¹ Cette inscription acéphale a été publiée en dernier lieu par M. MOMMSEN, *Corpus Inscript. Latin.*, vol. III, n° 2752, p. 560, d'après lequel nous la reproduisons ici :
 LEG · Aug · PR · PR || PROVINC · SYRIAE · LEG · AVG · PR · PR || PROVINC · BRITANNIAE || LEG · AVG · PR ·
 PR · PRO || VINCIAE · GERMAN || INFERIORIS · PRAEF || AERARI · SATVRNI || LEG · LEG · XXX · VLPIDAE ||
 PRAETOR · TRIBVNO || PLEBIS · QVAESTORI || AVG · TRIBVNO · LAT || CLAVIO · LEG · X · FRETEN || SIS ·
 TRIVMVIRO || A · A · A · F · F || AEQVENSES || MVNICIPES

² *Annali dell' Instituto arch.*, 1855, p. 216; *OEuv. comp.*, t. IV, p. 169.

³ *Comment. epigraphic.*, II, p. 17.

⁴ *Corpus Inscriptt. Graecar.*, vol. III, n°s 4053-4054. Nous donnons ici le texte de la seconde :

tées par M. Waddington ¹ font connaître la patrie de ce personnage et la série des charges civiles et militaires, qui lui furent successivement confiées. Suivant l'une de ces inscriptions ², Tiberius Severus descendait des rois et des tétrarques de la Galatie, et, au dire du rhéteur Aristide ³, sa famille était une des plus considérables de la haute Phrygie. L'empereur Hadrien l'éleva d'emblée au rang d'ancien tribun sans qu'il eût rempli cette charge, ni celles qui y conduisaient et le nomma légat en Asie ⁴. Les inscriptions passent sous silence sa gestion de la préture ou son élévation au rang de prétorien, car plusieurs des emplois qu'elles énumèrent ne pouvaient être occupés que par d'anciens préteurs ⁵. Le premier de ces emplois est celui de légat de la légion IV *Scythica*, qui était cantonnée en Syrie. Pendant qu'il exerçait ce commandement il fut chargé par intérim du gouvernement de cette province en l'absence du légat propréteur Publius Marcellus, que la révolte des Juifs avait obligé d'aller au secours de son collègue de Judée. Severus gouverna ensuite l'Achaïe en qualité de proconsul. Ses capacités

Τι. Σεούηρον καταταγέντα εἰς τούς δημαρχικούς ὑπὸ [Θε]οῦ Ἀδριανοῦ, πρεσβεύσαντα ἐν Ἀσίᾳ [ἐξ] ἐπιστολῆς καὶ κωδικίλων [Θε]οῦ Ἀδριανοῦ ἡγεμόνα λεγιῶνος τετάρτης Σκυθικῆς καὶ, διοικήσαντα τὰ ἐν Συρίᾳ πράγματα, ἡνίκα Πουβλίῳ Μάρκελλοι δια τὴν κείνησιν τ[ῆ]ν Ἰουδαϊκὴν μεταβεβήκει ἀπ[ὸ] Συρίας, ἀνθύπατον Ἀρχαίας, πρὸς πέ[ν]τε ῥάβδους πεμφθέντα εἰς Βειθυνίαν διορθωτὴν καὶ λογιστὴν ὑπὸ Θεοῦ. Ἀδριανοῦ, [ἐπ]άρχον αἰραρίου το[ῦ] Κρόνου, ὑπατου, ποντίφικα, ἐπιμελητὴν ἔργων δημοσίων τῶν ἐν Ῥώμῃ, ἡγεμόνα πρεσβευτὴν αὐτοκράτορος Καίσαρος Τίτου Αἰλίου Ἀδριαν[οῦ] Ἀυγαστείου Σεβαστοῦ, Εὐσεβοῦς, Γερμανίας τῆς κάτω, ἀνθύπατον Ἀσίας, Τάυνταλος Ταυτάλου καὶ Σῶκος υἱὸς αὐτοῦ Σαουατρεῖς τὸν ἑαυτῶν εὐεργέτην καὶ φίλον.

¹ Sur la chronologie de la vie du rhéteur *Ælius Aristide* dans les *Mém. de l'Inst. de France, Académie des Inscript. et Belles-Lettres*, t. XXVI, pp. 218 à 232.

² n° 4055 : Τι. Σεούηρον βασιλέων καὶ τετραρχῶν ἀπόγονον, μετὰ πάσας τὰς ἐν τῷ ἔθνει φιλοτιμίας καταταγέντα κτλ. Ce renseignement sur la naissance de Severus fait défaut dans l'inscription transcrite ci-dessus, pp. 53 et suiv., note 4.

³ Tome I, p. 505, ed. DINDORF : ἀνὴρ καὶ μάλα τῶν γινώριμων Σεβήρος τῶν ἀπὸ τῆς ἄνωθεν Φρυγίας. Cette version n'exclut pas celle de l'inscription d'Ancyre, puisque la Galatie était un démembrement de l'ancienne Phrygie.

⁴ M. Waddington pense que Severus avait été chargé d'une mission spéciale avec le titre de légat. Mais en pareil cas le but de la mission est ordinairement indiqué dans les inscriptions; cela a lieu dans notre inscription même pour la mission de Severus en Bithynie. Il est possible qu'il ait été simplement légat du proconsul d'Asie et qu'il ait été nommé à ce poste exceptionnellement par l'empereur (ἐξ ἐπιστολῆς καὶ κωδικίλων).

⁵ On connaît cependant quelques exemples de légats légionnaires qui n'avaient été encore que questeurs. Voyez L. RENIER, *Mémoire sur le conseil de guerre tenu par Titus*, pp. 276 et 292 (*Mém. de l'Acad. des Inscriptions*, t. XXVI).

administratives ¹ lui ayant mérité la confiance de l'empereur, celui-ci l'envoya, avec le titre de *corrector* et de *curator* et le droit d'avoir cinq lieuteurs, rétablir l'ordre dans l'administration et dans les finances de la Bithynie. Après son retour à Rome de cette mission extraordinaire, il fut nommé successivement préfet du trésor de Saturne, consul *suffectus*, *curator operum locorumque publicorum*, et enfin légat propréteur de la Germanie inférieure. M. Waddington place le consulat de Severus en l'année 140 ou 141. Dans cette hypothèse il aurait pris possession du gouvernement de la Germanie inférieure en 143 ou 144, car ses fonctions de curateur n'ont probablement pas duré plus d'une année. Plus tard il obtint encore le proconsulat d'Asie que M. Waddington fixe aux années 153 et 154 ². Après son consulat, il avait été admis dans le collège des pontifes.

A. PLATORIUS NEPOS APONIUS ITALICUS MANILIANUS C. LICINIUS POLLIO est cité par Spartien ³ comme un ami intime d'Hadrien encore particulier. Celui-ci, après être monté sur le trône, le combla d'abord d'honneurs, mais plus tard il le soupçonna d'aspirer à l'empire et alors son amitié se changea en haine. Ce sont les seuls détails que l'histoire nous ait transmis sur ce personnage. Une inscription déterrée à Aquileja, en 1815, et conservée aujourd'hui au musée de Vienne ⁴, nous fait connaître son *cursus honorum* et en même temps

¹ DION CASSIUS, LXIX, 14 : Τὸν δὲ Σευήρον ἐς Βιθυνίαν (Ἀδριανὸς) ἐπεμψεν, ὅπλων μὲν οὐδὲν, ἄρχοντας δὲ καὶ ἐπιστάτους καὶ δικαίους καὶ φρονίμους καὶ ἀξίωμα ἔχοντας δεομένους. ἅ πάντα ἐκείνῳ ἦν. M. WADDINGTON (*loc. cit.*, p. 227 sv.) a parfaitement démontré que ce passage de Dion, que l'on rapportait à tort à Sext. Julius Severus, le commandant en chef de l'expédition contre les Juifs, concerne notre Tiberius Severus. Cf. MARQUARDT, *Röm. Staatsverwalt.*, I, p. 195 sv. L'historien grec, qui était Bithynien de naissance, ajoute que Sévère régla et administra les affaires publiques et privées des Bithyniens avec tant de ménagement, qu'à l'époque où lui Dion écrivait on se souvenait encore de lui. Les deux inscriptions d'Ancyre consacrées à Tiberius Severus confirment le témoignage de Dion.

² Son proconsulat d'Asie est attesté non-seulement par l'inscription d'Ancyre, mais encore par Aristide, *loc. cit.*

³ *Hadrian.*, c. 4. Cf. 13 et 23.

⁴ Elle est ainsi conçue : A · PLATORIO · A · F || SERG · NEPOTI || APOONIO · ITALICO || MANILIANO || C · LICINIO · POLLIONI || COS · AVGVRI · LEGAT · AVG || PRO · PRAET · PROVINC · BRI || TANNIAE · LEG · PRO · PR · PRO || VINC · GERMAN · INFERIOR || LEG · PRO · PR · PROVINC · THRAC || LEG · LEGION · I · ADIVT-

la longue série de ses noms. Nous énumérerons les magistratures dans l'ordre où il a dû en être investi, tandis que dans le texte de l'inscription elles semblent avoir été classées par groupes et même avec des transpositions, sans observation de l'ordre chronologique direct ou inverse ¹. Après avoir débuté par la charge de *triumvir capitalis*, Platorius fut nommé tribun militaire dans la légion XXII *Primigenia*, stationnée dans la Germanie inférieure. La recommandation de l'empereur le fit parvenir à la questure dont il exerça les fonctions dans la Macédoine. Les deux magistratures qu'il géra ensuite sont le tribunat du peuple et la préture. Cette dernière lui ouvrit la voie à trois des autres charges mentionnées dans l'inscription, à savoir à celle de curateur des voies *Cassia*, *Clodia*, *Ciminia*, *nova Trajana*, au commandement de la légion I *adjutrix* et au gouvernement de la Thrace, dont il fut l'un des premiers légats propréteurs, cette contrée ayant été administrée précédemment par un procurateur ², Hadrien, dans les premières années de son règne (118 ou 119 ³), éleva lui-même Platorius au consulat et le fit admettre dans le collège des Augures. Il fut ensuite envoyé en qualité de légat propréteur, en premier lieu, dans la Germanie inférieure, puis, par un avancement régulier, en Bretagne. Un diplôme militaire ⁴ atteste qu'en l'année 124 il se trouvait dans cette dernière province, à la tête de l'armée romaine. Il résulte en outre de plusieurs inscriptions ⁵ que ce fut, en partie du moins, sous ses ordres que les troupes construisirent la fameuse muraille, qui porte le nom d'Hadrien. L'empereur s'était rendu dans la Bretagne l'an

RICIS || QVAEST · PROVINC · MACED || CVRAT · VIARVM · CASSIAE || CLODIAE · CIMINIAE · NOVAE || TRAIANAE · CANDIDATO · DIVI || TRAIANI TRIB · MIL · LEG · XXII || PRIMIGEN · P · F · PRAET · TRIB || PLEB · III · VIR · CAPITALI || PATRONO || D · D — LABUS, *Dissertaz.*, p. 55; BORGHESI, *Giornal. arcad.*, (1824), t. XXII; *OEuv. comp.*, III, p. 125; ORELLI, n° 822, *mon Mém. sur les mag. rom.*, p. 24; VON SACKEN U. KENNER, *Antik. Cabinet. zu Wien*, (1866), p. 89; MOMMSEN, *Corp. Inscr. Lat.*, vol. V, n° 877.

¹ VOY. HENZEN, *Jahrbüch. von Alterthumsfr. im Rheinl.*, XIII, pp. 67 et suiv., (1848); MOMMSEN, *l. c.*, p. 99.

² MOMMSEN, *l. c.*; MARQUARDT, *Röm. Staatsverwalt.*, t. I, p. 158.

³ *Acta fratrum Arval.*, p. CLV et *Ind. nomin.*, p. 194.

⁴ HENZEN, *Jahrbüch. von Alterthumsfr. im Rheinl.*, XIII, p. 63; HUEBNER, *Corp. Inscr. Lat.*, t. VII, n° 1195.

⁵ HÜBNER, *ibid.*, n° 660-665. Cf. Le même, *N. Rhein. Mus.*, XII, p. 58.

120 ou 121 et en repartit dix-huit mois ou deux années après ¹. Il est à supposer que pendant ce temps (120-122) Platorius gouvernait la Germanie inférieure et qu'il ne passa en Bretagne qu'après le départ d'Hadrien de ce pays. Nous ignorons à quelle époque il accepta le titre de patron du municipie d'Aquileja, qui lui a consacré l'inscription.

Q. LOLLIVS VRBICVS n'a été connu longtemps que comme légat propréteur de la Bretagne, et comme préfet de la ville. Les emplois qu'il avait occupés avant ceux-là, et parmi lesquels se trouve celui de légat propréteur de la Germanie inférieure, nous ont été révélés par une inscription honoraire ², venue au jour depuis quelques années et que nous avons commentée récemment ³. Nous nous bornérons à résumer ici notre commentaire. Lollius Urbicus, dont la famille était établie à Tiddis ⁴, petit municipie de la Numidie, vint à Rome où il trouva de la protection, peut-être chez des membres de sa famille et fut honoré de la bienveillance de l'empereur Hadrien. Après avoir commencé par les emplois de *quatuorvir viarum curandarum* et de tribun laticlave de la légion XXII *Primigenia*, il fut successivement, questeur, légat du proconsul d'Asie, tribun du peuple, préteur et légat de la légion X *Gemina*. C'est probablement après avoir rempli cette charge militaire qu'il fut élevé au consulat. Nous le voyons ensuite prendre part, en qualité de légat de l'empereur Hadrien, à l'expédition contre la Judée révoltée, où, au dire de Dion Cassius ⁵, ce prince envoya ses meilleurs généraux. Il reçut deux distinctions militaires, une haste pure et une couronne d'or. La guerre terminée ⁶,

¹ ECKHEL, *Doct. Num. Vet.*, t. VI, p. 480; FLEMMER, *De Itineribus Hadriani*, p. 119 et sq.; HUEBNER, *Corp. Inscr.*, l. c., p. 99 et sq.

² L. RENIER, *Inscriptions de l'Algérie*, p. 276, n° 2519 : Q · LOLLIO · M · FIL || QVIR · VRBICO · COS || LEG · AVG · PROVINC · GERM || INFERIORIS · FETIALI · LEGATO || IMP · HADRIANI · IN · EXPEDITION || IVDAICA · QVA · DONATVS · EST || HASTA · PVRA · CORONA · AVREA · LEG || LEG · X · GEMINAE · PRAET · CANDIDAT || CAES · TRIB · PLEB · CANDIDAT · CAES · LEG || PROCOS · ASIAE · QVAEST · VRBIS · TRIB || LATI · CLAVIO · LEG · XXII · PRIMIGENIAE || IIII · VIRO · VIARVM · CVRAND || PATRONO || D · D · P · P

³ *Bulletin de l'Académie de Belgique*, 2^e sér., t. XXXVII, n° 6; juin 1874.

⁴ Cela semble résulter de plusieurs inscriptions trouvées dans cette contrée et principalement de celle que Lollius Urbicus lui-même consacra à la mémoire de son père, de sa mère et d'autres membres de sa famille, L. RENIER, *Inscr. de l'Alg.*, n° 2520.

⁵ Lib. LXIX, 15.

⁶ On fixe l'époque de cette guerre à l'année 135 ou 136 ap. J. C. Voir ECKHEL, *Doct. Num.*

Lollius Urbicus obtint, probablement en 136 ou en 137, le gouvernement de la Germanie inférieure. Cette charge est la dernière mentionnée dans l'inscription de Tiddis. C'est conséquemment à l'époque où il l'occupait que les habitants du municipe africain, dont il était le patron, lui érigèrent ce monument honoraire. Par un avancement régulier, il passa probablement en l'année 140 du gouvernement de la Germanie inférieure à celui de la Bretagne. Dans cette province, il illustra son nom par une victoire sur les Bretons et par la construction d'un rempart de gazon¹, s'étendant de l'Océan à la mer du Nord (entre le Frith of Clyde et le Frith of Forth), sur une longueur d'environ 37 milles anglais. Ce mur, dont il existe encore des vestiges, est appelé aujourd'hui *Grime's or Graham's Dyke*, et portait anciennement le nom d'Antonin le Pieux. Lollius Urbicus quitta la Bretagne en l'année 143², ou peut-être un peu plus tard. Il fut promu ensuite, on ignore en quelle année du règne de ce dernier empereur, à la dignité de préfet de la ville de Rome³.

C. FULVIUS MAXIMUS n'est connu que par l'inscription d'un autel, déterré à Bonn en juin 1862 et conservé au Musée de cette ville⁴. Cette inscription

Vet., t. VI, p. 496; BORGHESE, *Œuv. compl.*, t. V, p. 112; FLEMMER, *De Itinerib. et rebus gestis Hadrian.*, p. 496, sq.; GREGOROVIVS, *Geschichte des R. Kais. Hadrian.*, s. 52, fg.

¹ CAPITOLIN., *Vit. Anton. Pii* 5: *Per legatos suos plurima bella gessit, nam et Britannos per Lollium Urbicum vicit legatum, alio muro cespiticio-summotis barbaris*; HÜBNER, *Inscr. Britanniae latinae*, n^{os} 1041 et 1125.

² HÜBNER, *Die röm. Legaten von Britannien* dans le *Rhein. Mus.*, Bd. XII, p. 60, fg.

³ La date ne saurait être déterminée d'une manière précise ni par le texte d'Apulée (*de Magia*, c. 2), ni par une lettre de Fronton (*ad Amicos*, lib. II, 5, p. 304, ed. Mai), ni par un passage d'Eusèbe (*Hist. eccles.*, lib. IV, c. 17, avec la note de Valesius) où il est fait mention du préfet Lollius. Cf. CORSINI, *De praefectis urbis*, p. 74, sqq. La supposition de ce savant (p. 76) que Lollius aurait été proconsul d'Afrique n'a pas besoin de réfutation.

⁴ Cette inscription a été publiée avec un fac-simile lithographié, et commentée par M. ZANGEMEISTER, dans le *Rhein. Museum für Philologie*, N. F., XIX, pp. 49 et suiv., puis dans les *Jahrb. der Alterthumsfr.*, XXXVI, p. 117; Bonn., 1864; dans les *Annali dell' Instit. arch.*, vol. XXXVI, p. 255, et en dernier lieu par BRAMBACH, *Corp. Inscr. Rhenan.*, n^o 484; elle est de la teneur suivante: DIVVM · SODALIS · CONSVL et || Verno · DIE · ET POST · SICANOS || POSTQVE · PICENTIS · VIROS || AC MOX · HIBEROS · Celtas || VENETOS · DELMATAS · libur || NA · REGNA · POST · FEROS · lapv || DAS · GERMANIARVM · CON || SVLARIS · MAXIMVS · PARENs || ADVLTAE · PROLIS · GEMINAs || IBERVM · ARAM · DICAVIT || ospITI CONCORDIAE || GRANno · CAMENIs · MAR || IIS · ET · PACIS · LARI · qVIN || et DEORYM · STIRPE || GENITO · CAESARI || C · FVLVIVS · G · F || MAXIMVS · LEG || aVG · PR PR

offre la particularité d'être rédigée en vers iambiques; mais la perspicacité et l'érudition de MM. Mommsen ¹, Hübner ² et Henzen ³ ont su découvrir dans la vague des expressions poétiques la carrière politique de ce personnage. Dans l'énumération des emplois qu'il avait gérés, Fulvius Maximus commence par le proconsulat de la Sicile (*Sicani*), que cependant il n'avait pu obtenir qu'au sortir de la préture; il omet donc cette dernière magistrature, ainsi que toutes celles par lesquelles il avait dû passer pour arriver à celle-ci. Il est même très-vraisemblable qu'avant de devenir gouverneur d'une province il avait eu le commandement d'une légion, dont il n'est rien dit non plus. A son retour de Sicile, il exerça les fonctions de *Juridicus* dans le Picenum (*Picentis Viri*), l'Ombrie et la contrée traversée par la voie Flaminienne. La gestion de ces diverses charges prétoriennes lui valut l'honneur d'être nommé consul *suffectus*. Il alla ensuite dans l'Espagne citérieure (*Hiberi Celtæ* ⁴) avec le titre de légat propréteur de l'empereur. Au gouvernement de cette province succéda la mission de *corrector* de la région transpadane dans laquelle était comprise la Vénétie (*Veneti*). Les deux dernières charges mentionnées dans l'inscription de l'autel de Bonn sont le gouvernement de la Dalmatie (*Delmatae, Liburna* ⁵ *regna, feri Japudes*) et celui des Germanies (*Germaniae*). Quoiqu'il n'y eût rien de surprenant à ce que les deux provinces de Germanie eussent été réunies momentanément sous un seul et même légat propréteur ⁶, il se peut cependant que le pluriel soit employé par une licence poétique et qu'il s'agisse uniquement de la Germanie infé-

¹ C'est à lui qu'est due la leçon : *consul* et au lieu de la leçon : *censuit* qu'avait adoptée M. Zangemeister et l'interprétation *verno die* par *kalendis martiis*, *Jahrb. der Alterthumsfr.*, t. XXXVI, p. 118.

² *Annal. dell' Inst. arch.*, l. c., pp. 225-253.

³ *Jahrb. der Alterthumsfr.*, XXXVII, pp. 151 et suiv.

⁴ M. Hübner a vu dans ces deux mots l'indication d'une province de l'Espagne et d'une province de la Gaule. Nous avons préféré de suivre l'explication de M. Henzen.

⁵ *Liburna* est une conjecture de MM. Zangemeister, Henzen et Hübner; le mot *Taurina* admis par M. Brambach échappe à toute explication satisfaisante.

⁶ Sans parler de l'exemple de Hordconius Flaccus, qui, selon M. Zumpt (*Studia romana*, p. 154), fut pendant quelque temps à la tête des deux provinces de Germanie, nous constatons plus loin que Marius Maximus eut en même temps le gouvernement de la Belgique et de la Germanie inférieure.

rière, dans laquelle se trouvait le lieu de provenance de l'inscription lapidaire. Fulvius Maximus avait dédié l'autel à la Concorde, à (Apollon) Grannus, aux Muses, au Génie de la guerre et de la paix et à l'Empereur. D'après l'opinion motivée et très-vraisemblable de M. Hübner, cet empereur serait Marc-Aurèle. Nous croyons en conséquence que la qualification qui lui est donnée de descendant des dieux fait allusion à l'apothéose de ses prédécesseurs, dont il descendait en effet en vertu de l'adoption. Fulvius Maximus était membre du collège sacerdotal soit des *Sodales Hadrianales*, soit des *Sodales Antoniniani Veriani* (*Divum Sodalis*).

— Une inscription provenant de Hersel, village sur la route de Cologne à Bonn et conservée au musée de cette dernière ville¹, mentionne un gouverneur de la Germanie inférieure; mais, comme les trois premières lignes en sont effacées, le nom de ce légat propréteur nous reste inconnu. Il avait rempli auparavant les mêmes fonctions dans la province d'Espagne antérieure, et avait dû passer par les diverses charges, y compris le consulat. Ce monument lapidaire lui avait été élevé par son palefrenier et par trois centurions de la légion I *Minervia*. Deux d'entre eux, Titus Flavius Dubitatus et P. Ælius Marinus paraissent être des affranchis ou des fils d'affranchis, du temps de Domitien et D'Hadrien. Cette circonstance et la beauté des lettres de l'inscription autorisent à fixer vaguement la date de celle-ci à l'époque des Antonins².

M. DIDIUS SEVERUS JULIANUS. — Spartien³ nous fait connaître les divers emplois qu'il occupa avant de parvenir à l'empire. Élevé dans la maison de Domitia Lucilla, mère de Marc-Aurèle, il fut nommé, par le crédit de celle-ci, à l'une des petites magistratures, nous ne savons laquelle, qui forment le vigintivirat. Il fut désigné questeur avant l'âge légal, qui était alors vingt-cinq ans. Comme il n'est pas dit qu'il ait fait préalablement un service mili-

¹ Elle a été publiée dans plusieurs recueils et en dernier lieu dans le *Corpus Inscriptt. Rhenan.*, de Brambach, n° 455, dont je donne ici le texte :
gerMANIAE · INFER || ITEM · HISPANIAE · CITER || T · FL · DVBITATVS · STRAT · EIVS || M · ALPINIYS · FIR-
MANVS || P · AELIVS · MARINVS || P · IVLIVS · MEMORINVS || ΘΘ LEG · I · MINER || PRAESIDI · SANCTISSIMO

² Cf. LERSCH, *Central Museum*, etc., II, s. 5, fg.

³ *Didius Julian.*, c. 1 et 2.

taire quelconque, l'empereur l'avait probablement exempté du tribunat militaire, de même qu'il en dispensa plus tard Septime Sévère. La recommandation de Marc-Aurèle lui fit obtenir ensuite l'édilité et la préture. Au sortir de cette dernière magistrature, il reçut le commandement de la légion XXII *Primigenia*, cantonnée dans la Germanie supérieure. Après cela, il fut mis à la tête de la Belgique, que, au témoignage de Spartien, il administra longtemps avec justice et intégrité. S'il faut en croire cet historien, c'est pendant qu'il était gouverneur de cette province qu'il repoussa, à l'aide d'une levée en masse des provinciaux, les Cauches qui avaient fait une irruption sur les terres de l'empire, et qu'il vainquit les Chattes. Il fut récompensé de ces succès par le consulat auquel il fut élevé, en même temps que Pertinax, aux calendes de juillet de l'année 179 ap. J.-C. On ne comprend pas que ce soit le légat propréteur de la Belgique, et non son collègue de la Germanie supérieure, ou au moins celui de la Germanie inférieure qui ait eu à s'opposer à l'invasion des Barbares. Il est donc plus vraisemblable que les victoires de Julianus sont d'une date postérieure, ou qu'elles remontent à l'époque où il commandait la XXII^e légion. Dans ce dernier cas, il aurait déjà été consulaire lorsqu'il reçut le gouvernement de la province prétorienne de Belgique. Après un long séjour dans ce dernier pays, il fut envoyé, en qualité de légat propréteur, dans les provinces de Dalmatie et de Germanie inférieure. De retour en Italie, il fut investi de la charge de *curator alimentorum* réunie à celle de *curator viarum* dans la réorganisation de ces services par Marc-Aurèle ¹. Sous le règne de Commode, il alla gouverner la province de Bithynie de Pont avec le titre de légat propréteur ², puis il succéda à Pertinax dans le proconsulat d'Afrique, probablement en l'année 191; car c'est en 192 que celui-ci, à son retour de cette province, fut élevé au consulat pour la seconde fois. Julianus avait accompli sa mission en Afrique et se trouvait à Rome au moment de la mort de Pertinax. La version d'Aurelius Victor ³, d'après laquelle il aurait été *praefectus vigilum* quand il acheta l'empire, est invraisemblable.

¹ Cf. HENZEN, *Tabul. alim. Baebian.*, p. 44; MARQUARDT, *Handbuch der röm. Allerthümer*, Th. III, Abth. II, p. 117.

² SPART., *l. c.*, 2; *Inscr.*, chez Reinesius, cl. VI, n° 47; MARQUARDT, *Röm. Staatsv.*, I, p. 196.

³ *Caesar.*, XIX, 1.

ANTISTIUS ADVENTUS. — Dans l'inscription votive ¹ qu'il avait consacrée à plusieurs divinités, il prend le titre de légat propréteur de l'empereur. Comme la pierre sur laquelle elle est gravée a été déterrée à Wittenburg, à trois lieues d'Utrecht, on a le droit d'inférer que la province, dont ce légat était gouverneur, est la Germanie inférieure. Selon la conjecture erronée de Spon, il serait le même que l'Adventus, consul avec l'empereur Macrin l'an 218 ap. J.-C. ²; toutefois il ne doit pas avoir exercé ses fonctions longtemps avant cette époque, car l'épithète de *exsuperantissimus* donnée à Jupiter dans l'inscription n'apparaît sur les médailles qu'à partir du règne de Commode ³.

L. DOMITIUS GALLICANUS PAPINIANUS ne nous est connu que par une inscription trouvée à Cordova en Espagne ⁴, et encore ce monument lapidaire garde le silence sur les emplois par lesquels il avait passé avant d'arriver au consulat; car sa mission successive dans trois provinces, en qualité de lieutenant de l'empereur, est postérieure à la gestion de cette magistrature, puisque ces provinces étaient consulaires. L'inscription mentionne les magistratures dans l'ordre inverse avec cette particularité que le consulat vient en dernier lieu, lorsque, même en pareil cas, il est ordinairement placé le premier. Domitius gouverna donc d'abord la Dalmatie, puis l'Espagne citérieure et ensuite la Germanie inférieure. Mais comme l'inscription honorifique a été déterrée en Espagne, il faut admettre qu'au moment où

¹ IOVI · O · M · SYMMO || EXSUPERANTISSIMO || SOLI INVICTO · APOLLINI || LVNAE DIANAE FORTVNAE || MARTI · VICTORIAE PACI || · ANTISTIVS ADVENTVS || LEG AVG · PR · PR || DAT; cette inscription a été publiée par REINESIUS, *Synt.*, I, 244, p. 226; par SPON, *Miscellan. erud. antiq.*, p. 72 et par d'autres; plus récemment par JANSSEN, *Mus. Lugd. Batavi inscr. gr. et latinae*, p. 86, tab. XIII, 2 et par BRAMBACH, *Corp. Inscr. Rhen.*, n° 55.

² Les *Fastes consulaires* ne portent pas *Adventus* seulement, mais *C. Oclatius Adventus*, p. xcvi, ed. Baiter.

³ Voy. ECKHEL, *Doct. N. Vet.*, t. VII, p. 115. — OUDENDORP, *Legat. Papenbr. brev. descript.*, p. 5, suppose que l'inscription date du règne de Sévère et de Caracalla, opinion qu'adopte JANSSEN, *l. c.*

⁴ Chez GRUTER, p. 402, 6 et chez HÜBNER, *Inscriptt. Hisp. Lat.*, p. 552, n° 4115 : L · DOMITIO || GALLICANO || PAPINIANO · C · V || LEG · AVG · PR · PR || PROVINCIAE · GERMA || NIAE · INFERIORIS || LEG · AVG · PR · PR · P · H · C || LEG · AVG · PR · PR · DALMA || TIAE · COS · DEVOTIS || SIMO · ET · INNOCEN || TISSIMO || AVRELO · IVLIANVS || PATRONO · INCOM || PARABILI ·

elle lui fut consacrée, il était déjà désigné pour le poste de légat de la Germanie inférieure. On n'est pas encore parvenu à fixer l'année de son consulat et nous ne savons jusqu'à quel point son surnom de Papinianus permet de supposer des rapports de famille entre lui et le célèbre jurisconsulte de ce nom sous Septime Sévère. Celui qui a élevé le monument le dit son patron. Lui-même s'appelle Aurelius Julianus, noms ¹ qui semblent indiquer qu'il vivait vers la même époque.

CLODIUS SEPTIMIUS ALBINUS, entré de bonne heure dans la carrière militaire, fut nommé tribun ou plutôt préfet d'un corps de cavaliers Dalmates ², mais si une lettre de Marc-Aurèle rapportée par Capitolin ³ est authentique, nous devons considérer ce grade comme un avancement, car il aurait commencé par être tribun de deux cohortes *alares*. L'empereur l'ayant exempté de la gestion de la questure et en même temps, sans doute, du vigintivirat qui conduisait à celle-ci, il débuta dans les emplois civils par l'édilité; mais il n'en exerça les fonctions que dix jours, après lesquels il fut renvoyé à l'armée ⁴. On ne dit pas avec quel grade il y retourna. Mais, comme son biographe rapporte ⁵ qu'il commanda la IV^e et la I^{re} légion et comme il existe des exemples ⁶ du commandement d'une légion accordé avant la préture, nous sommes disposé à croire que Clodius Albinus a été nommé légat soit de la légion IV *Flavia*, soit de la légion IV *Scythica*, dans le commandement de laquelle il aurait été l'un des prédécesseurs de Septime Sévère. Nous laisserons indécise la question de savoir s'il passa immédiatement de l'une des légions à l'autre, ou si dans l'intervalle il géra la préture. En tout

¹ Ces noms se rencontrent dans plusieurs inscriptions, mais toutes d'une époque incertaine MURATORI, 1440, 5; MOMMSEN, *Inscript. Napol.*, 2989; GRUTER, p. 151, 17; MURATORI, p. 789, 5; *Ibid.*, 790, 7; GRUTER, p. 529, 1; MOMMSEN, *l. c.*, 284, 7; MURATORI, 791, 1; GRUTER, 728, 9. Dans les quatre dernières ils sont portés par quatre militaires, dont l'un natif du Norique et un autre de la Dacie.

² CAPITOLIN., *Clod. Alb.*, 6 : *Egit tribunus equites dalmatas.*

³ *Ibid.*, 10 : *Albino..... duas cohortes alares regendas dedi, etc.*

⁴ IDEM, *ibid.*, 6 : *Quaesturae gratia illi facta est. Qua concessa Aedilis non amplius quam decem diebus fuit, quod ad exercitum festinò mitteretur.*

⁵ IDEM, *ibid.*, 6 : *Egit et legionem Quartanorum et Primanorum.*

⁶ Voy. ci-dessus, p. 54, not. 5.

cas, c'est postérieurement à l'exercice de cette magistrature qu'il fut envoyé en Bithynie avec le titre de légat propréteur. Pendant qu'il occupait le gouvernement de cette province, son influence empêcha la défection des troupes stationnées dans ces contrées lors de la révolte de M. Avidius Cassius. L'empereur récompensa sa fidélité en l'élevant au consulat ¹. Dion Cassius ² rapporte que Commode eut à soutenir contre des peuples d'au delà de la Dacie une guerre dans laquelle Albinus et Niger se couvrirent de gloire. Il est vraisemblable qu'ils étaient l'un et l'autre à la tête de provinces voisines du théâtre de la guerre, car un commandement exclusivement militaire ne pourrait guère se supposer que pour un seul des deux. Suivant le récit de Capitolin ³, Albinus, ayant été envoyé dans la Gaule par le même empereur, battit complètement les peuples barbares d'au delà du Rhin. Par Gaule ⁴ il faut évidemment entendre la province de Germanie inférieure ou celle de Germanie supérieure, dont il aura été nommé légat propréteur. Le nom d'*Albiniana Castra* des Itinéraires, dont on ne sait expliquer l'origine qu'en le rapportant à ce général ⁵, doit faire pencher avec une apparence de raison en faveur de la première de ces provinces, au sortir desquelles les propréteurs obtenaient ordinairement le gouvernement de la Bretagne. Albinus occupait en effet le gouvernement de cette dernière province l'an 193, à la mort de Pertinax ⁶. C'est de là, comme on sait, qu'il partit pour attaquer Septime Sévère et trouver la mort dans les plaines de Lyon.

¹ CAPITOLIN., *ibid.*, 6, et une lettre de Marc Aurèle citée par le même, 10 : *Laudanda est Albini constantia, qui graviter deficientes exercitus tenuit, cum ad Avidium Cassium confugerent et nisi hic fuisset omnes fecissent. Habemus igitur virum dignum consulatu quem sufficiam in locum Cassii Papirii.* Par la citation de cette lettre, Capitolin contredit lui-même son assertion (cap. 6) que Clodius Albinus a été préteur sous le règne de Commode.

² LXXII. Cf. LAMPRID., *Commod.*, 6. 15.

³ *L. c.*, 6.

⁴ Capitolin dit ailleurs (c. 1) qu'Albinus fut proclamé empereur *in Gallia*, quoiqu'il commandât alors les légions de la Bretagne. Cette manière de s'exprimer de cet écrivain, provient, pensons-nous, de ce que de son temps la Bretagne et les Germanies étaient comprises dans la préfecture des Gaules.

⁵ L'auteur de ce rapprochement aurait-il eu en vue cette phrase de Capitolin (6) : *Celebre nomen suum et apud Romanos et apud barbaros nomen fecit?*

⁶ CAPITOLIN., *ibid.*, 15 : *Cum Britannicos exercitus regeret jussu Commodi*; DION CASSIUS, LXXIII, 14 : Οὗτος (Ἀλβίνος) τῆς Βρεττανίας ἄρχων.

Q. VENIDIUS RUFUS MARIUS MAXIMUS L. CALVINIANUS. — Dans l'inscription votive ¹ qu'il consacra aux divinités protectrices de la santé, ce propréteur romain ne mentionne qu'une seule des charges par lesquelles il avait dû passer pour arriver au gouvernement de la Germanie inférieure, qu'il occupait au moment de la dédicace, c'est la charge de légat de la légion I *Minervia*. Cette mention exceptionnelle provient peut-être de ce que c'est dans la même province qu'il avait exercé son commandement militaire. Selon l'opinion générale ², c'est le même Venidius Rufus qui plus tard gouverna en qualité de légat propréteur la province de Cilicie ³, et sous Septime Sévère et Caracalla, en 198 ⁴, celle de Syro-Phœnicie ⁵.

VALERIUS PUDENS. — Une inscription trouvée à Roomburg en Hollande ⁶ nous apprend qu'il était légat propréteur de la Germanie inférieure sous le

¹ Cette inscription trouvée à Godesberg est conservée au Musée de Bonn. BRAMBACH, *Inscrip. Rhen.*, 516: FORTVNIS || SALVTARIBVS | AESCVLAPIO · HYG || Q · VENIDIVS · RVF || MARIVS | MAXIM || L · CALVINIANVS || LEG · LEG · I · MII · · · || LEG · AVG PR pr || PROVINC · GI NI · · · || · · · D. Elle est publiée, en outre, pour ne pas citer les recueils plus anciens, dans Orelli, 1767-5024 avec les remarques de Henzen, vol. III, p. 157. Lersch, *Central Mus.*, II, 18; III, p. 115. On a longtemps cru que l'autel avait été consacré par plusieurs personnes; mais on reconnaît généralement maintenant que tous ces noms ne s'appliquent qu'à un seul individu. Il se fait donc qu'il a deux prénoms: particularité qui n'est pas bien rare et dont nous avons rencontré plus haut deux exemples. Voy. ch. II au nom de JUNIUS PASTOR, p. 17 et ch. III au nom de PLATORIUS NEPOS, p. 55.

² MARINI, *Fratelli Arvali*, II, p. 754; GROTEFEND, *Götting. Anz.*, 1840, p. 806; LOERSCH, *l. c.*; BORGHESI, *Iscriz. di Mario Maximo*, *OEuv. comp.*, t. V, p. 477; HENZEN, *l. c.*; MOMMSEN, *Corp. Inscr. Lat.*, vol. III, p. 57.

³ L. 2, § 1, *Dig.*, 50, 6: *Rescripto ad Venidium Rufum legatum Ciliciae declaratur.*

⁴ C'est l'année où Caracalla reçut le titre d'Auguste. Voy. ECKHEL, *D. Num. Vet.*, t. VII, pp. 176 et sq.

⁵ Inscription d'une colonne milliaire qui avait été placée sur la voie maritime près de Sidon, publiée en dernier lieu par Mommsen, *ouv. cit.*, n° 205: IMPERATORES || CAESARES || L · SEPTIMIUS · SE || VERVS · PIVS · PER || TINAX · AVG · ARA || BICVS · ADIABENICVS || PARTHICVS · MAXI || MVS · TRIBVNICIAE || POTES · VI · IMP · XI · COS · II || PRO · COS · P · P · || ET · M · AVREL · ANTONI || NVS · AVG · FILIVS · EIVS || VIAS · ET · MILIARIA || PER · Q · VENIDIUM · RVFVM || LEG · AVGG · PR · PR · PRAE || SIDEM · PROVINC · SYRIAE || PHOENIC · RENOVAVERVNT || II · B. La même inscription est gravée sur quatre autres colonnes trouvées sur la même voie. MOMMSEN, *ibid.*

⁶ Nous en transcrivons ici le texte d'après BRAMBACH, *Corp. Inscr. Rhen.*, n° 6: IMP · CAES · L · SEPTIMIUS · SEVER || VS · AVG · ET · M · AVRELIVS · ANTONIN || VS · CAES · COH · XV · VOL · ARMA || MEN-

règne de Septime Sévère et notamment entre les années 196 et 198 ap. J.-C., pendant lesquelles Caracalla eut le simple titre de César.

L. MARIUS MAXIMUS PERPETUUS AURELIANUS. — Ce personnage considérable est à peine mentionné dans un fragment de Dion Cassius, mais les charges qu'il remplit dans sa longue carrière politique et militaire nous ont été révélées par une série d'inscriptions ¹ savamment expliquées par Borghesi ². Marius Maximus débuta, comme de règle, dans les emplois civils par la charge de quatuorvir pour l'entretien des voies et à l'armée par le grade de tribun dans la légion XXII *Primigenia*, puis de la légion III *Italica*, avec le titre de *laticlavius*, auquel lui donnait droit sa qualité de chevalier ³. La questure urbaine lui ouvrit ensuite la porte du Sénat et l'empereur, probablement Commode, après lui avoir fait obtenir le tribunat du peuple, l'éleva au rang des prétoriens, rang qui lui permit de gérer les charges de curateur de la voie latine et de la république de Faventia. Il fut ensuite nommé légat de la I^{re} légion *Italica*, cantonnée dans la Mœsie inférieure. Lorsque, en l'année 193, Septime Sévère entreprit son expédition contre Pescennius Niger, Marius Maximus réunit sous son commandement,

TARIVM · VETVSTATE · CON · · A || BSMV · RESTITV·RVNT · SVB · VAL · PV || DENTE · LEG · AVG · PR · PR · CVRANTE · CAECIL · BATONE · PRE. On trouve encore cette inscription dans GRUTER., p. 169, 1; STEINER, 1437; ORELLI, 5586, etc.

¹ Dans ce nombre, les deux suivantes mentionnent sa mission dans la Germanie inférieure. L · MARIO · L · F · QVIR || MAXIMO · PERPETVO || AVRELIANO · COS · || SACERDOTI · FETIALI · LEG · AVGC · PR · PR · || PROVINC · SYRIAE COELE · LEG · AVGC · PR · PR || PROVINC · GERMANIAE · INFERIORIS · ITEM · || PROVINC · BELGICAE · DVCI · EXERCITI · MYSIA || CI · APVT · BYZANTIVM · ET · APVT · LVGV DVNVN || LEG · LEG · I · ITALIC · CVR · VIAE · LATINAE · || ITEM · REIP FAVENTINORVM · ALLECTO IN || TER PRAETORIOS · TRIB · PLEB · CANDIDATO || QVAESTORI · VRBANO · TRIB · LATICL · LEG · || XXII · PRIMIG · ITEM · III · ITALICAE · || III · VIARVM · CVRANDARVM || M · IVLIVS · ARTEMIDORVS · 7 || LEG · III · CYRENAICAE. Cette inscription est reproduite d'après la copie qui a été prise sur le monument par MM. Henzen et C. L. Visconti pour les *Œuv. compl.*, de BORGHESI, V, p. 437. Nous donnons la seconde d'après KELLERMANN, *Vigil. Rom. Laterc. Caelimont.*, p. 72, n° 285 : L · MARIO · MAXIMO || PERPETVO || AVRELIANO · C · V · || PRAESIDI · PROVINC || GERMANIAE · INFER || EXTAMENTO || A · POMPEI · ALEXANDRI || P · P · QVI · SVB · EO · MILITAVIT || A · POMPEIVS · SACERDOS || FILIVS · ET · HERES || PONENDAM · CVRAVIT

² *Intorno all' iscrizione Ardeatina di Mario Massimo* dans le *Giornal. Arcad.*, 1856, t. CXLIII, pp. 5 à 55; *Œuv. compl.*, t. V, pp. 455 à 481.

³ Son père, L. Marius Perpetuus, appartenait à l'ordre équestre. Voir une inscription de Lyon chez BOISSIET, p. 263, et chez BORGHESI, *l. c.*, p. 461.

avec le titre de *dux*, les légions stationnées dans les deux Mœsies et fut chargé du siège de Byzance. Après la prise de cette ville (196), il suivit avec son armée l'empereur dans la Gaule contre Clodius Albinus. Sa promotion au consulat, probablement en l'année 197, fut la récompense de ses services signalés. C'est peut-être aussi de cette époque que date son admission dans le collège des Féciaux. En 199, il succéda à Valerius Pudens dans le gouvernement de la Germanie inférieure, auquel, paraît-il, fut réuni extraordinairement celui de la Belgique. Il quitta ce poste, nous ignorons en quelle année, pour aller gouverner la province de la Syrie Cœlé, récemment créée par Sévère et dont il est le premier légat propréteur qui nous soit connu ¹. C'est pendant qu'il était gouverneur de cette province que fut rédigée l'inscription consacrée par M. Julius Artemidorus, centurion de la troisième légion Cyrénaïque, alors cantonnée en Arabie. De même que l'on ignore l'année de l'arrivée de Marius en Syrie, on ne connaît pas plus celle de son départ (les événements du règne de Caracalla expliqueraient le long séjour dans ce pays d'un homme de guerre aussi distingué), ni s'il s'y trouvait encore lorsque Macrin le nomma préfet de Rome en remplacement d'Adventus ². Il ne fut pas longtemps en possession de cette dignité, car il dut céder sa place à Comazon ³ au commencement du règne d'Elagabale. Mais comme vingt années s'étaient écoulées depuis son premier consulat, il reçut, du chef de son ancienneté, le gouvernement de la province proconsulaire d'Asie ⁴, qu'il occupa pendant deux années. En 223 l'empereur Sévère Alexandre lui accorda l'honneur d'un second consulat ⁵. Plus tard il obtint encore le gouvernement de la province proconsulaire d'Afrique.

Corsini ⁶ avait voulu répartir cette longue série d'emplois sur deux per-

¹ Cf. MARQUARDT, *Röm. Staatsverwaltung*, I, p. 2, 66, not. 5.

² DION CASSIUS, LXXVIII, 14. Cf. une inscription chez MURATORI, p. 554.

³ DION CASSIUS, LXXIX, 4. 21.

⁴ CARDINALI, *Iscrizioni Veliterne*, p. 98, n° XXXV.

⁵ *Fasti consulares*, p. 97, ed. Baiter; l'inscription citée à la note précédente et l'inscription suivante d'Ardée, publiée par BORGHESI, *l. c.* : L · MARIO · MAXIMO || PERPETVO · AVRELIANO || C · V · PRAEF · VRBI · PRO · COS || PROVINCIAE · ASIAE · IT · PRO || COS · PROV · AFRICAE · COS · II · || FETIALI · PATRONO · ET · CVRATORI COLONIAE . . . || ARDEATIVM || DIGNISSIMO || . . . M. Müller, *ouv. cité*, note 1 ci-après, attribue erroneusement à Muratori la publication de cette inscription.

⁶ *De praefectis urbi*, pp. 107 et sq., et 118 et sq.

sonnages, dont le second, appelé simplement L. Marius Maximus, serait le préfet de la ville nommé par Macrin. Mais Borghesi a réfuté cette opinion; il a également répondu à une objection de Casaubon d'après laquelle l'accumulation de toutes ces inscriptions sur une seule personne obligerait de prolonger la durée de la vie de celle-ci au delà d'un terme vraisemblable. Suivant le calcul de l'illustre épigraphiste, en admettant que Marius Maximus ait été âgé de 29 ans, lorsque Commode l'éleva au rang des prétoriens, il n'en aurait eu que 60 à l'époque de son second consulat et 72 à la mort de Sévère Alexandre.

La question de savoir si notre Marius Maximus est le même que celui qui écrivit la vie de Trajan et de ses successeurs jusqu'à Elagabale est résolue affirmativement par Borghesi. Nous sommes disposé à nous rallier à son opinion, sans nous laisser arrêter par les objections soulevées récemment par M. J.-J. Müller ¹.

T. FLAVIUS APER COMMODIANUS est nommé dans deux inscriptions votives, déterrées l'une à Dedekirchen près de Bonn ², l'autre à Birten, village dans le voisinage de Xanten ³. Le premier de ces monuments lapidaires avait été élevé par le *Primipilus* de la légion I *Minervia* et dédié par Aper, légat propréteur de la province, et par le légat de la légion en l'an 222 sous le consulat de l'empereur Elagabale et de Sévère Alexandre; le second avait été consacré l'année suivante pour le salut de l'empereur Sévère Alexandre par des soldats de la légion XXX *Ulpia*, sous les auspices d'Aper, légat de la province et du commandant de la légion. Le nom de la province dont il s'agit est omis dans les deux inscriptions, mais les localités de leur découverte et les numéros des légions citées indiquent assez que cette province est celle de la Germanie inférieure.

M. VALERIUS SENECIO n'est connu que par quelques inscriptions trouvées

¹ *Der Geschichtschreiber L. Marius Maximus*, pp. 170-174, dans BÜDINGER'S, *Unters. zur Röm. Kaisergeschichte*, Bd. III.

² BRAMBACH, *Corp. Inscriptt. Rhen.*, n° 464, p. 106. Cf. LERSCH, *Central Mus.*, II, n° 20, p. 24, fgg. et la note de Henzen sur Orelli, n° 305, vol. III, p. 35.

³ BRAMBACH, *Ibid.*, n° 151, p. 46. Cf. LERSCH, *l. c.*, n° 14, p. 16, fgg.

en Algérie ¹; elles nous le montrent investi de la charge de légat propréteur de l'empereur Caracalla dans la Numidie, laquelle, après avoir fait partie de la province d'Afrique, avait été constituée en province particulière et indépendante par Septime Sévère, comme l'on croit ². Deux de ces inscriptions ³ ajoutent au titre de légat de l'empereur (à savoir dans la province où elles ont été consacrées) ceux de gouverneur de la Germanie inférieure et de consulaire, sans rien dire d'ailleurs des emplois que Senecio avait remplis avant son arrivée en Afrique. La Numidie étant une province prétorienne et la Germanie inférieure une province consulaire, il a dû administrer la première avant la seconde. Il est donc vraisemblable que les deux monuments lapidaires lui auront été élevés à la fin de son séjour en Numidie, immédiatement avant son départ pour la Germanie. Senecio avait donc été nommé consul *suffectus* soit en son absence de Rome, lorsqu'il se trouvait déjà en Afrique, comme semble le supposer M. Renier ⁴, soit avant même d'obtenir le gouvernement de Numidie, quoique celui-ci fût prétorien ⁵. L'époque de son séjour dans la Germanie inférieure doit donc être fixée aux dernières années du règne de Caracalla.

¹ L. RENIER, *Inscriptions romaines de l'Algérie*, nos 86, 87, 88, 1647. Le n° 87 est reproduit dans Orelli-Henzen, vol. III, n° 7420, 200, p. 518.

² Voy. MOMMSEN, *Berichten der Sächs. Gesellschaft der Wissens.*, 1852, s. 220; HENZEN, *Annali dell' Instit. arch.*, vol. XXXIII, p. 54; MARQUARDT, *Röm. Staatsverwalt.*, 1, p. 510.

³ N° 87 : M · VALERIO · SE || NECIONI · LEG || AVG · PR · PR · PRAE || SIDI · PROVIN · GER || MAN · INFER · COS || SPECVLATOR || ET BENEFIC ET || QVAESTIONARI || CVRANTE AGILIO FELICE QVAES || TORE — *Ibid.*, n° 88, avec les restitutions de M. Renier : M · VALERIO || SE NECIONI leg || AVG · PR · PR || praeSIDI PRovinc gérMAN infer cos L · CONsius sedullVS · CORnicularius PROVIDentissimo PRAESIDI — Le questeur dont il est fait mention dans le n° 87 et dans une autre inscription de l'Algérie de l'époque de Caracalla et Géta, *Ibid.*, n° 80, est évidemment le questeur de la province d'Afrique. Sa présence dans la Numidie est d'autant plus digne de remarque que nous trouvons dans cette nouvelle province impériale un procureur non-seulement pour l'année du règne de Caracalla et Géta (*Ibid.*, n° 2555), mais même pendant la vie de Septime Sévère (*Ibid.*, n° 1835).

⁴ Cet éminent épigraphiste, dans sa restitution du n° 86, donne à Senecio le titre de *Consul designatus*.

⁵ Cela résulte, nous paraît-il, de la qualification de *consularis* qui lui est donnée dans le n° 87.

CHAPITRE IV.

LES PROCURATEURS DE LA BELGIQUE ET DE LA GERMANIE INFÉRIEURE.

Trois des procureurs, dont la liste suit, exercèrent leurs fonctions dans la Belgique seulement, sous Néron, sous Galba et sous Hadrien, par conséquent, à une époque où les deux Germanies existaient déjà comme provinces particulières. Celles-ci ont eu probablement un procureur commun ou chacune le sien. Si aucun de ces procureurs n'est nommé, on rencontre en revanche la mention d'un préfet du fisc de la Germanie.

Trois inscriptions, datant respectivement des règnes de Trajan, d'Hadrien et de Marc-Aurèle, nous montrent la Belgique réunie soit à une, soit à deux autres provinces de la Gaule pour former le ressort financier d'un procureur. Mais cette réunion cesse à partir du dernier de ces empereurs.

La première mention d'un procureur de la Belgique et des deux Germanies ne remonte pas plus haut que le règne d'Antonin le Pieux. Tous les autres procureurs dont nous avons retrouvé les noms appartiennent au règne de Marc-Aurèle et c'est également dans les trois mêmes provinces et sous ce dernier empereur qu'a fonctionné le seul procureur de l'impôt sur les successions dont le nom soit parvenu jusqu'à nous.

La réunion financière de la Belgique et des deux Germanies continuait à subsister sous le règne de Sévère Alexandre.

CORNELIUS TACITUS, chevalier romain, contemporain de Pline l'Ancien, fut procureur de la Belgique, probablement sous le règne de Néron ¹. Ce Tacite, inconnu d'ailleurs, est le père ou l'oncle du célèbre historien du même nom ².

POMPEJUS PROPINQUUS, étant procureur de la Belgique sous Galba, donna avis à l'empereur de la révolte qui avait éclaté parmi les légions de la Germanie supérieure ³. Il paya chèrement son attachement et sa fidélité à ce prince, car Vitellius le fit mettre à mort aussitôt après avoir été élevé à l'empire ⁴.

T. FLAVIUS TITIANUS reçoit dans un fragment d'inscription trouvé à Lyon ⁵ le titre de procureur de l'empereur dans les provinces de Belgique et d'Aquitaine. Il avait rempli précédemment d'autres emplois dans l'administration des finances. C'est probablement le même qui occupa plus tard le poste de préfet de l'Égypte sous Hadrien, l'an 126 ⁶, ou, comme le pensent Labus ⁷ et Franz ⁸, sous Marc-Aurèle et Verus, l'an 166 ⁹.

L. VALERIUS PROCULUS. — On connaît sa carrière publique par l'inscription honorifique ¹⁰ que lui avait consacrée la cité de Malaga dont il était le

¹ PLIN., *Hist. nat.*, VII, 16, sect. 17 : *Ipsi nos pridem vidimus eadem... in filio Cornelii Taciti, equitis Romani, Belgicae Galliae rationes procurantis.*

² Cf. BAEHR., *Geschichte der Röm. Literatur*, § 232, t. II, p. 129, 5^{er} Ausg. W. TEUFFEL dans *Pauly's Real. Encyclop. d. cl. Alterthumsw.*, Bd. VI, S. 1568.

³ TACIT., *Hist.*, I, 12.

⁴ Idem, *ibid.*, I, 58.

⁵ MURATORI, *Nov. Thes. Inscr.*, t. II, p. 917, n° 9. Nous lisons : *t fL · T · FIL · Q || TITIANO || PROC · AVG · PROVINCIAE || BELG · ET · AQUITANICAE · PROC || PATRIMONI · PROC · PRO || Vine gaLAT · Ponti · PROC · PRO.....*

⁶ Suivant une inscription publiée par Pocock, *Insc. ant.*, p. 8, et par LETRONNE, *Inscript. de l'Égypte*, t. II, p. 548, n° CCCXLI : *T · FL · TITIANVS · PRAEF · AEG · AYDIT · MEMNONEM · XIII · KAPRILES VERO III ET AMBIVLO · C*

⁷ *Di un' epigrafe lat. scoperta in Egitto e dei prefetti di quella provinciua da Ottaviano Aug. a Caracalla.* Milan, 1826, p. 120.

⁸ *Corp. Inscript. Græc.*, vol. III, pp. 512 et sq.

⁹ *Corp. Inscr. Gr.*, vol. III, p. 545, n° 4071 ; LETRONNE, *ouv. cité*, t. I^{er}, p. 226, n° XXIII.

¹⁰ Cette inscription mutilée et très-maltraitée par les copistes a exercé la sagacité et la critique d'un grand nombre d'épigraphistes. Nous la reproduisons telle que l'a rétablie et publiée

patron. Cette inscription porte qu'il fut successivement préfet de la Cohorte IV des Thraces, tribun de la légion VI *Claudia*, préfet de la flotte d'Alexandrie et de la station établie sur le Nil, procurateur impérial des Alpes maritimes, préposé à la levée des troupes et procurateur de la Bétique, procurateur de la province de Cappadoce, procurateur de la province d'Asie, procurateur des trois provinces des Gaules, procurateur des domaines de l'empereur ou chef de l'administration du fisc, préfet de l'Annone et préfet de l'Égypte. Une autre inscription¹ autorise la supposition que c'est en l'année 145, par conséquent sous le règne d'Antonin Pie, qu'il exerça la préfecture de l'Annone. Or, comme nous ne trouvons qu'une charge intermédiaire entre celle-ci et la charge de procurateur des provinces des Gaules, il est permis de conclure que la date de l'exercice de ces dernières fonctions doit être fixée au commencement du règne du même empereur, ou à la fin de celui d'Hadrien. Les provinces des Gaules dont il s'agit sont évidemment la Lyonnaise, l'Aquitaine et la Belgique².

T. VARIUS CLEMENS. — Une série d'inscriptions honoraires³ découvertes à Celeia (aujourd'hui Celly dans la Basse-Stirie), sa ville natale, nous fait

M. Hübnér en mettant à profit les conjectures de ses devanciers, principalement de Grotefend, Henzen, Mommsen et Renier. *Corp. Inscriptt. Latin*, vol. II, 1970 : L · VALERIO · L · F · QVIR · PROCVLO || PRAEF · COHORT · IIII · TRACHYM || SYRIACAE · TRIB · MILIT · LEGION || IS · VII · CLAVDIAE · P · F · || PRAEF · CLASSIS · ALEXANDRIN || ET · POTAMOPHYLACIAE · PROC || AVG · ALPIVM · MARITVMAR || DELECTATORI · AVG · PRO..... || PROVINC · VETERIS · HISPAN || BAETIC · PROC · PROVINC · CAP || PADO · CIAE · PROC · PROVINCIAE || ASIAE PROC · PROVINCIARVM · TRIVM || *galliar* · *proc · a rationib* AVG || *prae*F · *ann*ON · *prae*f *aegypti* R · P || MALACIT · PATRONO || D · D

¹ Chez GRUTER., 255, 2. Cf. GROTEFEND dans le *Zeitschrift. für die Alterthumsw.*, 1855, n° 58, s. 508, f.

² GROTEFEND (*l. c.*, p. 509) et HENZEN (*Inscr. Select.*, vol. III, p. 522) auraient même voulu ajouter après le mot *Galliarum* : *Aquitonicae, Lugdunensis, Belgicae*.

³ Elles ont été publiées en dernier lieu par M. MOMMSEN, *Corp. Inscr. Lat.*, vol. III, n° 5214 à 5216. Nous nous bornerons à reproduire le n° 5215. Cette inscription, hommage de la cité de Trèves, est la dernière en date et par conséquent la plus complète : T · VARIO · CLEMENTI || AB EPISTVLIS · AVGVSTOR || PROC · PROVINCIAR || BELGICAE · ET · VTRIVSQ · GERM || RAETIAE · MAVRET · CAESARENS · || LVSITANIAE · CILICIAE || PRAEF · EQVIT · AL · BRITANNICAE · MILIAR || PRAEF · AVXILIORVM · IN · MAVRET · TINGITAN || EX · HISPANIA · MISSORVM · PRAEF · EQVIT · AL · II || PANNONIORVM TRIB · LEG · XXX · V · V · PRAEF · || PRAEF · COH · II GALLORVM · MACEDONICAE || CIVITAS · TREVERORVM || PRAESIDI · OPTIMO

connaître sa carrière, en partie militaire et en partie administrative ¹. Après avoir été successivement préfet de la cohorte II des Gaulois dite *Macedonica*, tribun de la légion XXX *Ulpia* et préfet de l'*ala* II des cavaliers Pannoniens, il commanda un corps d'*Auxiliaires*, qui fit partie de l'expédition envoyée par Antonin Pie d'Espagne dans la Mauritanie Tingitane et enfin un escadron de cavaliers (*ala Britannica*) fort de mille chevaux. L'empereur le nomma ensuite procurateur successivement dans les provinces de Cilicie, de Lusitanie, de Mauritanie Césarienne, de Rætie et de Belgique et des deux Germanies ². Il faut remarquer qu'alors la Mauritanie et la Rætie ne formaient pas des provinces proprement dites et n'avaient conséquemment pas de gouverneur; l'empereur y faisait administrer ses domaines par des fonctionnaires relevant de lui seul et ayant le titre de procurateur. Il résulte d'une inscription trouvée à Lambesa en 1868 ³ que Varius Clemens exerçait ses fonctions en Mauritanie dans l'année 152 ou 153.

L'inscription que la cité de Trèves a consacrée en son honneur lui donne, par flatterie probablement, le titre de *Praeses*, auquel il n'avait aucun droit, à moins qu'il n'ait rempli par intérim pendant quelque temps les fonctions du légat propréteur de la Belgique. L'emploi auquel il fut appelé en quittant nos contrées est celui de secrétaire du cabinet (*ab epistulis*) des empereurs Marc-Aurèle et L. Verus, qui ont occupé ensemble le trône impérial dans les années 161 à 169.

M. BASSAEUS RUFUS, né à la campagne ⁴ dans une condition obscure, y passa dans la pauvreté les premières années de sa vie ⁵; il fut probablement

¹ M. MOMMSEN, *ibid.*, p. 659, a fait le relevé par ordre chronologique des diverses charges, remplies par Varius Clemens.

² Le n° 2212 porte : *Belgicae, Germaniae superioris, Germaniae inferioris*.

³ Éditée par M. CHERBONNEAU dans l'*Annuaire de Constantine*, 1868, p. 479, pl. 5, et réimprimée par M. MOMMSEN dans l'*Archaeologische Zeitung*, Jahrg. 28, pp. 5 et suiv.; Berlin, 1871.

⁴ L'inscription de Bassaeus Rufus dans la tribu *Stellatina* et la présence du nom de Bassaeus, fort rare ailleurs, dans plusieurs inscriptions de Bénévent (MOMMSEN, *Inscr. Napol.*, 1479, 1562, 1563, 1564, 1809) nous semblent autoriser la conjecture que notre personnage était originaire de la colonie de Beneventum dans le Samnium, laquelle appartenait à la susdite tribu. — Le *M. Bassaeus, Marci filius* d'une inscription existante à Naples (MOMMSEN, *ibid.*, 2627) pourrait être son fils.

⁵ DION CASSIUS, LXXI, 5.

obligé de se faire soldat pour s'assurer des moyens d'existence¹. Une inscription trouvée à Rome² contient l'énumération, dans l'ordre inverse, des grades et charges qu'il obtint dans sa longue carrière. Il passa sans nul doute par tous les grades inférieurs jusqu'à celui de centurion *primipilus*³, qui est le premier dont l'inscription fasse mention. Le rang de chevalier lui fut probablement accordé, comme c'était l'usage⁴, du chef de ce grade, car nous le voyons arriver par la suite à des emplois qui n'étaient confiés qu'à des personnes de l'ordre équestre. Bassaeus fut nommé tribun successivement de la V^e cohorte des *Vigiles*, de la X^e cohorte urbaine et de la II^e cohorte prétorienne. Ce passage, avec le même grade, d'un corps militaire à un autre doit être regardé comme un avancement régulier, basé sur le degré différent de la considération dont jouissaient ces trois corps. Sa carrière exclusivement militaire se termine là. L'empereur l'envoya alors d'abord dans la province d'Espagne en qualité de procurateur de l'Asturie et de la Galicie, puis dans le royaume de Norique, qui, n'ayant pas encore subi l'organisation provinciale, était administré, sous le rapport financier, par un procurateur impérial. C'est de là qu'il vint occuper le poste de procurateur de la Belgique et des deux Germanies, probablement sous le règne d'Antonin le

¹ Cela résulte d'ailleurs des mots *οὐδὲ ἕκων ἐστρατεύετο* intercalés dans le texte de Dion (*l. c.*), par Reimarus et Stürz, élagués par les éditeurs postérieurs Bekker, Dindorf et Boissée, mais qui néanmoins ont été écrits par cet historien dans cet endroit ou dans un autre.

² Elle a été publiée par GRUTER., p. 575; ORELLI, 3374 et vol. III, p. 572; LABUS, *Sopra un'iscrizione scoperta in Egitto...*; KELLERMANN, *Vigil. Rom. Laterc.*, n° 42, p. 57, d'après lequel elle a été reproduite dans notre *Mém. sur les mag. de la Belg.*, p. 41). Nous la donnons de nouveau ici en faisant remarquer que les suppléments sont de Labus et de Borghesi: *m* BASSAEO · *M* · *F* · *Stel* || *RVFO* · *PR* · *PR* || *im*PERATORVM · *M* · *AVRELI* · *ANTONINI* · *ET* || *l* · *AVRELI* · *VERI* · *ET* · *L* · *AVRELI* · *COMMODI* · *AVGG* || *CONSVLARIBVS* · *ORNAMENTIS* · *HONORATO* || *ET* *OB* · *VICTORIAM* · *GERMANICAM* · *ET* · *SARMATIC* || *ANTONINI* · *ET* · *COMMODI* · *AVGG* · *CORONA* || *m*VRALI · *VALLARI* · *AVREA* · *HASTIS* · *PVRIS* · *III* || *id*EM · *VEXILLIS* · *OBSIDIONALIBVS* || *ab* *iisdem* *DONATO* · *PRAEF* · *AEGYPTI* · *PRAEF* || *ann* · *PROC* · *A* · *RATIONIBVS* · *PROC* · *BELGICAE* || *et* *duARVM* · *GERMANIARVM* · *PROC* · *REGNI* || *nori*CI · *PROC* · *ASTVRIAE* · *ET* · *GALLECIAE* · *TRIB* || *Coh* · *II* *PR* · *TRIB* · *COH* · *X* · *VRB* · *TRIB* · *COH* · *V* · *VIGVL* · *PP* · *BIS* || *huic* *senATVS* · *AVCTORIBVS* · *IMPP* · *ANTONINO* · *ET* || *commo*DO · *AVGG* · *STATVAM* · *AVRATAM* · *IN* · *FORO* || *divi* *trojani* · *ET* · *ALIAM* · *CIVILI* · *AMICTV* · *IN* · *TEMPLO* || *divi* · *pii* *TERTIAM* · *LORICATAM* · *IN* · *TEM* || *plo* · *martis* · *ultoris* · *po*NENDAS · *CENSVIT*.

³ Le mot *bis* indiquerait-il qu'il occupa ce grade dans deux légions différentes?

⁴ Voir les textes et les inscriptions cités par MARQUARDT, *Handb. der Röm. Alterthümer*, Bd. III, Abth. II, p. 285.

Pieux ¹. En quittant ces provinces, il retourna à Rome pour être mis à la tête de l'administration du Fisc avec le titre de *procurator a rationibus* ². De cette administration il passa à celle de l'Annone, dont il fut nommé préfet, puis en vertu de promotions, si non régulières, du moins assez fréquentes, il fut élevé successivement aux postes importants de préfet de l'Égypte ³ et de préfet du prétoire ⁴. L'inscription place l'exercice de ces dernières fonctions sous le règne des empereurs Marc-Aurèle, Lucius Verus et de Commode. Il en résulte que son entrée en charge est antérieure à la mort de l'empereur L. Verus, arrivée en l'année 169. Mais rien n'empêche de supposer qu'elle remonte au commencement du règne de Marc-Aurèle; ce qui le ferait croire, c'est que le nom de Bassaeus Rufus vient en premier lieu dans un document où sont mentionnés les deux préfets du prétoire de ce prince ⁵. En possession de la magistrature équestre la plus haute, Bassaeus Rufus n'était pas et ne pouvait pas devenir sénateur. C'est pourquoi il reçut des empereurs les *ornamenta consularia*, honneur qui avait été accordé à plusieurs de ses prédécesseurs sous les règnes précédents ⁶.

Dion ⁷ rapporte que Marc-Aurèle fit la guerre pendant de longues années aux Barbares qui habitent les bords de l'Ister en prenant la Pannonie pour base de ses opérations; selon lui, c'est après la défaite de Marcomans que l'empereur prit le titre de *Germanicus*, parce que l'on appelait Germains les peuples des hauts pays. Au témoignage de Capitolin ⁸, Marc-Aurèle, après

¹ M. MARQUARDT, *Röm. Staatsverw.*, I, p. 124, note 1, place l'exercice de ces fonctions sous Marc Aurèle.

² MARQUARDT, *Handb. der Röm. Alterthuem.*, Bd. III, 2, p. 224.

³ Préfets de l'Égypte qui avaient été préfets de l'Annone : TURRANIUS (FRANZ, *Corp. Inscriptt. Græc.*, vol. III, p. 210); C. Lælius Africanus (*ibid.*, p. 511); C. Minutius Italus (*ibid.*, p. 512); M. Petronius Honoratus (*ibid.*, p. 315); Petronius Mamertinus (LETRONNE, *Inscr. de l'Égypte*, t. II, p. 576; L. Valerius Proculus (HÜBNER, *Inscriptt. Hisp.*, 1970, voir ci-dessus, p. 52).

⁴ Préfets de l'Égypte devenus préfets du prétoire : Marius Turbo (FRANZ, *l. c.*, p. 512); Petronius Mamertinus (FRANZ, *l. c.*; LETRONNE, *ouv. cité*, I, p. 186); anonyme (ORELLI-HENZEN, vol. III, 6925).

⁵ Chez GRUTER., p. 515, 1 et MOMMSEN, *Inscriptt. Napol.*, n° 4916.

⁶ Voy. MOMMSEN, *Röm. Staatsrecht.*, Bd. I, p. 576.

⁷ LXXI, 5.

⁸ *Anton. philos.*, 17. Cf. Lampridius, *Commod. Anton.*, 2.

avoir vaincu les Marcomans, les Sarmates, les Vandales et les Quades, triompha à Rome avec Commode, alors déjà César. Ce triomphe, confirmé par les médailles, est fixé par Eckhel à l'année 176¹. C'est sans doute à cette occasion² que Bassaeus Rufus, plus heureux que son collègue, Macrinus Vindex, qui avait trouvé la mort sur le champ de bataille³, reçut plusieurs distinctions militaires, à savoir trois couronnes, quatre hastes pures et un même nombre de *vexilla obsidionalia*⁴. Dans la suite, entre la date de l'élévation de Commode au rang d'Auguste (année 177) et celle de la mort de Marc-Aurèle (17 mars de l'an 180), le Sénat, sur la proposition des deux empereurs, lui vota trois statues, à placer, la première en bronze⁵, sur le forum de Trajan, la seconde en costume civil, c'est-à-dire avec la toge, dans le temple d'Antonin le Pieux, et la troisième avec la cuirasse dans le temple de Mars Vengeur. Notre inscription a sans doute été gravée sur le piédestal de l'une de ces statues. Il n'est plus parlé de Bassaeus après la mort de Marc-Aurèle, mais nous savons que Commode le remplaça dans la préfecture du prétoire par Tarrutenus Paternus⁶. Dion⁷ avance que Bassaeus Rufus manquait d'instruction par suite de la pauvreté dans laquelle s'était passée sa jeunesse, mais il ajoute qu'il était un homme de bien. Ce jugement amoindrit singulièrement l'accusation de rapacité lancée contre lui par un des généraux de Marc-Aurèle⁸ qui nourrissait probablement des sentiments hostiles à son égard.

¹ *Doct. Num. Vet.*, t. VII, pp. 65, sq. et 105.

² Notre inscription porte à la vérité que ces récompenses furent accordées par Marc-Aurèle et Commode *Augustes*. Mais le titre d'Auguste, donné à ce dernier, ne se rapporte probablement pas au temps de l'octroi des récompenses, mais bien à celui de la rédaction de l'inscription.

³ DION CASSIUS, *l. c.*

⁴ C'est l'unique fois, à ma connaissance, que l'épithète d'*obsidionalia* se trouve jointe à *vexilla*. On peut donc se demander si elle n'a pas été changée de place par une erreur du graveur de l'inscription et si le rédacteur de celle-ci n'avait pas écrit : *corona murali, vallari, aurea, obsidionali*. On aurait ainsi le même nombre de couronnes que de hastes et de *vexilla*; ce qui serait conforme à la règle.

⁵ Cette statue était probablement sans vêtement, à l'exception d'une pièce d'étoffe, descendant de l'épaule sur le bras, et tenait d'une main un glaive dans son fourreau ou une lance.

⁶ Lampridius, *Commod.*, 4. 14. DION CASSIUS, LXXII, 9. 10.

⁷ LXXI, 5.

⁸ Avidius Cassius, dans une lettre à son gendre, citée par son biographe, VULCANIUS GALLI-

TIB. ANTISTIUS MARCIANUS, natif de Circina ¹, après avoir été préfet de la cohorte II *Hispana*, reçut, s'il ne l'avait pas déjà, le droit de cité romaine et devint ensuite successivement tribun de la légion XV *Apollinaris* et préfet de l'*ala Sulpicia*, qui était le commandement le plus élevé auquel sa naissance lui permit d'aspirer. En quittant le service militaire, il obtint le rang de chevalier romain et le poste de procurateur des trois provinces de la Gaule. Pendant l'exercice de ces fonctions il fut en outre chargé, probablement par les empereurs Marc-Aurèle et L. Verus ², de diriger les opérations du recensement, mission qui était confiée pour la première fois à un fonctionnaire de l'ordre équestre. Les mêmes provinces voulant reconnaître son intégrité et sa modération (en fait de fiscalité) lui firent élever une statue équestre à Lyon, à proximité de l'autel des Césars ³.

M. PETRONIUS HONORATUS. — On ignore en quelle qualité il entra à l'armée et s'il passa par des grades inférieurs avant d'arriver à celui de préfet de la cohorte I des Raetiens; il fut promu ensuite aux grades de tribun de la légion I *Minervia* et de préfet de l'*ala Augusta* II des cavaliers Thraces. Entré dans la carrière administrative, il remplit d'abord, à Rome,

CANUS, cap. 13, écrit : *Audisti praefectum praetorii nostri philosophi, ante triduum quam fieret mendicum et pauperem, sed subito divitem factum. Unde quaeso nisi de visceribus reipublicae provincialium fortunis.*

¹ Les géographes ne mentionnent aucune localité de ce nom. S'agirait-il de Cercinnoe, ville située dans l'île du même nom, voisine de la petite Syrte (STRABON, *Geogr.*, XVII, 5, 16)? Ou bien ce nom ne serait-il pas une altération de *Cartima*, municipes de la Bétique, jouissant probablement du droit de latinité (HÜBNER, *Corp. Inscr. Lat.*, II, p. 248) et dont plusieurs habitants devenus citoyens romains furent inscrits dans la tribu *Quirina* (GROTEFEND, *Imp. rom. tributim descriptum*, pp. 107 et sq.)?

² BORGHESI, *Inscrizioni di Fuligno; OEuv. compl.*, V, p. 8.

³ Inscription de Lyon dans GRUTER., p. 555, 6. et dans ORELLI-HENZEN, vol. III, 6944, dont nous donnons ici le texte : TIB · ANTISTIO · FAVS || TI · FIL · QVIRINA · MARCIANO · DOMO · CIRCINA || PRAEF · COH · II · HISPANA · TRIB · LEG · XV · apoLINARIS || PIAE · FIDELIS · PRAEFECTO · ALAE · SVLPICIAE · C · R · SECVN || DVM · MANDATA · IMPP · DOMINOR · NN · AVGG · INTEG || ERRIM · ABSTINENTISSIMO || Q · PROCVR · TRES · PROVINC || GALLIAE · PRIMO · VMQVAM · EQ · R · A · CENSIEVS · ACCIPI || ENDIS · AD · ARAM · CAESA || RVM · STATVAM · EQVESTREM · PONENDAM · CENSVE || RVNT. Cette inscription a été publiée aussi par M. DE BOISSIEU (*Inscr. antiques de Lyon*, p. 269) dont le recueil ne se trouve pas à ma disposition.

les emplois de procureur de la monnaie et de procureur de l'impôt du XX^e sur les successions; puis il fut envoyé en province en qualité de procureur de la Belgique et des deux Germanies. Il obtint ensuite par un avancement successif les postes élevés de *procurator a rationibus* de l'empereur, de préfet de l'Annone et de préfet de l'Égypte. Cette dernière place se donnant régulièrement à un chevalier, il faut en conclure que Petronius fut admis dans l'ordre équestre à sa sortie du service militaire et du chef de ce service. On le voit en outre figurer au nombre des *Pontifices minores*, que l'on croirait s'être recrutés, à une certaine époque de l'empire du moins, principalement parmi les fonctionnaires des finances ¹. Pendant son séjour en Belgique, Petronius se lia d'amitié avec des habitants de Trèves, qu'il prit sous sa protection. La reconnaissance de ces personnes lui éleva le monument lapidaire, qui a sauvé son nom de l'oubli ². Franz ³, adoptant une conjecture fort incertaine de Labus ⁴, suppose qu'il exerça les fonctions de préfet de l'Égypte sous Marc-Aurèle.

T. JULIUS SATURNINUS, qui avait été procureur des revenus particuliers de la famille impériale au commencement du règne de Marc-Aurèle et Lucius Verus ⁵, se trouvant à Trèves, y consacra à Esculape une inscription votive ⁶. En l'absence d'indication plus précise, les lecteurs contemporains ont

¹ Cette conjecture nous est suggérée par d'autres inscriptions que cite M. MARQUARDT, *Handb. der Röm. Alterth.*, IV, p. 194, not. 1145.

² Une inscription provenant de Tusculum et publiée par FRANZ (*Corp. Inscr. Græc.*, vol. III, p. 515), d'après Doni et le cod. de Manut. au Vatican, n° 6055, est de cette teneur : M · PETRONIO · M · F · QVIR · HONORATO · PRAEF · COH · I · RAET · TRIB · MIL · LEG · I · MINER · P · F · PRAEF · ALAE · AVG · II · T · PROC · MONETAE · PROC · XX · H · PROC · PROV · BELG · ET · DVARVM · GERMANIAR · PROC · A · RATIO · AVG · PRAEF · ANNONAE · PRAEF · AEGYPTI · PONTIF · MINOR — La même inscription publiée par MURATORI (*Thes. Inscr.*, t. II, p. 1088, 4) ne mentionne pas les trois dernières de ces charges, mais elle se termine par les mots suivants : IVLIVS · LVPERCVS · ET · CLA · || VICTORINA · EX BELGICA · || TREVERI · AMICO · OPTIMO · || ET PRAESIDIO · SVO

³ *Loc. cit.*

⁴ *Di un' epigrafe latina*, etc., p. 125.

⁵ Inscription publiée par M. HENZEN dans le *Bullet. dell' Instit. arch.*, ann. 1845, p. 58 : *Pantheo Augusto. T. Julius Saturninus procurator Augustorum et Faustinae.*

⁶ Chez BRAMBACH, *Corp. Inscr. Rhen.*, 808 : DEO ASCLEPIO || T · IVL · TITI · FILIVS · FABIA || SATVRNINVS · PROCVRATOR || AVGVSTORVM · DONO · DEDIT — Cette inscription a été publiée d'abord par

dû croire et nous sommes en droit de supposer qu'il était procurateur de la province où existait l'inscription, à savoir de la Belgique et probablement aussi des deux Germanies.

T. ÆLIUS SATURNINUS, affranchi des empereurs Marc-Aurèle et L. Verus, après avoir été teneur de livres à l'administration de l'Annone au port d'Ostie ¹, et avoir rempli les mêmes fonctions dans l'office du *procurator a rationibus* à Rome ², parvint au poste de procurateur du Fisc et des affranchissements des esclaves et de leur pécule ³, et en dernier lieu à celui de procurateur de la Belgique et des deux Germanies ⁴.

TIBERIUS CLAUDIUS CANDIDUS fut un des généraux les plus distingués de Septime Sévère et se trouve mentionné deux fois par Dion Cassius dans l'histoire du règne de cet empereur ⁵. Mais sa carrière militaire et administrative ne nous est connue en détail que par une inscription trouvée en Espagne ⁶

HONTHEIM, I, 186, puis entre autres par LERSCH, *Central Mus. Rhein. Inscr.*, III, s. 11; par ORELLI-HENZEN, 5758, et par DE FLORENCOURT dans les *Jahrb. des Vereins von Alterthumsfr. im Rheinl.*, VIII, s. 120, fgg.

¹ Une inscription chez Orelli-Henzen, 6520, mentionne un procurateur de l'Annone dans la même ville.

² Un *Adjutor tabulariorum a rationibus* est mentionné dans une inscription, ORELLI, 2854.

³ Dans d'autres inscriptions, il est question d'un *tabularius Fisci, Libertatis et peculiorum*. Voy. MARINI, *Atti de' Fratelli Arvali*, t. II, p. 552; MARQUARDT, *Handb. der Röm. Alterthuem.*, III, 2, s. 211, not. 1181.

⁴ Inscription du Musée Kircher à Rome publiée avec ses lacunes par MAFFEI, *Mus. Veron.*, p. 519, 5 et par (BRUNATI), *Mus. Kircher. Inscr.*, p. 62, n° 119 et restituée par nous dans les *Bull. de l'Académie de Bruxelles*, t. VIII, part. I, pp. 195 et suiv. Nous la transcrivons d'après notre copie et avec nos restitutions : D · M || T · AELIVS · AVGG · LIB · SATVRNIN || Proc: provinc · BELGICAE || et · utrius · q · germaniae PROC || FISC · LIBERTATIS · ET · PECVLIO · TABVL · A · RATIONIBVS || TABVL · OSTIS · AD · ANNONAM

⁵ LXXIV, 6; LXXV, 2.

⁶ GRUTER., 589, 2; ORELLI, 798. Cf. le Supplément, vol. III, p. 78; HÜBNER, *Corp. Inscr. Lat.*, vol. II, n° 4114, dont nous reproduisons ici le texte : TIB · CL · CANDIDO · COS || XV · VIR · S · F · LEG · AVGG || PR · PR · PROVINC · H · C · ET · IN EA · DVCI · TERRA · MARIQVE || ADVERSVS · REBELLES · H · H · P · R || ITEM · ASIAE · ITEM · NORICAE || DVCI · EXERCITVS · ILLYRICI || EXPEDITIONE · ASIANA · ITEM · PARTHICA || ITEM · GALLICA · LOGISTAE · CIVITATIS || SPLENDIDISSIMAE · NICOMEDIENSIVM || ITEM · EPHESIORVM · LEG · PR · PR · PROVINC || ASIAE · CVR · CIVITATIS · TEANENSIVM || ALLECTO · INTER · PRAE-

et doctement commentée par M. Henzen ¹. Le premier grade militaire que cette inscription attribue à Claudius Candidus est celui de préfet d'une cohorte auxiliaire, à savoir la cohorte II de citoyens romains; ce qui ne veut pas dire qu'il n'ait point passé d'abord par d'autres grades inférieurs. Il devint ensuite tribun de la légion II *Augusta*, cantonnée alors dans la Bretagne. Dans la seconde guerre de Marc-Aurèle contre les Marcomans en l'année 178, il fut mis à la tête d'un corps de troupes, composé probablement de plusieurs cohortes, avec le titre de *præpositus copiarum* ². Puis il quitta momentanément l'armée pour remplir un poste dans l'administration des finances: l'empereur, probablement encore Marc-Aurèle, le nomma procureur de l'impôt du XX^e sur les successions dans les Gaules Lyonnaise et Belgique et dans les deux Germanies. Il n'y a rien de surprenant que ses attributions se soient étendues à quatre provinces, puisque avant Caracalla cet impôt ne frappait que les citoyens romains qui y résidaient. Son élévation successive au rang des anciens tribuns et des anciens préteurs, qui eut lieu vraisemblablement sous Commode, lui aplanit la voie des hauts emplois. Après avoir rempli la charge de curateur de la cité de Teanum, il alla en Asie, en qualité de légat du proconsul de cette province. Pendant qu'il y exerçait ces fonctions, il fut chargé de celles de logiste des cités d'Éphèse et de Nicomédie. L'inscription de Tarragone nous le montre prenant ensuite part, à la tête des légions de l'Illyrie et avec le titre de *dux* ³, aux expéditions de Septime Sévère contre Pescennius Niger [*Asiana*], contre les Osrhoènes, les Adiabènes et les Arabes [*Parthica*] ⁴, et contre Albinus [*Gal-*

TORIOS · ITEM || TRIBVNICIOS · PROC · XX · HERED · PER || GALLIAS · LVGDVNENSEM · ET · BEL || GICAM · ET · VTRAMQ · GERMANIAM || PRAEPOSITO · COPIARVM · EXPEDITI || ONIS · GERMANICAE · SECYNDAE || TRIB · MIL · LEG · II · AVG · PRAEFECTO || COHRTIS · SECYNDAE · CIVIVM || ROMANORVM || SILIVS · HOSPES · HASTATVS · LEG · X · || GEMINAE · STRATOR · EIVS || OPTIMO · PRAESIDI

¹ Dans les *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfr. im Rheinl.*, XIII, Bonn, 1848, pp. 50 et suiv. Cf. HÜBNER, *l. c.*, p. 552.

² Sur le titre de *Præpositus*, voy. HENZEN, *Annali dell' Instit. arch.*, t. XXII, pp. 40 et sq.

³ Sur la portée du titre de *Dux*, voy. Mommsen, chez Alfred von SALLET, *Die Fürsten von Palmyra*, p. 72, fgg.

⁴ M. HÖFNER (*Untersuchungen zur Geschichte des Kaiser Septimius Severus*, I, 2, s. 181, not. 12) pense que par *Expeditio Parthica*, il convient d'entendre la guerre de Sévère contre les Parthes dans les années 197 et 198, après la défaite et la mort d'Albinus; il allègue pour

lica] ¹. C'est Candidus qui, selon le témoignage de Dion, commanda en chef l'armée de Sévère à la bataille de Nicée et remporta une victoire décisive sur les troupes de Niger. Borghesi et M. Henzen placent, avec beaucoup de vraisemblance, son consulat en l'année 194, après la victoire de Nicée, en récompense de ce brillant succès. Pendant que Sévère, après la mort d'Albinus, fit son expédition contre les véritables Parthes, Candidus paraît avoir reçu la mission de pacifier quelques provinces et d'y contenir ceux qui étaient hostiles au nouvel empereur, lesquels sont qualifiés de rebelles et d'ennemis du peuple romain. A cet effet, il fut nommé successivement légat propréteur de la province de Norique, de la province d'Asie, déclarée momentanément impériale, et de la province d'Espagne citérieure ². Dans cette dernière province, sinon également dans l'une des deux autres ³, il fut investi du commandement en chef, non-seulement des forces armées, qui y stationnaient, commandement qui lui appartenait déjà en vertu de sa charge, mais encore de toutes celles, tant de terre que de mer, qu'il aurait pu appeler des contrées voisines.

raison que dans l'inscription de Terragone l'ordre chronologique n'est pas strictement observé. A la vérité les trois guerres sont citées dans l'ordre direct, tandis que la mention de toutes les charges a lieu dans l'ordre inverse. Mais on n'a pas pour cela le droit de supposer que la dernière des trois expéditions occupe la deuxième place.

¹ C'est ainsi que M. HENZEN, *l. c.*, a interprété les adjectifs *Asiana*, *Parthica* et *Gallica*; son interprétation suivie par M. Hübner paraît la seule rationnelle.

² M. Henzen est d'opinion que la mission de Candidus en Espagne a précédé sa mission en Asie. Nous sommes disposé à croire le contraire. En effet l'inscription lui a été consacrée en Espagne, lorsqu'il y était dans l'exercice de ses fonctions, puisque Silius Hospes, le consécrauteur, l'appelle *optimus praeses*. Or le gouvernement de l'Asie n'aurait pu y être mentionné, s'il avait suivi celui de l'Espagne. — Ce Silius Hospes, soldat de la légion X *Gemina* cantonné dans la Pannonie, était devenu probablement le palefrenier de Candidus, lorsque celui-ci commandait l'armée d'Illyrie. Plus tard il sera resté attaché à sa personne contrairement, semble-t-il, à la L. 4, *Digest. de Officio proconsulis et legati*, I, 16 : *Nemo proconsulum stratores suos habere potest, sed vice eorum milites ministerio in provinciis funguntur.*

³ Le mot *mari* n'est évidemment pas applicable au *Noricum*. Cette circonstance rend fort douteuse l'opinion de Borghesi que le mot *item* répété se rapporterait uniquement à *duci terra marique*. — Du reste on trouvera difficilement une interprétation satisfaisante de ce passage de l'inscription et il n'y a pas lieu de s'étonner de la déclaration suivante de M. Mommsen (chez HÜBNER, *l. c.*) : « Quo pertineant verba v. 6. *item Asiae, item Noricae doceri vellem : nam neque unde pendeant neque quid significant adhuc expedire potui.* »

Telle avait été la carrière de Claudius Candidus jusqu'à l'époque de son séjour en Espagne, postérieurement à l'année 198, où Caracalla fut déclaré Auguste. Le seul collège sacerdotal, dont il faisait partie alors, est celui des *XVviri sacris faciundis*.

C. FURIUS SABINIUS AQUILA TEMISITHEUS passa du commandement de la cohorte I¹ *Gallica*, stationnée en Espagne, à des emplois de l'administration des finances. Il y débuta par la charge de procurateur des revenus privés de l'empereur dans la Belgique et les deux Germanies; il alla de là en Arabie avec le titre de procurateur de cette province et y remplaça par intérim à deux reprises le légat propréteur. De retour à Rome, il y remplit les charges de procurateur, de maître² de l'impôt du XX^e sur les successions et de logiste ou régisseur des jeux scéniques³. Il obtint ensuite le poste de procurateur de la province de Syrie-Palestine, avec mission d'y recouvrer en même temps les reliquats de l'annone de l'expédition de l'empereur⁴. Puis il fut envoyé une seconde fois dans la Belgique et les deux Germanies en qualité de vice-procurateur de ces provinces et à cette occasion il remplit par intérim les fonctions de légat propréteur de la Germanie inférieure. Après cela, il devint procurateur tant du patrimoine que des revenus de l'empereur et en même temps vice-procurateur de l'impôt du quarantième sur les marchandises⁵ dans la province de Bithynie, de Pont et de Paphlagonie. De la Bithynie il passa à la province d'Asie avec le titre de procurateur, ainsi que celui de vice-procurateur des impôts du vingtième et du quarantième; les importantes fonctions de proconsul lui furent même confiées temporairement. Enfin nous le voyons investi de la place de procurateur des Gaules, Lyonnaise et Aquitaine. C'est pendant l'exercice de cette dernière charge que deux

¹ La pierre porte F, mais M. Henzen corrige I ou *FLaviae*.

² Des inscriptions mentionnent un *promagister XX hereditatium*, Orelli-Henzen, 5551, 5120, 6642.

³ *Cod. Theodos.*, VIII, 7, c. 21, sq., de *div. offic. : Actuarii et Cornicularii, tam classium — quam Thymelae, equorum que curulium*.

⁴ Il s'agit sans doute de l'expédition de Sévère Alexandre contre le roi de Perse racontée par Lamprid., *Alex. Sev.*, 55, sqq., et Herodian., VI, 8-14.

⁵ Cf. MARQUARDT, *Handbuch d. Röm. Alterth.*, III, 2, p. 207.

de ses clients, l'un d'Auvergne et l'autre de Metz, lui consacèrent l'inscription qui nous fait connaître la carrière administrative qu'il avait parcourue jusqu'alors ¹. Ses nombreuses missions sont une preuve de la confiance dont il a joui et une présomption de son habileté. Son rang seul aura sans doute fait obstacle à sa nomination à des charges sénatoriales. Mais si les commencements de sa vie publique furent modestes, la fin eut un grand éclat. L'an 241, Gordien III, encore adolescent, ayant épousé Furia Sabinia, la fille de Temisitheus, nomma son beau-père préfet du prétoire ² et eut le bon esprit de se laisser diriger par ses conseils. L'histoire ³ fait honneur à ce sage conseiller des louables réformes qui signalèrent à l'intérieur le gouvernement du jeune empereur et des succès qui couronnèrent ses armes dans son expédition contre les Perses. La mort de Temisitheus, survenue en 243, à la suite d'une maladie selon les uns, par la perfidie de l'Arabe Philippus, selon d'autres, fut une grande perte pour son gendre et pour l'empire.

Q. AXIUS ÆLIANUS. — Une inscription de la Transylvanie, qui a été commentée par nous d'abord ⁴, ensuite par M. Henzen ⁵ et en dernier lieu par

¹ Cette inscription, trouvée à Lyon, a été publiée par SPON, *Miscellan. erud. antiq.*, p. 148 et par ORELLI-HENZEN, n° 5550 : C · FVRIO · SABINIO · AQVILAE || TEMESITHEO · PROC · PROV · LVGVD || ET || AQVIT · PROC · PROV · ASIAE · IBI VICE XX || ET XXXX ITEMQ · VICE PROCOS · PROC · || PROV · BITHY · NIAE PONTI PAPHLAGON || TAM PATRIMONI QVAM RAT · PRIVATAR || IBI VICE PROC · XXXX · ITEM VICE PROC · PATRIMON · PROV · BELGIC · ET DVARVM || GERMANIAR · IBI · VICE PRAESID · PROV || GERMAN · INFERIOR · PROC · PROV · SY || RIAE PALAESTINAE IBI EXACTORI RELI || QVORVM ANNON SACRAE · EXPEDITIO || NIS PROC · IN VRBE MAGISTRO XX || IBI LOGISTAE THYMELAE · PROC · PROV || ARABIAE IBI VICE PRAESID · BIS PROC || RATION · PRIVAT · PER BELGIC · ET DVAS || GERM · PRAEF · COH · F · GALLIC · IN HISPAN || C · ATILIVS MARVLLVS ARVERN || ET G · SACCONIVS ADNATVS ME || DIOMATR · PATRONO OPTIMO

² Fragment d'une inscription de la basilique du Lateran cité par BORGHESI (*OEuv. compl.*, III, p. 485) et reproduit dans ORELLI-HENZEN, vol. III, 5551 : ... *furivstimisithevs* || ... PRAEF · PRAETORIO etc.; CAPITOLIN., *Gordian. Tertius*, 25-27; ZOZIMUS, I, 17, p. 20; BEKKER. Ces deux historiens vantent la science et l'éloquence de Temisitheus. Un fonctionnaire de l'administration des finances a pu posséder ces talents, mais on ne voit pas que dans le cours de sa carrière il ait eu l'occasion de les produire en public et d'acquérir, sous ce rapport, quelque renommée. Cette circonstance est de nature à inspirer quelque doute sur l'identité du Temisitheus de l'inscription de Lyon et du beau-père de Gordien.

³ CAPITOLIN., *l. c.*, 26. 27; ZOZIMUS, I, 18, p. 21.

⁴ *Bulletins de l'Académie de Belgique*, t. XIV, 2^e part., pp. 427 et suiv. (1847).

⁵ *Bulletino dell' Instit. arch.*, ann. 1848, p. 155.

M. Mommsen ¹, fait connaître qu'il fut procureur des revenus particuliers de l'empereur dans les provinces de Belgique et des deux Germanies, emploi qu'il remplit également dans la province de Mauritanie Césarienne. Il fut ensuite promu à la charge de procureur de la Dacie Apulienne et, pendant l'exercice de ces dernières fonctions, il remplaça deux fois par intérim le gouverneur de la province. C'est probablement alors qu'il accepta le titre de patron de la colonie de Sarmizegethusa, dont le Sénat lui consacra par reconnaissance l'inscription qui contient son *cursus honorum* ². Les autres emplois occupés par Axius sont ceux de *curator ad populum* des voies Trajane, Aurélienne et d'Æclanum et de procureur de l'administration des aliments dans l'Apulie, la Calabre, la Lucanie et le Brutium. Il avait en outre été associé aux ministres du culte public de la ville de Lavinum, titre qui paraît avoir été la plupart du temps purement honorifique. Axius appartenait à l'ordre équestre dans lequel on choisissait les titulaires de plusieurs des charges que nous venons d'énumérer. Il résulte d'une inscription trouvée récemment sur le territoire de la Mauritanie Césarienne ³ qu'Axius a exercé ses fonctions dans cette province sous Sévère Alexandre (222 à 235); c'est donc sous le règne du même empereur que doit être fixé son séjour dans la Belgique et les Germanies. M. Mommsen conclut de deux autres inscriptions ⁴ que dans la Dacie il a été le procureur des empereurs Maximin et Maxime, puis de Gordien III (235-238).

— Un fragment d'inscription, trouvé en Espagne ⁵, fait mention d'un

¹ *Corp. Inscr. Lat.*, vol. III, p. 255.

² Nous reproduisons l'inscription d'après M. MOMMSEN, *l. c.*, n° 1456 : Q · AXIO · Q · F · PAL · Aeliano || EQ · R · LAVRENTILAVINATI || CVRATORI AD POPVL · VIAR || TRAIANAE ET AVRELIAE et || AECLANENSIS PROC · AD ALIM || PER APVLIAM CALABRIAM · LV || CANIAM ET BRVTTIOS PROC · || RAT · PRIV · PROV · MAVR · CAES · || ITEM · PER BELGICAM ET DVAS || GERMANIAS PROC · PROV · || DAC · APVL · BISVICE PRAESIDIS || ORDO · COL · SARMIZ || METROPOL · PATRONO

³ Publiée par M. L. RENIER dans la *Revue archéol.*, nouv. sér., vol. X, p. 218 (1864) et par M. MOMMSEN, *l. c.*

⁴ *Corp. Inscr. lat.*, vol. III, n°s 1422 et 1425.

⁵ Il a été donné d'après Moralès par GRUT., 498, 10, et en dernier lieu par HÜBNER, *Corp. Inscr. Lat.*, vol. II, n° 5271 : Fisci · ET CVRATORI DIVI TI · II · IN BAE || TICA · PRAE · GALLEGIAE PREF · Fisci || GERMANIAE CAESARVM IMP · TRIBV || NO LEG · VIII · FLAMINI AVGVSTALI || IN BAETICA · PRIMO ||

praefectus fisci Germaniae, dont le nom a disparu avec les premières lignes du monument lapidaire. Nous en parlons seulement pour mémoire, parce que le texte qu'on en possède ne paraît pas avoir l'exactitude désirable pour que les questions qu'il soulève puissent être discutées utilement. Il nous eût importé d'examiner ici si ce préfet ¹ a fonctionné dans l'une ou l'autre ou bien dans les deux Germanies, à côté ou en place du procureur de l'empereur, en outre à quelle époque il a exercé ses fonctions.

Les fonctions de procureur dans les provinces étaient parfois remplies temporairement par des personnes qui n'étaient pas titulaires de la charge et qui prenaient le titre de *vice procurator*. La carrière administrative de Temisitheus nous a fourni ci-dessus un exemple remarquable de cet intérimat. Une inscription déterrée dans ces dernières années sur l'emplacement du théâtre à Éphèse et conservée à Londres ² fait mention d'un *subprocurator* pour la province de Belgique et pour celle de la Mauritanie Tingitane. Ce fonctionnaire ne semble pas avoir été, comme le précédent, le remplaçant du procureur, mais, à en juger par des exemples analogues ³, il a dû être son subordonné.

Tous les procureurs de province avaient-ils un sous-procurateur au nombre de leurs employés ou bien celui-ci était-il seulement adjoint extraordinairement et pour des raisons particulières à quelques-uns d'entre eux? On n'en sait rien, mais la circonstance que le sous-procurateur provin-

¹ Il est question d'un *dispensator ad fiscum Gallicum provinciae Lugdunensis* dans une inscription chez ORELLI-HENZEN, n° 6651.

² Cette inscription est bilingue, mais il ne s'est conservé que le commencement du texte grec. Elle a été publiée d'abord par M. CARL CURTIUS dans le journal *Hermes*, t. IV, p. 218, figg. (1870), puis par M. MOMMSEN, *Corp. Inscr. Lat.*, vol. III, n° 6065, p. 978. Nous donnons ici le texte latin d'après ce dernier : *dIANAE · EPHEsIAE · ET || PHYLE · CARENAEON || c · vIBIVS · C · F · VOF · SALVIARIS (sic) · PROMAG · PORTVVM || PROVINC · SICILIAE · ITEM · PROMAG · FRVMENTI · MANCIPALIS || pRAEFEC · COHOR · ASTVRVM · ET · GALLAECORVM · TRIB · MIL || leg · XXII · PRIMIGENIAE · P · F · SVBPROCV · RATOR · PROVINC || MAURETANIAE · TINGITANAE · ITEM · PROVINC · BELGICAE || · · · · ARGENTEA · ITEM · IMAGINES · ARGENTEA · DVAS · VNA || Dianae · ET · ALIM · PHYLES · SYA · PECVNIA · FECIT · ITA · VT · OMNI || · · · · AIS · RA · BASES · PONERENTVR · OB · QVAM · DE || ae dianae et phyles dedicatiONEM · SEX · PHYLAI · CONSEQ · HSXXXIICCXXXIIS*

³ *Digest.*, lib. III, § fr. 50 : *subcurator*.; *Corp. Inscr. Lat.*, t. VII, 1054 : *subcurator viae Flaminiae et aliment.*; *Ibid.*, *subcurator operum publicorum*; *Corp. Inscr. Lat.*, vol. III, 1464 : *subpraefectus annonae sacrae urbis*, etc.

cial ¹ n'est mentionné nulle part ailleurs que dans l'inscription d'Éphèse semble favoriser la seconde de ces suppositions. Le *subprocurator* en question est :

C. VIBIUS SALUTARIS. — Après avoir fait le service militaire et y avoir obtenu en dernier lieu les grades de préfet de la cohorte auxiliaire espagnole des *Astures* et des *Gallæci* et de tribun militaire de la légion XXII, *primigenia, pia, fidelis*, il entra dans l'administration des finances et y occupa le poste de *subprocurator* d'abord dans la province de la Mauritanie Tingitane, puis dans la province de Belgique. Il fut en outre *promagister portuum* de la province de Sicile et également *promagister frumenti mancipalis*. Nous nous demandons si ces deux derniers emplois étaient des offices publics. M. Mommsen semble leur reconnaître ce caractère ². Cependant il est à remarquer que du temps de la république on donnait le titre de *promagister* au chef de l'agence d'une société de publicains dans une province et rien n'empêche de supposer que Vibius avait été à la tête des agents de la société qui avait pris à ferme l'accise des *portoria* dans la Sicile, lequel a continué à s'affermir sous l'empire ³. Il n'est pas impossible non plus que la mise à ferme de la redevance de blé à fournir par cette province ait été exceptionnellement maintenue; ce fait expliquerait la qualification de *mancipale* qui est donnée à *frumentum* et qui se rencontre ici pour la première fois. Quoi qu'il en soit, les libéralités de Vibius à Éphèse, lesquelles ne se bornent pas à celles que mentionne notre inscription ⁴, prouvent qu'il avait amassé une fortune assez considérable. Il a dû résider dans cette ville, mais il ne dit pas s'il y a rempli des fonctions quelconques. M. Mommsen conjecture qu'il vivait du temps de Trajan.

¹ On ne rencontre dans les inscriptions qu'un *subprocurator aurariarum* (ORELLI, 1284) et un *subprocurator ludi magni* (*Ibid.*, 6548).

² En effet il les mentionne dans l'un de ses Index (p. 1134) sous la rubrique : *Apparitores et officiales magistratum, imperatoris, vectigalium*.

³ Voir les textes cités par MARQUARDT, *Handb. d. Röm. Alterth.*, III, 2, p. 227, not. 84.

⁴ M. Mommsen avance qu'une inscription grecque, inédite probablement, contient la liste des statues élevées par C. Vibius dans le théâtre d'Éphèse.

MAJORIUS JANUARIUS. — Dans une inscription funéraire, découverte à Trèves ou aux environs de cette ville ¹, il est qualifié de procurateur, mais les abréviations qui déterminent ce titre sont fort énigmatiques. Si, selon la conjecture de M. Mommsen ², il faut lire *procurator summarum rationum*, et que ce procurateur s'identifie avec le *procurator a rationibus*, comme le pense M. Marquardt ³, nous ne nous expliquons pas la résidence de ce fonctionnaire d'un rang élevé dans la province de Belgique.

Nous mentionnerons encore à la suite des procurateurs un P. ÆLIUS AGRIPPINUS, fils d'un affranchi d'Hadrien et *Cornicularius* ou chef d'un office du procurateur de la Belgique ⁴.

¹ Elle a été publiée par M. HÜBNER, *Jahrbüch. der Alterthumsfr. im Rheinl.*, XXXVII, p. 158, et par M. BRAMBACH, *Corp. Inscr. Rhén.*, n° 855. D · M · MAIORIO · IA || NVARIO · FRATR · FRATRI · PROC · SRA || F · C · C · ET · MAIORIVS || ACCEPTVS · SIBI · ET || CENSONIAE · PRI || MVLAE · VIVIS · FECIT — Dans l'abréviation SRA le jambage de l'r surpasse la hauteur de cette lettre, de façon à permettre de croire que celle-ci est liée à un i ou à un t.

² *Jahrb.*, l. c., p. 159, not. 1.

³ *Handb. der Röm. Alterth.*, III, 2, p. 224, not. 1272.

⁴ Inscription de Naples chez GRUTER., 516, 6; MOMMSEN, *Inscr. Napolit.*, 2611; ORELLI-HENZEN, 6559 : P · AELIO · P · F · AGRIPPINO || CORNICVLARIO || PROC · PROVINCIAE · BELGICAE || FRATRI · CARISSIMO || ET AELIAE · AMABILI || MATRI · PISSIMAE || VICTORINVS · AVG · LIB || FECIT

APPENDICE.

L'an 727 de Rome, Auguste présida lui-même au recensement dans les trois Gaules ¹; et sous Tibère, Germanicus, puis P. Vitellius et C. Antius en dirigèrent les opérations dans les mêmes provinces ². Plus tard, chacune de ces provinces fut recensée séparément par un délégué, choisi dans les rangs des sénateurs et ayant le titre de légat propréteur de l'empereur (*censuum accipiendorum, ad census accipiendos*) ou de *censitor* ³. Cela eut déjà lieu peut-être sous Néron : Tacite ⁴, en mentionnant le recensement fait dans les Gaules en l'année 815-62, cite nommément comme y ayant présidé Q. Volusius, Sextius Africanus et Trebellius Maximus, ce dernier probablement pour la Belgique. Les inscriptions ⁵ en font connaître quatre pour la province Lyonnaise, deux pour l'Aquitaine et un pour la Belgique. Nous rencontrons cependant encore plus tard, notamment sous Marc Aurèle et L. Verus, un exemple où le recensement s'est opéré pour les trois provinces à la fois par celui qui en était le procurateur ⁶. Ce même exemple prouve que déjà à partir de cette époque on confiait le plus souvent l'opération du recensement dans les provinces à des chevaliers et à des fonctionnaires de l'administration des finances; c'est à cette dernière catégorie qu'appartient le *ensor Germaniae inferioris*, dont il est question ci-après.

¹ DION CASSIUS, LIII, 22; LIVIUS, *Epit.*, 154.

² TACIT., *Annal.*, I, 51 : *Regimen summae rei penes Germanicum agendo Galliarum censui intentum*, II, 6 : *Missis ad census Galliarum P. Vitellio et C. Antio.*

³ Voy. HUSCHKE, *Ueber den census und die Steuerverf. der früher. Röm. Kaiserzeit*, s. 59, not. 105.

⁴ *Annal.*, XIV, 46.

⁵ On les trouvera citées par MARQUARDT, *Handbuch der Röm. Alterth.*, III, 2, s. 172.

⁶ TIB. ANTISTIVS MARCIANUS, voy. ci-dessus, p. 57.

T. CLODIUS PUPIENUS PULCHER MAXIMUS eut pour père M. Clodius Pupienus, proclamé empereur avec Balbin l'an 238 ap. J.-C. Le municpe et le Sénat de Tibur (Tivoli), dont il était le patron, lui consacrèrent une inscription honorifique qui s'est conservée ¹ et nous fait connaître sa carrière publique. Après avoir été *triumvir monetalis*, T. Pupienus fut reçu dans le collège des *XVviri sacris faciundis* et comme les membres de ce collège jouissaient de l'exemption du service militaire ², il parvint à la questure sans avoir été tribun d'une légion. Au sortir de cette charge, il fut élevé à la préture urbaine, sans avoir passé par l'édilité. On l'envoya ensuite à Catane en Sicile en qualité de curateur de cette cité, puis en Macédoine avec le titre de proconsul de cette province prétorienne. Nous le voyons plus tard vice-curateur des travaux publics à Rome et curateur de Leptis *Magna* et des deux autres villes qui formaient avec elle la *Tripolis*. Après cela l'empereur Sévère Alexandre fit choix de lui pour aller diriger le recensement dans la province de Belgique. Il fut encore curateur de la cité de Benevent et curateur des édifices sacrés et des travaux publics dans la capitale de l'empire. L'année de son élévation à la dignité de consul *suffectus* est incertaine ³. Les nombreuses missions extraordinaires, qui lui furent confiées, témoignent en faveur de ses capacités administratives et financières.

¹ Elle a été publiée et expliquée par MELCHIORRI et BORGHESI dans le *Saggiatore Romano* de Gennarelli (vol. III, p. 292, sqq. 1846) et reproduite par M. HENZEN dans le *Bulletino dell' Inst. arch.*, per l'anno 1849, p. 95. Nous l'avons nous-même donnée avec commentaire dans le *Bullet. de l'Académie de Belgique*, t. XVII, 2^e part., pp. 548 et suiv. (1850). Cf. le tome XX, 3^e part., pp. 542 et suiv. Enfin elle a été réimprimée dans le Supplément au recueil d'ORELLI, vol. III, n^o 6512, d'après lequel nous la transcrivons : T · CLODIO · M · F · || P · V · P · I · E · N · O · P · V · L · C · H · R · O · M · a · x · i · m · o · || C · V · C · O · S · C · V · R · A · E · D · S · A · C · R · E · T · (s · i · c) · O · P · E · R · P · u · b · l · i · c · o · r · || C · V · R · R · P · B · E · N · E · V · E · N · T · E · L · E · C · T · O · I · V · D · S · A · G · R · O · A · D · c · e · n · s · u · s · || A · C · C · E · P · T · P · E · R · P · R · O · V · V · E · L · G · I · C · A · M · C · V · R · R · P · L · E · P · T · I · M · || E · T · T · R · I · P · O · L · I · T · A · N · O · R · V · I · C · E · O · P · E · R · P · V · B · L · P · R · O · C · O · S · || P · R · O · V · M · A · C · E · D · O · N · I · A · E · C · V · R · R · P · C · A · T · I · N · E · N · S · I · V · M · || P · R · V · R · B · Q · K · X · V · V · I · R · O · S · F · || T · R · I · V · M · V · I · R · O · M · O · N · E · T · A · L · I · || P · A · T · R · O · N · O · M · V · N · I · C · I · P · I · || S · F · Q · T — Borghesi a reproduit de nouveau cette même inscription dans son article *Sull' imperatore Pupieno* dans le *Bullet. arch. Napolitano*, N. S. VII, p. 60 (1858); *OEuv. compl.*, t. V, p. 504.

² DIONYS. HALIC., IV, 62. Cf. la note de HENZEN, *l. c.*, p. 504.

³ BORGHESI, *OEuv. c.*, V, p. 505, soupçonne qu'il pourrait être l'un des deux consuls que les Fastes citent sous le simple nom de Maximus pour les années 252 et 255.

T. VISULANIUS CRESCENS, ayant terminé sa carrière militaire, dans le cours de laquelle il avait été successivement préfet des *Fabri* à deux reprises, préfet de la cohorte II des Raetiens ou des Gaulois ¹, tribun militaire d'une cohorte de citoyens romains et commandant des cavaliers de l'*ala Maesica*, entra dans l'administration des finances; il était ou avait été chargé de présider aux opérations du recensement dans la Germanie inférieure, quand fut rédigée l'inscription funéraire consacrée à la mémoire de son père ².

¹ M. Mommsen a cru voir sur la pierre *Gallor.* au lieu de *Raetor.*

² Deterrée à Bologne : SCHIASI, *Guida al Museo*, p. 72; ORELLI-HENZEN, vol. III, 6948 : D · M · V · F || T VISVLANIO || AVFIDIO || TREBIO · CLEMENTI || T · VISVLANIVS · CRESCENS || PRAEF · FABR · BIS · PRAEF || COHOR · II · RAETOR · TRIB || MIL · COHORT · CIVIVM || ROMANOR || PRAEF · EQVITVM ALAE || MOESICAE || CENSOR GERM · INFERIOR || PATRI OPTIMO

TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS.

A

- | | |
|---|---|
| <p>ÆLIUS AGRIPPINUS (P.), <i>Cornicularius</i> du procureur de la province de Belgique, page 67.</p> <p>ÆLIUS GRACILIS, légat propréteur de la Belgique, 41.</p> <p>ÆLIUS SATURNINUS (T.), procureur de la Belgique et des deux Germanies, <i>procurator fisci libertatis et peculiorum</i>, 59.</p> <p>ANONYME, successivement légat propréteur des provinces de Germanie inférieure, de Bretagne et de Syrie; son <i>cursus honorum</i>, 55.</p> <p>ANONYME, légat propréteur de l'Espagne citérieure, légat propréteur de la Germanie inférieure, 40.</p> <p>ANTISTIUS ADVENTUS, légat propréteur de la Germanie inférieure, 42.</p> <p>ANTISTIUS MARCIANUS (TIB.), chevalier romain, pro-</p> | <p>curateur des trois provinces des Gaules, préside au recensement, 57.</p> <p>APPIUS MAXIMUS NORBANUS (L.), légat propréteur de la Germanie inférieure, s'oppose à la révolte de son collègue de la Germanie supérieure, proconsul de la Bithynie, consul pour la deuxième fois en 105, 28.</p> <p>APRONIUS (L.), légat de Germanicus, obtient les <i>insignia triumphalia</i> pour sa participation aux succès de son chef dans une expédition en Germanie, proconsul de la province d'Afrique, légat propréteur de la Germanie inférieure, 22.</p> <p>AXIUS ÆLIANUS (Q.), procureur des revenus particuliers de l'empereur dans la Belgique et les deux Germanies; sa carrière dans l'administration des finances, 65.</p> |
|---|---|

B

- | | |
|---|--|
| <p>BASSÆUS RUFUS (M.), originaire de Bénévent, procureur de la Belgique et des deux Germanies, préfet du prétoire, honoré des récompenses mili-</p> | <p>taires les plus élevées et de trois statues; sa carrière militaire et administrative, 55.</p> |
|---|--|

C

- | | |
|---|---|
| <p>CAECINA SEVERUS (A.), légat propréteur de la province de Germanie, prend part aux expéditions de Germanicus, obtient les ornements du triomphe, 9.</p> <p>CALPURNIUS PROCLUS (P.), proconsul d'Achaïe, légat propréteur de la Belgique, légat de Marc-Aurèle et de L. Verus dans la province de Dacie, 46.</p> | <p>CLAUDIUS CANDIDUS (TIB.), général distingué de Septime Sévère, vainqueur de Niger à Nicée, procureur du XX^e sur les successions dans les Gaules Lyonnaise et Belgique et les deux Germanies; sa carrière militaire et administrative, 59.</p> <p>CLAUDIUS SATURNINUS, légat propréteur de la Belgique sous Hadrien, 45.</p> |
|---|---|

- CLODIUS PAPIENUS PULCHER MAXIMUS (T.), fils de l'empereur Pupienus, chargé de diriger les opérations du recensement dans la province de Belgique, consul *suffectus*, 69.
- CLODIUS SEPTIMIUS ALBINUS, sa carrière militaire et administrative, consul, prend part à une expédition contre des peuples d'au delà de la Dacie, sous Commode, légat propréteur de la Germanie inférieure, bat des peuples barbares d'au-delà du Rhin, légat propréteur de la Bretagne, marche contre Septime Sévère; sa défaite et sa mort, 45.
- CORNELIUS TACITUS, procureur de la Belgique, 51.

D

- DIDIUS SEVERUS JULIANUS (M.). Sa carrière politique et militaire avant son avènement à l'empire; légat propréteur de la Belgique, défait les Cauches et les Chattes, consul en 179, légat propréteur de la Dalmatie. puis de la Germanie inférieure, proconsul de l'Afrique, 40. Cf. p. 18.
- DOMITIUS AHENOBARBUS (L.), consul en 758, légat propréteur de la Gaule Belgique, fait construire une digue à travers des marais, obtient les ornements triomphaux pour une expédition dans la Germanie, 6.
- DOMITIUS CORBULON (C.), consul *suffectus* sous Caligula, son beau-frère, légat propréteur de la Germanie inférieure, obtient les ornements du triomphe, creuse un canal entre la Meuse et le Rhin, commande une expédition contre les Parthes, sous Néron, se donne la mort, 24.
- DOMITIUS GALLICANUS PAPINIANUS (L.), consul, successivement légat propréteur de la Dalmatie, de l'Espagne citérieure et de la Germanie inférieure, 42.

F

- FLAVIUS APER COMMODIANUS (T.), légat propréteur de la Germanie inférieure, 48.
- FLAVIUS TITIANUS (TIB.), procureur de la Belgique et de l'Aquitaine, préfet de l'Égypte, 51.
- FONTEIUS CAPITON, légat de la Germanie inférieure lors de la révolte de Julius Vindex, accusé et mis à mort par ses propres lieutenants, 26.
- FELVIVS MAXIMUS (C.), proconsul de la Sicile, *juridicus* dans le Picenum, consul *suffectus*, légat propréteur de l'Espagne citérieure, *corrector* de la Vénétie, légat propréteur de la Dalmatie, légat propréteur de la Germanie inférieure, 58.
- FURIUS SABINIUS AQUILA TEMISITHEUS (C.), procureur du patrimoine de l'empereur dans la Belgique et les deux Germanies, plus tard procureur des mêmes provinces, chargé par intérim des fonctions de légat propréteur de la Germanie inférieure; sa carrière dans l'administration des finances; préfet du prétoire de Gordien III, son gendre; sa mort, 62.

G

- GABINIUS SECUNDUS (A.), légat propréteur de la Germanie inférieure, bat les Marsees, surnommé *Chaucius*, 22.
- GLITIUS ATILIUS AGRICOLA (Q.), légat propréteur de la Belgique, consul sous Nerva, légat de la Pan-
- nonie sous Trajan pendant la première guerre contre les Daces, consul pour la deuxième fois en 887, préfet de la ville; *son cursus honorum*, 14.

J

- JULIUS SATURNINUS (T.), procureur de la Belgique et des deux Germanies, 58.
- JUNIUS PASTOR L. CAESENNIUS SOSPES (A.), légat propréteur de la Belgique, consul l'an 125, 17.

L

- LICINIUS SURA (L.), légat propréteur de la Belgique, prend part aux deux expéditions de Trajan contre les Daces, obtient les plus hautes récompenses militaires et les ornements triomphaux, est honoré d'une statue, 12.
- LOLLIUS PAULLINUS (M.), consul en 753, légat propréteur de la Gaule Belgique, battu par les Sicambres, accompagne Caius Caesar en Orient; sa mort subite, 5.
- LOLLIUS URVICUS (Q.), légat propréteur de la Germanie inférieure, puis de la Bretagne, vainqueur des Bretons, construit la muraille de gazon qui porte le nom d'Antonin le Pieux, préfet de la ville; son *cursus honorum*, 57.

M

- MAJORIUS JANUARIUS, procurateur (*summarum rationum?*), 67.
- MARIUS MAXIMUS PERPETUUS AURELIANUS (L.), légat de la Germanie inférieure et de la Belgique, l'un des généraux de Septime Sévère contre Pescennius Niger et contre Albinus, fait le siège de Byzance, préfet de la ville sous Macrin; sa carrière militaire et politique; historien, 46. Cf. p. 19.

P

- PETILLIUS CEREALIS CAESIUS RUFUS (Q.), légat propréteur de la Germanie inférieure, combat les Bataves révoltés sous la conduite de Civilis et obtient la soumission de celui-ci, légat propréteur de la Bretagne, vainqueur des *Brigantes*, consul pour la deuxième fois en l'année 74, 27.
- PETRONIUS HONORATUS (M.), procurateur de la Belgique et des deux Germanies, préfet de l'Annone, préfet de l'Égypte, 57.
- PETRONIUS POLIANUS, légat propréteur de la Raetie, légat propréteur de la Belgique, 19.
- PLATORIUS NEPOS APONIUS ITALICUS MANILIANUS C. LICINIUS POLLION (A.); son *cursus honorum*, consul l'an 118 ou 119, légat propréteur de la Germanie inférieure, puis de la Bretagne où il préside à la construction de la fameuse muraille qui porte le nom d'Hadrien, 53.
- POMPEIUS PAULINUS, légat propréteur de la Germanie inférieure, achève la digue contre les débordements du Rhin, commencée par Drusus, l'un des trois consulaires mis par Néron à la tête de l'administration des finances, 25.
- POMPEIUS PROPINQUUS, procurateur de la Belgique, 51.

Q

- QUINTILIUS VARUS (P.), allié à la famille impériale, consul en 741, légat propréteur de la Syrie, légat propréteur de la Germanie; sa défaite par Arminius; extermination de trois de ses légions; sa mort, 9.

R

- RUFUS SCRIBONIUS, légat propréteur de la Germanie inférieure, se donne volontairement la mort, 25.

S

- SABUCIUS MAJOR CAECILIANUS (C.), légat propréteur de la Belgique, consul *suffectus* sous Commode; son *cursus honorum*, 18.
- SANQUINIUS MAXIMUS, consul en 779, préfet de la ville et consul pour la deuxième fois l'an 792, légat propréteur de la Germanie inférieure vers 793, 25.
- SENTIUS SATURNINUS (C.), consul l'an 759, légat propréteur de la Germanie; prend part aux expéditions de Tibère, obtient les *ornamenta triumphalia*, 8.
- SEVERUS (Tr.), issu des rois et des tétrarques de la Galatie, consul *suffectus*, légat propréteur de la Germanie inférieure, proconsul d'Asie; son *cursus honorum*, 53.

U

- ULPIUS TRAJANUS (M.); sa carrière militaire et politique avant son avènement à l'empire; consul en 91, peut-être légat propréteur de la Moesie, légat propréteur de la Germanie inférieure lors de son adoption par Nerva, 29.

V

- VALERIUS ASIATICUS, légat propréteur de la Belgique, gendre de l'empereur Vitellius, consul désigné, sa mort, 12.
- VALERIUS PROCULVS (L.), procureur des trois provinces de la Gaule, préfet de l'Annone et de l'Égypte, 3.
- VALERIUS PUDENS, légat propréteur de la Germanie inférieure, 43.
- VALERIUS SENECIO (M.), consul *suffectus*, légat propréteur de la Numidie, légat propréteur de la Germanie inférieure, 48.
- VARIUS CLEMENS (T.), procureur de la Belgique et des deux Germanies, qualifié de *præses*, procureur de plusieurs autres provinces, 32.
- VENIDIUS RUFUS MARIUS MAXIMUS L. CALVINIANUS (Q.), légat propréteur de la Germanie inférieure, puis successivement de Cilicie et de la Syro-Phénicie, 43.
- VESTRICIUS SPURINNA, poète, légat propréteur de la Germanie inférieure, défait les Bructères, est honoré d'une statue, 32.
- VIBIUS AVITUS (A.), légat de l'Aquitaine, légat de la Germanie inférieure, défait les Frisons et les Ansibariens, 23.
- VIBIUS SALUTARIS (C.), sous-procureur de la Belgique, 66.
- VINICIUS (M.), légat de la Gaule Belgique, tire vengeance de quelques tribus germaniques, consul *suffectus* en 733; légat de la province de Germanie, obtient les ornements du triomphe pour une victoire sur les Germains, 4.
- VISELLIUS VAR. ON (C.), consul *suffectus* l'an 763, légat propréteur de la Germanie inférieure, 21.
- VISULANIUS CRESCENS (T.), préside au recensement dans la province de la Germanie inférieure, 70.
- VITELLIUS (A.), consul l'an 48, légat propréteur de la Germanie inférieure sous Galba, proclamé empereur par les légions de la Germanie, 27.

TABLE DES CHAPITRES.

	Pages.
AVANT-PROPOS	1
CHAPITRE I. — Les légats propréteurs de Belgique et de Germanie , avant l'établissement de deux provinces de Germanie	4
CHAPITRE II. — Les légats propréteurs de Belgique.	41
CHAPITRE III. — Les légats propréteurs de la Germanie inférieure	21
CHAPITRE IV. — Les procurateurs de la Belgique et de la Germanie inférieure	50
APPENDICE	68
TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS	71

ERRATUM.

Page 4, note 4. *au lieu de* : LIVIUS, *lisez* : LIVII.

MÉMOIRE
SUR
LES GUERRES MÉDIQUES

PAR

PAUL DEVAUX

MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.

(Présenté à la Classe des lettres dans sa séance du 12 octobre 1874.)

MÉMOIRE

SUR

LES GUERRES MÉDIQUES.

Lorsque Darius, fils d'Hystaspe, qui, le premier, dirigea les armes de la Perse contre les Grecs d'Europe, monta sur le trône en 521 avant J.-C., l'empire des Perses n'existait pas encore depuis un demi-siècle. Huit années à peine s'étaient écoulées depuis la mort de Cyrus, son fondateur. Cyrus, après avoir renversé l'empire des Mèdes, et en avoir réuni les diverses provinces sous sa domination, y avait ajouté, d'une part, la Babylonie et l'Asie antérieure jusqu'à la Méditerranée; de l'autre, il avait étendu ses frontières jusqu'aux rives de l'Oxus et de l'Indus. Sous son fils Cambyse qui lui succéda, ce vaste empire s'était accru encore par l'importante conquête de l'Égypte; mais le règne de Cambyse ne dura que sept ans et sa fin fut déplorable. Tombé dans une sorte de démence furieuse, il mourut au moment où les Mèdes s'étaient révoltés contre lui et essayaient de reprendre leur ancienne suprématie que Cyrus avait fait passer aux Perses. Cambyse ne laissait pas d'enfants : Smerdis, qui occupa le trône après lui, était particulièrement appuyé par les Mèdes. Il régna tranquillement pendant huit mois; mais après ce temps plusieurs personnages considérables de la Perse, qui avaient rempli des fonctions importantes sous Cambyse, se révoltèrent contre la prééminence des Mèdes; on soutint que Smerdis n'était pas le frère de Cambyse, comme il le prétendait, mais un mage de la Médie qui

avait pris faussement ce nom, et qu'avant la mort de Cambyse, son frère avait été mis à mort secrètement par ses ordres. L'insurrection perse l'emporta. La suprématie momentanément restaurée des Mèdes fut renversée de nouveau et les chefs des insurgés mirent à la tête de l'empire l'un d'entre eux, Darius, fils d'Hystaspe, de la famille de Cyrus dont il épousa deux filles.

Il ne suffit pas à Darius d'avoir soumis les Mèdes : d'autres soulèvements eurent lieu dans la plupart des provinces de la domination perse. Quelques-uns se renouvelèrent plusieurs fois après avoir été plusieurs fois réprimés. Ce fut pour le commencement du règne de Darius une crise terrible qui ne dura pas moins de six à sept ans, une seconde fondation de l'empire perse, plus laborieuse peut-être que la première et dont il ne surmonta les difficultés qu'à force d'activité, d'intelligence et de courage.

A cette période succédèrent pour la Perse quelques années de repos intérieur. Mais Darius lui-même ne se reposa pas ; il crut sans doute travailler aux progrès de l'unité de son empire et à l'affermissement de son trône par une grande expédition au dehors qui, en même temps qu'elle confondrait ses divers peuples dans les rangs d'une même armée, ferait diversion aux affaires intérieures, relèverait l'éclat de son pouvoir et occuperait au dehors la partie la plus remuante de la population de ses diverses provinces. Les Scythes s'étaient rendus fort odieux en Asie par plusieurs invasions, accompagnées de pillage et des excès les plus cruels ; ce fut contre eux que Darius dirigea cette première entreprise des Perses en Europe. Elle avait un autre objet, celui de soumettre à la domination de Darius le littoral européen depuis l'Hellespont le long de la Thrace et de la Macédoine, projet tout conforme aux intérêts du commerce des Grecs d'Asie et favorisé par eux de ce chef.

Darius traversa le Bosphore sur un pont de bateaux avec une armée de plus de 700 mille hommes ; une flotte de 600 vaisseaux remonta le Danube qu'il passa également sur un pont. Les Scythes évitèrent toute rencontre, se retirèrent dans l'intérieur du pays, détruisant eux-mêmes les productions de la terre et attirant constamment les Perses après eux jusqu'au moment où le défaut de vivres força les envahisseurs à retourner sur leurs pas dans l'état le plus déplorable et après avoir perdu la plus grande partie de leur armée.

Mais quant au second objet qu'elle avait eu en vue, l'expédition fut plus heureuse. Mégabaze, que Darius laissa en Europe avec 80 mille hommes, soumit à la domination des Perses toute la côte de la Thrace, et le roi de Macédoine lui-même consentit à reconnaître la suzeraineté de Darius qui s'étendait ainsi jusqu'aux portes de la Grèce.

Après un intervalle de plus de douze ans, la révolte des riches villes grecques de l'Ionie rappela toute l'attention de Darius de ce côté. Ces villes, divisées presque toutes en deux partis, étaient régies en général par des tyrans de leur nation qui les gouvernaient sous la dépendance et avec la protection des Perses. Mais ces favoris de la domination étrangère ne lui demeurèrent pas tous également fidèles; il y en eut que l'espoir d'agrandir leur propre position fit venir en aide aux désirs d'affranchissement que nourrissaient les Ioniens, et ce fut en obéissant aux instigations d'Aristagoras, son tyran, que, 500 ans avant J.-C., l'opulente ville de Milet à laquelle sa richesse, l'étendue de ses relations et ses colonies assignaient un rang si élevé dans le commerce de la Méditerranée, donna aux autres villes ioniennes le signal de la révolte.

L'insurrection s'étendit d'un côté jusqu'aux bords de l'Hellespont, de l'autre jusqu'en Chypre. Les Ioniens réclamèrent les secours des Grecs d'Europe; ils n'en obtinrent qu'à Athènes qui leur envoya vingt vaisseaux et à Érétrie, la principale ville de l'Eubée depuis la chute de Chalcis, qui en accorda cinq.

Sur les conseils des Athéniens, les Ioniens, pour émouvoir davantage le pays, pour encourager et étendre la révolte, réussirent à incendier Sardes, la capitale de la Lydie, résidence du satrape perse; mais dès la même année, ils essayèrent une grande défaite auprès d'Éphèse. Il fut plus difficile de les vaincre sur mer, malgré la haine que leur portaient les Phéniciens dont la marine combattait pour leurs ennemis. Les Perses ne réussirent à triompher complètement de l'insurrection que vers 494. La flotte des Ioniens fut défaite devant l'île de Ladé et la prise de Milet, qui en fut la conséquence, décida du triomphe définitif des Perses.

Comme à la fin des troubles des premières années de son règne, Darius s'était résolu à porter ses forces contre les Scythes, de même, la soumis-

sion de l'Ionie fut immédiatement suivie d'une expédition contre la Grèce. Il lui donnait pour motif le secours que les Athéniens et les Érétriens avaient prêté aux Ioniens, et la part qu'ils avaient prise à l'incendie de Sardes.

L'envoi d'une flotte de vingt vaisseaux était, de la part du peuple athénien, un de ces entraînements auxquels l'exposaient à la fois et son caractère propre et la nature de ses institutions. Il avait été facile d'éveiller ses sympathies en faveur de ses frères d'Asie, ces brillants Ioniens, qui avaient devancé la Grèce d'Europe dans toutes les voies de la civilisation et qui jouissaient de tant de prospérité, lorsque, à quelques années d'intervalle, ils avaient subi les deux conquêtes successives des Lydiens et des Perses. Milet, la plus riche de leurs villes, avait pu rappeler que c'était d'Athènes même qu'elle tirait son origine. L'Ionie eut d'autant moins de peine à exciter à Athènes le sentiment d'une noble commisération, que les esprits y étaient encore irrités des paroles impérieuses du Perse Artapherne aux envoyés athéniens, qui essayaient de déjouer auprès de lui les intrigues d'Hippias, l'ancien tyran d'Athènes, réfugié en Asie depuis sa chute. Le satrape n'avait pas craint de leur intimer l'ordre de rétablir ce fils de Pisistrate dans son ancien pouvoir. On pouvait croire aussi que le seul moyen de détourner l'ambition de Darius de la Grèce, c'était de lui créer des difficultés en Asie. L'indépendance des Grecs d'Asie était une barrière contre la Perse pour les Grecs d'Europe, et en enlevant au roi, avec l'Ionie, une partie considérable de ses forces navales, on pouvait espérer de se soustraire à sa domination maritime. Il ne manquait donc pas de motifs sérieux pour s'intéresser à la révolte des Ioniens, mais on se méprit sur leurs chances de succès, et la Grèce était loin d'être prête à une lutte avec la Perse, si elle attirait chez elle les forces de Darius. Amollis par leurs richesses et par les douceurs du climat, les Grecs d'Asie ne valaient pas à la guerre leurs frères d'Europe, et manquaient de chefs capables. La preuve que l'intervention d'Athènes fut plus généreuse que réfléchie, c'est qu'on ne tarda pas à revenir du parti que l'on avait pris. Dès les premiers temps de cette lutte qui dura cinq à six ans, immédiatement après l'échec des révoltés à Éphèse, Athènes se retira, et toutes leurs prières furent dès ce moment inutiles : rien ne put la décider à leur accorder un nouvel appui.

Sparte, qui n'était pas de race ionienne comme Athènes, s'était, conformément à son caractère et à la nature de son gouvernement, montrée plus prudente, mais aussi plus égoïste. Aristagoras, le provocateur de la révolte, était allé implorer son secours, mais il ne fut pas écouté, et l'or qu'il essaya d'ajouter à ses sollicitations, ne servit qu'à le faire éloigner de la ville.

On ne saurait douter que l'audacieuse intervention d'Athènes et surtout le désastre de Sardes, la principale ville des possessions de la Perse dans l'Asie occidentale, n'aient excité une vive irritation dans l'âme de Darius et n'aient pu contribuer à préciser les desseins de sa politique extérieure ou n'en aient hâté l'exécution. Mais ce serait assurément aller trop loin que d'y voir la cause première et la véritable origine des projets envahisseurs de Darius, de croire qu'avec plus de prudence, Athènes eût pu détourner longtemps de la Grèce l'orage qui s'amoncelait en Asie. La conduite ultérieure du roi de Perse à l'égard de la Grèce, à commencer par l'envoi des hérauts qui allèrent sommer tous les États grecs indifféremment de reconnaître sa suzeraineté, montre bien que ses vues ne se bornaient pas à Athènes et à Érétrie, mais qu'elles s'étendaient à la Grèce entière. L'intervention d'Athènes dans l'affaire d'Ionie était un de ces prétextes que les conquérants sont heureux de pouvoir saisir et dont ils éprouvent toujours le besoin de colorer l'injustice de leurs agressions. Si ce motif avait fait défaut, d'autres l'eussent aisément remplacé, et l'invasion n'en eût pas moins eu lieu.

La vraie cause qui, tôt ou tard, devait amener la Perse à essayer d'étendre sa domination sur la Grèce d'Europe, c'est que cette conquête était le complément de celle de l'Asie Mineure. Comment une puissance qui pouvait réunir six cents et même douze cents vaisseaux de guerre dans une expédition maritime, eût-elle résisté à la tentation de ranger sous ses lois cette multitude d'îles, qu'aucune grande confédération ne protégeait et qui, toutes ensemble, n'eussent pu, même avec les villes maritimes de la Grèce continentale, rassembler la moitié des forces navales dont les rois de Perse disposaient? L'importance de la navigation du Pont-Euxin, particulièrement en ce qui concernait le commerce du blé, eût suffi pour porter la Perse, maîtresse d'une des rives du détroit, à s'emparer de la côte opposée; et une

fois en possession de la Chersonèse, le conquérant se trouvait nécessairement attiré vers la riche contrée de l'embouchure du Strymon qui en était peu distante et dont les mines d'or, les bois de construction et les autres produits qu'elle fournissait à la marine offraient des avantages si précieux. Des bords du Strymon, la conquête s'étendait tout aussi naturellement, le long de la Macédoine, aux trois presqu'îles formant cette espèce de trident qu'on appelait la Chalcidique. La Chersonèse, les bords du Strymon, la Chalcidique étaient, entre l'Asie Mineure et la Grèce, trois positions qui, d'étape en étape, appelaient les Perses jusqu'aux portes de la Grèce même.

Déjà, comme nous venons de le voir, plusieurs années avant la révolte d'Ionie et avant l'incendie de Sardes, ces étapes avaient été franchies; l'ambition des conquérants pouvait-elle s'arrêter là? Ne suffisait-il pas des liens d'origine, de langue et de religion qui unissaient les Grecs d'Asie aux Grecs d'Europe pour que l'indépendance des uns, sans même aucune connivence directe de leur part, fût un appel incessant à l'insurrection des autres? Tant que la Grèce était libre, il n'y avait pas de sécurité pour la domination de la Perse en Ionie. La Perse qui, en Orient, en était arrivée à ne pouvoir pas étendre plus loin les limites de sa puissance, devait donc inévitablement tenter un jour de se soumettre la Grèce d'Europe. Si l'occasion ne s'en était pas présentée, elle l'eût fait naître; et il n'était pas permis d'espérer qu'elle renoncât à cette entreprise avant d'avoir constaté, par une épreuve décisive, l'impuissance où elle était de la faire réussir.

Le principal instigateur de l'invasion fut Mardonius. Ce jeune homme tenait un rang important. C'était le fils d'un des six conjurés qui avaient, avec Darius, renversé Smerdis et détruit la nouvelle prépondérance des Mèdes sur les Perses. Il était ardent et ambitieux. Darius crut devoir se l'attacher; il lui donna sa fille en mariage; peut-être ne jugea-t-il pas inutile de l'occuper au dehors en le chargeant du commandement de l'entreprise.

L'expédition se composa d'une nombreuse armée de terre et d'une flotte de 600 vaisseaux. Toutes deux longèrent, depuis l'Hellespont, la côte de Thrace, l'une par mer, l'autre par terre. Arrivée à la hauteur de la Macédoine dans les dangereuses eaux du mont Athos, situé à l'extrémité de la plus septentrionale des trois presqu'îles de la Chalcidique, la flotte fut assaillie

par une effroyable tempête qui la détruisit en grande partie. A peu près en même temps, l'armée de terre se laissa surprendre pendant la nuit par la tribu des Thraces Bryges et essuya une rude défaite. C'en fut assez pour décourager les envahisseurs. Ces deux revers décidèrent du sort de l'expédition et y mirent fin.

Cependant Darius conserva les places où il tenait garnison sur le littoral de l'Europe, avec l'importante île de Thasos qu'il venait d'y ajouter. Il ne pouvait dès lors se laisser longtemps arrêter par un échec auquel les Grecs étaient étrangers et qui ne devait être attribué qu'aux éléments et à la surprise nocturne d'une tribu thrace. Aussi ne tarda-t-il pas à se préparer à une nouvelle entreprise.

I

L'attitude de la Grèce n'était pas faite pour décourager le Grand Roi. Devant l'agression d'une puissance qui s'était rendue si redoutable de l'autre côté de la mer, les états nombreux et de peu d'étendue, entre lesquels la population et le territoire de la Grèce étaient fractionnés, manquaient de foi dans leurs moyens de résistance. A la première sommation des hérauts de Darius, la plupart des îles s'étaient soumises. Plusieurs États du continent, parmi lesquels quelques-uns des plus considérables, ne s'étaient pas montrés moins dociles. Seules jusque-là, Athènes et Sparte avaient osé prendre une attitude énergique. A Athènes, on ne s'en était pas tenu à un simple refus, les hérauts de la Perse avaient été jetés dans le Barathre. A Sparte, on avait ajouté le sarcasme à la violence en les envoyant prendre la terre et l'eau au fond d'un puits.

Les dispositions isolées de ces deux États pouvaient-elles détourner Darius de ses desseins?

Après deux années de préparatifs, une nouvelle expédition fut en état de mettre à la voile. La malheureuse issue de la première avait renversé le crédit et la réputation de Mardonius; celle-ci eut pour chef un Mède du nom de Datis, à qui fut adjoint Artapherne, le neveu du roi. Un autre

personnage, chargé d'accompagner l'armée, y exerça une grande influence par ses conseils. Ce fut le fils de Pisistrate, Hippias, qui, dépossédé depuis vingt ans de la tyrannie d'Athènes et réfugié en Perse, avait conservé de nombreuses relations dans l'Attique et dans le reste de la Grèce. Si cette seconde entreprise de Darius semble avoir été organisée avec plus d'intelligence que la première, elle le dut sans doute en grande partie à l'expérience de ce vieillard.

Avec Mardonius fut abandonné le système d'une expédition double par terre et par mer. La flotte, composée de nouveau de 600 vaisseaux de guerre, ne longea plus la côte, mais traversa la mer Égée et les îles. Avant d'aborder en Attique, on se contenta de réduire quelques îles qui ne s'étaient pas soumises à l'avance. Naxos, la plus considérable des Cyclades, fut prise et la ville brûlée. Dans quelques autres îles, on leva des otages et des troupes. On s'en prit ensuite à l'Eubée; le territoire de Caryste y fut dévasté jusqu'à ce que la ville se rendit. Érétrie, la principale ville de l'Eubée, fut assiégée. Elle était divisée; des hommes du parti de l'aristocratie la livrèrent au bout de sept jours; la ville fut incendiée et les habitants réduits en esclavage, en punition du secours envoyé aux révoltés d'Ionie. L'armée s'arrêta encore plusieurs jours en Eubée. La flotte n'avait qu'à traverser l'Euripe pour aborder en Attique. Ce fut Hippias qui désigna Marathon pour le lieu du débarquement.

La baie de Marathon située sur la côte orientale de l'Attique, en face de Styra en Eubée et à un peu plus de sept lieues d'Érétrie, s'étend sur une longueur d'environ une lieue et demie à deux lieues. Elle a un fond de sable et des eaux assez profondes pour permettre aux vaisseaux de s'approcher jusque contre le rivage. A chacune de ses deux extrémités la côte projette une espèce de pointe ou de promontoire, qui contribue, celui du nord surtout, à la sûreté des vaisseaux qui y sont mouillés. Une plaine longue immédiatement la baie sans qu'aucun accident de terrain l'en sépare; elle a à peu près deux lieues (environ neuf kilomètres) de long; sa largeur varie, mais n'a jamais moins de deux kilomètres. De toutes parts, excepté du côté de la mer, la plaine est bordée de montagnes escarpées d'une grande élévation; ces hauteurs la séparent complètement du reste de l'Attique, n'étant traversées

que par des passages étroits et en petit nombre. A environ trois kilomètres du rivage, le fond de la plaine est divisé en deux vallées par une montagne peu élevée, mais très-escarpée. Toute la partie du sud et du sud-ouest est bornée par le Pentélique. Cette montagne a plusieurs sommets. La plus grande hauteur est de 3,500 pieds; le sommet le moins élevé en a 2,500. C'est le Pentélique qui sépare la plaine de Marathon de celle d'Athènes, située au sud-ouest. Cinq passages conduisent hors de la plaine de Marathon. De ce nombre trois se dirigent vers le nord et le nord-ouest de l'Attique. Plus au sud, le quatrième et le cinquième sont les deux chemins d'Athènes; ils contournent le Pentélique, l'un par le nord et l'autre par le midi. Celui des deux qui prend par le pied du versant septentrional du Pentélique est trop escarpé pour des soldats pesamment armés et ne donne pas passage à plusieurs cavaliers de front; l'autre, celui qui sort de la plaine par son extrémité méridionale, est la seule route vraiment militaire, assez large pour la cavalerie et pour de grands corps d'infanterie pesamment armée. Par la première de ces deux voies, la distance, jusqu'à Athènes, est d'environ trente-trois kilomètres, ou cinq à six heures de marche; l'autre, qui se rapproche du bord de la mer, a près de trente-neuf kilomètres, une heure de marche de plus ¹.

Hérodote pense qu'Hippias fit choix de ce point de la côte à cause de son peu d'éloignement d'Érétrie et des facilités que la plaine de Marathon offrait aux évolutions de la cavalerie toujours nombreuse dans l'armée des Perses et qui manquait complètement aux Athéniens ².

Le principal avantage de cette partie du littoral de l'Attique était de faciliter le débarquement par l'étendue et la profondeur de la baie. Mais sous d'autres rapports, elle était plus défavorable que les ports situés du même côté plus au sud. C'était en effet un immense inconvénient pour cette armée

¹ Voir dans les *Transactions de la Société royale de littérature du Royaume-Uni*, les travaux de MM. Leake et Finlay, vol. I, part. II, p. 114, et vol. III, part. II, p. 565.

² HÉRODOTE, VI, 102. Hérodote nous apprend que la cavalerie fut débarquée en Eubée. Elle devait être en effet très-fatiguée de ce long embarquement et les prairies de l'Eubée lui offraient des fourrages qu'on ne pouvait espérer de trouver en Attique. Ce fut peut-être là, la principale raison qui empêcha l'expédition de se rendre d'abord en Attique et lui fit prendre la direction de l'Eubée.

nombreuse de ne pouvoir arriver à Athènes qu'à travers des défilés qui présentaient les plus fortes positions à la défense.

On peut croire, suivant l'observation d'un écrivain anglais ¹, que le souvenir du succès d'une autre expédition qui, pendant la jeunesse d'Hippias, avait suivi la même route, exerça une grande influence sur le parti qu'il prit. Lorsque en effet Pisistrate, exilé d'Athènes, se résolut, d'après les conseils d'Hippias lui-même, à aller tenter, les armes à la main, le rétablissement de son pouvoir, ce fut d'Érétrie qu'il partit et à Marathon qu'il débarqua ².

Les Perses n'avaient rencontré aucune force navale qui défendit l'accès de la côte. La Grèce aurait eu peine, à cette époque, à organiser, contre les 600 vaisseaux de Darius, une flotte qui offrit les proportions d'une résistance sérieuse. Athènes n'avait pas encore donné à sa marine le développement qui la plaça, quelques années plus tard, à la tête des États maritimes de la Grèce. C'était sa voisine, l'île d'Égine, qui tenait ce rang; et Égine, par haine pour Athènes, sa rivale, était favorable aux Perses. Quant aux États du Péloponèse, rien n'indique qu'aucune tentative ait été faite pour organiser avec eux des forces de mer en commun.

La situation de la Grèce, au moment de l'invasion, présente une circonstance beaucoup plus extraordinaire que ce défaut de résistance maritime, c'est l'absence de toute espèce d'entente pour la défense sur la terre ferme et l'isolement complet d'Athènes à l'arrivée des Perses. Depuis un à deux ans, la Grèce entière avait été avertie par l'envoi des hérauts de Darius qui étaient venus demander la terre et l'eau en son nom, et par l'entreprise même de Mardonius. Les préparatifs de la nouvelle expédition navale n'avaient pu se faire en secret. Les villes maritimes, qui payaient tribut à la Perse, avaient depuis un an reçu l'ordre de contribuer à la construction des vaisseaux de guerre et de ceux qu'on destinait au transport de la cavalerie ³. Un embarquement aussi considérable, celui de la cavalerie surtout, n'avait pu se faire en peu de temps. La flotte d'ailleurs n'était pas

¹ M. Finlay.

² HÉRODOTE, I, 61-62.

³ *Idem*, VI, 48-95.

venue directement à Athènes du lieu du premier embarquement. Partie de Cilicie, elle était allée se compléter à Samos. Entre Samos et Marathon, elle avait, comme nous venons de le dire, soumis Naxos, exigé des otages d'autres îles, pris Caryste en Eubée, assiégé Éréttrie pendant sept jours; et, depuis la prise de cette ville, plusieurs jours s'étaient encore écoulés avant que, de l'Eubée, l'armée passât en Attique ¹. Après tous ces délais et tous ces avertissements, il n'est pas possible que la Grèce ait été surprise. Comment donc ne fit-elle rien pour la défense commune? Dans le centre et au nord la plupart des États avaient pris une attitude équivoque; plusieurs même s'étaient ralliés d'avance à la cause des Perses; leur inaction complète, quoiqu'elle ne fasse honneur ni au patriotisme des Hellènes en général, ni à l'habileté d'Athènes à se créer des alliances, n'est cependant en contradiction avec aucun fait antérieur. Mais comment expliquer, au moment où cet orage fond sur la Grèce, le rôle passif de Sparte et de ses alliés du Péloponèse? Sparte était considérée, à l'intérieur et au dehors, comme le premier des États grecs. L'organisation d'une défense commune lui appartenait plus qu'à tout autre. Aussi la manière cruelle dont avaient été traités les hérauts de Darius, semblait montrer à l'avance qu'elle n'hésiterait pas sur l'attitude qu'elle aurait à prendre lors de l'agression. Cependant aucune entente entre Sparte et Athènes ne précède l'invasion. Lorsque la flotte des Perses arrive en Eubée rien encore n'est convenu entre elles. Athènes attend ce moment pour envoyer à Sparte en toute hâte un courrier qui fait la route en moins de deux jours. Sparte se borne à répondre qu'un usage religieux l'empêche de se mettre en marche avant la pleine lune et qu'on en est encore à cinq jours de là. La pleine lune arrivée, deux mille hommes partent, font diligence, mais il était trop tard; quand ils visitent le champ de bataille de Marathon, les Perses vaincus s'étaient déjà retirés. Si donc la demande d'Athènes était parvenue à Sparte avant la nouvelle lune, c'est-à-dire quelques jours plus tôt, les secours auraient pu être immédiatement envoyés. Ainsi, au moment où la flotte ennemie se trouvait déjà dans les eaux de l'Euripe, les deux États ne s'étaient pas encore mis en rapport l'un

¹ HÉRODOTE, VI, 95-102.

avec l'autre. Il est impossible de ne voir là que l'insouciance de leurs gouvernements. Un fait aussi extraordinaire a dû avoir une autre cause. Nous nous y arrêterons quelques instants avant de nous occuper des faits ultérieurs.

Cette cause, nous croyons pouvoir la reconnaître dans des événements graves qui, depuis les violences exercées sur les hérauts du roi de Perse, avaient modifié à la fois la situation intérieure de Sparte et ses rapports avec Athènes.

Quand les hérauts perses se rendirent à Sparte, Cléomène et Démarate y étaient rois. De ces deux personnages, Cléomène était de beaucoup le plus influent, non-seulement parce qu'il appartenait à celle des deux branches de la famille royale qui passait pour l'ainée et fut toujours la plus considérée ¹, mais aussi à cause de l'énergie de son caractère et de l'éclat de ses faits d'armes. C'était lui qui avait porté à Argos, l'ancienne rivale de Sparte, le coup le plus décisif qu'elle eût encore reçu; elle n'avait pas seulement essuyé une défaite complète, mais six mille de ses citoyens, à peu près toute la partie la plus notable de sa population, avaient péri dans un bois consacré à Argus, auquel Cléomène fit mettre le feu ². Plusieurs expéditions en dehors du Péloponèse, avaient été conduites par Cléomène. C'était sous son commandement qu'une armée de Sparte était allée renverser les Pisistratides à Athènes ³. La position de Cléomène à Sparte était telle qu'il était parvenu à dominer l'oligarchie et l'Éphorat. Il ne faut pas hésiter à lui attribuer le traitement que subirent les envoyés de Darius. On y reconnaît la violence de son caractère. Ce n'est pas le parti oligarchique qui se serait livré à d'aussi inutiles excès envers cette redoutable puissance dont les menaces paraissaient s'adresser surtout à Athènes et à sa démocratie.

L'île d'Égine avait fait aux prétentions de Darius un tout autre accueil que Sparte et lui avait promis la terre et l'eau qu'il réclamait. Aux yeux des Athéniens la défection d'Égine n'avait d'autre cause que sa haine contre eux ⁴.

¹ HÉRODOTE, VI, 51.

² *Idem*, VI, 76-80.

³ *Idem*, V, 64-65.

⁴ *Idem*, VI, 49.

Égine et Athènes, en face l'une de l'autre, à moins de huit lieues de distance ¹, sur le même golfe, étaient rivales. A Athènes on appelait Égine *une taie dans l'œil du Pirée*. Tout, en effet, les constituait en état d'antagonisme : leurs intérêts commerciaux, leur origine (l'une était ionienne et l'autre originaire d'Épidaure, partant dorienne), leur gouvernement (l'oligarchie dominait d'une part comme la démocratie de l'autre). La défection d'Égine, qui était la clef du golfe saronique et qui avait la marine la plus considérable des États grecs, portait un coup terrible à la défense de la Grèce. Elle anéantissait tout projet de résistance par mer, livrait le golfe saronique aux Perses et donnait l'exemple de la soumission aux Doriens du Péloponèse qui, avec Athènes, étaient à peu près le seul espoir de la défense du territoire grec. Athènes, qui connaissait les sentiments et l'autorité de Cléomène, n'hésita pas à dénoncer à Sparte la trahison d'Égine ². C'était reconnaître la suprématie de Sparte, mais Égine était dorienne et appartenait au Péloponèse par son origine. Athènes, dans ces limites surtout, ne songeait pas à disputer à Sparte sa prééminence. Cléomène, comme en général, tous les rois qui, à Sparte, étaient en lutte avec l'aristocratie, avait des sympathies pour la démocratie athénienne; il ne trompa point sa confiance; prenant l'affaire à cœur autant que les Athéniens eux-mêmes, il se rendit de sa personne à Égine et somma l'oligarchie qui la gouvernait de donner des otages en garantie de sa politique future. Sur l'instigation de Démarate, le collègue de Cléomène et le rival de son autorité, qui, par cette raison, favorisait le parti oligarchique, le gouvernement d'Égine refusa de se soumettre à une injonction faite par un seul des deux rois, gagné, disait-on, par l'or des Athéniens et qui avait eu soin de ne pas se faire accompagner de son collègue. Cléomène reconnut aisément dans cette résistance l'effet des conseils de Démarate. L'énergie de son caractère ne se démentit pas. Il partit d'Égine la menace à la bouche. De retour à Sparte, il ne s'arrêta pas aux demi-mesures. Fatigué de l'importune opposition de son collègue, il résolut d'y mettre fin, en le privant de la dignité royale. A cet effet, il fit soutenir par Léotychide, appartenant comme Démarate à la

¹ CHANDLER, *Voyage en Grèce*, chap. V.

² HÉRODOTE, VI, 49 et suiv.

branche eurypontide de la famille royale, que Démarate, qui régnait depuis vingt-huit ans, à titre de fils d'Ariston, devait le jour à un adultère et non à son prédécesseur. Cléomène, pour mettre à l'aise la conscience des juges, fit décider qu'on s'en remettrait à l'oracle de Delphes. Il gagna la Pythie à prix d'argent et Démarate fut privé du pouvoir royal au profit de Léotychide, son accusateur. Cléomène triomphant s'empessa de reprendre l'affaire d'Égine : il y retourna accompagné de son nouveau collègue ¹. L'oligarchie de cette île, cette fois, n'osa plus le braver. Craignant les suites de son ressentiment, elle n'essaya pas de résistance et livra en otage dix de ses principaux membres, que Cléomène s'empessa de remettre aux mains des Athéniens, leurs plus cruels ennemis.

Toute la conduite de Cléomène envers Démarate et l'oligarchie de Sparte, avait été trop violente pour qu'il tardât longtemps à être troublé dans sa victoire. Une réaction se prononça avec tant de force contre lui qu'il fut obligé de lui céder la place et de quitter sa patrie ². Mais ce ne fut pas pour s'endormir dans l'exil. Il chercha à rassembler une armée en Arcadie ; et de là son attitude devint si menaçante qu'elle fit trembler les oligarques, ses adversaires. On le rappela et il fut rétabli dans son pouvoir, mais il n'en jouit plus longtemps. Bientôt atteint, dit-on, d'une folie furieuse, on se saisit de lui, on le garrotta ; et, gardé par un ilote, il en obtint, prétendit-on, à l'aide de menaces, un couteau avec lequel il se détruisit lui-même en se découpant le corps par morceaux ³ : dénouement d'un caractère trop équivoque pour qu'on ne puisse soupçonner ses ennemis de n'y être pas restés étrangers. Ce qui prouve au moins que la mort de Cléomène changea complètement la situation des partis à Sparte et la politique du gouvernement, tant à l'égard d'Athènes qu'envers ceux qui avaient adhéré à la cause des Perses, c'est que le parti oligarchique d'Égine fit immédiatement faire un procès à Léotychide pour avoir livré les otages d'Égine à Athènes, et que Léotychide fut condamné à être mis entre les mains des Éginètes. Mais ceux-ci ne se fièrent pas à la durée de la prépondérance de leurs amis de Sparte, et, craignant

¹ HÉRODOTE, VI, 75.

² *Idem*, VI, 74.

³ *Idem*, VI, 75. — PAUSANIAS, III, 4.

un retour de fortune du parti opposé, ils n'osèrent pas accepter tout ce qu'on leur accordait ; ils se bornèrent à demander que Léotychide les accompagnât à Athènes pour réclamer les otages ¹ : démarche qui n'amena d'autre résultat que le refus des Athéniens.

Les événements dont nous venons de parler se passèrent entre l'arrivée en Grèce des hérauts de Darius et l'expédition de 490 avant J.-C., qui suivit de très-près la mort de Cléomène. Là, croyons-nous, se trouve la clef de l'inaction de Sparte et du défaut absolu d'entente préalable avec Athènes : deux faits qui, sans cette coïncidence, ne reçoivent pas d'explication raisonnable. Si l'attitude de Sparte, pendant l'invasion, répond si peu à celle qu'elle avait prise en face des hérauts perses, c'est que le violent et belliqueux Cléomène, qui dominait sa politique à la première époque, avait cessé de régner ; c'est que les rapports de Sparte et d'Athènes venaient de s'aigrir à raison de l'affaire des otages de l'oligarchie d'Égine ; c'est que l'influence, qui, dans le moment de l'invasion, avait pris le dessus à Sparte, était celle de cette oligarchie si hostile aux institutions d'Athènes, chez laquelle dix années plus tard, lors de l'expédition de Xerxès, nous retrouvons les mêmes répugnances à étendre la défense de la Grèce au delà de l'isthme de Corinthe. Par toute la Grèce, ce parti se montrait peu touché des dangers de la démocratique Athènes qu'il haïssait profondément, et peu disposé à empêcher les Perses de la châtier. Ce revirement subit de la politique intérieure et extérieure de Sparte rend compte, selon nous, avec beaucoup de vraisemblance, et de l'isolement où elle laissa Athènes et de la contradiction apparente de cette inaction avec les sentiments qu'elle avait manifestés à l'arrivée des hérauts de Darius.

Abandonné donc de Sparte elle-même, le petit État de l'Attique ² se trouva seul pour recevoir le choc du colosse d'Asie. De toute la Grèce, il ne lui vint d'autre secours qu'un millier d'hoplites de Platée, ville béotienne de peu d'importance qui, située près de la frontière, s'était jetée dans les bras d'Athènes

¹ HÉRODOTE, VI, 85.

² L'Attique n'avait pas la dixième partie de l'étendue territoriale de la Belgique actuelle. A peine la superficie de son territoire égalait-elle celle du Limbourg, la moindre des neuf provinces belges.

pour échapper à la suprématie trop dure de Thèbes et qui craignait de retomber, par la chute de ses nouveaux protecteurs, sous le joug qu'elle détestait. C'est l'éternel honneur d'Athènes de n'avoir pas, au milieu de cette défection de la Grèce entière, désespéré d'elle-même en face d'une agression qui semblait si supérieure à ses forces. Cependant elle n'était pas même sûre de tous ses propres citoyens. L'ennemi avait des intelligences parmi eux et l'on redoutait les machinations secrètes d'une fraction de la ville. C'étaient, ou d'anciens amis des Pisistratides, ou la partie la plus passionnée et la moins résignée des classes aristocratiques qu'avaient humiliées les institutions de Clisthènes; peut-être ces deux genres de mécontents se donnaient-ils la main.

Heureusement parmi les dix stratéges ou généraux élus par les dix tribus d'Athènes, se trouvait, à cette époque, un homme brave et expérimenté, dans les meilleures conditions pour inspirer la confiance et rendre un immense service à sa patrie. Miltiade n'appartenait cependant à la démocratie, ni par sa naissance, ni par ses antécédents. Son oncle nommé aussi Miltiade, d'une famille opulente d'Athènes, s'était, du temps de Pisistrate, établi dans la Chersonèse à la tête d'une colonie athénienne qu'il avait gouvernée sous la forme de pouvoir très-commune alors, qu'on appelait *Tyrannie*. Deux de ses neveux lui avaient succédé l'un après l'autre. Miltiade, le second, avait vu son père Cimon assassiné à Athènes par ordre des fils de Pisistrate. Plus tard, cependant, ils favorisèrent son établissement dans la Chersonèse, après la mort de son frère ¹. Il s'était rangé du parti des Athéniens dans leurs différends avec plusieurs îles et avait conquis Lemnos pour eux. Lorsque Darius franchit le détroit pour envahir la Scythie, Miltiade fut d'abord en bons termes avec lui, car il fut chargé, avec les gouverneurs de l'Ionie, de garder le pont du Danube. Mais ce fut lui qui, sur les avis arrivés de l'intérieur de la Scythie, du mauvais succès de l'expédition, proposa de détruire le pont pour couper la retraite aux Perses, projet auquel s'opposèrent les chefs ioniens qui gouvernaient leurs villes sous la protection de la Perse. Lorsque, après avoir été forcé de quitter la Chersonèse pendant quelque temps, il s'y fut rétabli, il ne resta pas étranger aux troubles de l'Ionie ².

¹ HÉRODOTE, VI, 59, 105.

² *Idem*, VI, 40.

Aussi quand cette insurrection échoua, il crut prudent d'abandonner la Chersonèse et se retira à Athènes emmenant cinq trirèmes avec lui, et eut quelque peine à ne pas tomber entre les mains des Perses. Telle était donc la position de Miltiade : par la conquête de Lemnos, il avait, à une époque antérieure, donné une haute idée aux Athéniens de son habileté militaire et de sa bravoure; par la proposition de détruire le pont du Danube et de perdre l'armée de Darius, il avait excité contre lui les ressentiments du roi; enfin il avait vu de près cette armée des Perses si redoutée; il avait pu apprécier ce qu'elle valait et ce que les Grecs pouvaient oser contre elle. Ses antécédents, son caractère, sa réputation, tout ainsi, dans ces circonstances extrêmes, appelait Miltiade à exercer l'influence la plus décisive et à inspirer les résolutions les plus énergiques.

Mais il eut de grands efforts à faire dans le conseil des dix généraux pour communiquer sa confiance à ses collègues. Fallait-il se mesurer immédiatement avec l'ennemi en rase campagne aux bords de la mer? Était-il préférable de laisser arriver le secours qu'on avait demandé à Sparte? L'hésitation était grande. Miltiade s'opposa à tout délai : d'après Hérodote, il mit surtout en avant cette considération, qu'attendre c'était s'exposer à voir éclater parmi les Athéniens des dissentiments à la faveur desquels la cause des Perses pourrait finir par l'emporter. Son opinion, d'abord contestée, prévalut cependant et il fut décidé qu'on marcherait à l'ennemi.

Hérodote, l'historien des guerres médiques, qui entre dans des détails si précieux en racontant l'expédition de Xerxès, nous donne un récit beaucoup moins circonstancié de celle de Darius, quoiqu'elle eût eu lieu à une époque peu éloignée de lui¹. D'autres écrivains moins exacts et moins précis n'ont pas comblé ces lacunes, et l'on en est réduit à l'incertitude et aux conjectures sur plusieurs des circonstances importantes de la journée de Marathon, l'une des plus mémorables des fastes militaires de la Grèce.

Miltiade y affaiblit son centre pour fortifier particulièrement ses ailes. Sa marche fut rapide. Il lui restait encore près d'un quart de lieue à franchir quand il mit son armée au pas de course et tomba sur l'ennemi en l'étour-

¹ Hérodote était né en 484 avant J.-C., six ans après l'expédition de Darius.

dissant par un genre d'attaque aussi peu usité. Les ailes des Perses ne purent soutenir le choc de celles des Grecs; elles cédèrent et s'enfuirent vers le rivage. De son côté, le centre de Miltiade plia et fut poursuivi par celui de l'ennemi, mais les ailes victorieuses de l'armée grecque abandonnèrent ceux qui fuyaient devant elles, se rejoignirent, et, revenant sur leurs pas, prirent à dos, au milieu de ses succès, le centre des Perses, qui, isolé et enveloppé de toutes parts, fut écrasé.

L'armée athénienne se porta alors tout entière vers le bord de la mer pour empêcher les fuyards de se jeter dans leurs vaisseaux et pour incendier la flotte. Mais les Perses réussirent à opérer leur embarquement et ne perdirent que sept navires.

Au moment où la flotte s'éloignait, on vit sur une hauteur élever en l'air un bouclier; on y reconnut un signal donné à l'ennemi par ceux qui favorisaient sa cause; et l'on a cru que c'était sur cet avertissement convenu que la flotte, en se retirant, au lieu de prendre la direction de l'Asie, suivit vers le sud la côte de l'Attique et alla doubler le cap Sunium.

Son mouvement n'échappa point à Miltiade. Comprenant qu'il n'avait pas un instant à perdre pour aller protéger Athènes, il se mit immédiatement à la tête de son armée, marcha en toute hâte et arriva à temps pour prévenir le débarquement de l'ennemi qui s'était dirigé vers le port de Phalère. Les vaisseaux de Datis ne tardèrent pas à se remettre en mouvement pour gagner le large et s'en retourner vers les Cyclades.

Un faible et tardif secours de deux mille Lacédémoniens parvint à Athènes après la bataille: pitoyable demi-mesure arrachée, sans doute, au parti oligarchique par des adversaires qui le faisaient rougir de son inaction. La première des villes grecques qui avait répondu avec tant de hauteur aux sommations de Darius, qui se vantait d'avoir défendu à Cyrus ¹ lui-même, au milieu de ses conquêtes, de toucher à aucune des villes de la Grèce, dérogeait à ses fiers antécédents et se résignait à une déchéance.

La bataille de Marathon telle qu'Hérodote nous la raconte a, sous le rapport stratégique, quelques traits de ressemblance avec une autre bataille

¹ HÉRODOTE, I, 152.

célèbre de l'antiquité, celle de Cannes. Les Perses comme les Romains ont leurs meilleures troupes au centre; c'est sur leur centre, au contraire, que les Grecs et les Carthaginois peuvent le moins compter; c'est par les ailes que commencent les deux victoires. Le centre d'Annibal est enfoncé et poursuivi comme celui des Athéniens. De part et d'autre, on se rejoint derrière l'ennemi qui s'était trop avancé et on le détruit en le prenant à revers. On peut croire, et c'est un grand honneur pour le général athénien, qu'il choisit son ordre de bataille précisément en vue des faits qui se réalisèrent pendant le combat, car ses anciens rapports avec les Perses avaient dû lui apprendre que les Perses proprement dits et les Saces, qui formaient ensemble les meilleures troupes de l'ennemi, combattaient d'ordinaire au centre; il savait combien le reste de l'armée leur était inférieur. Il avait pu prévoir que ses ailes se seraient facilement débarrassées des faibles adversaires qu'elles auraient devant elles, et se trouveraient à même de venir tomber sur les derrières des Perses et des Saces, pendant que le centre athénien, pliant devant eux, les attirerait à sa poursuite. Ce qui autorise surtout à penser que les prévisions de Miltiade allèrent jusque-là, c'est que ses deux ailes, résistant à l'entraînement si naturel d'un premier succès, prirent, l'une comme l'autre, le parti de ne pas poursuivre ceux qu'elles avaient fait fuir, résolution qui décida de l'issue de la bataille. Il ne faut point oublier qu'à l'époque d'Annibal, les Carthaginois avaient pu emprunter aux Grecs leurs connaissances militaires, bien plus avancées alors qu'au temps de Miltiade. Ils avaient eu des auxiliaires grecs dans leurs rangs; dans la première guerre punique, un habile général grec, Xanthippe, les avait commandés, mais à l'époque de Miltiade, plus de deux siècles et demi avant Annibal, la Grèce n'avait pas encore eu de grande guerre; et quant aux Perses, avec qui le général grec avait eu des rapports antérieurement à l'invasion de sa patrie, qu'avait-il pu en apprendre? Placé dans une position où ne s'était jamais trouvé aucun général grec, en face d'un danger que la Grèce n'avait jamais connu, Miltiade ne put rien emprunter à ses prédécesseurs et dut tout aux inspirations de son propre génie.

Par suite du silence d'Hérodote, la force des deux armées, qui combattirent à Marathon, n'est pas connue d'une manière bien certaine. Justin et

Cornelius Nepos diffèrent peu à l'égard de celle de l'armée grecque. Le premier porte les Athéniens à 10,000, le second à 9,000; l'un et l'autre y ajoutent 1,000 Platéens. Mais dans ce genre d'évaluation, les écrivains grecs ne tiennent le plus souvent compte que des hoplites. Pausanias dit positivement qu'on arma les esclaves et qu'ils furent même enterrés séparément ¹. L'armée entière ne pouvait se borner à 10,000 hommes, si l'on avait eu recours à cette extrémité. Il est donc à croire qu'aux 10,000 hoplites fut adjoint un égal nombre de troupes moins régulières et que l'ensemble des forces grecques fut de 20 à 22 mille hommes.

Les opinions sont plus divergentes en ce qui concerne le nombre des Perses. Justin parle de 600,000 hommes, Platon de 500,000, Pausanias de 300,000, Cornelius Nepos s'arrête à 110,000 et comprend dans ce nombre 10,000 hommes de cavalerie.

Au milieu de ces assertions si différentes nous avons un moyen d'approcher de la vérité, au moins pour une partie de l'armée des Perses. Nous savons par Hérodote que l'expédition avait 600 vaisseaux, ce qui, dans le langage des auteurs grecs, signifie 600 trirèmes, et que la cavalerie fut transportée sur d'autres bâtiments construits pour elle. Or, en rapprochant un certain nombre de passages d'Hérodote et de Thucydide ², on peut reconnaître que le commun usage des Perses et des Grecs fut, suivant le temps et les circonstances, d'embarquer sur chaque trirème, trente, quarante ou cinquante hommes d'infanterie régulière. On en peut inférer avec assez de vraisemblance que l'infanterie régulière que transportait la flotte des Perses était de 18,000 hommes au moins et de 30,000 au plus. Le chiffre de 20 à 25 mille hommes doit se rapprocher beaucoup de la vérité. Il est plus difficile d'émettre quelque conjecture un peu précise sur la force de cette infanterie irrégulière, d'ordinaire si nombreuse dans l'armée des Perses. Les trirèmes portaient un grand nombre de matelots; de chaque côté, elles avaient trois rangs de vingt-cinq rameurs, en tout cent cinquante; il y avait de plus un certain nombre d'hommes chargés de la direction des voiles et du reste de la manœuvre des vaisseaux. Le nombre total de ces matelots

¹ PAUSANIAS, I, 52.

² HÉRODOTE, VI, 15; VII, 184; VIII, 17, et THUCYDIDE, I, 29, 57, 61; II, 56; IV, 42.

s'élevait donc à plus de 100,000. Ces hommes avaient un double rôle, ils s'adjoignaient aux troupes de terre pour combattre avec elles ¹. C'était là l'infanterie légère de l'expédition. Mais ils ne pouvaient descendre tous à terre, il en restait pour garder les vaisseaux. La promptitude et l'ordre avec lesquels l'armée se rembarqua à Marathon doivent faire croire qu'une grande partie des rameurs était demeurée à bord. Mais en quel nombre prirent-ils part à la bataille? C'est ce qu'il est impossible de déterminer ². En supposant 40 à 45 mille marins faisant l'office d'archers ou d'infanterie irrégulière, la force totale de l'infanterie des Perses aurait été d'environ 65,000 hommes, c'est-à-dire trois fois plus nombreuse que celle des Grecs.

Quant à la cavalerie, elle était transportée sur des vaisseaux qui avaient leur forme et leur dénomination particulières, mais nous n'en savons pas le nombre. Il ne nous reste que l'assertion de Cornelius Nepos qui la porte à 10,000 hommes. Mais l'autorité isolée de cet auteur, qui a écrit si longtemps après les guerres médiques, n'est pas assez grande pour lever l'incertitude. Il est donc impossible d'émettre sur ce point une opinion qui mérite quelque confiance ³. Nous reviendrons tout à l'heure sur le rôle de la cavalerie à Marathon et sur une hypothèse qui, si elle était admise, permettrait de diminuer le nombre des troupes perses, surtout des troupes irrégulières qui prirent part à la bataille.

Hérodote détermine d'une manière très-précise la perte des deux armées. Il porte celle des Perses à 6,400 hommes et seulement à 192 celle des Athéniens. Au premier abord cette dernière assertion paraît peu croyable; il est cependant une circonstance qui ne permet guère de la révoquer en doute : c'est que les noms des guerriers morts à Marathon furent inscrits sur des cippes élevés à l'endroit même du champ de bataille où ils furent en-

¹ HÉRODOTE, VII, 184 et suiv.

² MM. Leake et Finlay supposent, l'un 90,000 hommes, l'autre 50,000.

³ M. Leake porte la cavalerie des Perses à 7,000 hommes, en se bornant à ces deux motifs, que les Perses d'une part avaient une grande confiance dans la supériorité de leur cavalerie et que, d'autre part, il y avait des limites que la difficulté du transport, de la nourriture et du débarquement des chevaux ne permettait pas de dépasser. M. Finlay réduit le chiffre à 1,000 se fondant sur un passage de Suidas qui semble dire que toute la cavalerie était à fourrager pendant la bataille, d'où l'écrivain anglais conclut qu'elle était très-peu nombreuse.

terrés. C'était une trop glorieuse immortalité pour qu'aucune famille ait pu laisser oublier l'inscription des siens. Et il n'est pas à croire non plus que le chiffre d'Hérodote différerait de celui des inscriptions qui devaient être si connues. Seulement on peut admettre que sur ces monuments funéraires, comme dans le récit d'Hérodote, il n'a été tenu compte que des citoyens ou des hoplites seuls. On ne faisait pas aux esclaves l'honneur de compter leurs morts, d'en recueillir les noms, bien moins encore de les immortaliser sur un monument public.

Cette disproportion entre la perte des deux armées ennemies se reproduit si fréquemment dans l'histoire des Grecs et des Romains, qu'il est impossible de n'y voir qu'une exagération due à la vanité des vainqueurs. Comment croire que les écrivains les plus sérieux eussent si souvent admis des faits de cette nature, si, de leur temps, ils avaient eu le même caractère d'in vraisemblance que de nos jours ?

A Platée, où les Perses laissèrent 250,000 hommes, la perte des Athéniens fut, nous dit-on, de 52 hommes seulement, celle des Spartiates proprement dits de 91 et celle des Tégéates de 16. A la bataille du Granique, les barbares eurent 22,000 morts et l'armée d'Alexandre 125. Il périt à Issus 100,000 Perses et 150 Macédoniens. A Arbèle, la proportion est de 300,000 à 1,200. Des faits analogues se reproduisent dans les victoires des Romains sur les peuples d'Asie et même sur les Grecs. A la bataille de Magnésie, Antiochus perd 54,000 hommes, les Romains 250. Lucullus prétendit n'avoir eu que 100 blessés et 5 morts à Tigranocerte où son ennemi eut 150,000 morts. A Pidna, il périt 25,000 hommes de l'armée de Persée; les Romains affirmaient n'en avoir perdu que 100. Sylla disait n'avoir eu que 12 morts à Chéronée, tandis que l'armée ennemie en avait eu 100,000.

Dans ces évaluations, il faut sans doute faire une part assez large aux exagérations de l'amour-propre national, comme on y est quelquefois obligé de nos jours encore, pour le récit des guerres contemporaines. Cependant il est difficile de croire que des assertions qui nous semblent si extraordinaires eussent été si souvent répétées et accueillies par les écrivains les plus estimables, si elles n'avaient eu aucune chance d'être crues et si, de leur temps,

cette disproportion avait été invraisemblable au même degré qu'elle peut nous le paraître. Nous devons l'expliquer aujourd'hui, d'abord par la facilité avec laquelle des masses ignorantes et mal organisées se démoralisaient et se laissaient aller à des peurs paniques, une fois que la victoire penchait du côté opposé ¹; en second lieu, par la différence des armes, de la manière de combattre et du mérite militaire des deux armées ennemies. Il faut nous rappeler qu'en Grèce et à Rome, comme au moyen âge, avant l'invention de la poudre, les armes défensives avaient une grande efficacité et ne se trouvaient pas, à l'égard des armes offensives, dans la même infériorité qu'aujourd'hui. Il en résultait que, pour les troupes pesamment armées, alors surtout qu'elles avaient affaire à des nations moins habiles, le combat ne devenait meurtrier que lorsqu'elles étaient ébranlées ou en fuite, et que le soldat pouvait être frappé par derrière. Quand il résistait en face, il se préservait longtemps des blessures graves à l'aide de son casque, de son bouclier et de l'armure qui garantissait sa poitrine, ses bras et ses jambes. Tout est changé, sous ce rapport, depuis l'introduction des armes à feu.

Pour ce qui concerne en particulier la bataille de Marathon, on peut s'expliquer, par les raisons que nous venons d'indiquer, la perte peu considérable des ailes de l'armée grecque qui ne reculèrent pas devant l'ennemi et parvinrent à le repousser assez promptement. Mais comment le centre de cette armée, qui dut se retirer devant les Barbares et fut poursuivi par eux, ne souffrit-il pas davantage? Il est possible que cette partie de l'armée grecque, qu'Hérodote nous apprend avoir été affaiblie au profit des ailes et qui, dans le plan de Miltiade, semblait sacrifiée d'avance, se composât en grande partie de ces esclaves dont parle Pausanias et de la mort desquels il n'était pas tenu compte. Les Athéniens, au rapport d'Hérodote, n'avaient pas plus d'archers que de cavalerie : il est donc à croire que les esclaves figuraient dans les rangs, devant ou derrière les hoplites; ainsi s'expliquerait comment, malgré le premier échec du centre des Athéniens, le nombre des

¹ La bataille navale de Salamine abattit tellement le courage des Perses, même dans l'armée de terre, qui n'avait pas encore éprouvé d'échec, que cette énorme masse d'hommes n'essaya plus rien et se retira. A Platée, quand les Perses proprement dits eurent été repoussés, leurs alliés, qui n'avaient pas encore combattu, prirent tous la fuite.

citoyens morts ait pu être si peu élevé. Il est permis de supposer d'ailleurs qu'en général on déterminait les pertes de l'ennemi d'après le nombre de ses morts gisant sur le champ de bataille, sans faire de distinction entre eux, et qu'on se contentait, pour l'évaluation des siennes propres, de relever le nombre d'hommes qui manquaient parmi les hoplites ou dans les corps régulièrement organisés.

On n'a aucune raison de douter de l'exactitude d'Hérodote en ce qui concerne la perte des Perses. Les Grecs n'avaient pas de motifs de la diminuer; ils auraient été plus portés à la grossir. D'autre part, le chiffre de 6,400 morts ne paraît pas dépasser la réalité quand on songe que l'échec fut assez grave pour faire renoncer à son entreprise une armée si considérable, et faire échouer une expédition qui avait coûté tant de préparatifs. Il y a plutôt lieu de se demander comment une perte relativement aussi faible suffit pour amener ce résultat. Pour s'en rendre compte, il faut se rappeler que c'est le centre de l'armée des Perses qui fut le plus maltraité. Les ailes, en effet, ne firent pas grande résistance, et lorsqu'elles lâchèrent pied, elles ne furent pas poursuivies; elles ne durent pas laisser beaucoup de monde sur le champ de bataille. Mais le centre des Barbares poursuivait celui des Grecs, qu'il avait fait reculer, lorsqu'il fut pris à revers et enveloppé. C'est donc là que les Perses essayèrent la perte la plus considérable, et la plus grande partie des 6,400 morts dut appartenir aux troupes qui combattirent au centre. Or, c'étaient là les troupes d'élite des Barbares; c'étaient les Perses proprement dits et les Saces¹, les meilleures, ou plutôt, avec les Mèdes, les seules bonnes troupes de leur armée. Tout le reste leur était tellement inférieur qu'elles seules décidaient la victoire ou la défaite. Quand elles étaient battues, c'en était fait du moral de l'armée tout entière, dont elles constituaient le cœur et la force². Voilà pourquoi, après la destruction de leur centre, les Perses ne songèrent plus qu'à se rembarquer et pourquoi, après

¹ HÉRODOTE, VI, 115.

² Hérodote dit que si, à la bataille de Platée, la multitude des autres barbares s'enfuit, sans même avoir combattu, c'est que les Perses, qui avaient été repoussés par l'ennemi, leur en avaient donné l'exemple. « Cela prouve, dit-il, l'influence des Perses sur les Barbares. » (HÉRODOTE, IX, 67.)

avoir, en se retirant, espéré un moment prendre Athènes par surprise ou par trahison, en débarquant à Phalère pendant l'absence de Miltiade, ils renoncèrent à leur projet et à toute autre agression, dès qu'ils surent qu'ils rencontreraient de la résistance et que Miltiade était de retour.

Il reste à éclaircir trois circonstances importantes de la bataille, qu'entoure une assez grande obscurité.

Hérodote rapporte que Darius avait fait construire des vaisseaux particulièrement propres au transport de la cavalerie ¹. Ailleurs il précise l'endroit de la côte de Cilicie où l'embarquement des chevaux s'opéra sur ces vaisseaux ². Enfin il affirme que c'est parce que la plaine de Marathon était la partie de l'Attique la plus favorable aux manœuvres de la cavalerie, que ce lieu de débarquement fut indiqué par Hippias ³. De là, on semble être en droit de conclure que, dans cette expédition, comme dans toutes les guerres des Perses, la cavalerie était destinée à un rôle important et, cependant, chose étrange, Hérodote, qui avait pris soin de nous informer qu'arrivés devant Érétrie, les Perses y mirent aussitôt leur cavalerie à terre ⁴, lorsqu'il arrive au débarquement en Attique et au récit de la bataille de Marathon, ne dit pas un mot de la cavalerie des Perses et se borne à nous apprendre que l'armée athénienne était complètement dépourvue de chevaux. D'où vient ce silence ? et comment, au milieu d'une plaine, la cavalerie des Perses n'eut-elle pas une action décisive sur l'issue de la bataille ? Comment au moins ne fit-elle pas plus de mal aux Grecs ? Attribuer cette inefficacité à la hauteur boisée ou à l'abatis d'arbres dont on a prétendu que les Grecs couvrirent leurs flancs, c'est oublier qu'ils n'attendirent pas l'ennemi dans une position de leur choix, mais qu'ils coururent l'attaquer dans la sienne.

Une seconde circonstance qui ne surprend pas moins que cette absence de traces de l'action de la cavalerie, c'est que, malgré la parfaite connaissance qu'Hippias avait des lieux, les Perses semblèrent attacher peu de prix à la possession des défilés qui devaient les conduire à Athènes. Com-

¹ HÉRODOTE, VI, 48.

² *Idem*, VI, 95.

³ *Idem*, VI, 102.

⁴ *Idem*, VI, 101.

ment, dès leur débarquement, ne s'empressèrent-ils pas de s'en emparer et d'empêcher les Athéniens de s'en rendre maîtres? Pourquoi n'y eut-il pas là au moins quelque engagement? Pourquoi les Grecs purent-ils arriver sans obstacle jusque dans la plaine?

En troisième lieu, on se demande par quelle circonstance l'armée de Datis parvint à se rembarquer avec tant d'ordre que la journée entière ne lui coûta que 6,400 hommes, et que la flotte ne perdit que sept vaisseaux? Ces troupes des ailes qui cédèrent si vite et qui étaient si démoralisées que, sans être poursuivies, elles renoncèrent à retourner au secours des Perses et des Saces enveloppés par les Grecs, et que, malgré la supériorité de leur nombre, elles ne songèrent plus qu'à se réfugier sur leurs vaisseaux, comment retrouvèrent-elles assez d'énergie pour contenir les Grecs victorieux en même temps qu'elles opéraient leur rembarquement? Comment n'y eut-il pas là, au bord de la mer, un immense désordre et un affreux carnage dans l'armée des Perses? Faut-il croire que l'embarquement eut lieu pendant que l'armée grecque tout entière était occupée à achever les Perses et les Saces qu'elle avait entourés? Mais l'embarquement de troupes si nombreuses, celui de la cavalerie surtout, est une opération trop longue et trop difficile pour être terminée en si peu de temps.

Le fait de cet embarquement si régulier et si complet, ne nous paraît pas plus expliqué que l'inefficacité de la cavalerie et la négligence des Perses à occuper les défilés.

Suidas, aux mots *χωρίς ἰππέως*, dit que Datis s'étant éloigné, des Ioniens montèrent sur les arbres et apprirent aux Athéniens que la cavalerie était dispersée et que Miltiade, connaissant son absence, en aurait profité pour livrer la bataille. Cette explication ne nous paraît pas admissible. Une partie aussi importante de l'armée se serait-elle éloignée de la plaine quand les Grecs y étaient déjà et qu'à tout moment on pouvait en venir aux mains? N'aurait-elle pas au moins laissé quelques cavaliers pour l'avertir si l'action venait à s'engager, et ne se serait-elle pas ménagé les moyens d'un prompt retour? Le premier engagement où les ailes des Perses furent repoussées, le second où leur centre fut enveloppé, le troisième au bord de la mer et l'embarquement lui-même, tout cela eût-il eu le temps de s'accomplir avant

le retour de cette insouciant cavalerie? Et si elle revint, à quel moment de la journée arriva-t-elle sur le champ de bataille? Fut-ce avant que le centre des Perses eût été défait? Mais alors elle aurait volé à son secours. Fut-ce plus tard, et quand toute l'armée grecque victorieuse arrivait au bord de la mer? Comment aurait-elle pu encore parvenir à opérer son embarquement?

Nous allons exposer, non sans quelque défiance, une hypothèse qui, dans tous les cas, nous semble assez plausible pour mériter un examen sérieux et qui, si elle était admise, dissiperait toute obscurité et ferait disparaître à la fois les trois difficultés que nous avons signalées.

Les historiens sont d'accord pour nous montrer Miltiade pénétré de la nécessité d'en venir sans retard aux mains avec l'ennemi; et le retour de ce général avec son armée, après la bataille, nous fait voir avec quelle énergique promptitude il savait prendre une résolution et l'exécuter. Un général de ce caractère, ayant cette conviction, à quel parti devait-il se décider à l'arrivée des Perses? Lui qui disposait de forces très-inférieures à celles de l'ennemi, et qui, depuis la mort de Cléomène, pouvait si peu compter sur le concours efficace de Sparte, aurait-il dédaigné aucun avantage important qu'il pouvait se ménager sur ses agresseurs? Aurait-il négligé celui que présente la défense de la côte contre des troupes qui ont à y opérer un débarquement? La première pensée d'un général en pareille conjoncture, n'est-elle pas d'empêcher le débarquement, ou au moins de le troubler et de tomber sur les ennemis pendant le désordre où il les met? Il y avait, il est vrai, à prendre ce parti, une difficulté qui existe toujours dans cette occurrence. On ne connaissait pas avec certitude le point de la côte où l'ennemi aborderait; mais on pouvait être informé à Athènes avec la plus grande rapidité du lieu où se ferait la descente. Les Grecs avaient déjà du temps d'Homère, et n'avaient cessé de pratiquer depuis lors, l'usage de signaux de feu sur les montagnes. Lors de l'expédition de Xerxès, c'est par des signaux de feu, donnés des hauteurs de l'île de Sciathos, que la flotte grecque qui mouillait dans les eaux de l'Artémisium, apprit que les premiers vaisseaux des Perses étaient parvenus jusqu'à cette île. Par de pareils signaux organisés à l'avance sur diverses montagnes de l'Attique, Miltiade pouvait être sûr de connaître en quelques instants les moindres apparences de descente.

Du Pentélique, d'ailleurs, on apercevait Marathon et l'on découvrait tout ce qui se passait dans le détroit. A défaut de communications plus rapides, il n'eût pas fallu deux heures à un coureur pour franchir la distance du Pentélique à Athènes. Si, comme il est probable, on attendait l'ennemi par la côte orientale, l'armée athénienne pouvait, avant l'arrivée de la flotte, se rapprocher de la côte et camper à trois ou quatre lieues d'Athènes, à l'extrémité de la vallée qui sépare le Pentélique de l'Hymète. De là elle pouvait se porter rapidement sur plusieurs points de cette côte où un débarquement total ou partiel était praticable, et si la flotte venait à doubler le cap Sunium, on avait le temps nécessaire pour être à Phalère avant elle. De cette manière, pour arriver à Marathon, dont la baie, à cause de son étendue, devait paraître un des points de débarquement les plus favorables, ce n'était plus même six heures de marche qui étaient nécessaires comme si l'on était parti d'Athènes; deux heures y auraient suffi, et, chemin faisant, on s'emparait des défilés de la seule route qui s'offrait à l'armée ennemie pour parvenir de Marathon au cœur de l'Attique. En agissant donc avec rapidité, Miltiade pouvait, sinon prévenir les premières opérations de la descente, du moins tomber sur l'ennemi au milieu même du débarquement, y jeter la confusion, et empêcher surtout celui de la cavalerie qui devait être le plus long.

Comment croire qu'un général énergique, actif, d'une extrême soudaineté de résolution, préparé et décidé d'avance à rencontrer immédiatement les ennemis, leur ait bénévolement laissé le temps de faire tous leurs préparatifs, d'achever un immense débarquement, de prendre les positions qui leur semblaient les plus favorables et n'ait voulu, en quelque sorte, se présenter à eux que lorsqu'ils étaient prêts à le recevoir? Les Perses eux-mêmes n'y comptaient pas, car le vieux Hippias, c'est Hérodote qui nous l'apprend, rangeait les troupes en bataille à mesure qu'elles descendaient sur le rivage, tant on s'attendait à être inquiété sans retard. Pourquoi, si ce n'était pour tomber sur les Perses pendant le débarquement, Miltiade, avec une armée si inférieure en nombre et sans cavalerie, aurait-il commencé par s'avancer dans la plaine de Marathon, au lieu de laisser l'ennemi s'engager dans les défilés de la route d'Athènes, où tout l'avantage était pour les Athéniens? Le général athénien, dès qu'il se fut bien assuré que ce n'était pas une fausse

démonstration qui se faisait sur cet endroit de la côte, ne put perdre un instant. Avec la vigueur impétueuse de son caractère, il dut pousser son armée en avant, exciter la rapidité de sa marche, exalter son courage par l'espoir de surprendre l'ennemi au moment où il ne pouvait disposer encore que d'une partie de ses forces, et fondre sur lui pendant que la plus grande partie de la cavalerie était encore sur les vaisseaux, si ce n'est même sur la côte de l'Eubée.

Si les faits se sont passés ainsi, on s'explique comment la cavalerie des Perses a si peu nui aux Grecs, et comment son rôle a été assez peu important pour qu'Hérodote l'ait passé sous silence. Quand l'armée grecque, dont le centre avait été d'abord repoussé, retourna vers le rivage, le plus grand nombre des fuyards avait pu se rembarquer avec d'autant plus de facilité que la plupart des chevaux n'avaient pas été à terre, et que même une partie des troupes légères, chargées à la fois des fonctions de rameurs et d'archers, n'avaient pas eu le temps d'abandonner la manœuvre des navires. On comprend dès lors que la flotte put n'abandonner qu'un très-petit nombre de vaisseaux en sortant de la baie.

L'hypothèse que nous venons d'exposer s'éloignerait beaucoup du récit d'Hérodote, s'il fallait suivre l'opinion de ceux qui, du rapprochement de plusieurs parties de ce récit et d'un passage de Platon, conclurent qu'entre l'arrivée des Perses à Marathon et la bataille, il s'écoula neuf ou dix jours.

On établit cet intervalle de deux manières : d'abord en fixant, d'après une assertion de Platon, la date de la bataille au 16 ou au 17 du mois, et, d'après Hérodote, le débarquement des Perses au 7 ou au 8, c'est-à-dire huit à dix jours avant la bataille. Mais de ces deux dates, la première est douteuse, et nous croyons pouvoir démontrer que la seconde est fautive.

Platon (*Ménéxène*) dit, en effet, que les Lacédémoniens arrivèrent le lendemain de la bataille, et comme ils étaient partis de Sparte après la nouvelle lune, c'est-à-dire le 15 ou le 16, et qu'ils avaient fait la route en trois jours, ils avaient pu arriver dans la soirée du 17 ou du 18, d'où l'on conclut que c'est le 16 ou le 17 que l'action eut lieu. Mais Hérodote ne fixe pas leur arrivée au lendemain de la victoire des Athéniens, il dit seule-

ment qu'elle eut lieu *postérieurement* à la bataille ¹, et l'autorité isolée de Platon est si faible en matière de chronologie, qu'il est impossible de s'en contenter pour établir un fait invraisemblable par lui-même. Au reste, Platon eût-il raison, et la bataille de Marathon eût-elle eu lieu le 16 ou le 17, il ne s'ensuivrait pas encore que les Perses fussent débarqués depuis neuf jours et que ce ne fût pas pendant les opérations de la descente que l'action s'engagea. En effet, on infère la date du débarquement de celle à laquelle le coureur Pheidippides fut envoyé à Sparte pour réclamer du secours. Or, d'après Hérodote, il obtint la réponse des Spartiates le 9 du mois ²; et comme, d'après la même autorité, arrivé à Sparte le lendemain de son départ d'Athènes, il s'était présenté aussitôt aux magistrats ³, on en conclut qu'il s'était mis en route le 7 ou le 8. Jusque-là rien d'invraisemblable; mais l'erreur consiste en ce qu'on suppose les Perses arrivés en Attique avant le départ de Pheidippides, ce qu'Hérodote ne dit pas. On a raisonné comme si l'ordre dans lequel Hérodote expose le détail des faits était toujours l'ordre chronologique dans lequel ils se sont succédé. Parce qu'il raconte le message de Pheidippides après avoir parlé de l'arrivée des Perses à Marathon, on a cru que le premier de ces deux faits était nécessairement postérieur au second. On perd de vue que les historiens, lorsqu'ils ont raconté une série de faits, sont souvent obligés, pour en aborder une autre, de remonter au-delà de l'époque où ils avaient laissé la première.

C'est ce que fait Hérodote. Il suit d'abord l'expédition des Perses à travers la mer Égée et les Cyclades, la fait passer en Eubée, raconte ce qu'elle fit à Caryste et à Érétrie, puis la conduit jusqu'à Marathon, où, sur cette nouvelle, les Athéniens, dit-il, se rendirent de leur côté. Il abandonne alors pour quelque temps les Perses, afin de raconter ce que les Athéniens avaient fait avant de se rendre à Marathon. Il commence par dire qu'ils avaient dix généraux, parmi lesquels Miltiade, fils de Cimon. Puis il remonte à l'origine de Miltiade et aux antécédents de sa famille, et expose les faits les plus importants de sa vie. Après avoir ainsi terminé ce qui concerne particu-

¹ HÉRODOTE, VI, 120.

² *Idem*, VI, 106.

³ *Ibidem*.

lièrement Miltiade, l'historien raconte qu'à l'époque où les généraux étaient encore dans la ville ils envoyèrent Pheidippides à Sparte.

Cela ne signifie nullement que ce fait ait eu lieu après l'arrivée des Perses, et qu'il ne se soit point passé plusieurs jours plus tôt. Rien n'est plus naturel que cette marche de l'écrivain qui, ne pouvant passer sous silence l'important message de Pheidippides, et n'ayant pu le raconter auparavant, est obligé, pour en placer ici le récit, de remonter à une époque antérieure de quelques jours à celle de l'arrivée des Perses.

Il n'y a donc, pour la descente des Perses en Attique, rien à conclure de la date du départ de Pheidippides, et la bataille se fût-elle livrée le 16 ou le 17 suivant la version de Platon, rien, dans le récit d'Hérodote, n'empêche que ce jour-là n'ait été en même temps celui du débarquement.

Mais il y a plus : non-seulement Hérodote ne dit pas que Pheidippides partit après l'arrivée des Perses ; on trouve dans son récit même des preuves du contraire. Il rapporte textuellement les paroles qu'il dit avoir été prononcées par Pheidippides à Sparte, pour obtenir le secours réclamé par Athènes¹. Si, à son départ, il avait laissé les Perses en Attique à une journée de marche d'Athènes, n'est-ce pas la première chose qu'il aurait eu à dire aux Spartiates pour leur faire voir l'urgence de leur intervention ? ne sont-ce pas les premiers mots qu'Hérodote lui eût mis dans la bouche ? Or, Pheidippides n'en parle pas ; il ne fait pas mention de la présence des Perses en Attique ; il se borne à apprendre aux Spartiates ce que les Barbares font en Eubée : il leur annonce qu'Érétrie est prise, et que cette ville célèbre est perdue pour la Grèce.

Ne ressort-il pas clairement de là que, pour Hérodote, qui lui prête ce discours, les Perses, en ce moment, étaient encore de l'autre côté de l'Euripe, que la prise d'Érétrie était le dernier fait de l'invasion qu'il eût à mentionner ? Et nous savons, par Hérodote lui-même, qu'entre la prise d'Érétrie et le passage des Perses en Attique, il s'écoula plusieurs jours². Remarquons aussi que la réponse des Spartiates s'accorde mieux avec notre opinion qu'avec l'hypothèse contraire : la promesse d'envoyer du secours après la

¹ HÉRODOTE, VI, 106.

² *Idem*, VI, 102.

pleine lune, c'est-à-dire dans six ou sept jours, prouve, dans tous les cas, il est vrai, très-peu d'empressement de leur part; mais elle a un caractère bien plus dérisoire si les Perses se trouvent déjà en Attique, à six heures de marche d'Athènes, que s'ils sont encore en Eubée, où, comme cela a eu lieu en effet, on peut supposer qu'après la prise d'Érétrie, ils seront encore retenus pendant quelques jours.

Mais pour établir que le départ de Pheidippides précéda le débarquement des Perses, on n'en est pas réduit à argumenter du silence d'Hérodote. Il y a en effet un passage de son texte qu'on a perdu de vue, et qui le dit positivement.

Après avoir rapporté la mission de Pheidippides et la réponse qu'il reçut des Spartiates, Hérodote, avant de passer aux dispositions que prend Hippias pour le débarquement des Perses, termine le récit de la négociation de Pheidippides par la phrase suivante, qui lui sert de transition : *Ils (les Spartiates) attendaient la pleine lune; Hippias, fils de Pisistrate, conduisait les Barbares à Marathon*¹, tournure de phrase qui répond en français à celle-ci : « Pendant qu'ils attendaient la pleine lune, Hippias, fils de Pisistrate, conduisait les Barbares à Marathon. »

Il est donc hors de doute que, pour Hérodote, les Perses n'aborderent en Attique qu'après le départ du messager athénien, et les diverses parties du texte de cet auteur ne s'opposent aucunement à ce que le débarquement des Perses et la bataille aient eu lieu le même jour, à une époque plus ou moins voisine de la pleine lune.

On fait cependant valoir un autre argument en faveur de cet étrange intervalle, pendant lequel les deux armées seraient restées inactives, l'une en face de l'autre, dans la plaine de Marathon. Les généraux, dit-on, tinrent conseil à Marathon sur la question de savoir s'il fallait livrer bataille. Après que le Polémarque les eut départagés et que l'avis de Miltiade eut prévalu, ceux d'entre eux qui avaient été de son avis, lui remirent le commandement quand ce fut leur tour². Miltiade n'en fit point usage et ne donna la bataille que lorsque son jour fut venu.

¹ HÉRODOTE, VI, 107.

² *Idem*, VI, 110.

De là on conclut que les armées restèrent nécessairement quelques jours en présence, puisque, entre le conseil des généraux et la bataille, Miltiade laissa s'écouler les jours où les autres généraux avaient le droit de commander, et attendit que son tour arrivât régulièrement. On ajoute que Miltiade devant commander seulement le dixième, cet intervalle fut de neuf jours.

Cette fois encore, on donne à l'ordre suivi par Hérodote dans son récit, une portée chronologique qu'il n'a pas. Il est vrai qu'il avait dit antérieurement que les Athéniens étaient rangés en bataille dans un champ consacré à Hercule, quand les Platéens vinrent se joindre à eux, et ce champ était situé à Marathon ¹. L'historien, après avoir raconté ensuite les causes de l'alliance des Platéens, et avant de passer au récit de la bataille même, expose ce qui s'était passé dans le conseil des généraux. Mais il ne suit nullement de là que ce conseil se soit tenu à Marathon, après l'arrivée des Perses, et qu'il n'ait pu avoir lieu à Athènes ou ailleurs à une époque antérieure au débarquement. Comment croire que, tandis que les intentions de Darius, ses préparatifs, l'approche de la flotte, le séjour de l'armée dans les Cyclades, ses opérations en Eubée, étaient connus des Grecs, les généraux athéniens aient attendu l'arrivée des Perses en Attique pour s'occuper de leur plan de guerre, qu'ils se soient mis en marche pour Marathon avec leur armée, ne sachant pas ce qu'ils y allaient faire, et s'ils ne reviendraient pas à Athènes comme ils en étaient partis, sans avoir combattu ?

Dans son *Histoire de l'antiquité* ², M. Max Duncker reconnaît que la délibération des généraux n'a pu avoir lieu qu'avant leur départ d'Athènes. Cornelius Nepos, qu'il cite, le dit formellement, et Plutarque ³ suppose même un décret du peuple en vertu duquel on marcha à l'ennemi.

Ce n'est qu'en reportant le conseil des généraux à Athènes, qu'on peut faire disparaître la singulière contradiction dont serait entachée cette partie du récit d'Hérodote. Miltiade, pour faire adopter son avis, insiste surtout sur ce que, par les délais, on s'expose à des dissensions intérieures qui

¹ HÉRODOTE, VI, 108.

² *Geschichte des Alterthums*. Berlin, 1857; 4^{er} Band, S. 671.

³ PLUTARQUE, *Symposiaques*, I, 10.

peuvent tout perdre ; comment croire alors que, maître d'engager l'action, il l'ait différée bénévolement lui-même, au risque de laisser éclater à Athènes ces dissensions qu'il voulait éviter à tout prix ? Il n'y a qu'un moyen de donner un sens raisonnable à ce qui est dit de la conduite de Miltiade : c'est d'admettre que le conseil des généraux eut lieu quelque temps avant le débarquement, que Miltiade ne put attaquer les Perses avant le jour où le commandement lui revenait, parce que ce fut ce jour seulement qu'ils opérèrent leur descente en Attique.

Le passage d'Hérodote concernant la délibération des généraux athéniens ne contredit donc pas plus notre hypothèse que celui qui raconte le message de Pheidippides, rapproché de la date donnée à la bataille par Platon.

Mais ne pourrait-on expliquer l'absence de la cavalerie des Perses pendant la bataille, et la facilité avec laquelle se fait leur rembarquement, par une hypothèse différente de la nôtre ? Les Perses n'auraient-ils pas fait à Marathon une simple démonstration pour attirer l'armée athénienne de ce côté, avec l'intention d'opérer, sur un autre point de la côte, une descente plus complète. Une circonstance rend cette hypothèse inadmissible, et prouve que si le débarquement des Perses a été partiel, ce ne fut pas volontairement : c'est que ce sont les Perses proprement dits et les Saces, c'est-à-dire leurs meilleures troupes, qui ont combattu, et dont la défaite a eu pour résultat d'amener l'abandon de toute autre entreprise. Certes, ce ne peut être de propos délibéré que le reste de l'armée les ait laissé battre et se soit abstenu de les secourir en demeurant sur les vaisseaux. Si l'on n'avait eu en vue qu'une démonstration, on n'aurait pas exposé cette partie de l'armée sans laquelle on ne pouvait rien faire ailleurs.

M. Ernst Curtius, dans son *Histoire de la Grèce* ¹, a recours à une autre explication : il croit qu'avant la fin des neuf jours d'inaction des Perses, ils renoncèrent à leur premier plan ; que lorsque Miltiade les attaqua, la cavalerie et la plus grande partie de l'armée s'étaient rembarquées, et que les Athéniens n'eurent à combattre que celles des troupes perses restées sur le rivage pour protéger l'embarquement des autres. C'est supposer que Miltiade,

¹ *Griechische Geschichte*. Berlin, 1865 ; 2^{er} Band, S. 25.

non content d'avoir laissé s'achever, sans la troubler, la descente de la cavalerie, aurait assisté passivement à l'opération plus longue et plus difficile encore du rembarquement des chevaux, qui se serait faite sous ses yeux sans qu'il eût essayé, avant qu'elle fût complète, de profiter de la confusion qui en était inséparable; c'est supposer aussi que les Perses auraient compté d'avance sur cette longanimité de sa part, et que les troupes qu'ils avaient laissées les dernières sur le rivage, et abandonnées à une agression des Athéniens, auraient précisément été celles dont la destruction devait entraîner l'avortement de leur expédition. Le fait qu'après la journée de Marathon, les Perses se crurent incapables de poursuivre leur entreprise, montre que l'action avait été sérieuse, et que si elle ne leur coûta que 6 à 7 mille hommes, leurs pertes atteignaient principalement ce noyau de Perses et de Saces dont Hérodote nous apprend ailleurs que l'influence était décisive sur le reste de l'armée.

Il est facile de concevoir pourquoi notre version n'est pas celle que les Athéniens ont accréditée : il ne suffisait pas à leur amour-propre de n'avoir eu affaire qu'à une fraction de l'armée des Perses, ils voulaient l'avoir vaincue tout entière; ils ont même été jusqu'à porter cette armée à 500 ou 600 mille hommes, c'est-à-dire un millier d'hommes par vaisseau, supposition absurde devant laquelle Platon ne recule pas. En dehors d'Athènes et de ses écrivains, il paraît qu'il n'en était pas tout à fait de même, et qu'une opinion analogue à la nôtre ne se trouvait pas sans écho. Si Hérodote, qui n'était pas d'Athènes, mais d'Halicarnasse, ne la reproduit pas expressément et se borne à ne pas la contredire, il faut se rappeler que cet auteur, qui faisait lire ses écrits devant le public athénien, attachait un grand prix à son suffrage. Voici en quels termes Plutarque nous fait connaître cette opinion, que les Athéniens attribuaient à leurs détracteurs et qu'il reproche à Hérodote d'avoir partagée :
 « Hérodote, dit-il, anéantit tout le mérite de la victoire de Marathon, et » réduit à rien un des exploits les plus mémorables de la Grèce. Il semble, » à l'entendre, que ce fut moins un vrai combat, une action générale, qu'une » simple escarmouche avec les Barbares à la descente de leurs vaisseaux, » comme le disent les envieux et les détracteurs de la gloire des Grecs ¹. »

¹ PLUT., *De la Malignité d'Hérodote*.

Quelle qu'ait été la cause de l'inaction de la cavalerie des Perses à Marathon, quels qu'aient été en réalité le caractère et les proportions de la bataille, le petit peuple athénien eut l'honneur d'avoir réduit à l'impuissance la formidable expédition de Darius. Les vaisseaux de la flotte perse, à la vérité, purent se retirer à peu près intacts. Hors d'état de se mesurer avec l'ennemi sur mer, Athènes dut se borner à le repousser de son territoire, et ne put profiter de ses succès pour le poursuivre. Aussi Darius conserva-t-il ses possessions des côtes de Macédoine et de Thrace; sa domination sur la mer ne fut pas ébranlée. Les Grecs perdirent tellement l'habitude de s'éloigner de la côte, que, onze ans plus tard, s'il faut en croire Hérodote, ils ne connaissaient plus la mer au delà des Cyclades, et l'île de Samos leur paraissait aussi éloignée que les colonnes d'Hercule ¹.

Ce n'en fut pas moins une gloire immense pour Athènes d'avoir, seule, abandonnée de tous, avec le faible secours de Platée, repoussé ces fiers conquérants de l'Asie dont le nom répandait la terreur et dont la domination jusque-là n'avait cessé de s'étendre. En Grèce et de l'autre côté de la mer, l'événement dut faire une profonde impression. Cependant il était difficile qu'on en comprît dès lors toute la portée. Les Perses, il fallait s'y attendre, ne tarderaient pas à renouveler leur agression et à redoubler d'efforts. Leur résisterait-on avec le même bonheur que la première fois? qui pouvait l'assurer? qui pouvait dire qu'aucune part du premier succès ne dût être faite au hasard ou à des fautes accidentelles de l'ennemi? Les Perses n'avaient-ils pas triomphé de la race grecque en Asie? Pour que toute la supériorité militaire des Grecs d'Europe, si peu habitués aux grandes guerres, sur des ennemis si renommés, et jusqu'alors si heureux, fût bien constatée, il fallait plus d'une épreuve. C'était une vérité trop nouvelle, trop inattendue pour ne pas laisser de place à des doutes et à des craintes que l'avenir seul devait dissiper.

II

Après l'échec de Marathon, le grand roi ne pouvait se résigner ni avouer son impuissance devant la petite peuplade de l'Attique. Il avait trop à en

¹ HÉRODOTE, VIII, 132.

redouter le contre-coup dans ses propres États. Telle est la fatalité qui entraîne les conquérants : la victoire, tant qu'elle les favorise, enfle de plus en plus leurs espérances et les pousse sans cesse en avant. Quand les revers arrivent, il ne leur est pas plus facile de s'arrêter, car ils sont tenus d'être toujours heureux. Une conquête qui échoue, compromet entre leurs mains toutes celles qui avaient réussi. Après avoir achevé l'organisation intérieure de ses États, Darius reprit sur une plus grande échelle les préparatifs d'une nouvelle expédition contre la Grèce. Ils n'étaient pas terminés, quand deux graves événements vinrent les interrompre. L'Égypte essaya de se soustraire à la domination de la Perse, et Darius lui-même mourut après un règne de trente-six ans ¹. Son fils Xerxès, petit fils de Cyrus par Atossa, femme de Darius, lui succéda. Pour le caractère comme pour l'esprit, Xerxès était fort inférieur à son père. Au début de son règne, il fut obligé de concentrer tous ses efforts sur l'Égypte, qui n'était pas encore soumise. Ce ne fut que trois ans après la mort de Darius qu'il put revenir au projet d'une nouvelle invasion de la Grèce. Huit années s'étaient déjà écoulées depuis la journée de Marathon ; et deux ans encore allaient être consacrés à achever les apprêts si longtemps suspendus.

Il s'agissait, en effet, d'une expédition bien autrement gigantesque que les deux précédentes. La première, sous les ordres de Mardonius, n'avait pu surmonter les difficultés de la navigation autour du promontoire de l'Athos. C'en avait été assez pour que la seconde, commandée par Datis, fût conçue d'après un plan entièrement différent : au lieu d'envahir la Grèce par terre et de faire appuyer l'armée par une flotte longeant la côte, on avait, cette fois, embarqué toutes les troupes, et en faisant directement voile vers les Cyclades, on avait évité le voisinage du dangereux promontoire. Mais cette dernière entreprise ayant été également malheureuse, on revint à Mardonius et à l'idée de la première. Mardonius, qui semble avoir été habitué à commander la cavalerie, devait désirer plus de chevaux qu'une flotte n'en pouvait transporter, et tenir à éviter les difficultés et les retards de leur débarquement. Les peuples peu civilisés s'imaginent qu'il n'y a pas, à la guerre, d'obstacles dont

¹ 485 avant J.-C.

le nombre ne triomphe : comme il fallait à tout prix se relever de deux échecs successifs, on ne recula devant aucun effort pour donner aux forces de terre et de mer les proportions les plus colossales. Afin de faciliter le passage en Europe de cette masse d'hommes et de chevaux, on construisit sur l'Hellespont un double pont de bateaux, que les tempêtes rompirent, mais qui fut rétabli. On avait choisi à cet effet la partie la plus étroite du détroit, de la pointe où était située la ville d'Abydos en Asie, à l'endroit du rivage européen appelé Tracheia, au sud de Sestos, où le canal n'a que 7 stades de largeur (1,200 mètres). Ce n'était pas la première fois que ce genre de communication joignait l'Asie à l'Europe : lors de l'invasion de la Scythie, Darius avait fait jeter un semblable pont sur le Bosphore ¹.

Pour que la flotte n'eût pas à doubler le mont Athos, on perça la presqu'île où il est situé, et l'on creusa, d'une rive à l'autre, un canal qu'elle aurait à traverser ².

Si, à plusieurs égards, une direction peu intelligente semble avoir présidé à l'expédition de Xerxès, on n'en est pas moins frappé de l'énergie de ces préparatifs qui durèrent pendant plusieurs années. D'après ce qu'on connaît du caractère de Mardonius, on peut croire que c'est à lui que remontait cette forte impulsion ; tant de vigueur et d'activité n'étaient pas dans la nature de Xerxès.

La flotte des deux premières expéditions n'avait pas dépassé 600 vaisseaux de guerre ; on alla jusqu'à doubler ce nombre et l'on en réunit au delà de 1,200. Quant aux troupes, elles furent innombrables. Ce fut une de ces

¹ HÉRODOTE, IV, 85 et 85.

² Le canal, qui avait une largeur suffisante pour laisser passer 2 trirèmes de front, fut creusé dans la partie la plus étroite de l'isthme, là où il n'a qu'environ 1 $\frac{1}{2}$ à 2 kilomètres de largeur d'un golfe à l'autre. On employa à cet effet, avec les habitants du lieu, des détachements de troupes envoyés de la Chersonèse. Le travail dura longtemps à cause du peu d'expérience qu'en avaient les ouvriers. Ils étaient divisés par nation, et à chaque nation avait été assigné le creusement d'une partie du canal. Les Phéniciens seuls prirent la précaution de faire les bords en talus ; tous les autres coupèrent le terrain perpendiculairement ; aussi les bords s'écroulèrent-ils et il fallut recommencer. Les traces de ce canal existent encore aujourd'hui. Les dangers et les délais de la navigation autour du mont Athos le rendraient encore utile au peu de vaisseaux qui, de nos jours, fréquentent ces parages. (HÉRODOTE, VII, 21, 22, 23, 24. — LEAKE, *Transactions de la Société royale de littérature du Royaume-Uni*, t. I, part. 2).

entreprises, suivant l'usage asiatique, auquel l'espoir du butin convie des populations entières qui viennent grossir la masse à mesure qu'elle avance. Hérodote porte l'armée de terre, lors de son départ d'Asie, à un million 700 mille hommes, dont 80 mille hommes de cavalerie. Il fait monter l'ensemble des troupes de terre et de mer, à leur arrivée en Grèce, à deux millions 600 mille hommes, et au double, si, aux gens de guerre, on ajoute les valets qui les suivaient, les équipages des navires de ravitaillement et autres bâtiments qui accompagnaient la flotte¹. De pareilles masses, qui ruinaient tout sur leur passage, n'étaient capables que d'une incursion de peu de durée. Quelques précautions qu'on prit à l'avance pour leur subsistance, la faim devait bientôt chasser ceux qui résistaient aux maladies.

Une énorme quantité de vivres avait été accumulée sur la côte de la Thrace². On y avait fait transporter des farines d'Égypte, de Phénicie et d'un grand nombre de villes d'Asie. Les magasins étaient échelonnés sur la côte. Les principaux étaient à Tyrodyze sur la Propontide, à Dorisque à l'embouchure de l'Hèbre, à Eion à l'embouchure du Strymon, et en Macédoine, probablement près de l'Axius; en outre, 3 mille vaisseaux furent chargés de subvenir aux besoins de l'armée.

Dans l'intervalle de dix ans qui sépara les deux invasions, il s'était passé en Grèce deux faits d'une extrême importance, et dont les conséquences dominèrent tout le reste de ce siècle.

De même qu'après une longue absence le sort paraissait avoir ramené Miltiade à Athènes tout exprès pour la sauver des périls de la première invasion des Perses, par une semblable faveur de la fortune, après Miltiade³,

¹ HÉRODOTE, VII, 60, 87, 185.

² *Idem*, VII, 25.

³ La fin de Miltiade est une de ces taches qui trop souvent déparent la gloire des héros et du peuple d'Athènes. Immédiatement après Marathon, il avait obtenu du peuple de pouvoir disposer de 70 vaisseaux pour une entreprise sur l'objet de laquelle il demandait à garder le secret. On s'attendait à l'exécution de quelque grand dessein contre les Perses, ou au moins dans l'intérêt d'Athènes. Ce fut vers Paros que la flotte de Miltiade se dirigea. Cette île, la plus importante des Cyclades après Naxos, ruinée pendant la guerre, s'était soumise aux Perses et leur avait fourni le secours d'un vaisseau. Elle se défendit contre le général athénien, qui la bloqua pendant 26 jours sans réussir à s'en rendre maître. Avait-il voulu la soumettre à la domination d'Athènes avec toutes les Cyclades? effrayer par un châtement sévère ceux qui, dans

un autre homme d'un mérite supérieur était arrivé à une grande et prééminente position, comme pour élever Athènes à la hauteur des nouveaux dangers que lui réservait un prochain avenir : c'était Thémistocle, l'un des généraux qui avaient commandé, sous Miltiade, à Marathon.

Voici en quels termes parle de lui le véridique Thucydide, qui naquit vers l'époque où Thémistocle disparut de la scène politique, et qui appartenait au parti opposé. « Il méritait l'admiration qu'inspire un homme privé » légé. Il jugeait sainement les événements imprévus, et n'avait besoin pour » cela que de la plus courte réflexion..... Le plus souvent il formait des » conjectures certaines sur l'avenir..... Il n'était pas moins capable d'expli- » quer clairement les affaires que de les conduire; celles dont il n'avait pas » l'expérience, il les saisissait et les jugeait bien. Dans les choses douteuses, » il prévoyait à la fois le pire et le mieux; enfin, par la force de son naturel » et par la promptitude de son esprit, il excellait à trouver sur-le-champ ce » qu'exigeaient les circonstances ¹. »

Malheureusement, tout, dans cette nature d'élite, n'était pas à la hauteur de l'intelligence. Cet esprit éminent avait la passion de la ruse et de l'intrigue; cette âme héroïque était cupide et vénale. Mais ce n'en fut pas moins un

l'avenir, aideraient les Perses à reprendre l'offensive? Cédait-il au désir de se livrer à quelque vengeance personnelle, ou à l'espoir de s'enrichir lui-même en faisant tourner l'expédition à son profit? Miltiade avait des ennemis dans les divers partis : les aristocrates, partisans des Perses, avaient à lui reprocher d'avoir affermi la démocratie athénienne; les démocrates redoutaient en lui, après l'influence que lui donnait le succès de Marathon, les habitudes de pouvoir absolu qu'il avait dû contracter pendant les vingt années de son gouvernement de la Chersonnèse et dont l'expédition de Paros semblait une réminiscence. Déjà avant l'invasion des Perses, immédiatement après son retour à Athènes, il avait été traduit en justice par ces derniers, du chef de la tyrannie qu'il avait exercée dans la Chersonnèse; mais le procès avait abouti à un acquittement. On lui intenta un nouveau procès; ce fut Xanthippe, le père de Périclès, qui proposa sa mise en jugement. On l'accusait suivant Hérodote (VI, 156), d'avoir trompé le peuple; d'après Justin (II, 15) de s'être rendu coupable de péculat; et si l'on en croit Cornelius Nepos (Milt., 7), de s'être laissé corrompre par les Perses. Il fallut les plus grands efforts des amis du héros de Marathon pour écarter la peine de mort; il fut condamné au paiement de l'énorme somme de 50 talents (275,000 francs). Il n'avait pu se défendre en personne, retenu chez lui par une blessure au pied qu'il avait reçue au siège de Paros. Le mal s'envenima, et il en mourut avant d'avoir pu acquitter l'amende, que son fils Cimon payait plus tard. Hérodote ne le fait pas mourir en prison, comme plusieurs autres auteurs.

¹ THUCYDIDE, I, 158.

événement immense pour Athènes que l'influence à laquelle s'éleva un homme doué d'une pénétration aussi rare et d'une si énergique puissance de résolution.

Un autre fait auquel Thémistocle lui-même prit une grande part, eut, dans cette période de dix années, de graves conséquences pour Athènes : ce fut le développement de sa marine. Athènes, jusque-là, ne tenait pas le premier rang parmi les États maritimes de la Grèce; il appartenait à l'île d'Égine. Les querelles entre les Athéniens et leurs voisins, les Éginètes, s'étaient rallumées avec une violence nouvelle. Les partis politiques s'y mêlaient et y avaient apporté leurs passions. Athènes excitait des soulèvements démocratiques contre les oligarques d'Égine; ceux-ci se vengeaient avec cruauté sur le peuple. La guerre durait encore l'année qui précéda l'invasion de Xerxès, et ne finit que vers cette époque. Athènes n'était parvenue à faire tête à Égine qu'en réunissant 70 vaisseaux et, pour arriver à ce nombre, elle avait dû en louer 20 de Corinthe. Ce fut dans ces circonstances que Thémistocle conçut l'idée de tripler ou de quadrupler la marine athénienne. Pour couvrir une dépense aussi considérable, Athènes ne pouvait trouver, en ce moment, de grandes ressources dans son commerce. La conquête de l'Égypte et de l'Ionie par les Perses, leur domination sur l'entrée du Pont-Euxin, sur la côte de Thrace et sur la plus grande partie de la mer Égée, la guerre des Athéniens avec les Éginètes, avaient dû réduire à des proportions fort minces le commerce de cette partie du littoral grec, où Égine d'ailleurs ne laissait à Athènes qu'un rôle inférieur. Mais, par une coïncidence heureuse, un autre moyen de faire face à la construction de la nouvelle marine vint en quelque sorte se présenter de lui-même. Ce moyen, c'était le produit des mines d'argent de Laurium, au sud de l'Attique, dont le revenu allait croissant. On se proposait de distribuer une somme qui en provenait, entre tous les citoyens adultes, à raison de dix drachmes par tête ¹. Thémistocle eut assez d'action sur le peuple pour faire consacrer cette somme à l'extension de la marine, qui devait s'élever ainsi à 200 vaisseaux ². Cette mesure fut l'origine

¹ Neuf à dix francs d'après l'évaluation admise.

² Plutarque parle de la construction de 100 vaisseaux, Hérodote de 200; il est probable, d'après le nombre des vaisseaux athéniens qui prirent part à la bataille de Salamine, que les 200 vaisseaux d'Hérodote comprennent ceux qui existaient auparavant.

de la puissance à laquelle Athènes s'éleva pendant ce siècle ; elle la dut à Thémistocle et à ses mines d'argent. Athènes dépassa ainsi de loin tous les États maritimes de la Grèce : aucun d'eux n'était à même de lui disputer cette supériorité.

Ce fut à la faveur des passions qu'avait développées la guerre avec Égine, que Thémistocle parvint à faire donner, au produit des mines de Laurium, cette patriotique destination. On peut douter qu'il y fût parvenu s'il n'avait eu à montrer au peuple que la perspective, incertaine et plus ou moins éloignée, d'une guerre avec la Perse. Lui-même, était-ce bien réellement ce dernier danger qu'il eut en vue, et fut-il préoccupé d'autres besoins que de ceux de la lutte contre Égine ? Ce qui doit le faire croire, c'est que cette guerre ne réclamait pas d'aussi grands sacrifices. Pour triompher d'Égine, ce n'étaient pas 200 vaisseaux qui étaient nécessaires ; avec la moitié de ce nombre on eût atteint le but. Il était impossible d'ailleurs qu'un esprit qui voyait les choses d'aussi loin, ne reconnût pas que la démocratie athénienne à la tête d'une pareille force maritime, ne tarderait pas à se trouver en conflit avec la Perse qui tenait la mer Égée sous sa domination. Cet armement considérable devait lui-même, par l'ombrage qu'il donnerait à Xerxès, hâter le renouvellement de la guerre. Du moment qu'Athènes acquérait ce degré de puissance navale, on pouvait, dans un avenir, plus ou moins prochain, s'attendre à l'un ou à l'autre de ces deux événements : que la Perse étendrait sa domination sur la Grèce, ou que la Grèce affranchirait la mer et l'Ionie.

Quoique, sous l'influence de Thémistocle comme sous celle de la plupart de ses successeurs démocratiques, les alliances avec les autres États grecs du continent aient été le côté faible de la politique athénienne, les choses cependant, quand un homme de ce mérite était au timon des affaires, ne pouvaient demeurer, à l'approche de l'invasion de Xerxès, dans l'état où celle de Darius les trouva. Cette fois, l'armée des Perses n'arriva pas en Grèce avant que Sparte et Athènes se fussent concertées et que les principaux États grecs se fussent mis en rapport entre eux.

Xerxès n'avait pas encore quitté Sardes lorsqu'une assemblée se réunit à l'isthme de Corinthe, où les mieux intentionnés des États grecs furent repré-

sentés. On y prit plusieurs mesures importantes. Des espions furent envoyés en Asie pour reconnaître où en étaient les préparatifs de l'expédition ; d'autres émissaires furent chargés de se rendre dans plusieurs États dont on redoutait la neutralité ou la défection, pour tâcher de les ramener à la défense des intérêts communs. Des députés allèrent dans cette intention en Crète, à Corcyre, à Argos et en Sicile. Malheureusement ces missions échouèrent. Syracuse était l'État dont, à cause de sa richesse et surtout de sa force maritime, il importait le plus de s'assurer le secours ; elle était assez puissante pour fournir 200 vaisseaux de guerre ¹. Elle les promit, mais sous condition d'avoir le commandement général. On ne put s'entendre ; Sparte n'aurait à cette époque cédé le commandement à personne. Argos aussi, du chef de son ancien rang dans le Péloponèse, réclamait la moitié du commandement comme condition de son concours. On ne lui en offrit que le tiers, c'est-à-dire le partage avec les deux rois de Sparte, ce qui ne fut pas accepté.

D'autres États de la Grèce continentale prirent une attitude équivoque. En Thessalie, un parti puissant, à la tête duquel était la famille des Aleuades, sympathisait avec les Perses et les excitait à l'invasion. La Béotie était divisée, mais le parti oligarchique, favorable aux Perses, l'emportait de beaucoup sur les démocrates. En général, hors du Péloponèse, tous les gouvernements oligarchiques, et c'était le grand nombre, inclinaient pour les Perses et s'éloignaient d'Athènes, que la guerre menaçait particulièrement. Au nord de l'isthme de Corinthe, si l'on excepte la ville de Platée, qui, par haine de Thèbes, avait lié son sort à celui d'Athènes, et la Mégaride qui suivait le Péloponèse auquel elle confinait, les Phocidiens seuls se prononcèrent sans restriction contre les envahisseurs et se joignirent cordialement à Athènes. On ne peut croire que Thémistocle n'ait pas fait de grands efforts pour rattacher les États du Nord et du Centre à la cause de la défense commune. Il ne put triompher de la faiblesse du sentiment hellénique, de la crainte que la Perse inspirait encore, de l'or, qu'en pareille circonstance elle répandait toujours à profusion, ni surtout de la haine qu'excitait la démocratie

¹ Et pour subvenir, par ses blés, à la nourriture de toute l'armée grecque. (HÉRODOTE, VII, 158.)

athénienne, contre laquelle les envahisseurs prétendaient, encore cette fois, que la guerre était uniquement dirigée.

Athènes, qui, il est vrai, paraissait toujours ainsi la plus menacée, se montra, comme dix ans auparavant, la plus résolue, la plus courageuse, la plus hellénique ; quant à Sparte, elle ne se tint pas dans la même inaction qu'à l'approche de l'invasion précédente. Ses rapports avec Athènes avaient eu le temps de perdre cette animosité qui suivit la mort de Cléomène. A l'intérieur toutefois, les anciennes divisions entre les rois et l'oligarchie, pour avoir perdu de leur violence, n'en subsistaient pas moins. Les deux rois de cette époque avaient même des titres tout particuliers à la haine de leurs adversaires. Léotychide, en effet, avait été mis, par l'influence de Cléomène, à la place de Démarate, que soutenait l'oligarchie. L'autre roi, Léonidas, frère consanguin de Cléomène, était fils de cette première femme du roi Anaxandride, si odieuse aux Éphores, qu'ils forcèrent ce roi à prendre une seconde femme, sous prétexte d'une stérilité que le fait démentit singulièrement, puisqu'il naquit encore trois fils de ce mariage. Ces enfants du premier lit, parmi lesquels était Léonidas, furent écartés du trône, qu'ils durent céder à Cléomène, né de la seconde femme d'Anaxandride, mais avant eux. Ce ne fut qu'à la mort de Cléomène que Léonidas devint roi. Ces circonstances n'étaient pas propres à rendre Léonidas plus sympathique à l'oligarchie que son collègue Léotychide. Il est à croire que les forces des deux partis, quoique le caractère violent de Cléomène ne fût plus là pour les porter aux mêmes extrémités, continuèrent à être assez près de se contre-balancer, pour que tantôt l'un, tantôt l'autre l'emportât, sans qu'aucun des deux obtint un triomphe durable et décisif. En effet, les adversaires des rois n'avaient pu, ni empêcher l'avènement de Léonidas, ni rétablir Démarate à la place de Léotychide ; et cependant ce parti exerça une grande influence sur la politique de Sparte pendant la guerre. C'était évidemment lui qui s'efforçait toujours de restreindre les mesures de défense au Péloponèse. Enchaîné au passé par cet instinct d'immobilité qui est propre aux aristocraties, ce parti répugnait à tout ce qui le sortait de ses habitudes ; il devait craindre surtout, en portant plus loin le théâtre de la guerre, de rendre les rois plus indépendants et d'augmenter l'autorité que la guerre leur donnait et qui tournait toujours au désavantage de l'oligarchie.

Ces incertitudes sur l'extension qu'il fallait donner à la défense du territoire, se faisaient également sentir dans plusieurs autres États du Péloponèse. L'Achaïe en outre voulait rester neutre, et Argos, qui avait tant souffert dans la guerre que lui fit Cléomène, n'entendait pas défendre un état de choses qui lui rendait la prépondérance de Sparte, sa rivale, plus dure que jamais. Il y a lieu de croire qu'Argos ne se borna pas à s'abstenir, mais que cet État embrassa secrètement la cause des Perses et leur rendit plus d'un service.

Ainsi, en dehors du Péloponèse et de l'Attique, la résistance n'avait presque aucun appui sur lequel elle pût compter. Le Péloponèse n'était pas unanime, et ceux qui voulaient se défendre, les Spartiates eux-mêmes, étaient divisés et incertains sur l'extension que la défense devait recevoir. C'était avec une assistance aussi peu sûre, aussi peu faite pour encourager ses propres efforts, qu'Athènes devait conjurer l'effrayant orage qui approchait, et sauver une seconde fois la Grèce de la domination asiatique. Encore, les difficultés dont nous venons de parler n'étaient-elles pas les seules dont elle dût triompher pour organiser la défense : il ne suffisait pas qu'elle eût à lutter contre les antipathies oligarchiques des gouvernements, contre l'esprit égoïste du Péloponèse, contre les rivalités diverses d'État à État; les dieux eux-mêmes parurent se mettre du côté des Perses. Le vénal oracle de Delphes, soit corruption, soit lâcheté, ne cessait de décourager ceux qui venaient lui demander conseil. Il disait aux Argiens : « Peuple haï de tes » voisins, cher aux dieux immortels, tiens-toi sur tes gardes, prêt à frapper » ou à parer le coup de tes ennemis; défends ta tête et ta tête sauvera ton » corps. » Argos crut en conséquence que les dieux lui défendaient d'entrer dans une ligue nationale ¹. Aux Crétois, la Pythie répondit avec moins d'obscurité encore : « Insensés, vous vous plaignez des maux que Minos » vous a envoyés dans sa colère à cause des secours que vous donnâtes à » Ménélas, et parce que vous aidâtes les Grecs à se venger du rapt d'une » femme que fit à Sparte un Barbare, quoiqu'ils n'eussent pas contribué à » venger la mort de Minos arrivée à Camicos; et vous voudriez encore les » secourir ². » Voici le langage que le dieu faisait entendre aux Spartiates :

¹ HÉRODOTE, VII, 148.

² *Idem*, VII, 169.

« Citoyens de la spacieuse Sparte, ou votre ville célèbre sera détruite par
 » les descendants de Persée, ou le pays de Lacédémone pleurera le sort
 » d'un roi issu du sang d'Hercule. Ni la force des taureaux, ni celle des
 » lions, ne pourront soutenir le choc impétueux du Perse : il a la puissance
 » de Jupiter ; rien ne pourra l'arrêter qu'il n'ait eu pour sa part l'un des
 » deux rois ¹. » Enfin, comme si, les Athéniens étant les plus décidés à la
 lutte, il fallait les effrayer plus que tous les autres des suites de la résistance,
 les prédictions furent pour eux plus désespérantes encore. « Malheureux, leur
 » disait la Pythie, pourquoi cette posture suppliante ? Abandonnez vos mai-
 » sons et les rochers de votre citadelle ; fuyez jusqu'aux extrémités de la
 » terre. Athènes sera détruite de fond en comble. Tout sera renversé, tout
 » sera la proie des flammes, et le redoutable Mars, monté sur un char
 » syrien, ruinera non-seulement vos tours et vos forteresses, mais encore
 » celles de plusieurs autres villes. Il embrasera les temples. Les dieux sont
 » saisis d'effroi, la sueur décollé de leurs simulacres, et déjà du faite de
 » leurs temples coule un sang noir, présage assuré des maux qui vous me-
 » nacent. Sortez donc, Athéniens, de mon sanctuaire ; armez-vous de cou-
 » rage contre tant de maux ¹. » Désolés de cette réponse, les Athéniens
 supplièrent le dieu de leur en donner une plus favorable : « C'est en vain,
 » répondit-il, que Pallas emploie et les prières et les raisons auprès de Ju-
 » piter Olympien : elle ne peut le fléchir. Cependant, Athéniens, je vous
 » donnerai encore une réponse ferme, stable, irrévocable. Quand l'ennemi
 » se sera emparé de tout ce que renferme le pays de Cécrops et des antres
 » du sacré Cithéron, Jupiter qui voit tout, accorde à Pallas une muraille de
 » bois qui seule ne pourra être ni prise, ni détruite ; vous y trouverez votre
 » salut, vous et vos enfants. N'attendez donc pas tranquillement la cavalerie,
 » ni l'infanterie de l'armée nombreuse qui viendra vous attaquer par terre ;
 » Prenez plutôt la fuite et lui tournez le dos : un jour viendra où vous lui
 » tiendrez tête. Pour toi, ô divine Salamine ! tu perdras les enfants des
 » femmes ; tu les perdras, dis-je, soit que Cérès demeure dispersée, soit

¹ HÉRODOTE, VII, 220.

² *Idem*, VII, 140.

» qu'on la rassemble ¹. » A Athènes, on donna d'abord à ce langage de la Pythie son sens naturel. « Les interprètes de l'oracle, dit Hérodote ², dis- » suadèrent le combat naval et même, en général, toute sorte de résistance. » Ils conseillèrent d'abandonner l'Attique et de faire ailleurs un nouvel éta- » blissement ³. » L'oracle, en effet, en prédisant malheur à Salamine et en disant aux Athéniens : « Fuyez aux extrémités de la terre, » semblait leur conseiller de ne pas s'arrêter dans le voisinage. Thémistocle ayant trouvé le moyen d'adapter l'oracle au plan qu'il avait conçu, fut seul d'un avis différent. Il soutint ingénieusement que puisque le Dieu disait : *Divine Salamine*, et non *infortunée Salamine*, c'étaient les Barbares que le sort y frapperait.

Le grand roi, on le voit, n'avait pas négligé de s'assurer des auxiliaires en Europe. Cette influence exercée par la Perse à l'intérieur de la Grèce, n'avait rien de contraire aux habitudes de cette puissance. Elle était fort

¹ HÉRODOTE, VII, 144.

² *Idem*, VII, 145.

³ L'oracle, pour tant de complaisance, n'eut pas à se plaindre des Perses. Xerxès connaissait parfaitement, Hérodote nous l'assure (VIII, 55), la richesse des trésors du temple de Delphes; et cependant au milieu de tant de pillages, malgré la dévastation générale de la Phocide (VIII, 52, 54, 55), le temple de Delphes fut épargné. Les prêtres de Delphes durent éprouver le besoin d'expliquer comment tant de richesses avaient échappé à la rapacité des envahisseurs. C'est sans doute d'après eux, ou d'après une tradition qu'ils accréditèrent, qu'Hérodote raconte (VIII, 57, 58, 59) comment un corps de l'armée de Xerxès échoua dans la tentative qu'il fit de piller le temple; mais les détails de son récit sont plus propres à confirmer les soupçons qu'à les détruire. Le prophète Acératus laisse approcher les Perses, défend qu'on emporte ou qu'on cache les trésors, écarte tout le monde, reste seul avec soixante hommes, puis il accomplit un miracle. La foudre éclate, des quartiers de roche tombent sur les Perses, qui, épouvantés, prennent la fuite, et les richesses du temple demeurent intactes.

Ailleurs Hérodote nous fait voir lui-même comment, l'année suivante, Mardonius, le général en chef de l'armée de Xerxès, s'y prit pour détourner les troupes de l'idée de piller Delphes (IX, 41). Après avoir réuni les principaux officiers et leur avoir demandé s'ils connaissaient quelque oracle prédisant aux Perses qu'ils périraient en Grèce, comme les officiers se taisaient, il leur apprit qu'en effet un oracle avait prédit que les Perses à leur arrivée en Grèce pilleraient le temple de Delphes et qu'après l'avoir pillé ils périraient tous. Il ajouta : « Puisque nous » avons connaissance de cette prédiction, nous ne dirigerons pas notre marche vers ce temple; » nous n'entreprendrons pas de le piller et nous ne périrons pas de ce chef. » Mardonius, on le voit, protégeait Delphes à l'aide d'une arme que l'habileté de l'oracle lui-même avait fournie. C'était bien ici le lieu de rappeler l'événement merveilleux de l'année précédente, si les prêtres

accoutumée aux intrigues de ce genre; elle savait même y déployer beaucoup d'activité et plus d'intelligence que sur les champs de bataille. On peut croire que, parmi les préparatifs de l'expédition, qui l'occupèrent si longtemps à l'avance, de pareils moyens ne furent pas négligés. Démarate, l'ancien roi de Sparte détrôné par Cléomène, cet ami de l'oligarchie, qui suivit Xerxès pendant l'invasion, dut lui être utile par ses anciens rapports avec les oligarques du Péloponèse et du reste de la Grèce. On retrouve les traces de l'influence de la Perse sur tous les points où elle pouvait lui être le plus utile, en Thessalie, à Thèbes, à Argos. L'invasion des Carthaginois en Sicile, qui coïncida avec l'expédition de Xerxès et paralysa la puissance maritime la plus redoutable qui eût pu venir au secours de la Grèce, fut, suivant Diodore ¹, l'effet des négociations de la Perse, et en atteste à la fois l'étendue et l'habileté.

Si, de tant de côtés, le sentiment hellénique n'avait fait déplorablement défaut; si l'amour de l'indépendance et la haine de la domination étrangère avaient également animé tous les Etats et toutes les classes, on aurait pu profiter, pour la défense du territoire, de toutes les ressources que la nature y a accumulées. La Grèce avait, pour se défendre contre une invasion par terre, trois barrières naturelles placées l'une derrière l'autre, du nord au midi. Chacune d'elles protégeait une des trois divisions de son territoire continental, la région du Nord, celle du Centre et celle du Midi. Les monts Cambuniens qui décrivaient sa limite septentrionale et la séparaient de la Macédoine, formaient la première de ces lignes de défense. La seconde était la chaîne de l'OEta qui suivait plus au sud une direction semblable à celle des monts Cambuniens, et s'étendait de l'ouest à l'est, depuis le Pinde jusqu'à la mer entre la Grèce du Nord et la Grèce centrale ². Le troisième de ces

ne l'inventèrent pas après coup; il était trop récent et avait dû trop vivement frapper les esprits pour n'être pas dans la mémoire de l'armée tout entière, et cependant le discours de Mardonius n'y fait aucune allusion. Au lieu de dire : « nous avons été à Delphes, mais, frappés » par la colère du dieu, nous avons respecté son sanctuaire, » il dit tout simplement : « nous » ne dirigerons pas notre marche vers ce temple; nous n'entreprendrons pas de le piller... » comme si rien de semblable n'avait encore été entrepris.

¹ DIODORE, XI, 4.

² C'est la limite actuelle du royaume de Grèce, tel qu'il est constitué de notre temps.

boulevards défendait l'entrée de la Grèce méridionale, c'est-à-dire de la presqu'île du Péloponèse; c'était l'isthme de Corinthe avec les monts Onéiens qui le ferment ¹. Ces trois barrières avaient, pour ainsi dire, chacune une porte par laquelle on les traversait, et devant laquelle l'ennemi pouvait être aisément arrêté. Celle des monts Cambuniens, donnant accès de Macédoine en Thessalie, était le défilé de Tempé, cette étroite et célèbre vallée, tant chantée par les poètes anciens, qu'arrosait le Pénée et qui se trouvait encaissée entre les rochers escarpés de deux montagnes d'une grande élévation, l'Olympe d'un côté, l'Ossa de l'autre ². L'OËta avait le célèbre défilé des Thermopyles, dont nous parlerons un peu plus bas. L'isthme de Corinthe possédait à son tour une gorge étroite qui courait à travers ses montagnes. Il y avait de plus, pour tourner une partie des hauteurs de cet isthme, un sentier qui longeait la mer Saronique, sur les flancs des rochers Scironiens. Cette espèce de corniche ou saillie fort étroite formait une voie des plus dangereuses; les flots l'avaient tellement minée par dessous qu'elle semblait suspendue entre la mer et le ciel ³. Le défilé de Tempé et celui des Thermopyles pouvaient aussi être tournés. Ni les monts Cambuniens, ni l'OËta n'étaient complètement impraticables même à une armée ⁴; mais l'une et l'autre de ces deux chaînes sauvages et abruptes, étaient très-difficiles à gravir et à descendre, et présentaient par conséquent de grands avantages à la défense, pourvu qu'elle disposât des forces nécessaires pour en disputer le passage. Ces positions pouvaient aussi être tournées par mer, si la côte n'était pas

¹ POUQUEVILLE, *Voyage en Grèce*; vol. 4, ch. CX, p. 135. — STRABON, VIII, p. 380.

² Tite-Live (XLIV, 6) dit que le défilé de Tempé offre à droite et à gauche d'affreux précipices, que, pendant l'espace de 5 milles, il est si étroit, qu'à peine un cheval chargé peut y passer, et que, vers le milieu, il est tellement resserré que 10 hommes armés peuvent aisément le défendre.

³ SPON, *Voyage d'Italie en Grèce*; vol. II. — CHANDLER, *Travels in Greece*; ch. 44. L'empereur Adrien fit plus tard élargir ce chemin qui se dégrada de nouveau après lui (CHANDLER et SPON; *ibidem*).

⁴ Hérodote (VII, 128 et 175) nous apprend que les Perses franchirent les monts Cambuniens près de Gonnos. Trois siècles plus tard, les Romains, dans leur guerre contre Persée, roi de Macédoine, passèrent de Thessalie en Macédoine, en traversant du sud au nord les mêmes montagnes qui étaient mal gardées (TITE-LIVE, livre XLIV, 2). Les hauteurs du mont OËta furent également traversées, non-seulement par les Perses, mais par les Gaulois qui envahirent la Grèce au III^e siècle avant notre ère. (PAUSANIAS, X, 22.)

suffisamment gardée. Sous ce dernier rapport, les Thermopyles avaient cette supériorité que le littoral au sud de ce défilé longeait le détroit qui sépare l'Eubée du continent, et que, par conséquent, il était aisé d'en défendre l'accès à l'ennemi et de l'empêcher d'y opérer un débarquement.

Sous l'influence commune d'un profond sentiment de nationalité, la population grecque n'eût pas hésité à réunir ses forces pour défendre successivement ces trois barrières. Personne, si le pays avait eu quelque élan général de patriotisme, n'eût songé à en abandonner une seule. Si au moins Lacédémone, à qui le rang qu'elle avait parmi les États grecs donnait tant d'autorité morale, avait pris une attitude ferme et décidée; si elle avait activement secondé Athènes, qui, sans autre allié puissant, devait surtout se préoccuper des besoins de la flotte; si elle avait accompli alors l'effort énergique auquel elle ne se décida qu'une année plus tard, quand les Perses n'avaient plus que le Péloponèse à soumettre; si, comme alors, elle avait mis sur pied, avec ses alliés du Péloponèse, une armée de 78,000 hommes, elle eût exercé une action profonde sur le moral du pays. Dans tous les États elle eût trouvé au moins un parti qui se serait joint à elle et dont elle aurait accru l'influence. Bien des hésitations auraient cessé. Les sentiments généreux auraient repris le dessus. On aurait rougi des trahisons et des lâchetés, et le pays tout entier eût pu être préservé des désastres de l'invasion. Malheureusement Sparte, tiraillée par son oligarchie aux vues mesquines, ne sut pas s'élever résolument, dès le début, à la hauteur de sa mission. Athènes n'était, ni par ses antécédents, ni par ses alliances, ni par la force dont elle disposait, en mesure de remplir le même rôle sur terre.

On se mit en rapport avec la Thessalie. Les dispositions de cet État avaient une importance extrême à cause de sa position géographique au nord de la Grèce entière. Les Thessaliens n'avouèrent pas les relations qui s'étaient déjà établies entre eux et les Perses; ils attribuèrent leurs hésitations à l'abandon où ils craignaient qu'on ne les laissât à l'approche de l'armée envahissante, et déclarèrent à l'assemblée de l'isthme de Corinthe, qu'ils défendraient le passage de l'Olympe, si on leur envoyait des troupes considérables, mais que, dans le cas contraire, ils traiteraient avec le roi ¹.

¹ HÉRODOTE, VII, 172.

C'était le moment, pour l'assemblée de Corinthe, de frapper un grand coup, si elle voulait relever les dispositions du Nord et du Centre, s'assurer surtout les deux États les plus importants, la Thessalie et la Béotie. Elle ne sut prendre qu'une mesure trop restreinte pour agir vivement sur les esprits. Elle décida, au moment où Xerxès allait passer l'Hellespont, que 10,000 hommes se rendraient en Thessalie¹ pour défendre la frontière. C'était avec des forces bien autrement considérables qu'il eût fallu débiter; alors seulement on eût pu espérer de voir l'armée grossir dans sa marche vers le Nord, et atteindre les plus imposantes proportions avant d'être parvenue à sa destination.

Cette armée, dans laquelle le spartiate Événétus commandait les Péloponésiens et Thémistocle les Athéniens, fut transportée par mer, au sud de la Thessalie qu'elle traversa pour aller prendre position au pied du mont Olympe, sur la frontière de la Macédoine. Elle y resta peu de jours et n'y attendit pas l'ennemi. Par une résolution subite, elle se retira, retraversa la Thessalie, n'alla pas même prendre possession des Thermopyles, mais se rembarqua au port par lequel elle était arrivée et retourna à l'isthme de Corinthe.

Le fait, si grave par ses conséquences, de la rentrée de cette armée et de l'abandon de la défense de la frontière septentrionale de la Grèce, n'est pas suffisamment expliqué par Hérodote. Cet auteur nous apprend que des envoyés d'Alexandre de Macédoine, secrètement amis des Grecs, vinrent leur faire connaître les immenses forces de terre et de mer de l'ennemi et les persuader qu'ils ne pourraient tenir contre lui². Il ne croit pas cependant que ce fût là la cause réelle de leur retraite; il l'attribue à la découverte qu'ils firent qu'il y avait, pour entrer en Thessalie, un second passage, celui de la haute Macédoine, que plus tard les Perses choisirent en effet. Il est peu vraisemblable, sans doute, que les Grecs eussent besoin des révélations d'Alexandre pour connaître les proportions formidables de l'armée des Perses, mais il n'est pas plus à croire qu'ils ignorassent que plusieurs passages conduisaient de Macédoine en Thessalie. Ce que la vue des lieux et les

¹ HÉRODOTE, VII, 175.

² *Ibidem.*

confidences d'Alexandre purent leur apprendre, c'est que leurs forces étaient trop peu considérables pour défendre toute la partie de la frontière par où l'ennemi avait chance de pénétrer ; que les Thessaliens, plus favorables aux Perses qu'on ne l'avait pensé, leur seraient d'un faible secours ; qu'on pouvait avoir à craindre, sur les derrières de l'armée, un soulèvement de leur part, aidé peut-être de l'appui des Béotiens et d'un débarquement de l'ennemi ¹. La retraite de l'armée alliée a pu avoir une autre cause encore. Il ne serait pas impossible qu'il y eût eu à Sparte, depuis son départ, quelques changements dans la situation des partis, et que le parti oligarchique, porté pour le système de la défense restreinte, eût pris tout à fait le dessus. Le retour de l'armée jusqu'à l'isthme même, et ce qui se passa plus tard pour la garde des Thermopyles, semble confirmer cette supposition.

Tandis que la défense de la frontière de terre s'annonçait sous des auspices si peu favorables, une mesure importante avait été prise pour la défense maritime. A la différence de ce qui avait eu lieu lors de la première invasion, on se disposa à disputer à la flotte ennemie l'accès de la Grèce. C'est, suivant toute apparence, à Thémistocle que fut due cette ligue maritime, dans laquelle entrèrent Athènes, Sparte avec cinq autres États du Péloponèse, Mégare, les îles d'Égine et d'Eubée et quelques-unes des Cyclades ². La flotte des alliés grecs compta 378 trirèmes. Athènes, par le développement qu'elle avait donné à sa marine, tenait dans cette ligue la place la plus importante ; le nombre de ses vaisseaux était de 180. Elle en prêta 20 autres à Chalcis d'Eubée qui en fournit les équipages. Égine et Corinthe, les plus puissantes sur mer après Athènes, n'y figurèrent pas pour le quart de ce nombre. Le contingent de Sparte ne dépassa pas 16 trirèmes ³.

¹ « Apprenant, dit Diodore, que les Thessaliens et la plupart des villes grecques qui se trouvaient sur la route de l'armée ennemie avaient accordé aux envoyés de Xerxès la terre et l'eau, on désespéra de pouvoir défendre le passage et la garde de Tempé se retira. » — DIODORE, XI, 2. — Plutarque (*Vie de Thémistocle*) dit qu'on ne soupçonnait pas la Thessalie d'avoir embrassé le parti des Perses quand on y envoya une armée pour garder la vallée de Tempé.

² Les Locriens Opuntiens envoyèrent aussi, avant l'invasion de leur pays, un petit nombre de vaisseaux à 50 rames. Parmi les États de l'ouest, on finit par s'adjoindre Ambracie et Leucade. Crotona envoya un seul vaisseau.

³ Hérodote nous donne l'énumération des membres de cette ligue et le nombre des vaisseaux

La flotte des Perses, comme nous l'avons dit, se composait de 1,207 tri-rèmes. Dans ce nombre, les Phéniciens, qui étaient les meilleurs navigateurs, en avaient 300; les Égyptiens 200; les Cypriens 150; les Ciliciens, Pamphyliens et Lyciens 180; les Ioniens, Doriens, Éoliens, Cariens, Hellespontins et autres peuples des bords du Pont-Euxin, 377¹.

Les Grecs n'avaient donc pas le tiers des vaisseaux de leurs ennemis. Mais on pouvait espérer ébranler la fidélité de tout ce que leur flotte comptait de

de chacun d'eux. Ce curieux détail nous fait connaître l'importance maritime des divers États grecs.

Voici le tableau de la flotte grecque qui figura dans l'Artémisium :

	Trirèmes	Vaisseaux à 50 rames.		Trirèmes.	Vaisseaux. à 50 rames.
Les Athéniens	127	»	REPORT.	222	»
Les Corinthiens	40	»	Les Éginètes	18	»
Les Sicyoniens	12	»	Les Chalcidiens	20	»
Les Lacédémoniens	10	»	Les Érétriens	7	»
Les Épidauriens	8	»	Les Styréens	2	»
Les Trézéniens	5	»	L'île de Céos	2	2
Les Mégariens	20	»	Les Locriens Opuntiens	»	7
A REPORTER.	222	»	EN TOUT.	274.	9

Un peu plus tard à Salamine, voici quelle fut la composition définitive de la flotte grecque :

	Trirèmes.	Vaisseaux à 50 rames.		Trirèmes.	Vaisseaux à 50 rames.
Les Athéniens	180	»	REPORT.	358	»
Les Corinthiens	40	»	Les Styréens	2	»
Les Sicyoniens	15	»	L'île de Céos	2	2
Les Lacédémoniens	16	»	— de Naxos.	4	»
Les Épidauriens	10	»	— de Cythnos.	1	1
Les Trézéniens	5	»	— de Mélos.	»	2
Les Hermionéens	3	»	— de Siphnos	»	1
Les Mégariens	20	»	— de Sériphos	»	1
Les Éginètes	42	»	Les Ambraciates	7	»
Les Chalcidiens	20	»	Les Leucadiens	3	»
Les Érétriens	7	»	Les Crotoniates	1	»
A REPORTER.	358	»	EN TOUT.	378	7

HÉRODOTE, VIII, 1, 2; 43-49.

A l'époque où la flotte se trouvait à l'Artémisium, une partie des vaisseaux de la ligue était restée dans le port de Trézène, en face d'Égine, sur la mer Saronique, sans doute pour veiller à la sûreté de cette mer et à celle des côtes du Péloponèse. A Salamine cette partie navale des alliés était réunie au reste de la flotte. HÉRODOTE, VIII, 42.

¹ HÉRODOTE, VII, 89-96. Sur tous ces vaisseaux, il y avait pour le combat des hommes de guerre, Perses, Mèdes ou Saces.

Grecs d'Asie ou des îles, et c'était, comme on vient de le voir, une partie importante des forces navales de la Perse. On pouvait d'ailleurs attendre l'ennemi derrière l'Eubée, derrière Salamine, ou dans quelque autre position favorable qui lui ferait perdre une partie des avantages de cette supériorité numérique.

Il semble naturel qu'Athènes eût des prétentions au commandement d'une flotte à l'armement de laquelle elle avait pris une part si grande, que sans elle on n'eût pas pu songer à l'organiser; mais la majorité des membres de la ligue se composait de Péloponésiens ou de Doriens, et cette fraction avait fourni les trois quarts des vaisseaux qui n'étaient pas athéniens. C'étaient les alliés naturels de Sparte. Se soumettre au commandement d'un État qui n'était ni du Péloponèse, ni Dorien, eût été une grande innovation; ils s'y montrèrent fort opposés. Athènes, qui n'avait pas encore songé à disputer à Sparte son ancien rang, eut la sagesse de renoncer à ses prétentions et de laisser le commandement à un État dont le contingent était onze fois moindre que le sien.

Au dire de Plutarque, l'avis de Thémistocle était de se porter au-devant de la flotte ennemie aussi loin qu'on le pourrait. Arrêter cette flotte avant qu'elle fût parvenue à la hauteur de la Grèce, c'était en effet préserver le pays entier du fléau de l'invasion. Cette effroyable multitude d'hommes ne pouvait vivre sans le secours des vaisseaux de transport que convoyait la flotte de guerre. Thémistocle, en proposant ce parti, comptait, sans doute, profiter de quelque parage où l'ennemi ne pourrait déployer toutes ses forces; peut-être voulait-il l'attendre dans un des golfes de la Chalcidique, au débouché du canal de l'Athos, que les vaisseaux de l'ennemi devaient traverser. Mais si ce projet pouvait convenir à l'esprit hardi et entreprenant des Athéniens, il devait répugner à la politique routinière et hésitante des Spartiates, chez lesquels un parti puissant tendait toujours à concentrer la défense dans le Péloponèse et dans les eaux qui le baignent. Aussi fut-il abandonné, comme l'avait été l'idée de défendre la frontière septentrionale de la Grèce par une armée de terre. Il est probable que les deux projets faisaient partie d'un même plan. Pour se défendre au Nord, derrière la chaîne des monts Cambuniens, il était indispensable d'empêcher l'ennemi de débarquer

sur les derrières en l'éloignant de la côte de Thessalie; comme pour se défendre derrière l'OËta, il fallait préserver d'un débarquement le rivage de la Locride et de la Béotie. L'assemblée de Corinthe fit ce que font souvent les assemblées délibérantes dans les circonstances difficiles : elle n'adopta ni l'avis de ceux qui voulaient couvrir la Grèce entière, en se portant au-devant de l'ennemi à la frontière septentrionale de Thessalie et dans la mer de Macédoine, ni l'opinion entièrement opposée qui aurait laissé envahir sans résistance tout le territoire en dehors du Péloponèse; il s'y forma une majorité pour le parti intermédiaire, qui consistait à défendre les Thermopyles ¹. On abandonnait ainsi la Thessalie et l'on restreignait la défense à la Grèce centrale et méridionale.

Les Thermopyles étaient situées tout au bord du golfe Maliaque, dans la partie orientale de la Locride, au Nord de la Béotie, et à peu près en face de cette extrémité de l'île d'Eubée que formait le promontoire de Cénéé ². Le défilé était resserré entre le bord marécageux de la mer et les rochers à pic d'une des plus hautes montagnes de la chaîne de l'OËta qu'elle terminait de ce côté ³.

Les Thermopyles, que, sur les lieux, on appelait aussi les Pyles, c'est-à-dire les portes ⁴, devaient leur nom à une source d'eau thermale qui s'y rencontrait et à deux rétrécissements qui en fermaient, en quelque sorte, les issues : l'un près du bourg d'Anthéla, l'autre à l'extrémité opposée, non loin du bourg d'Alpénus. Sur ces deux points du défilé, deux chars ne pouvaient ni se croiser, ni rouler de front. On pouvait donc avec peu de troupes empêcher l'ennemi de traverser l'OËta par cette voie; mais il fallait disposer de forces suffisantes pour le repousser des hauteurs et l'empêcher de passer à côté du défilé et de se jeter sur les derrières de ceux qui le défendaient. Ce qui ajoutait, comme nous l'avons dit, à la force de cette position, c'est que la côte au Sud étant baignée par un bras de mer très-étroit, on pouvait aisé-

¹ HÉRODOTE, VII, 175.

² STRABON, livre IX, 426.

³ Cette montagne est appelée *Anopée*, par HÉRODOTE (VII, 216), *Callidrome*, par STRABON (IX, 428) et par TITE-LIVE (XXXVI, 15).

⁴ HÉRODOTE, VII, 201.

ment empêcher l'ennemi d'y débarquer des troupes pour prendre le défilé à revers. Aussi l'assemblée de Corinthe, en prenant le parti de défendre les Thermopyles, décida-t-elle en même temps que l'armée navale appuierait l'armée de terre et irait mouiller dans les eaux de l'Artémisium¹. Le canal de l'Artémisium emprunte son nom à un point du rivage de l'Eubée où avait été élevé un temple à Diane. La côte de la Grèce au Sud de la Thessalie rentre brusquement, comme si la mer avait enlevé au littoral de la Béotie et de l'Attique un triangle allongé, dont la base ou le plus petit côté est tourné vers le Nord, et dont la partie la plus effilée s'étend vers le Sud. L'île d'Eubée remplit en grande partie cet espace triangulaire, mais en laissant entre elle et le continent un bras de mer étroit qui baigne les deux côtés du triangle à l'Ouest et au Nord de l'île. Au point où ces deux côtés se rencontrent, le bras de mer fait un coude et change de direction comme la côte elle-même. Celle des deux parties qui baigne la côte septentrionale de l'île est le canal de l'Artémisium qui sépare l'Eubée de la Thessalie; l'autre est l'Euripe. Près du coude qu'elles forment entre elles, le golfe Maliaque fait une échancrure dans le territoire de la Locride, entre la Thessalie et la Béotie. Le passage des Thermopyles est situé sur le rivage de ce golfe. On ne peut donc approcher des Thermopyles par mer qu'en traversant l'Artémisium de l'Est à l'Ouest, ou l'Euripe du Sud au Nord; et il suffisait à la flotte grecque, dans cette position, de garder l'entrée de ces deux détroits. De l'Artémisium, elle pouvait entretenir, à travers le golfe Maliaque, les communications les plus faciles avec les Thermopyles; un petit nombre de vaisseaux légers suffisait à ce service².

La partie de la décision de l'assemblée de Corinthe qui concernait la flotte fut exécutée, grâce à l'influence que donnaient aux Athéniens le nombre de leurs vaisseaux et le mérite reconnu de Thémistocle. Mais ils n'y réussirent pas sans avoir à lutter contre le mauvais vouloir des Péloponésiens et de leur chef Eurybiade, qui voulait se retirer à l'isthme. Heureusement les Eubéens, qui avaient subi dix ans auparavant les désastres de l'invasion, payèrent Thémistocle pour retenir la flotte près de leur île et lui donnèrent

¹ HÉRODOTE, VII, 175. — DIODORE, XI, 4.

² HÉRODOTE, VIII, 21.

le moyen d'acheter Eurybiade, le commandant spartiate de la flotte, et Adimante qui était à la tête des Corinthiens ¹.

L'autre partie de la décision de l'assemblée de Corinthe, la défense des Thermopyles par terre, dépendait presque exclusivement des Péloponésiens, et, par conséquent, de Sparte. La flotte paraît avoir, dans ce moment, absorbé toutes les forces des Athéniens. Sparte, de qui dépendait ainsi toute la défense de terre, usa déplorablement de sa prépondérance, et ne sut pas se tenir à la hauteur du rang où elle s'était élevée pendant le siècle précédent. Le parti qui ne voulait défendre que le Péloponèse, finit évidemment par y prédominer, et la décision de l'assemblée de Corinthe fut éludée. On a allégué en faveur de Sparte et des Péloponésiens que ceux-ci étaient retenus par les jeux Olympiques qui avaient lieu en effet cette année (480 avant J.-C.), et ne furent pas suspendus malgré la gravité des circonstances, et que les Spartiates étaient empêchés également par leurs fêtes Carnéennes. Des forces considérables, d'après Hérodote ², devaient, après les jeux, suivre la faible avant-garde qu'on envoya d'abord. Vaines excuses : Sparte avait eu tout le temps de rassembler des troupes avant les fêtes. Déjà bien antérieurement, une armée avait été envoyée en Thessalie. L'année suivante, quand enfin Sparte se décida à faire un effort sérieux, elle sut bien mettre sur pied des forces considérables. La vérité est, croyons-nous, que le malheureux roi Léonidas, qui sans doute ne partageait pas la politique lâche de l'oligarchie, se dévoua et fut sacrifié par elle : là est le mot de cette énigme historique. Léonidas ne parvint à réunir dans le Péloponèse que 3,100 hommes ³, parmi lesquels 300 Spartiates, et quelques ilotes peut-être pour toute la Laconie ⁴. C'étaient sans doute 300 hommes qui lui étaient personnellement dévoués. Dans cette troupe se trouvaient en outre 2,100 de ces Arcadiens, parmi lesquels Cléomène exilé avait trouvé un appui contre l'oligarchie de

¹ Hérodote dit que Thémistocle reçut 50 talents des Eubéens et qu'il en donna 3 à Eurybiade et 5 à Adimante pour les retenir (VIII, 4-5).

² HÉRODOTE, VII, 206.

³ *Idem*, VII, 202.

⁴ D'après Hérodote et Pausanias. Diodore ajoute 700 Laconiens. Deux passages d'Hérodote (VII, 229; VIII, 25) donneraient lieu de croire qu'un petit nombre d'ilotes accompagnèrent les Spartiates.

Sparte ¹. Que Léonidas et ses compagnons soient partis de Sparte comme des volontaires dont l'enthousiasme généreux protestait contre la politique des Éphores et de la majorité du Sénat, ou qu'ils aient cru servir d'avant-garde à une armée plus considérable qui devait les rejoindre, ils furent honteusement abandonnés ². Quand ils furent sur les lieux, ils reconnurent qu'ils étaient trop peu nombreux pour défendre la position contre l'ennemi qui s'avançait ³. Ils envoyèrent des courriers dans le Péloponèse à toutes les villes alliées de Sparte, pour demander des renforts; mais ce fut en vain: ils n'en obtinrent pas. Alors les Péloponésiens voulurent se retirer du défilé; mais les Phocidiens et les Locriens s'étaient compromis pour la cause commune; on résolut de ne pas les abandonner.

Ce ne fut en réalité que leur petit nombre qui perdit les défenseurs des Thermopyles. Il n'est pas vrai qu'ils ignorassent l'existence du sentier par lequel on pouvait les tourner, car les Phocidiens furent placés sur le haut de la montagne pour le garder ⁴, mais ils ne purent résister aux forces supérieures de l'ennemi. Xerxès chargea de s'emparer des hauteurs le corps d'élite des Perses appelé les *Immortels* ⁵, un de ceux qui, dans les deux journées précédentes, avaient vainement essayé d'emporter le défilé. Les Phocidiens n'étaient que 1,000 ⁶; 10 mille hommes composaient le corps des *Immortels* ⁷.

¹ On y comptait aussi 400 Corinthiens, 200 Phliasiens et 80 Mycénéens. En dehors du Péloponèse, il s'y joignit 1,000 Phocidiens, 700 Thespiens, 400 Thébains, qu'Hérodote regarde comme des otages, et Diodore, ce qui paraît plus vraisemblable, comme appartenant au parti contraire aux Perses. Un certain nombre de Locriens Opuntiens se trouvèrent aussi avec Léonidas. Hérodote n'en détermine pas le chiffre. Diodore l'évalue à 1,000 et Pausanias à 6,000, se fondant sur ce qu'Hérodote dit qu'ils vinrent de toutes les parties de la Locride; mais si les forces des Locriens avaient été si importantes, on peut croire qu'Hérodote les eût autrement mentionnées. Strabon dit d'ailleurs que Léonidas n'avait reçu des peuples voisins des Thermopyles qu'un petit nombre de troupes.

² Ne serait-ce pas à cette époque qu'on obtint de la Pythie l'oracle rapporté plus haut, qui faisait dépendre le salut de Sparte de la mort d'un de ses deux rois? L'histoire de Léonidas offrirait-elle ce trait de ressemblance avec celle de Codrus?

³ HÉRODOTE, VII, 207.

⁴ *Idem*, VII, 212, 218.

⁵ *Idem*, VII, 215.

⁶ *Idem*, VII, 205.

⁷ *Idem*, VII, 85.

Suivant Justin et Diodore, les troupes qui accomplirent l'ordre de Xerxès s'élevaient même à 20 mille hommes ¹.

Déjà depuis deux jours on en était venu aux mains dans le défilé. Xerxès y avait envoyé successivement plusieurs détachements de ses meilleures troupes, des Mèdes et des Perses, que pouvaient exalter le souvenir de la mort de leurs proches à Marathon. Les Grecs avaient été attaqués par eux avec une grande vigueur, mais, pendant deux jours, les assaillants furent repoussés les uns après les autres. Ce fut dans la nuit de la deuxième à la troisième journée que Léonidas reçut la fatale nouvelle que les Phocidiens n'avaient pu défendre les hauteurs; que, de ce côté, le passage était forcé, et que, dans quelques heures, les Perses auraient tourné le défilé et se trouveraient sur les derrières des Grecs. On tint immédiatement conseil : plusieurs des alliés émirent l'avis de se retirer; d'autres le combattirent. Léonidas, résolu de mourir à son poste, laissa partir les uns, congédia les autres, et ne garda avec lui que les 300 Spartiates, les 700 Thespiens et les 400 Thébains. Il n'attendit pas que les troupes qui étaient en marche pour le tourner fussent descendues de la montagne. Marchant vers l'autre issue du défilé, il s'avança, pour la première fois, au delà de la partie la plus étroite, à la rencontre du corps d'armée qui approchait de ce côté sous le commandement de Xerxès. Les Grecs se jetèrent sur l'ennemi en désespérés, et lui firent éprouver de grandes pertes. Deux frères de Xerxès y périrent ².

Après des prodiges de valeur, Léonidas succomba aussi. L'action recommença avec une violence nouvelle autour de son corps. Quatre fois déjà les Grecs avaient repoussé les Barbares. Ils étaient parvenus à enlever le corps de leur roi et l'avantage leur restait, quand les troupes qui avaient franchi la montagne parurent à l'autre extrémité du défilé. Les Spartiates

¹ JUSTIN, liv. II, 11, et DIODORE, liv. XI, 7.

Suivant PAUSANIAS (liv. X, 22) ce n'est pas par le sentier très-escarpé au-dessus de Trachine que passèrent les Perses, comme le dit Hérodote, mais par un second chemin praticable pour une armée et traversant le pays des Ænians. C'est par là aussi, suivant le même auteur, que Brennus mena une armée de 40 mille Gaulois pour tourner le défilé des Thermopyles.

² Hérodote évalue la perte totale de l'armée de Xerxès aux Thermopyles à 20 mille hommes (VIII, 24).

firent face alors à ces nouveaux adversaires ; ils s'en rapprochèrent, serrés les uns contre les autres, et allèrent se placer avec les Thespiens sur une éminence à l'entrée du passage ; ils s'y maintinrent jusqu'au moment où les ennemis, qui s'étaient rejoints des deux extrémités du défilé, les entourèrent, et, de tous les côtés à la fois, les écrasèrent sous leurs traits ¹.

Le dévouement de Léonidas et de ses soldats, s'il n'arrêta pas l'invasion, n'a été perdu ni pour Sparte, ni pour la Grèce. Il jeta un tel éclat sur leur patrie, qu'on a oublié qu'elle les avait abandonnés, et que, s'ils succombèrent, c'était pour n'être pas soutenus par leurs concitoyens. Les hommes n'assistent pas en vain à de pareils spectacles. S'il est permis de croire que l'héroïsme des Thermopyles s'inspira de celui de Marathon, Salamine, à son tour, procède des Thermopyles. Platée et Mycale vinrent continuer cette généreuse filiation qui ne s'arrêta pas là ; elle s'est étendue d'âge en âge à bien des hauts faits, que ni la distance des temps, ni celle des lieux, n'ont pu soustraire à sa féconde influence.

Une fois que les Perses se furent rendus maîtres du passage des Thermopyles, la Grèce septentrionale et centrale presque tout entière se prononça ouvertement pour eux. En dehors du Péloponèse et de l'Attique, il n'y eut plus à en excepter que Mégare, la Phocide, et les deux villes béotiennes de Platée et de Thespie ².

Tant que le défilé avait été au pouvoir des Grecs, leur flotte s'était tenue dans l'Artémisium. L'or de l'Eubée avait, comme nous l'avons dit, triomphé des mauvaises dispositions des Péloponésiens, et tout débarquement de l'ennemi au sud des Thermopyles avait été impossible. Vainement les Perses avaient-ils tenté d'entrer dans l'Euripe, par son extrémité méridionale, et de prendre la flotte grecque à revers : ils n'y avaient pas réussi. De part et d'autre, il y avait eu des pertes ; et une tempête qui survint en fit subir de très-considérables aux Perses.

¹ Les Thébains n'avaient pas suivi les Spartiates et les Thespiens dans le dernier mouvement ; ils s'étaient rendus à l'ennemi en invoquant les services de Thèbes.

² La Mégaride, qui était Dorienne, suivait naturellement le Péloponèse auquel elle touchait. C'était par haine de la domination de Thèbes que Platée et Thespie s'étaient rangées du côté des Athéniens. Hérodote nous apprend (VIII, 50) que ce fut également par haine des Thessaliens que les Phocidiens embrassèrent ce parti. Plus tard les Perses les forcèrent à combattre avec eux.

Désormais il n'y avait plus rien à faire pour la flotte grecque à l'Artémisium. Elle quitta sa position derrière l'Eubée et, se rapprochant du Péloponèse et d'Athènes, elles entra dans le golfe Saronique, où elle s'arrêta près de Salamine.

L'île de Salamine, située en avant d'Éleusis, ferme en quelque sorte, de ce côté, le fond de la mer Saronique en s'étendant de l'Attique à la Mégaride. La langue étroite qu'elle projette du côté de l'Attique n'en est séparée que par un canal d'environ 400 mètres, au Nord-Ouest du Pirée; du côté opposé, elle s'étend vers un promontoire de la Mégaride dont elle n'est séparée non plus que par un canal fort étroit. Derrière l'île, d'un de ces détroits à l'autre, le beau golfe d'Éleusis, avec ses eaux tranquilles, entouré de montagnes de tous côtés, a toute l'apparence d'un lac et n'est accessible que par les deux canaux sinueux et profonds dont nous venons de parler. C'était une position excellente à un double titre : l'ennemi ne pouvant y déployer ses forces, y perdait l'avantage de la supériorité numérique de sa marine; en second lieu, la flotte grecque restait ainsi en rapport immédiat avec l'Attique par le golfe d'Éleusis. Mais, pour cela, il fallait que les Grecs demeurassent en possession de l'Attique, et, par conséquent, que les Péloponésiens sortissent de l'isthme pour empêcher l'ennemi de pénétrer jusqu'à Athènes. Une fois que les Perses étaient maîtres de l'Attique, la position de Salamine n'offrait plus qu'un de ces deux avantages. La flotte cessait d'être en communication avec les troupes de terre; les équipages n'avaient plus de retraite en cas de défaite, ni de moyen de se ravitailler si la flotte était bloquée et jugeait ne pas devoir accepter le combat.

Les Athéniens croyaient que les Spartiates, qui n'étaient pas arrivés à temps pour soutenir Léonidas aux Thermopyles, étaient en marche avec toutes leurs forces pour arrêter l'ennemi en Béotie et prévenir l'invasion de l'Attique; mais ils apprirent que les troupes n'avaient pas dépassé l'isthme de Corinthe, que les Péloponésiens, ne songeant qu'aux intérêts de leur presque-île, s'occupaient de fermer l'isthme d'une muraille, sans s'inquiéter du sort du reste de la Grèce¹. Ils descendirent de leurs vaisseaux, allèrent à

¹ HÉRODOTE, VIII, 40.

Athènes prendre à la hâte toutes les mesures nécessaires pour mettre en sûreté leurs femmes et leurs enfants. Ils les envoyèrent à Trézène, à Égine et à Salamine ; puis, sans se laisser abattre par la dure extrémité à laquelle venait de les réduire l'inaction des troupes de terre de leurs alliés, ils retournèrent à la flotte.

Leurs déboires n'étaient pas épuisés. Les Péloponésiens ne tardèrent pas à vouloir de nouveau que la flotte se retirât près de l'isthme de Corinthe, où leurs troupes de terre s'étaient rassemblées. Ils désiraient que leurs deux armées de terre et de mer s'appuyassent l'une l'autre et que, en cas de défaite, les équipages des vaisseaux trouvassent un refuge dans le Péloponèse. Il devint plus difficile encore de les retenir quand l'armée ennemie se fut avancée par terre jusque dans l'Attique, et qu'Athènes ayant été prise, après les efforts désespérés d'un petit nombre de pauvres citoyens réfugiés dans l'Acropole, on aperçut, de la flotte, l'incendie de cette citadelle et du temple de Minerve qu'elle renfermait.

Thémistocle usa de toute son influence pour que la flotte attendit l'ennemi dans le lieu resserré où elle se trouvait. Rien ne pouvait compenser l'avantage d'une position qui empêchait les Perses de tirer parti de la supériorité de leurs forces navales. Mais le général athénien ne parvenait pas à faire prévaloir son avis ; on prit même la résolution contraire. Il renouvela ses efforts ; représenta que si l'on s'éloignait, une partie des alliés, dont on abandonnait ainsi la défense, allaient nécessairement se retirer et retourner chez eux. Toutes ses instances demeurant sans effet, il en vint à menacer de se retirer lui-même avec les vaisseaux d'Athènes, qui formaient la moitié de la flotte, et de faire voile vers l'Italie¹. Ce moyen fit plus d'impression que les autres, et l'assemblée revint de sa première décision. Mais ce n'était pas tout : on apprit bientôt que l'armée ennemie venait de se mettre en marche pour le Péloponèse. Cette nouvelle causa une émotion si vive, que Thémistocle, désespérant de l'emporter désormais par la persuasion, résolut d'avoir recours à un expédient extrême. Il manda à Xerxès qu'il se décidait à embrasser sa cause, que, voulant lui rendre un premier service, il avait à lui faire savoir

¹ Pour y fonder une colonie à Siris. — HÉRODOTE, VIII, 62.

que la discorde régnait parmi les alliés, qu'une grande partie de la flotte était sur le point de lui échapper, et que leurs divisions rendaient les Grecs incapables de résistance. Xerxès n'eut pas plutôt reçu l'information, qu'il résolut de la mettre à profit sans retard. Il était nuit quand elle lui parvint; dès le point du jour, ses vaisseaux ayant, des deux côtés de l'île de Salamine, fermé le passage à la flotte grecque, celle-ci ne put plus songer à la retraite et se vit forcée d'accepter la bataille dans le détroit où elle se trouvait entre Salamine et l'Attique.

La flotte grecque se composait alors de 378 trirèmes, dont 180 étaient montées par les Athéniens. Les États du Péloponèse n'en avaient tous ensemble que 89. Des autres États du continent grec, la Mégaride et Ambracie y étaient seules représentées, l'une par 20 vaisseaux, l'autre par 7. De toutes les îles grecques, Égine, l'Eubée, Leucade et 6 des Cyclades faisaient seules partie de la ligue.

Nous ne connaissons pas aussi exactement l'état de la force navale des Perses dans ce moment. Leur flotte, qui s'élevait, au départ de l'Asie, à 1207 vaisseaux¹, devait avoir été réduite de plus de moitié par les combats de l'Artémisium et par deux tempêtes successives qu'elle eut à subir. Car, suivant Hérodote, 400 vaisseaux² furent détruits par la première tempête et 200³ périrent contre les écueils de l'Eubée. Cet écrivain croit, à la vérité⁴, que les pertes des deux armées de terre et de mer furent compensées par les peuples qui s'y adjoignirent à mesure qu'elles avançaient, mais il est difficile de croire qu'une perte de 600 vaisseaux ait pu être ainsi réparée⁵. Plutarque dit que 200 vaisseaux de la flotte des Barbares furent envoyés pour occuper le détroit entre Salamine et la Mégaride. Ces vaisseaux, n'ayant pris aucune part à la bataille, diminuèrent d'autant le nombre de ceux qui luttèrent contre les Grecs.

Les Athéniens formaient l'aile gauche de la flotte grecque, et avaient en

¹ HÉRODOTE, VII, 89.

² *Idem*, VII, 190.

³ *Idem*, VIII, 7 et 15.

⁴ *Idem*, VIII, 66.

⁵ Il dit ailleurs (VII, 185) que les villes grecques de Thrace et des îles voisines amenèrent 120 vaisseaux.

face d'eux les Phéniciens, qui étaient les marins les plus habiles de l'ennemi. A l'autre aile, le rôle important appartenait, d'un côté, aux Éginètes, et, du côté des Perses, aux Ioniens. Ce fut aux deux ailes que se passa la partie principale de l'action. Bien que quelques-uns des Grecs d'Asie, cédant aux suggestions de Thémistocle, combattissent mollement, que d'autres d'entre eux se dégageassent même de la flotte des Perses pendant la bataille, ce fut là néanmoins que la résistance des Asiatiques dura le plus. La flotte grecque se battit avec ordre; les ennemis ne surent pas éviter la confusion. Une fois que, chez les Perses, les bâtiments des premiers rangs furent ébranlés, le désordre se communiqua rapidement à ceux des autres rangs qui auraient dû les soutenir et prendre leur place. Trop resserrés dans le détroit, ils manquaient d'espace pour leurs mouvements et se nuisaient par leur nombre. De proche en proche, ce ne fut bientôt plus qu'une vaste déroute et la victoire de la marine grecque fut complète.

L'échec était terrible pour la Perse; les Grecs prenaient à son égard la même supériorité sur mer qu'ils avaient eue sur terre dix années auparavant. Cette magnifique flotte, la plus imposante que l'Asie eût encore réunie, était perdue; et l'armée de terre se trouvait atteinte du même coup. Bien que tout lui eût réussi jusqu'à ce jour, cette cohue d'hommes ne pouvait résister à l'impression morale d'un semblable désastre. Comment d'ailleurs pouvait-elle subsister dans ce pays peu fertile et déjà épuisé, sans les vivres qui lui parvenaient sous la protection de la flotte? La faim, la peste et la révolte, voilà quelle était la perspective de l'armée de terre. Mardonius et Xerxès le comprirent, et ils sentirent sans doute aussi qu'une telle catastrophe pouvait avoir de dangereux contre-coups dans l'intérieur de la monarchie. Il fut résolu que Xerxès retournerait immédiatement dans ses États, que Mardonius resterait, mais en ne conservant que 300 mille hommes de troupes choisies. Xerxès fit la plus grande partie de la route par terre, et put ainsi entraîner à sa suite cette masse d'hommes dont on voulait se débarrasser. En arrivant, l'armée avait mis quatre mois à franchir la distance qui sépare l'Attique du rivage de l'Asie ¹; il ne fallut au roi qu'un mois et demi pour opérer son

¹ HÉRODOTE, VIII, 51.

retour. Ceux qui le suivaient furent réduits à l'état le plus déplorable. La famine fut telle que les soldats se nourrissaient d'herbes et d'écorces d'arbres. La peste finit par éclater parmi eux.

Aussitôt après la victoire, Thémistocle eut de nouveau recours à la ruse et à un message au roi. Dans le conseil des généraux, il avait d'abord émis l'avis d'envoyer immédiatement rompre le pont de bateaux de l'Hellespont, afin de couper la retraite à Xerxès et à son armée, mais ses collègues représentèrent qu'il ne fallait pas donner aux Perses le courage du désespoir, et qu'il importait, au contraire, de laisser s'écouler l'armée par la voie la plus facile. Il se rendit à leurs raisons qui prévalurent, et détourna les Athéniens de l'exécution de son premier projet. Il envoya un émissaire au roi pour protester de son dévouement, l'assurer qu'il n'avait pas à craindre la rupture du pont, et que lui-même saurait y mettre obstacle. Pour s'attendre au succès de ce nouvel avertissement, Thémistocle devait savoir que, malgré l'issue de la bataille, Xerxès ne se regardait pas comme joué par lui. On peut remarquer que, dans ces deux circonstances, le fond de l'avertissement de Thémistocle était vrai et que le roi pouvait le croire sincère. Tel était le singulier mélange de vices et de vertus de cet homme extraordinaire, qu'en même temps qu'il vouait de si admirables efforts d'activité et d'énergie à la défense de sa patrie, il se ménageait la faveur de l'ennemi pour le cas où le succès ne les couronnerait pas, ou pour l'éventualité de quelque autre infortune personnelle.

Sa cupidité ne tarda pas non plus à se trahir de nouveau. A peine vit-il la mer libre autour d'Athènes, qu'il employa les vaisseaux de sa glorieuse flotte à aller assiéger l'île d'Andros pour en extorquer de l'argent. A l'aide de menaces, il parvint aussi à s'en faire donner à l'insu des généraux, ses collègues, par plusieurs autres îles voisines¹. Aveuglé par la passion de l'or, cet homme si prévoyant ne s'apercevait pas qu'il forgeait des armes contre lui pour ses adversaires.

La victoire de Salamine et la retraite de Xerxès n'empêchaient pas la Grèce continentale tout entière, à la réserve du Péloponèse, de se trouver

¹ HÉRODOTE, VIII, 112.

encore aux mains des Perses. Mardonius avait gardé auprès de lui les meilleures troupes de l'armée. Les 300 mille hommes qui lui restaient avaient été choisis parmi les Perses, les Mèdes, les Saces, les Bactriens et les Indiens ¹. Sa cavalerie était nombreuse. On avait fini par où il eût fallu commencer. Ainsi réduite, l'armée était beaucoup plus redoutable qu'auparavant. Darius, en rentrant autrefois de son expédition de Scythie, avait aussi laissé derrière lui, en Europe, une armée fort inférieure en nombre à celle qui l'avait accompagné; ce fut à elle qu'il dut le seul résultat utile de son entreprise, des possessions permanentes sur le rivage européen.

Mardonius retira volontairement ses troupes de l'Attique, qui lui offrait peu de ressources, et passa l'hiver en Thessalie, où il pouvait plus facilement nourrir et compléter sa cavalerie. Il sentit qu'il devait y avoir chez les Athéniens une profonde irritation contre les Spartiates qui avaient laissé envahir l'Attique et occuper Athènes sans sortir du Péloponèse, et n'avaient porté d'autres secours à la défense de terre que l'impuissant dévouement de l'un de ses deux rois qu'elle avait abandonné. Toute l'Attique était dévastée et couverte de ruines : les cœurs devaient être ulcérés. Si Mardonius parvenait, par une de ces négociations artificieuses auxquelles les Perses avaient souvent recours, à détacher Athènes du Péloponèse qui restait seul à soumettre; s'il réussissait à faire passer de son côté la force navale des Athéniens et à la réunir aux débris de la flotte des Perses, il reprenait la supériorité sur mer et pouvait espérer de tourner la muraille de l'isthme en opérant un ou plusieurs débarquements sur les côtes de la presqu'île. Dans ce dessein, laissant bien voir cette fois que les Perses avaient de tout autres vues que de se venger du secours prêté par Athènes et par Érétrie à la révolte ionienne, Mardonius, à la fin de l'hiver, se mit en rapport avec les Athéniens. Il offrit de leur rendre leur pays avec la liberté de vivre sous leurs propres lois, de relever les temples brûlés, et leur donna en même temps le choix d'un autre territoire dont ils s'accroîtraient.

Sparte, informée de ce qui se passait, se hâta d'envoyer des députés pour combattre les efforts des émissaires de Mardonius. Les Athéniens n'hésitè-

¹ HÉRODOTE, VIII, 115.

rent pas ; leurs réponses aux uns et aux autres furent généreuses et fermes. « Aussi longtemps , dirent-ils aux Perses , que le soleil fournira sa course » accoutumée nous ne ferons pas d'alliance avec Xerxès.... » « Il n'y a point , » répondirent-ils aux Lacédémoniens , assez d'or sur la terre , de pays assez » beau , assez riche , il n'est rien enfin qui puisse nous porter à prendre le » parti des Mèdes pour réduire la Grèce en esclavage.... Les Grecs étant d'un » même sang , parlant la même langue , ayant les mêmes dieux , les mêmes » temples , les mêmes sacrifices , les mêmes usages , les mêmes mœurs , ne » serait-ce pas une chose honteuse pour les Athéniens de trahir leur cause...? » Mettez au plus tôt votre armée en campagne ; aussitôt que le Barbare aura » appris que nous n'acceptons pas ses offres , il entrera sur nos terres comme » nous le conjecturons. Il faut donc prévenir son irruption dans l'Attique et » aller au-devant de lui en Béotie ¹. »

Dès que Mardonius eut été informé de la réponse des Athéniens , il se mit en mouvement en effet , quitta la Thessalie et s'avança en Béotie. Il croyait que , cette fois , les Péloponésiens ne manqueraient pas de venir s'y opposer à sa marche. Mais leur reconnaissance envers leurs alliés n'alla pas jusque-là. Les généreux Athéniens se virent de nouveau abandonnés par ceux dont ils avaient refusé de se séparer. Les Spartiates ne sortirent point encore du Péloponèse ; l'armée des Perses s'avança sans obstacle. La partie de la population athénienne qui était retournée en Attique passa de nouveau dans l'île de Salamine , et Mardonius put prendre une seconde fois possession d'Athènes.

Après ce qui venait de se passer , il put croire que les Athéniens ne résisteraient plus aux nouveaux motifs de ressentiment que Sparte venait de leur donner. Il envoya des négociateurs à Salamine pour renouveler ses propositions. Les Athéniens ne les accueillirent pas plus que la première fois. Mais de concert avec Mégare , ils chargèrent une députation d'aller adresser aux Lacédémoniens d'amères représentations sur l'oubli qu'ils avaient fait de leurs promesses de venir combattre les Perses en Béotie : « Pleins de » respect , disaient-ils , pour le Jupiter Hellénien , et persuadés que nous ne

¹ HÉRODOTE, VIII, 145 et 144.

» pouvons sans crime trahir la Grèce, nous avons rejeté les offres du roi de Perse, quoique abandonnés et trahis par les Grecs ¹. » Ils conjuraient une dernière fois les Péloponésiens de sortir de l'isthme et de venir combattre l'ennemi dans la plaine de Thria près d'Éleusis.

Les Lacédémoniens, qui s'occupaient à achever avec beaucoup d'activité la construction du mur de l'isthme, cherchèrent encore à gagner du temps en renvoyant la députation d'un jour à l'autre. Ce n'était plus cette fois la nouvelle lune qu'on alléguait, ni les fêtes olympiques ou carnéennes, mais celles d'Hyacinthie. Les Athéniens étaient poussés à bout. Leurs envoyés déclarèrent qu'Athènes était décidée à ne plus se laisser jouer. Leur langage devint tel qu'on comprit qu'il était temps de ne pas s'exposer à voir la marine athénienne passer dans l'alliance de la Perse. On reconnut enfin la nécessité de sortir du Péloponèse et de faire un énergique effort. La politique du parti oligarchique fut abandonnée. Dès lors les rois reprirent naturellement le premier rôle, et tout changea d'aspect : l'un d'eux, Léotychide, eut le commandement de la flotte ; Pausanias, qui remplaçait l'autre en sa qualité de neveu de Léonidas et de tuteur de Plistarque, le jeune fils du héros des Thermopyles, se mit à la tête de l'armée de terre. Les mesures de défense reçurent, dès ce moment, une vigoureuse impulsion ; ce ne fut plus un faible corps de troupes qu'on mit en campagne : Sparte prit dans l'armée de terre la grande position à laquelle Athènes s'était élevée dans la ligue maritime. On tira du Péloponèse non plus 2,000 hommes, comme lors de l'invasion de 490, ou 3,100 hommes, comme l'année précédente, mais 24 mille hommes pesamment armés, formant avec les ilotes et autres troupes armées à la légère, une force de plus de 78 mille hommes ².

¹ HÉRODOTE, IX, 7.

² Les Lacédémoniens avaient 10 mille hommes dont 5,000 Spartiates, les Tégéates 1500, les Corinthiens 5,000, les Potidéates (colonie de Corinthe) 500, les Arcadiens d'Orchomène 600, les Sicyoniens 5,000, les Épidauriens 800, les Trézéniens 1000, les Lépréates 200, les Mycénéens et Tyrinthiens 400, les Phlasiens 1000, les Hermionéens 500. Ce qui fait pour le Péloponèse, 24,100 hommes pesamment armés. Chacun des 5,000 Spartiates était accompagné de 7 ilotes armés à la légère, ce qui donne 35 mille ilotes. Aux autres 19,100 hommes pesamment armés correspondait aussi un égal nombre d'hommes armés à la légère. Les Péloponésiens avaient donc en tout 24,100 hommes pesamment armés et 54,100 hommes armés à la

Quand cette armée se fut mise en marche, qu'elle fut sortie du Péloponèse et eut traversé la Mégaride, elle fut rejointe à Eleusis par 8,000 hoplites Athéniens et 3,000 Mégariens, 600 Platéens, 500 Éginètes, 1000 Eubéens de Chalcis, Érétrie et Styrie, 1,500 Ambraciates, Leucadiens, Anactoriens et Céphalléniens; en tout, en dehors des Péloponésiens, 14,600 hoplites auxquels il faut ajouter un égal nombre d'hommes légèrement armés, et 1,800 Thespiens également armés à la légère, formant ensemble au delà de 31 mille hommes, et, avec toutes les troupes du Péloponèse, une force totale d'environ 110 mille hommes.

Toute cette armée était commandée par Pausanias, le tuteur du jeune roi Plistarque. Quand Mardonius sut que les Athéniens repoussaient de nouveau ses propositions, et que ses intelligences avec les Argiens lui eurent appris que des forces aussi considérables se mettaient en mouvement contre lui, il craignit de se voir couper la retraite, et d'être séparé de Thèbes, où étaient ses approvisionnements. Il quitta l'Attique après avoir rasé et brûlé tout ce qui restait encore à Athènes d'édifices sacrés et profanes, et il alla camper en Béotie sur les bords de l'Asopus ¹. L'armée grecque s'avança de son côté jusqu'auprès de la même rivière à quelque distance de Platée. Elle y prit une position assez favorable pour que la cavalerie ennemie essayât vainement de l'en déloger, et essayât, en le tentant, un échec qui lui coûta son général. Plusieurs jours s'écoulèrent sans que les Perses se décidassent à donner la bataille. Au bout de ce temps, les Grecs, trop harcelés par la cavalerie lorsqu'ils allaient puiser de l'eau à la rivière, résolurent d'aller prendre une autre position sur un terrain que deux bras de rivière entouraient de tous les côtés. Les Lacédémoniens étaient à la droite de l'armée, les Athéniens à la gauche, les alliés de ces deux peuples au centre. C'était le matin de bonne heure que l'armée devait aller prendre sa nouvelle position. Pendant qu'il faisait encore nuit, tous les alliés, à l'exception des Tégéates, les fidèles amis des Lacédémoniens, se mirent en marche comme il était convenu; mais au lieu de se rendre sur le terrain désigné, ils se

légère. Les Éléens et les Mantinéens vinrent rejoindre l'armée, mais trop tard pour prendre part à la bataille. HÉRODOTE, IX, 28 et 29.

¹ HÉRODOTE, IX, 15.

retirèrent presque contre Platée à une dizaine de stades plus en arrière ¹. Les Athéniens commencèrent leur mouvement au point du jour ; mais les Lacédémoniens furent retardés dans le leur par l'opposition d'un des commandants, qui soutenait que cette résolution de rétrograder devant l'ennemi était une infraction aux lois de Sparte. Mardonius eut ainsi le temps d'apprendre ce qui se passait. Il lança immédiatement ses troupes à la poursuite des Grecs, pendant que les Athéniens étaient séparés des Lacédémoniens et que leurs alliés étaient éloignés du théâtre du combat. Ce furent ainsi, du côté des Grecs, d'une part, les Lacédémoniens avec les Tégéates, de l'autre, les Athéniens, qui soutinrent tout le poids de la bataille. Les Athéniens faisaient face aux Béotiens et aux autres Grecs alliés de la Perse ; les Lacédémoniens avec les Tégéates ² avaient à combattre les Perses proprement dits, commandés par Mardonius lui-même. Ils leur résistèrent admirablement.

Les Perses, braves et nombreux, étaient moins bien armés et manquaient d'ordre et d'ensemble ; au lieu de profiter de leur nombre et d'agir par masses, ils venaient attaquer les Grecs par petits groupes, quelquefois un à un. Ce fut la mort de Mardonius qui détermina l'issue de la bataille. Les Perses qui, seuls de l'armée barbare, avaient pris part à l'action, furent obligés de céder, et quand leurs alliés les virent lâcher pied, ils n'attendirent pas davantage et s'enfuirent sans avoir combattu ³. A la gauche des Grecs, les Athéniens finirent aussi par l'emporter. Les Thébains s'y étaient énergiquement battus contre eux, mais ils avaient été mal secondés par les autres Grecs du parti des Barbares.

Les Perses se retirèrent dans leur camp qui fut forcé, après une lutte très-vive, par l'attaque combinée des Athéniens, des Lacédémoniens et des Tégéates. Une fois le camp envahi, les Barbares se laissèrent tuer avec si peu de résistance, qu'Hérodote estime qu'à la réserve d'un corps de 40 mille hommes qui s'était porté plus loin, il n'échappa pas 3,000 hommes de toute l'armée de Mardonius ⁴.

¹ HÉRODOTE, IX, 51.

² Formant ensemble, comme nous l'avons vu, 55 mille hommes, dont 11,500 pesamment armés et 41,500 armés à la légère.

³ HÉRODOTE, IX, 67.

⁴ *Idem*, IX, 69.

La troisième expédition des Perses échoua ainsi définitivement dans les champs de la Béotie. La victoire de Platée vint compléter celle de Salamine et fut plus décisive. Le succès naval de Salamine n'avait affranchi aucune partie du territoire ; toute la Grèce, à l'exception du Péloponèse et de quelques îles voisines du continent, était restée au pouvoir des Perses. L'armée de terre des Barbares n'avait pas encore essuyé de défaite, et l'extrême difficulté avec laquelle les Péloponésiens se résolurent à marcher contre elle, prouve combien peu les Grecs se tenaient sûrs de renouveler les succès de Marathon. Platée mit l'invasion à néant et décida l'évacuation de la Grèce.

Mais ce n'était pas encore une assez haute fortune pour les Grecs : le jour même de la bataille de Platée, la victoire couronnait encore leurs armes de l'autre côté de la mer. Lors de l'expédition de Darius, les Athéniens, faute de marine suffisante, n'avaient pu étendre les effets de la victoire ; les Perses avaient maintenu leur domination, non-seulement sur les Grecs d'Asie, mais sur les côtes de la Thrace et de la Macédoine, sur la mer Égée et la plupart de ses îles. Après Salamine, la marine victorieuse des Grecs les mettait dans une situation toute différente. Cependant le passé pesait sur les esprits, et la marine grecque hésitait à s'éloigner du continent de la Grèce. Pour l'enhardir, il fallut que les Grecs d'Asie lui apprissent ce qu'elle pouvait oser¹. Des députés de Samos vinrent leur assurer que, de l'autre côté de la mer, on leur tendait les bras, et que la flotte n'avait qu'à se montrer pour exciter un soulèvement. Le roi de Sparte, Léotychide, qui commandait la flotte, prit le parti de traverser la mer. Les Perses, ne se croyant pas en force pour hasarder un combat naval, permirent aux vaisseaux phéniciens qui se trouvaient à Samos de se retirer. Les vaisseaux qui leur restaient se rendirent à Mycale, en face de Samos, où on les tira à terre. On les entoura d'un retranchement sous la protection d'une armée de 60 mille hommes, chargée de garder cette partie de l'Asie Mineure et d'en empêcher le soulèvement. Encouragés par l'effet que produisait leur apparition en Asie, les Grecs ne craignirent pas de mettre pied à terre et de se mesurer avec cette armée qui leur était fort

¹ HÉRODOTE, IX, 89.

supérieure en nombre. Ce furent les Athéniens qui, sous le commandement de Xanthippe¹, et accompagnés de quelques troupes du Péloponèse², attaquèrent les Perses de front. Les Lacédémoniens, pendant ce temps, les tournaient. Les Perses résistaient vivement aux Athéniens derrière un rempart qu'ils s'étaient fait de leurs boucliers, et lorsque les Grecs eurent renversé cet obstacle, l'ennemi, après s'être défendu longtemps, s'enfuit dans ses retranchements. Les Grecs y pénétrèrent bientôt, et là, les Perses proprement dits se défendirent seuls ; tout le reste des Barbares s'enfuit. Les Lacédémoniens débouchèrent en ce moment des montagnes et passèrent au fil de l'épée ceux qui résistaient encore. Les Perses avaient éloigné de l'action les Grecs d'Asie qui se trouvaient dans leur armée. Dès que ces troupes surent que la victoire penchait du côté des Grecs, elles les secondèrent de toutes leurs forces et donnèrent le signal d'un soulèvement général.

En un même jour donc se trouvèrent décidés, en Europe, par la bataille de Platée, la délivrance du territoire grec ; en Asie, par la bataille de Mycale, celle de la mer d'Égée, de ses îles et de l'Ionie. Il ne restait plus désormais qu'à expulser les garnisons des Perses de quelques points du littoral européen, qu'elles occupaient encore hors de la Grèce.

L'épreuve de cette nouvelle invasion des Perses constata d'une manière définitive ce que la précédente avait pu faire conjecturer, mais sans en donner une certitude réelle, la grande supériorité militaire des Grecs d'Europe sur les armées d'Asie, et l'impuissance de la Perse à s'emparer de la Grèce. La Perse, il est vrai, pouvait s'éclairer des leçons de l'expérience et améliorer l'organisation de son armée, mais ce n'était plus, dans tous les cas, qu'un ennemi ordinaire. Elle perdait le prestige dont l'avaient entourée ses vastes agrandissements antérieurs. Aussi ne tenta-t-elle plus désormais la conquête de la Grèce. Les journées de Salamine et de Platée la réduisirent à la défensive et si, plus tard, elle exerça encore une grande influence sur le sort des Grecs, ce ne fut plus que comme auxiliaire d'une des puissances helléniques qui se disputaient la suprématie.

L'honneur de ces mémorables événements, nous l'avons vu, ne revenait

¹ Le père de Périclès.

² Des Corinthiens, des Sicyoniens et des Trézéniens. HÉRODOTE, IX, 101.

pas à la Grèce entière. L'attitude de la plus grande partie du pays fut déplorable. La plupart des États, ou se tinrent neutres, ou se rangèrent du côté des Barbares. Cette immense défection était due à trois causes : la terreur qu'inspiraient les armes de la Perse, la faiblesse du sentiment hellénique, et la haine du plus grand nombre des gouvernements grecs pour les institutions démocratiques d'Athènes. De cette multitude de petits États, entre lesquels le territoire continental et insulaire de la Grèce était divisé, une trentaine¹ seulement prirent part à la résistance. Il y a loin de là à la ligue maritime qu'Athènes organisa plus tard sans le Péloponèse, et qui, si l'on en croit Aristophane², comptait jusqu'à 1,000 membres. Sparte s'était relevée à la fin de la seconde guerre ; elle avait eu la principale part au brillant succès de Platée. Si, dès l'approche de la première invasion, elle avait su se décider à mettre sur pied cette armée de 78 mille Péloponésiens qu'elle organisa dans les derniers temps de la seconde, elle eût, dès ce moment, relevé le sentiment national dans les divers États grecs ; les défections auraient pu être prévenues lors de l'expédition de Xerxès. En défendant la frontière septentrionale de la Thessalie, on eût pu préserver le pays entier des désastres de l'occupation. Une force bien moindre eût suffi aussi pour défendre les Thermopyles et les hauteurs de l'OEta. Il était possible, comme la journée de Platée l'a prouvé, d'arrêter l'ennemi même plus tard ; de prévenir l'invasion de l'Attique et la destruction d'Athènes. Rien de tout cela ne se fit, faute de résolution et de mesures énergiques de la part de Sparte. Pour l'amener à une défense sérieuse sur terre, il fallut que le reste de la Grèce étant conquis, le Péloponèse fût directement menacé, et l'armée des Péloponésiens ne s'avança au delà de l'isthme que lorsqu'elle craignit la défection d'Athènes elle-même. Dans la flotte, l'égoïsme des Péloponésiens faillit tout perdre : l'or des Eubéens fut nécessaire pour les retenir à l'Artémisium, et ils ne se battirent à Salamine que parce que Xerxès, averti par Thémistocle,

¹ Trente et une villes, suivant Plutarque (*Vie de Thémistocle*). Dans une double énumération que fait Hérodote des États grecs qui figurèrent, soit à Salamine, soit à Platée, on en trouve trente et une de la Grèce proprement dite, plus Crotone, et non compris les Éléens et les Mantiniens qui arrivèrent trop tard à Platée.

² ARISTOPHANE. — GUÈPES, v. 707.

les y contraignit en leur fermant le passage. Jusqu'à Platée, la cause hellénique ne dut à Sparte que des demi-mesures et de décourageantes incertitudes. Elle ne parvint à donner à la défense de la Grèce, ni ensemble, ni élan. Le gouvernement de Sparte ne sut être que chef du Péloponèse. Son devoir était de prendre d'une main vigoureuse la direction de la Grèce entière; il n'essaya de le remplir que quand la nécessité l'y força et qu'il n'y avait plus que le Péloponèse à défendre.

La mission à laquelle Sparte faisait défaut, Athènes ne pouvait l'accomplir tout entière; ses forces de terre étaient insuffisantes ¹ et ses institutions éloignaient d'elle trop d'autres gouvernements. Mais elle s'en montra digne d'un bout à l'autre de la lutte. A Marathon, elle fit tout; à Salamine comme à Mycale, elle eut le principal rôle; à Platée, elle le partagea avec Sparte, sans laquelle elle devait le continuer plus tard. Quand autour d'elle tout se soumettait ou hésitait, seule, elle ne balança pas; seule, elle ne se laissa effrayer ni par l'immensité apparente du péril, ni par la faiblesse de ses ressources; jamais elle ne désespéra d'elle-même. Elle fut sublime de résolution, lorsque, délaissée de tous, même de l'oracle, impuissante à défendre son territoire contre les forces qui l'envahissaient, elle prit le parti, non de se soumettre, non de se retirer de la lutte, mais d'abandonner ses foyers et de s'embarquer pour combattre sur mer un ennemi dont la flotte était trois fois supérieure à la sienne. Elle fut admirable encore d'honneur et de loyauté, quand, ulcérée de son isolement, trompée par l'égoïste inaction de Sparte elle-même, elle résista aux séduisantes ouvertures de Mardonius et refusa d'abandonner ceux qui l'avaient abandonnée ou trahie. Il ne manqua que deux choses au gouvernement athénien : plus d'habileté à se fortifier par des alliances et à triompher, dans ses rapports avec les autres États grecs, des répugnances que ses institutions leur inspiraient; et d'autre part, chez ses généraux, dont le mérite eut tant d'éclat, une moralité plus sévère et un caractère exempt des faiblesses qui ternirent leur fin. La gloire d'Athènes eût été complète et sans tache, si elle était parvenue à rallier Thèbes ou la

¹ Athènes ne suffisait pas aux équipages de la flotte. De ses 200 vaisseaux, elle fut obligée d'en faire monter 20 par des Chalcidiens. HÉRODOTE, VIII. 1

Thessalie à la cause commune, et si Thémistocle et Miltiade étaient morts purs et honorés comme Aristide et Cimon.

Les guerres médiques sont la plus grande époque de l'histoire politique de la démocratie athénienne¹. Il n'y a, dans la suite de ses annales, aucun événement à cette hauteur. La lutte d'Athènes contre la Perse montre aux nations, même les plus faibles, ce qu'elles peuvent espérer d'elles-mêmes, pour le maintien de leur indépendance, quand leur courage et leur résolution sont à la hauteur de leurs dangers; elle apprend à ceux qui les gouvernent comment, à l'heure suprême, l'énergique impulsion de quelques hommes grandit et féconde le sentiment public. Tant que les générations conserveront le souvenir des siècles écoulés, elles pourront ranger de tels enseignements parmi les plus précieuses richesses que le passé leur ait léguées. Des diverses entreprises qui, dans le cours des âges, ont été, des bords opposés de la Méditerranée, dirigées contre l'indépendance de l'Europe, aucune n'a été déjouée avec plus de rapidité et d'éclat que les expéditions de Darius et de Xerxès. Les Romains ont mis vingt-trois ans à expulser les Carthaginois de la Sicile; une seconde lutte de dix-sept ans a été nécessaire pour en délivrer le sol de l'Italie, et les refouler définitivement en Afrique. Au moyen âge, il n'a fallu guère moins de huit siècles pour soustraire au joug des Musulmans toutes les provinces de l'Espagne. Et de nos jours, des millions d'Européens subissent encore la domination à laquelle, il y a plus de quatre cents ans, les soumit la conquête turque.

Les événements qui venaient de s'accomplir en Grèce étaient de nature à remuer profondément les esprits par tout le pays. Cette formidable expédition de Xerxès, à laquelle tant de Grecs avaient cru la résistance impossible, avait essuyé à la fois sur terre et sur mer les revers les plus décisifs : elle était réduite à néant. La supériorité de la race hellénique sur celle des conquérants tant redoutés de l'Asie venait d'être constatée à tous les yeux.

¹ Quelques-unes de ces réflexions ont été reproduites par l'auteur dans l'étude sur Athènes, qui fait partie du livre intitulé : *Études politiques sur l'histoire ancienne et moderne, et sur l'influence de l'état de guerre et de l'état de paix*, ouvrage publié déjà depuis quelques mois, mais écrit après le présent Mémoire.

Parmi ces Grecs sur qui l'amour-propre et le désir de la renommée avaient tant d'empire, qui pouvait demeurer insensible à cette glorification de la Grèce? De ceux qui s'étaient tenus à l'écart de la lutte, qui n'enviait les lauriers des vainqueurs de Salamine et de Platée?

La gloire ne fut pas la seule récompense d'Athènes; ses services étaient trop éclatants pour pouvoir être contestés ou amoindris. L'accroissement de son influence put être enviée, exciter des jalousies ou des craintes, mais désormais il dut paraître naturel et inévitable à tout le monde. Aussi le développement de sa puissance politique fut-il la conséquence directe de la position éminente qu'elle venait de prendre pendant la guerre : heureuse si les causes qui l'avaient élevée à cette hauteur avaient suffi pour l'y maintenir.

Les guerres médiques eurent un autre effet encore sur les destinées d'Athènes. A tant d'agitations succédait tout à coup le repos intérieur; des terribles anxiétés qui avaient accompagné l'invasion, on passait à une sécurité presque complète. L'avenir se présentait sous les couleurs les plus brillantes. Le peuple athénien avait grandi dans la considération de tous et il avait la conscience de l'avoir mérité. Une nation ne traverse pas une situation semblable sans que toute sa nature morale en ressente l'influence. C'est le temps où toutes ses facultés actives s'épanouissent. Enhardis et confiants, les esprits subissent, de proche en proche, la contagion d'une vitalité nouvelle. Quand des intelligences aussi richement dotées que celles des Grecs sont soumises à de telles influences, que ne faut-il pas en attendre? C'est de cette source que jaillirent, pour ainsi dire d'un seul jet, les lettres et les arts d'Athènes; ce magnifique début de la civilisation littéraire de l'Europe qui, sans transition, s'éleva à une hauteur, depuis lors si rarement atteinte, si peu dépassée. Athènes avait acquis le droit de reprendre l'œuvre des Grecs d'Asie, qui, amollis par un ciel trop doux et une terre trop riche, n'avaient pas su, comme elle, allier la supériorité du courage à celle de l'intelligence. Il lui suffit de quelques années pour doter les lettres et les arts de leurs maîtres les plus illustres. Eschyle, très-jeune encore, combattait à Marathon. Après la bataille de Salamine, Sophocle fit partie du chœur des adolescents chargé de chanter l'hymne de victoire. Euripide, s'il faut en croire une tradition populaire, naquit au jour et à l'heure même de cette

bataille. Périclès, de qui date la puissance de l'éloquence politique, était à peu près du même âge que Sophocle. Dans le même temps que Sophocle et Périclès, était né aussi le plus grand des sculpteurs connu jusqu'à nos jours, Phidias, qui, aidé d'artistes dignes de lui, dirigea la construction des plus célèbres monuments de la Grèce. Thucydide, le modèle des historiens, vint au monde huit ans après la journée de Platée, et un an plus tard naquit Socrate, le père de la philosophie athénienne et des écoles auxquelles elle donna le jour. La prééminence à laquelle Athènes s'éleva dans les lettres et dans les arts s'étendit à un bien plus vaste théâtre et eut une bien autre durée que sa prépondérance politique. La domination de son gouvernement ne s'exerça jamais que sur une partie de la Grèce et ne parvint pas à se prolonger pendant un siècle; l'influence de sa littérature et de ses arts s'est imposée à tout le monde civilisé; elle a traversé tous les âges, et, parmi les nations modernes, les plus fières de leurs progrès s'inclinent avec respect devant elle. C'est que sa grandeur politique reposait sur une base incomplète; au courage et au patriotique dévouement qui la lui avaient méritée, elle ne sut pas unir la prévoyance et la sagesse qui, seules, pouvaient la maintenir. Dans les lettres et les arts, au contraire, sa prééminence s'appuyait sur la réunion des plus précieuses qualités de l'esprit : sentiment exquis du beau, force et grâce, sensibilité et raison, imagination et mesure, rien, dans cette sphère, ne manquait à ce peuple privilégié de ce qui fait la supériorité des œuvres de l'intelligence.

Athènes dut incontestablement à ses institutions une partie de la vigueur morale qu'elle déploya dans sa lutte contre les Perses. Si la démocratie ne parvient pas toujours à maintenir le sentiment public à la même hauteur, aucune forme de pouvoir n'est plus propre à l'exalter dans un moment donné et à lui inspirer des résolutions viriles. Les autres gouvernements ont toujours à s'inquiéter des obstacles que leur volonté peut rencontrer dans les masses : la démocratie étant la domination des masses mêmes, elle peut tout vouloir et se sent assez forte pour vaincre toutes les résistances. Il est douteux qu'avec d'autres institutions, les Athéniens eussent songé à abandonner le territoire de l'Attique pour combattre les Perses sur mer. Une résolution aussi forte eût eu peu de chance de prévaloir là où aurait dominé l'influence

de riches propriétaires. Seule aussi la démocratie avait pu donner à la marine athénienne l'extension qu'elle reçut sous l'impulsion de Thémistocle. De tout temps, aux yeux des Athéniens, la connexité fut si grande entre la marine et l'élément démocratique de la population, qu'accroître l'une, c'était, pour tout le monde, développer l'autre; et toutes les mesures favorables au progrès de l'établissement maritime furent toujours vues avec dépit par les classes aristocratiques. Mais s'il est vrai qu'Athènes trouva, dans ses lois politiques, la force morale nécessaire à sa périlleuse situation, à plusieurs égards on peut dire aussi que ses dangers furent aggravés par ses institutions mêmes. Un autre gouvernement n'aurait pas soutenu, avec si peu de chance de succès, l'insurrection de l'Ionie et fourni ainsi un prétexte à l'invasion de la Perse. Sous un autre régime, Athènes serait plus aisément sortie de l'isolement et eût eu moins de difficulté à réunir, dans une alliance défensive, Thèbes, la Thessalie et le Péloponèse. Quoi qu'il en soit, la part qu'eurent les institutions démocratiques à l'élévation d'Athènes ne saurait être niée; malheureusement celle qu'elles eurent à sa chute n'est pas plus contestable.

Les guerres médiques ne produisirent pas, en Grèce, cet heureux effet des guerres nationales qui rapprochent devant l'ennemi les populations d'une même race, leur font oublier leurs dissentiments, et les unissent désormais par le lien d'un patriotisme commun. Leur durée ne fut pas assez longue pour amener de telles conséquences. Ce ne put être là le résultat de deux invasions entreprises à dix années d'intervalle, dont la dernière n'eut que deux campagnes et dont l'autre n'avait duré que quelques jours. La domination étrangère ne pesa pas assez longtemps sur les Grecs pour effacer quelque chose d'aussi vivace, d'aussi profondément enraciné que les divisions de leurs divers États. L'invasion avait commencé par jeter parmi eux un élément de discorde de plus, puisque le plus grand nombre se sépara de la cause grecque, en se tenant neutre, ou en se rangeant du côté de l'étranger. Le rapprochement de Sparte et d'Athènes avait laissé subsister entre elles des relations trop difficiles et trop peu cordiales pour pouvoir être durables. Si le succès de Platée resserra ces rapports, ce fut pour peu de temps. Les plus grands dangers passés, on se sépara, et la froideur suivit, en attendant des relations moins sympathiques encore. Il est vrai que les guerres médiques

ne laissèrent pas tout à fait les populations grecques dans l'état d'éparpillement où elles les avaient trouvées; elles produisirent sur une partie d'entre elles un certain effet de rapprochement ou de concentration, mais ce ne fut pas au profit de l'unité de la Grèce. Comme elles élevèrent Athènes sans abattre Sparte, la Grèce, au lieu de se réunir autour d'un seul centre, se groupa auprès de deux foyers distincts. Sparte maintint sa prépondérance sur les États du Péloponèse; Athènes se mit à la tête des États maritimes. Au lieu de l'unité, ce fut, pour ainsi dire, la dualité de la Grèce qui sortit de la guerre. Elle n'avait pu effacer ni les antipathies de Doriens à Ioniens, ni les haines d'oligarques à démocrates, ni même des querelles de voisinage; mais elle fortifia à la fois deux influences dominantes. Elle éleva deux drapeaux sous lesquels ces antagonismes divers vinrent se ranger. A l'aide du temps, tous les intérêts et toutes les prétentions s'étant ainsi classés, il n'y eut plus que deux camps ayant chacun leur unité et leur hiérarchie; la ligne de séparation fut plus simple qu'autrefois, mais elle n'en fut que plus profonde. C'est là tout ce que les guerres médiques purent faire pour le rapprochement des divers éléments de la population hellénique; la fusion n'alla pas au delà. C'en fut assez pour prévenir une invasion nouvelle de la part de la Perse, mais non pour l'empêcher d'affaiblir, l'un par l'autre, les deux éléments constitutifs de la Grèce, en portant successivement des deux côtés le poids de son alliance. Ce ne fut pas assez surtout pour donner aux Grecs les moyens de résister aux conquérants plus redoutables qui pouvaient les menacer un jour. Ces dangers nouveaux, l'avenir ne les leur fit pas longtemps attendre. Un siècle s'écoula dans les luttes intérieures, où les États les plus puissants se disputaient une prépondérance qu'aucun d'eux ne put asseoir sur une base stable. Après cet intervalle, l'orage s'amoncela de nouveau au dehors; et cette unité si nécessaire à la défense de la Grèce contre l'étranger, elle ne la reçut que de l'étranger lui-même, avec la destruction de son indépendance.

